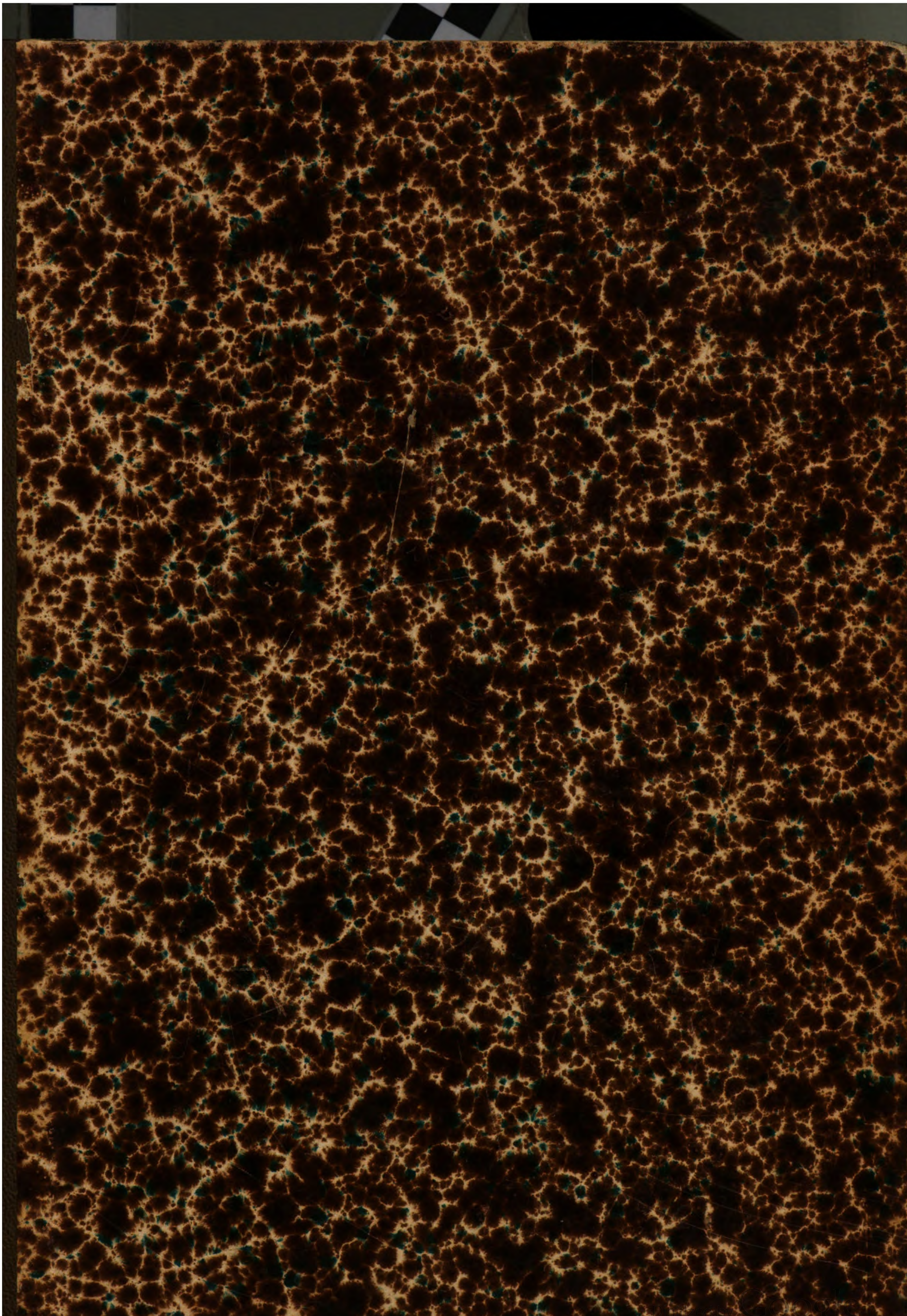





BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIXIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
CHEVALIER E., économe du grand-séminaire d'Annecy.
DESCOSTES F^ois^, avocat à la Cour impériale de Chambéry.
DESPINE ALPHONSE ✠ ✪, avocat, à Annecy.
DUCIS O ✪, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR E., vicaire, à Abondance.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Malte.
JOND EUGÈNE, homme de lettres, à Paris.
LOCHON, docteur médecin, à Thonon.
LULLIN PAUL, homme de lettres, à Genève.
MERMILLOD FRANCIS, ingénieur, garde-mines de la Haute-Savoie.
PHILIPPE JULES ✠, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT FRANÇOIS ✪, professeur au lycée de Dijon.
REVON LOUIS ✪, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL F.-D., géomètre, à Samoëns.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1869 — 10me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO

1869

TABLE DES MATIÈRES

10me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **20 janvier 1869.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

Comment l'on entend le patriotisme à Rumilly. — Etat-major des chevaliers-tireurs. — Le contrât de l'uniforme. — La députation du noble conseil. — Les préparatifs de la fête. — La *Légion albanaise* et son état-major. — La diplomatie rumilienne. — La bonne idée d'un journaliste de l'époque. — Exorde de son récit. — Son itinéraire. — L'entrée. — Les trois nobles syndics. — La revue des troupes. — La *Légion des campements*. — Paroles de Sa Majesté. — Fête de nuit. — Départ. — Simple réflexion du chroniqueur. — Le compliment de conjouissance. — Les bienfaits de Victor-Amédée III. — Une page de l'histoire de l'agriculture en Savoie. — Deux mots sur le caractère savoisien.

VIII

Dès le commencement de 1775, une grande activité se déploie à Rumilly au sein de la municipalité et dans la compagnie des chevaliers-tireurs. On sait que Sa Majesté viendra visiter la Savoie et on se prépare à la recevoir dignement.

Par délibération du 23 mai 1765, le noble Conseil avait décidé que le premier des nobles syndics sortant de charge serait de droit capitaine de la compagnie. Depuis quelques années les absences, les affaires, la maladie ou le service de S. M. avaient empêché les ex-syndics nobles de remplir leurs fonctions. Il fallait pourtant un chef pour commander les chevaliers à l'arrivée du roi. Deux candidats, en leur qualité d'ex-syndics nobles, semblaient s'imposer aux suffrages ; c'étaient MM. Joseph Portier du Bellair et Charles-Julien de Gavand, capitaine du régiment de Genevois ; mais, comme ils ne résidaient pas à Rumilly, ils se démirent de leur privilége en faveur de noble Charles Dasnières de Gantellet, seigneur de Veigy et de Vallières et conseigneur d'Hauteville, qui, proposé par la compagnie le 31 mars, fut nommé par le Conseil le 2 avril, « comme une personne qui s'est toujours distinguée dans les dits jours et a toujours paru empressée de se rendre utile à la patrie et lui faire honneur dans toute sorte d'occasions... »

On procède ensuite à la formation des cadres de l'état-major. François Gaime est nommé lieutenant ; Jean-Baptiste Durhône, ex-gentilhomme, archer de la garde du roi, aide-major ; Thomasset, maréchal des logis ; Magnin l'aîné et Descostes, brigadiers.

Avec cet esprit d'initiative et cet entrain qui caractérisent les Rumilliens dans toutes les questions où il s'agit de l'honneur et de l'intérêt de la cité, la compagnie se réunit le 4 mai pour arrêter un uniforme. « Il a été unanimement convenu que les habits seraient chamois souffré, revers de velours en soye noire, doublure écarlate verte et culotte blanche, ceinture écarlate en laine, boutons dorés unis, chapeau bordé en or ; à laquelle convention nous nous soumettons chacun en ce que le fait nous concerne, avec promesse de nous tenir prêts avec l'uniforme que dessus, quinze jours avant l'arrivée du roy, à peine respective de tous dépens, dommages-intérêts. »

N'est-ce pas là un spectacle digne d'inspirer un sentiment voisin de l'admiration? Voilà trente bourgeois d'une petite ville qui, pour fêter leur souverain, se soumettent unanimement à des dépenses considérables et qui poussent si loin la susceptibilité de l'amour-propre national, qu'ils vont jusqu'à se condamner eux-mêmes à des dommages-intérêts pour l'inexécution d'un contrat qui serait à leurs yeux un crime de lèze-patriotisme. On peut citer ce trait comme un modèle de dévouement civique.

De son côté, la municipalité ne restait pas oisive. Dans sa séance du 16 mai, elle désigne spectable Pierre Ginet, protomédecin, « pour faire économiquement toutes les réparations, embellissements et dépenses relatives au passage de S. M. en la présente ville et empletter les bords de chapeau de système en argent, dont la ville fait présent à la compagnie bourgeoise qui doit parader devant S. M. à son arrivée dans cette ville, à la tête de laquelle il paraîtra en qualité de capitaine... »

Le même jour, les deux syndics Descostes et Jacquier, au nom du Conseil, écrivent au syndic, noble Jean de Juge, pour qu'il veuille bien se mettre à la tête de la députation qui va saluer le roi à Chambéry, « comme une des personnes des plus en état de mettre au pied du trône les citoyens de cette ville, dont les hommages seront gracieusement reçus, étant présentés par une personne de votre mérite qui a servi avec zèle et distinction. » — Jean de Juge

répond aussitôt et décline, en raison de ses infirmités, l'honneur qui lui est offert, en remerciant messieurs du Conseil « des beaux éloges qu'ils lui prodiguent. »

Le 5 juin, arrive à Rumilly la dépêche officielle de S. Exc. le comte de Latour. Il applaudit au projet qu'a le Conseil de former une *compagnie bourgeoise;* pour l'armer, on devra s'entendre avec le baron de la Gravé, colonel du régiment de Genevois, ou avec M. Floccard, son lieutenant-colonel, afin d'obtenir le nombre de fusils et de bayonnettes nécessaires, qu'on empruntera à l'arsenal d'Annecy. A l'arrivée du roi, les nobles syndics lui présenteront les clefs de la ville, « si toutefois il y en a. » Il faudra à tout prix, et sous peine de prison, empêcher les incandescents bourgeois « de *tirailler* sous quelque prétexte que ce soit. » L'illumination sera générale : « ceux qui voudront épargner des chandelles pourront y suppléer par des lampions remplis d'huile. »

Le 23 juin, le Conseil s'assemble. On décide qu'une députation partira demain matin pour Chambéry, où elle ira saluer Sa Majesté. Thomas Descostes et Michel Jacquier sont chargés de représenter la ville à l'audience royale, ils s'y rendent en grande pompe et en habit de cour.

Le 24 juin, la compagnie bourgeoise (1) ne tarde pas à être complètement réorganisée sous le nom de *Légion albanaise;* 80 bourgeois y sont enrolés. Elle va tous les jours à l'exercice; deux tambours et un fifre la précèdent. Elle porte un habit bleu de roi et un chapeau bordé d'argent; son drapeau est le glorieux étendard de la cité, sur lequel se dessinent, d'un côté, la croix blanche, et de l'autre, l'alérion d'argent. Elle est commandée par M. Pierre Ginet, capitaine, qui a sous ses ordres MM. Thomas Girod, capitaine-lieutenant; Célestin Descostes et Jean-Pierre Ginet, lieutenants; Joseph Descostes, lieutenant aide-major; Jean-François Armand, sous-lieutenant; Joseph Bard, sous-lieutenant surnuméraire, et Joséph Durhône, porte-drapeau.

Plus on avance, plus les préparatifs s'accélèrent. On se distribue la besogne; on se multiplie; chacun paie de sa personne. R[d] Bontron, le père capucin architecte, revient du couvent de Chambéry pour diriger les travaux de décoration. Tel conseiller est chargé de veiller à la reconstruction des pavés, pour laquelle la population entière fait spontanément des corvées. Tel devra procurer à la ville « 20 boîtes, 2 douzaines de fusées à baguette et une douzaine à serpentins. » Un troisième ira négocier en Chautagne l'achat de 30 bouteilles du plus vieux et du plus pur nectar. Un autre « fera venir la plus belle pièce de poisson en truite de 20 à 30 livres » ou « achètera 12 quarts de pois verts choisis. » Et ce qu'il y a de curieux dans ce tableau que nous n'inventons pas, mais que nous reproduisons, le *registre des délibérations* à la main, pour donner une idée exacte et une véritable photographie des mœurs de l'époque, c'est que ces petits détails d'économie domestique sont solennellement réglés par des délibérations en due forme, au son de la cloche, « à la manière et heure accoutumées. » On sera peut-être tenté de sourire en voyant soumettre à l'approbation d'un corps constitué des questions de cuisine et de pot-au-lait; nous préférons y voir le diagnostic d'un esprit éminemment profond et pratique, prenant tout au sérieux, ne laissant rien à l'arbitraire, et aussi d'un souverain respect pour Sa Majesté royale, que l'on veut honorer, à qui l'on réserve une réception confortable et pompeuse, et vis-à-vis de laquelle le grave sénateur rumillien ne dédaignera pas d'aller marchander les pois les plus exquis, la truite la mieux saumonée et le meilleur échantillon du Falerne chautagnard.

Un incident vint à la dernière heure augmenter les soucis de la municipalité. Jean de Juge, l'Espartero rumillien, ne pouvait répondre aux vœux de ses compatriotes. On comptait sur Thomas Descostes; mais celui-ci, accablé par l'âge et sous le coup d'un récent malheur de famille, se retire comme un ancien romain à Veaux, dans sa villa du Fond, et écrit le 9 août au Conseil cette lettre, où l'on sent vibrer, même sous la pression des ans, le patriotisme d'une âme généreuse, qui a constamment servi son pays, et qui est encore partagée entre la nécessité du repos et le besoin du dévouement.

« Messieurs,

« J'ay eu l'honneur dans la dernière assemblée du Conseil de vous représenter par écrit que mon âge avancé et ma santé ne me permettent plus de pouvoir soutenir les travaux nécessaires pour me rendre utile au public et que j'étais même obligé de recourir aux eaux minérales pour me soulager dans la caducité d'un âge septuagénaire; sur ces motifs, je vous ay prié, Messieurs, de vouloir m'accorder ma démission des charges consulaires que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Je viens encor icy vous en supplier de nouveau, en vous priant de faire attention que je suis le plus vieux du corps, ayant plus de 42 ans de service, ce qui me met hors d'état de pouvoir servir le public. D'ailleurs, Messieurs, le triste événement qui me vient d'arriver, m'a totalement enlevé le peu de forces qui me restaient, étant impossible à une personne, qui n'a que tristesse dans le cœur, de pouvoir paroître avec joye devant son souverain. J'espère, Messieurs, que vous agréerez mes justes représentations en vous priant de me continuer l'honneur de vos grâces et celui de me croire avec un profond respect

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« DESCOSTES. »

Le Conseil reçut cette lettre dans sa séance du 11 août et on rédigea immédiatement une adresse, que MM. Jacquier et Rubellin furent chargés de porter au Fond :

« Monsieur, y est-il dit, le Conseil nous charge de vous dire qu'il a lu avec un véritable regret la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 9e du courant et qu'il a député Messieurs Jac-

(1) Ce n'est pas une création nouvelle : de tout temps la bourgeoisie à Rumilly avait porté les armes. En 1766, le nombre des miliciens était considérable; une délibération du Conseil, en date du 19 avril, nomme *Colonel* de la bourgeoisie le syndic gentilhomme Charles-Julien de Gavand, — *capitaines* : MM. Thomas Descostes, Pierre Ginet, Claude-Joseph Gavet et Joseph-Martin Anthonioz, — *lieutenants* : MM. Gayme, Descostes fils, Thomasset aîné et Girod, — *enseigne* : noble François de Juge, seigneur de Pieuillet, — et *porte-étendard* : Jean Morand. Il y avait ainsi quatre compagnies, et chaque capitaine avait le droit de nommer deux sergents, « choisis sur toute la bourgeoisie. »

quier et Rubellin pour se transporter dans votre maison de campagne et vous y faire toutes les représentations relatives aux motifs de récusation que vous y détaillez. Nous espérons encore, Monsieur, que ces représentations produiront les effets que nous en désirons et que nous aurons le plaisir de vous voir demain à 7 heures du matin au Conseil pour prendre des arrangements nécessaires dans la circonstance où nous nous trouvons et que vous nous ferez la grâce d'agréer, etc.

« Signé : Jacquier, syndic, Anthonioz et Pierre Ginet, conseillers. »

L'éloquence des envoyés fut persuasive; Thomas Descostes fit taire devant l'intérêt public la voix de l'âge et des blessures du cœur. Il quitte sa retraite, le lendemain il rentre au Conseil et il va représenter la ville dans la circonstance solennelle qui se prépare.

Mais auparavant, il nous faut signaler la conséquence qui résulte de ces détails peut-être trop minutieux auxquels nous nous livrons. Quelle importance avait alors la cité? Grâce à la difficulté des communications, chaque ville formait un petit Etat à part; aussi les nobles syndics sont-ils de véritables personnages et le noble Conseil constitue-t-il un sénat en miniature. Il y a quelque chose de biblique dans les hommes de ce temps; leur conduite, leurs démarches, leur langage, leur vie entière est empreinte d'un cachet de solennité qui ne se dément jamais. Leurs rapports officiels sont dans toute la force du terme des relations diplomatiques. On désigne les conseillers sous le nom princier de *Messieurs de ville;* la grande cloche les appelle au Conseil, on se découvre à leur passage. Les trois syndics, élus chaque année par le Conseil, ont une dignité et une autorité sans égales; aussi tout se fait-il avec compas et mesure; quand le syndic est à sa villa, ce n'est point le prosaïque valet de ville qui va l'avertir en patois de se rendre au Conseil: ce sont des députés du Conseil lui-même qui, munis de l'adresse qui les accréditent en qualité d'envoyés extraordinaires, viennent le supplier de descendre à l'assemblée consulaire et de reprendre encore, dans l'intérêt de la patrie, la direction des affaires publiques. On dirait d'un roi qui veut abdiquer et que les représentants de son peuple supplient de lui continuer son gouvernement. Spectacle étrange qui provoque le sourire, si on ne regarde que la petitesse de la scène sur laquelle il se déroule, mais qui commande l'admiration si on en recherche la cause qui réside dans la conscience de la dignité personnelle et dans le respect inné de tout ce qui tient à l'autorité et à son exercice.

Le grand jour est venu!... Pour lui conserver la couleur locale et la physionomie du temps, laissons ici la parole à un chevalier-tireur bien avisé, qui du reste est parfaitement en état de la porter vis-à-vis de ses arrière-neveux et qui s'est fait le narrateur de l'entrée et du séjour du roi dans la vieille cité albanaise (1).

(1) Son récit a pour titre: *Mémoire pour les successeurs de la compagnie des chevaliers-tireurs de la ville de Rumilly réfléchi sur l'arrivée du roy Victor-Amédée III, en l'année* 1775, *dans son duché de Savoie*. Ce récit est inséré dans le *Registre* des chevaliers-tireurs.

« Il fut ainsi, — dit l'auteur d'un ton académique et solennel, — qu'en 1775 dans le courant du mois de may, le roy Victor-Amé III, notre bien aimé duc et maître, vint en Savoye avec la majeure portion de la famille royale, époque dont sera fait mention dans les siècles les plus reculés, soit par l'auguste mariage du prince de Piémont, premier né de la maison de Savoye, avec madame Clotilde de France, soit par les admirables entrevues de la cour de Sardaigne avec une portion de celle de France, qui vint à Chambéry à la suite de ce même mariage, qui fut célébré en cette ville avec toute la pompe et la magnificence dignes de ces deux cours, soit encore par les réjouissances qui se sont faites dans chaque ville, bourg et village de ce duché, dont la relation serait trop longue, et sur le récit desquelles on pourrait à l'avenir former des doutes si on n'en laissait fidellement les circonstances. Il nous interesse peu de laisser des mémoires sur la manière dont ce roy bien aimé a été accueilli dans chaque ville et bourgade du Duché, les fêtes générales que l'on fit dans chaque endroit au bruit des armes, des danses et des chants d'allégresse. Il suffit pour notre satisfaction de laisser le présent écrit à nos successeurs, qui est la pure vérité.

« Toutes les villes et bourgades de la Savoye, à l'envie des unes aux autres, s'efforcèrent de former des uniformes à l'arrivée de ce prince; on peut même dire en faveur des Savoyards que les bourgs et villes qui furent privés de sa présence en firent de même et paradèrent dans les endroits les plus convenables, Sallanches et Cluses, à Conflans, Carouge, à Annemasse, les Baillages, à Frangy. »

Sa Majesté, accompagnée de Mgr le duc de Chablais, son frère, quitta Chambéry le 21 août. Yenne reçut le même jour la visite du roi qui, le lendemain, 22 août, passa à Chanaz, visita les digues du Rhône et vint coucher à Serrière, chez M. Claude Berlioz, membre de la compagnie des chevaliers-tireurs de Rumilly (1). Le 23, Sa Majesté visita Seyssel, dîna à Frangy et prit le chemin de Rumilly.

Il était cinq heures du soir. La compagnie, en grande tenue, à cheval, la carabine au poing, était allée à sa rencontre. Elle se range en ligne de bataille sur une vaste esplanade au-dessus du *Pont Gaudin*. On signale l'approche du cortége royal; arrivé devant l'escadron, qui l'acclame avec enthousiasme, le roi fait arrêter sa voiture. Le seigneur capitaine Dasnières lui adresse les hommages des chevaliers-tireurs; et bientôt cortége et compagnie partent au galop pour Rumilly.

Elle était, certes, belle à voir la vieille cité qui avait revêtu ce jour-là ses plus beaux atours. Sans perdre ce cachet fruste, cette teinte moyen-âge que lui donnent les méandres capricieux de ses rues, les sombres arceaux de ses portiques, les tours, les pignons, les colonnades et les façades ouvragées de ses maisons, elle avait pris une tournure pleine de

(1) Ce chevalier avait été admis au nombre des bourgeois de Rumilly par délibération du 17 juin 1775. « Supplie humblement, disait-il dans sa requête, sieur Claude Berlioz, habitant de Serrières, en Chautagne, et dit qu'ayant eu l'honneur d'être choisi et invité à faire partie de la compagnie des chevaliers-tireurs de cette ville pour parader à la prochaine arrivée de S. M., il désirerait en même temps avoir celuy d'être agrégé au corps de la bourgeoisie. »

fraîcheur et de grâce. Le *Sapennais* avait fourni ses sapins les plus droits et les plus épais; de riches tentures couraient le long des demeures; les fleurs et la mousse formaient un tapis naturel sur les pas de l'auguste visiteur.

A son entrée, le bourdon de l'église, donné en 1639 par Christine de France, entonne son chant solennel. Vingt boîtes envoient aux échos de la Néphaz et du Chéran leurs bruyantes décharges, auxquelles se mêlent les vivats d'une foule délirante. La *Légion albanaise,* son drapeau déployé, présente les armes sans tirailler. Les deux nobles syndics, Thomas Descostes et Michel Jacquier, et Joseph-Martin Anthonioz, faisant fonctions de troisième syndic, s'avancent, en portant le bâton d'ébène à pommeau d'argent sur lequel sont gravées les armoiries de Rumilly. Le noble Conseil est derrière eux. Ils présentent à Sa Majesté les clefs de la ville. Le cortége passe sous un arc de triomphe, chef-d'œuvre du père Bontron, traverse le pont à deux arches, qui dominait alors le Chéran, foule les ruines du château où le prince Gem, frère de Bajazet II, fut retenu prisonnier, et arrive sur l'antique *Burgi forum,* la place de l'Hôtel de ville. Là était rangée la légion des *Campementi* (1), sous les ordres du lieutenant-colonel de Châtillon. Le roi descend de voiture, monte à cheval et passe en revue cette légion, la compagnie des chevaliers-tireurs et la milice bourgeoise, qui formaient un effectif de 600 hommes et qui se retirent par le quartier Mont-Bornex.

(A suivre.) F. Descostes.

(1) La *Légion des campementi* se composait de deux régiments de la milice nationale. En 1775, le roi décida qu'il passerait sa revue annuelle à Rumilly. C'est pour servir à ses exercices et fournir un local convenable aux foires et marchés que la *Place de l'Etang* a été nivelée et plantée d'arbres. — « La ville de Rumilly, dit la délibération du 14 mai 1775, une des plus anciennes de Savoie, a obtenu dès un temps immémorial différents priviléges de ses augustes souverains pour les foires et marchés, entr'autres du prince Charles, duc de Savoie, le dernier février 1532, avec toutes les immunités, coutumes et franchises accordées aux bourgeois de Chambéry; les dites foires et marchés se tenaient dans la *place du Bourg*, située au milieu de la ville. Le Conseil ayant reconnu depuis le rétablissement de la grande route ordonnée par Sa Majesté, que la dite place ne pouvait plus contenir l'affluence des étrangers, qui viennent les dits jours, outre que l'intérieur de la ville en ressentait de grands inconvénients, a destiné la place publique de l'Etang, qui est hors de la ville du côté de Chambéry pour les dites foires et marchés... » La place n'ayant alors qu'un *journal* de contenance, le Conseil délibère d'exproprier pour l'élargir cinq journaux d'un champ voisin, dont le paiement sera supporté proportionnellement par « les paroisses aboutissantes et rière-aboutissantes qui tirent un grand avantage des foires et marchés. » On formerait ainsi, dit le Conseil, « une belle et grande place à la porte de la ville qui serait très commode pour y exercer la troupe à pied et à cheval. » — Le 13 janvier 1766, le Conseil décide que la place sera plantée de marronniers et de tilleuls. — C'est ainsi qu'a été construite cette *Place-d'armes*, remarquable par son étendue, par sa régularité et par la vigueur de ses marronniers touffus.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

XII

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie). **Troisième bulletin du deuxième volume; in-8° de 82 pages.**

Cette Société continue sa marche régulière, ses membres ont compris qu'il y avait d'abord plus de services à rendre à l'histoire en recueillant et en publiant des pièces inédites, qu'en faisant un mémoire avec les quelques documents déjà connus ou récemment découverts. Ces travaux hâtifs sont bientôt sans valeur par suite d'une heureuse trouvaille, et si l'amour-propre de l'auteur en est plus flatté, sa raison doit être bien moins satisfaite que si elle lui avait vu divulguer des renseignements utiles, élucidés de bonnes notes topographiques ou biographiques. Le *sic vos non vobis* a ses douceurs pour les travailleurs sérieux et modestes. Ce plaisir-là doit être senti par M. Ernest d'Albane, qui a inséré dans le fascicule dont je rends compte des extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean dressé au siècle dernier. Il en a éliminé les titres déjà publiés dans les *Chartes du diocèse de Maurienne,* et a placé au bas de plusieurs articles de bonnes notes. Les inventaires d'archives sont de précieux documents pleins de renseignements variés dont tous les amateurs d'histoire tirent profit, et qu'il faut se hâter de publier à défaut des chartes elles-mêmes, si l'on veut voir arriver le plus tôt possible le moment où il sera possible d'écrire de bonnes monographies et une histoire générale de notre pays.

Le troisième bulletin de la Société de Saint-Jean-de-Maurienne contient, en outre, un livre journalier de Claude-François Rapin, relatif à l'*entrée* et à l'*installation* de l'évêque de Filipa de Martiniana, en 1757. Il y a là de bons détails de mœurs.

Les franchises accordées à la Maurienne par ses évêques, transcrites et annotées par M. Florimond Truchet, jettent un plus grand jour sur la révolte des Arvains contre leur prélat, Aymon de Miolans.

On trouve, enfin, dans cette publication quelques notes de M. F.-L.-A. Assier, sur une commune restée jusqu'à ce jour sans chroniqueur, la commune de la Chapelle, dans le canton de la Chambre.

Ce troisième bulletin ne renferme pas seulement des œuvres faites, il contient aussi des promesses. Une note mise au bas de la page 212 nous apprend que M. Coche, architecte, exécutait les plans des châteaux anciens de la Maurienne, d'après les ruines ou les portions de constructions qui existent encore. Il a déjà en portefeuille les noms des châteaux de Charbonnières, de Salloires, de la Chambre, de Pont-Renard, etc.

Le cardinal Gerdil; discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée (de la cour impériale de Chambéry), par M. Ernest Arminjon, in-8°.

Cette étude est bien conçue, bien écrite et renferme de fort beaux passages; son mérite comme œuvre littéraire sera apprécié par tout le monde. Ce que je veux constater, et je le fais avec un grand plaisir, c'est la tendance toujours plus prononcée à laisser de côté, dans les discours académiques, les sujets abstraits, les lieux communs de la morale ou de la métaphysique, et à choisir de préférence à tous autres les sujets historiques. C'est à l'histoire et à ses différentes branches, à la biographie surtout, sans doute à cause du *nihil humani a me alienum puto,* que les orateurs empruntent aujourd'hui le thème de leurs allocutions. Je félicite donc bien sincèrement M. Arminjon d'avoir entretenu ses auditeurs d'une de nos grandes illustrations, d'un homme qui est moins connu qu'il ne le mérite, d'un homme qui enseignait avant la révolution à son royal élève que le

souverain et les sujets étaient *égaux par leur nature,* et que l'autorité du prince n'avait *sa raison d'être que dans une réciprocité d'avantages.* Gerdil avait d'ailleurs fait une étude sérieuse de la jurisprudence, et recherché dans plusieurs de ses écrits les sources de la justice et du droit. Le choix de l'auteur était donc tout opportun. Il a été, en outre, une justice rendue à un personnage un peu oublié. M. Arminjon donne une seule raison de cet oubli, la préoccupation de l'Europe au moment où s'achevait la carrière de Gerdil. Ajoutons-en deux autres : la modestie du barnabite de Samoëns et la rancune que lui ont gardée les ultra-royalistes et les ultramontains de la Restauration, à cause de ses principes politiques et de sa tolérance religieuse.

L'abbaye de Saint-Valentin de Maché, le Prieuré de Bissy et la vogue de Saint-Valentin, par André Perrin, in 8° de 31 pages.

Le titre de cette brochure, qui est un tirage à part de trente exemplaires seulement, nous fait bien connaître les sujets qui y sont traités, et qui intéressent à la fois la ville de Chambéry et la commune de Bissy. Elle est extraite de l'annuaire du département de la Savoie, pour 1869, dont M. Perrin est l'éditeur, et cela nous explique pourquoi l'auteur s'est abstenu d'y insérer des pièces justificatives qui sont en langue latine. Espérons que ces documents seront reproduits ailleurs, et bientôt.

Armorial et nobiliaire de la Savoie, par le comte A. de Foras. Livraison 10ᵉ, in-folio.

Cette livraison, la quatrième qui ait paru en 1868, contient les familles Bellecombe en Genevois, Bellecombe en Tarentaise, Bellegarde en Faucigny et Belletruche. Aux mérites si généralement reconnus du fond et de la forme de cet ouvrage, s'en ajoute un autre dans le nouveau fascicule de l'armorial de la Savoie, et celui-ci ne sera pas un des moindres aux yeux des amis de notre histoire. Les exigences typographiques d'un livre qui renferme une si grande quantité de tableaux généalogiques donnent quelquefois des pages vides. L'auteur a eu l'idée éminemment utile d'employer ces pages blanches à la reproduction de quelques-uns des documents les plus curieux qu'il a parcourus en nombre immense pour l'accomplissement de son œuvre. La 10ᵉ livraison en contient trois.

1° Lettres monitoires du pape Paul III, en faveur des héritiers de Jean de Beaumont, pièce qui est de l'an 1538 et qui renferme une énumération des plus longues et des plus instructives des meubles, armes, vêtements, œuvres d'art et autres objets que contenaient les châteaux à cette époque.

2° Une lettre du duc de Savoie au Sénat de Chambéry, relativement à l'état de chevalier au Sénat, écrite en 1563 et suivie d'un extrait du mémoire fait en réponse à cette missive, et spécifiant les diverses fonctions de cet officier.

3° La troisième et la plus dramatique est le procès-verbal d'une condamnation à mort et d'une exécution capitale en 1464, pour crimes d'hérésie, d'idolâtrie, de sorcellerie, d'homicide, etc. Bien que par sa date elle n'appartienne plus au moyen âge, elle jette un certain jour sur cette période qui a eu un si grand nombre d'ennemis systématiques ou d'admirateurs exclusifs.

Faisons encore remarquer que dans cette livraison, comme dans les précédentes, M. A. de Foras indique avec une scrupuleuse délicatesse tous ceux qui lui ont fourni des renseignements. Cette fois c'est un laborieux et heureux chercheur qu'il signale à la reconnaissance de ses lecteurs, M. Bonnefoi, de Sallanches, que nous connaissons tous bien et qui lui a donné des notes sur la maison Bellegarde.

François Rabut,
Professeur d'histoire.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1869.

Parmi les morts les plus illustres de l'année dernière se trouve Rossini. Quel que soit le génie d'un artiste, l'impression produite par son décès peut être de nature très diverse. Lorsqu'il descend dans la tombe avant d'avoir réalisé toutes les espérances qu'il faisait concevoir, ou bien, comme Meyerbeer, au moment où sa présence serait nécessaire pour mettre la dernière main à une œuvre, avant de la présenter au public : les regrets doivent être universels; quand, au contraire, il a fourni sa carrière et que son âge ou en général le déclin de ses facultés ne nous laisse plus d'espoir de voir augmenter le nombre de ses chefs-d'œuvre : on peut pleurer l'homme, mais on se dit que l'art n'a rien perdu.

Rossini, d'ailleurs, avait gardé depuis *Guillaume Tell*, c'est-à-dire pendant près de trente ans, un silence qu'on n'a jamais pu expliquer sans préjudice pour son caractère. Tout en boudant le théâtre il composa un *Stabat Mater* sur la demande d'un Espagnol qui le lui paya; l'Eglise toutefois n'aurait rien perdu à être privée d'une œuvre qu'on peut estimer beaucoup, mais qui est peu religieuse. Il a écrit aussi une petite messe, exécutée il y a quelques années dans une réunion d'amis et dont la publication a été retardée pour en augmenter le prix. Outre l'hymne en l'honneur de l'Exposition universelle de 1867, Rossini a composé pour ses délassements un grand nombre de petits morceaux formant une dizaine de recueils et soigneusement catalogués sous le titre général : « Péchés de vieillesse de G. Rossini. »

Sa résolution pour la musique théâtrale n'en devient que plus inexplicable. Ni la jalousie, ni la paresse, ni la crainte de compromettre sa gloire acquise ne sauraient être alléguées; quant au motif tiré des attaques dont il fut l'objet, c'est le moins valable de tous. Aucun compositeur n'a été idolâtré jusqu'à la folie comme le fut Rossini; bien d'autres que lui, à commencer par Mozart et à finir par Meyerbeer et Verdi, ont été dénigrés ou critiqués davantage et avec plus de persistance. Singulière conduite que de se retirer sous sa tente, au moment même où les obstacles contre lesquels Rossini avait lutté jusque alors, étaient à peu près tous vaincus! Il venait de trouver en Meyerbeer (je ne compte pas Halévy) un rival digne de lui; ce qui n'était pas une raison d'abstention pour l'auteur de *Robert le Diable*, n'en devait pas être une pour l'auteur de *Guillaume Tell*.

Rossini s'était fait une idée bizarre des Français : les prenant pour un peuple essentiellement léger, il avait cru, dès son arrivée à Paris (en 1823 ou 1824), devoir se montrer spirituel, en adoptant le rôle de railleur qu'il a gardé jusqu'à sa mort et qui lui a fait dire tant de mots d'une convenance ou d'un goût douteux. Quoiqu'il faille rabattre des anecdotes racontées par les petits journaux, on retrouve sa prédilection pour la grosse plaisanterie jusque dans les titres de ses œuvres posthumes, titres

dont l'authenticité n'est pas contestée. Le catalogue de ces œuvres a été publié par plusieurs journaux.

Après tout, ces faiblesses nous importent peu. Elles s'excusent par l'âge du maître et par les adulations dont il était entouré sans cesse, écartant par des mots plus que piquants, les gens indignes de sa faveur. Ce qui est hors de contestation, c'est son génie. Quant à ses œuvres, le temps a déjà presque entièrement fait justice des débauches de lyrisme qu'excitèrent autrefois les bonnes comme les mauvaises. Il reste aujourd'hui à l'Opéra *Guillaume Tell*, puis avec de fortes intermittences *Moïse* et le *Comte Ory*. Au Théâtre-Italien il ne reste que le *Barbier*, devant lequel ont pâli tous les autres opéras bouffes de Rossini, malgré le mérite qu'on peut leur reconnaître. *Otello* a vieilli pour la plus grande partie; *Semiramide* est encore plus arriérée. Ce serait se tromper soi-même de gaîté de cœur que de s'en prendre uniquement aux chanteurs.

Remarquons, comme un signe du temps, qu'on n'a pu s'empêcher de célébrer la mémoire de Rossini en débitant les banalités habituelles et en commettant quelques absurdités d'un genre d'ailleurs fort usité. Lors de ses funérailles, à l'église de la Trinité, on a chanté des morceaux du *Stabat* avec des paroles changées et la prière de *Moïse* sur les paroles de l'*Agnus Dei;* au Théâtre-Italien la mélodie du gondolier d'*Otello* était devenue un *De profundis*, et à l'Opéra le finale de *Guillaume Tell* a servi pour le couronnement du buste, avec un texte approprié à la circonstance. Un journal de musique vient même de donner comme prime à ses abonnés « une messe de *Requiem* avec accompagnement de piano, musique tirée des différents ouvrages de Rossini, texte latin adapté à la musique par Aulagnier et contenant quatorze morceaux; ouvrage approuvé par Rossini et exécuté en partie à ses obsèques en l'église de la Trinité. » Approuvé par Rossini! Il en était bien capable. « Ma musique n'est pas encore faite, mais on y travaille! » disait-il un jour, à propos des altérations qu'y faisaient les chanteurs. Il a laissé librement *travailler* tout le monde, sachant que sa gloire ni sa fortune n'en souffriraient point.

Il a légué à l'Institut de France une somme d'argent pour créer, après la mort de sa femme, deux prix annuels de trois mille francs chacun; « l'un pour l'auteur d'une composition de musique religieuse ou lyrique, lequel devra s'attacher principalement à la mélodie, si négligée aujourd'hui; l'autre pour l'auteur des paroles (prose ou vers) sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, en observant les lois de la morale, dont les écrivains ne tiennent pas toujours assez compte; ces productions seront soumises à l'examen d'une commission spéciale prise dans l'Académie des beaux-arts de l'Institut. » Rossini a oublié de dire que les concurrents pour la musique doivent être jugés par des musiciens et non pas par des peintres, des sculpteurs et des architectes, comme cela se pratiquait il y a peu d'années encore pour les prix de Rome. Il n'a pas été plus explicite pour les concurrents littérateurs. Il recommande à ceux-ci d'observer les lois de la morale : comme s'ils étaient capables d'oublier ces lois en s'adressant à l'Institut! Il recommande aux musiciens d'être mélodistes. Mais tout le monde aujourd'hui est mélodiste! La mélodie banale, la mélodie à tout prix, la mélodie agréable, insignifiante ou absurde nous persécute, nous abasourdit, nous excède! Heureusement Rossini ajoute que la musique doit être parfaitement appropriée aux paroles. J'ignore comment il entendait cette prescription; mais il est permis de croire que l'auteur de *Guillaume Tell* a compris le vrai principe de la musique expressive, quoique dix-neuf fois sur vingt il s'en soit peu soucié dans ses opéras, ainsi que dans son *Stabat*. Il semble aussi avoir pensé que les vers ne sont pas indispensables à la musique. Mozart et d'autres l'ont dit avant lui. Je serais bien surpris si l'Institut avait l'audace d'être du même avis.

Je n'ai guère de nouveau à dire de l'Opéra, et il n'est pas nécessaire que je vous donne des détails sur la reprise des *Huguenots* annoncée si pompeusement et si longtemps d'avance pour aboutir à une cruelle déception. Le fait le plus curieux c'est que Mlle Hisson, dont j'ai parlé dans ma dernière chronique, devait chanter le rôle de Valentine. A la répétition générale on s'est aperçu que, pour soutenir un rôle aussi difficile, il ne suffit pas de s'échauffer et de se démener par instants. Mme Sasse, qui possède toujours une belle voix, est donc rentrée dans ses droits. Après les débuts brillants de sa rivale, elle avait songé à se vouer à la musique italienne, parce que M. Perrin ne voulait pas la rengager aux appointements qu'elle demandait; M. Bagier lui ouvrait déjà, à deux battants, les portes de la salle Ventadour. La voilà rassurée pour l'instant. Deux bonnes cantatrices pour un même genre de rôles ne seraient que suffisantes à l'Opéra; mais il est dans les principes de M. Perrin de n'en avoir qu'une. Il s'est empressé de renvoyer Mlle Battu, quand il eut engagé Mme Carvalho; il y suppléera par des doublures plus que médiocres. Nous verrons si Mme Carvalho se déshabituera des mignardises qui lui ont valu une partie de ses anciens succès, mais qui, à l'Opéra, deviennent insupportables. Je commence à comprendre que les cantatrices après s'être fait payer cent mille francs d'appointements, par an, approchent de deux cent mille, en attendant la troisième centaine de mille. Elles suivent le conseil de Fra Diavolo en se hâtant de jouir de leurs avantages :

Le sort, qui les caresse,
Demain pourra les trahir.

Après le *Voyage en Chine* il était à prévoir que l'Opéra-Comique continuerait à exploiter le genre vaudeville, mais sans rencontrer facilement le même succès. Le texte du *Corricolo* est des mêmes auteurs que celui du *Voyage en Chine;* on a bien vu cette fois-ci que ce n'est pas assez, pour un opéra comique, d'inventer quelques personnages grotesques et d'accumuler, sans trop de logique, les situations plaisantes. La musique de M. Poise est gracieuse, mais trop uniforme pour avoir pu sauver la pièce. Le *Corricolo* a eu jusqu'à présent onze représentations; je crains qu'il ne soit resté dans le bagage de l'année dernière. Le *Premier Jour de bonheur* a été joué cent dix fois, et nous n'en avons pas fini. Espérons que *Vert-Vert* de M. Offenbach aura meilleure chance que *Robinson Crusoë*.

Le Théâtre-Lyrique a fait sa réouverture le 24 novembre, sous la direction de M. Pasdeloup. En attendant *Don Quichotte* de M. Boulanger et *Rienzi* de M. R. Wagner, on a repris le *Val d'Andorre* d'Halévy, le *Barbier* de Rossini, *Martha* de M. de Flotow, l'*Irato* de Mehul, *Iphigénie en Tauride* de Gluck, le *Brasseur de Preston* d'Ad. Adam, *Rigoletto* de Verdi, et en guise de levers de rideau, *Bégaiements d'amour* de M. Grisar et le *Maître de Chapelle* de Paër. M. Pasdeloup frappe à toutes les portes pour trouver la meilleure. L'*Irato*, très mal rendu, n'a pas réussi du tout. L'opéra de Gluck, monté avec le plus de soin qu'on a pu, a obtenu un succès honorable, malgré l'ennui qu'y trouvent certaines gens. De tels ouvrages contrarient trop aujourd'hui les habitudes des artistes et le goût du public pour enrichir les directeurs de théâtres. La reprise d'*Orphée* même n'aurait pas eu la vogue qu'elle a eue, si Mme Viardot n'en avait pas rempli le rôle principal.

M. Pasdeloup réussira-t-il dans son entreprise? C'est ce qu'on ne saurait dire jusqu'à présent. M. Carvalho a presque usé les meilleurs ouvrages de son répertoire, tout en travestissant les opéras allemands. Il a habitué le public à avoir ses cantatrices de prédilection; toute œuvre nouvelle, dans laquelle le principal rôle n'était pas rempli par Mme Carvalho ou par Mlle Nilsson, était presque con-

damnée d'avance. La rareté croissante des bons artistes et l'état de subordination où se trouve le Théâtre-Lyrique, par rapport à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, augmentent les difficultés. Ajoutez que les jours de mauvais temps sont favorables aux théâtres des boulevards, tandis qu'à la place du Châtelet ils produisent un effet contraire.

Je cite pour mémoire seulement le *Soldat malgré lui* donné aux Fantaisies-Parisiennes. M. Martinet s'est dédommagé en reprenant la *Fête du village voisin* de Boïeldieu et *Gille ravisseur* de M. Grisar. Au premier jour nous aurons l'opéra de M. F. Ricci, annoncé d'abord sous le titre de *Monsieur de Lapalisse* et intitulé maintenant une *Folie à Rome*. Admirez la singularité du sort : *Crispino e la Comare* fit connaître M. Ricci à Paris, comme un des meilleurs compositeurs italiens actuels dans le genre bouffe; il dut écrire un opéra pour le Théâtre-Lyrique sur un sujet emprunté à l'Arioste : M. Carvalho se ravisa. Puis M. Ricci offrit à M. Bagier un ouvrage nouveau dont Mlle Patti devait remplir le rôle principal ; M. Bagier eut recours aux plus étranges chicanes pour décider le compositeur à écrire la *Contessina* que le prince Poniatowski écrivit ensuite; quant à M. Ricci, il s'empressa de prendre le chemin de fer pour retourner à Saint-Pétersbourg. C'est aux Fantaisies-Parisiennes qu'aujourd'hui il trouve asile!

Les Bouffes-Parisiens sont revenus à la musique, et surtout à celle de M. Offenbach. C'est au fondateur du théâtre que M. de Noriac, le nouveau directeur, doit le succès avec lequel il a rouvert la salle. Un agréable opéra comique, le *Fifre enchanté*, et une amusante bouffonnerie, l'*Ile de Tulipatan*, formaient le fond du spectacle. Le succès de la bouffonnerie n'est pas encore épuisé. Un opéra comique en deux actes, *Petit Bonhomme vit encore*, divertit en ce moment le public, mais il ne le divertira pas longtemps. C'est un peu plus mauvais que le *Corricolo*.

Il vient de se produire au Théâtre-Italien une de ces mystifications qui réussissent toujours, pourvu qu'elles soient assez habilement conduites, sauf à peu durer. Le public doit assez savoir ce que valent les réclames, mais il s'y laisse toujours prendre. Que voulez-vous? La curiosité des Parisiens est presque devenue proverbiale. Après sa brouille avec sa belle-sœur, par suite du mariage de celle-ci, M. Strakosch a pris sous sa tutelle une jeune Américaine, née de parents allemands, et qu'il nous a présentée comme une future Patti. Mlle Minnie Hauck a dix-sept ans; sa voix est mince et assez ordinaire; c'est une élève intelligente qui, jusqu'à présent, n'a rien pour attirer la foule au Théâtre-Italien. Après avoir paru deux fois dans la *Sonnambula*, elle va se risquer dans le *Barbier*. On peut obtenir, à l'âge de neuf ou dix ans, un premier prix de piano ou de violon au Conservatoire : c'est chose plus difficile de gagner trois mille francs par soirée dans un théâtre. Le plus grand attrait de Mlle Patti, c'est sa voix; mais on ne rencontre pas tous les jours des voix pareilles.

Pour le reste, le Théâtre-Italien ne m'offre rien d'important à signaler; chaque nouvelle saison n'est que la continuation de la précédente. La seule différence c'est que les bons chanteurs deviennent de plus en plus rares, en Italie comme ailleurs. Les uns perdent leur voix; d'autres se négligent et restent ou deviennent des médiocrités ou des artistes simplement estimables. La voix de Tamberlick est usée; celle de Fraschini commence à se ressentir de l'influence de l'âge, mais elle est encore fort belle et il faut souhaiter que nous conserverons le plus longtemps possible ce grand artiste. Il a refusé de tenir l'engagement qui l'appelait à Saint-Pétersbourg; fort heureusement pour nous, il a gagné son procès. Delle-Sedie est restreint au rôle de Rigoletto, qui est, pour ainsi dire, sa propriété incontestable; la faiblesse de sa voix est amplement compensée par ses belles qualités.

Je ne dirai rien d'une seule et unique représentation de la *Serva padrona* de Paisiello, opéra dérangé par M. Bagier, pour accommoder le rôle du domestique muet à Mlle Urban, la muette de la *Contessina*, la première danseuse *in partibus* du Théâtre-Italien. Je ne m'arrêterai pas non plus à *Piccolinus*, ouvrage nouveau en trois actes, paroles de M. de Lauzières, d'après une comédie de M. Sardou, musique de Mme de Grandval qui a donné au Théâtre-Lyrique les *Fiancés de Rosa*, et à l'Opéra-Comique la *Pénitente*. On peut acquérir une certaine habileté dans l'art de la composition, on peut même trouver des mélodies, sinon neuves, du moins agréables, mais on n'acquiert ni du génie ni le talent nécessaire pour produire une œuvre qui reste au théâtre.

Les nouveautés les plus intéressantes qu'ait fait entendre M. Pasdeloup aux concerts populaires, ce sont un beau concerto de M. Litolff pour piano et orchestre, et trois morceaux de musique instrumentale des *Maîtres chanteurs* de M. R. Wagner, mais qui ne sauraient suffire à nous donner une idée du style dans lequel cet opéra est écrit.

M. Sowinski, le traducteur de la biographie de Beethoven par Schindler, vient de publier une traduction de la biographie de Mozart par Nissen. Malgré les additions qu'il y a faites, ce livre reste très incomplet et n'a qu'une importance secondaire pour les personnes qui peuvent consulter l'ouvrage en quatre volumes de M. O. Jahn. MM. Gevaert et Wilder ont complété le premier volume de leur collection des *Chefs d'œuvre de la musique vocale italienne* aux XVIIe et XVIIIe siècle (paroles italiennes et traduction française). Ce volume comprend quatre livraisons, avec une introduction historique bien faite, contenant des détails très intéressants sur l'origine de la musique théâtrale en Italie.

JOHANNÈS WEBER.

LES ÉLUS DE L'AMOUR

A mes amis Louis et Marie Revon.

Tourbillons printaniers, jeunes gens, jeunes belles,
Vous qui jetez au temps votre défi railleur,
Et chantez votre ivresse au sein des fleurs nouvelles,
Et penchez, en dansant, la coupe du bonheur;

Vous qui revendiquez, en conquérants superbes,
Votre place au soleil et sous les bois tremblants,
Et foulez au hasard, comme de folles herbes,
Les suprêmes conseils des sages aux fronts blancs;

Tumultueux essaims, cœurs légers, frais visages,
O vous dont le sourire est habile à charmer,
En croisant vos regards pleins de tendres présages,
Vous parlez tous d'amour, — mais peu savent aimer!

Qu'est-ce donc que l'amour, damoiseau ? — Tu te joues
De l'honneur d'une enfant comme de tes chevaux;
Dans les coussins d'un char bercé sur quatre roues
Tu la fais parader aux yeux de tes rivaux.

Qu'est-ce donc que l'amour, calculateurs sordides? —
La vertu vous déplaît sans une robe d'or.
Allez, l'oreille au guet, dans les salons splendides
Rêver sournoisement d'épouser un trésor.

Qu'est-ce donc que l'amour, ambitieux ? — Infâme,
Sous un langage ému masquant un froid vouloir,
Tu marches sur le cœur palpitant d'une femme
Pour atteindre la cime où trône le pouvoir.

Qu'est-ce donc que l'amour, roué ? — Ton or fascine
Comme l'œil du serpent fascine un rossignol;
Ton or tinte dans l'ombre au seuil de l'orpheline...
Et les fleurs d'oranger s'effeuillent sur le sol.

Qu'est-ce donc que l'amour, séducteur ? — Tu subornes
La vierge au front naïf par des serments d'un jour,
Et le deuil sur sa honte étend des crêpes mornes ..
— Lâches profanateurs, qu'est-ce donc que l'amour ?

Vous ne connaissez pas ses tempêtes divines,
Vous n'avez pas frémi sous ses éclairs vainqueurs,
Vous n'avez pas porté le ciel dans vos poitrines!
— Les élus de l'amour, ce sont les nobles cœurs !

Oui, les cœurs généreux que l'honneur seul gouverne,
Les cœurs qui battent fort, les cœurs loyaux et purs,
Et dont la profondeur est comme une citerne
Où peuvent s'abreuver tous les malheurs obscurs!

Les élus de l'amour cèdent avec franchise
Au désir juvénile éveillé dans leur sein ;
Quand paraît la beauté, rougissante et surprise,
Ils lui donnent leur vie en lui prenant la main.

Pour mieux s'épanouir loin des inquiétudes,
Ils l'emmènent rêver le long des sentiers verts,
Devant les horizons des calmes solitudes,
Et son charme à leurs yeux rajeunit l'univers !

Ils lui cueillent des fleurs dans les prés ; sous les voiles
Des bois pleins de chansons ils lui parlent tout bas ;
Ils voudraient lui tresser des couronnes d'étoiles !
Ils croient bercer à deux l'infini dans leurs bras !

Lorsque leurs pieds sont las de poursuivre leur course,
Agenouillés dans l'herbe, à l'ombre d'un bouleau,
Ils puisent à deux mains la fraîcheur d'une source,
Leurs visages penchés se rencontrent dans l'eau.

En souriant, fermez les yeux, ô fiancées!
Eux sondent le destin pendant votre sommeil ;
Leurs vœux prennent l'essor, leurs vaillantes pensées
Ouvrent un avenir d'azur et de soleil.

Assise à leur foyer, la paix leur est fidèle
Et verse un miel divin dans l'œuvre des devoirs ;
Elle tend sur leurs fronts la blancheur de son aile
Pour écarter, la nuit, l'essaim des rêves noirs.

Le bonheur, accouru sur les pas de l'aurore,
A leur volet mi-clos frappe comme un ami,
Et l'hôte du printemps, l'hirondelle sonore
Chante un signal d'éveil à leur seuil endormi.

Des anges, des enfants, têtes blondes et roses
Où, sous l'œil maternel, éclora la raison,
Prennent sur leurs genoux de ravissantes poses
Et de troubles charmants emplissent la maison.

Entre les jours pareils du travail, quand l'année
Ramène quelque fête où vit un souvenir,
D'un beau groupe d'amis leur table est couronnée,
Et l'esprit du passé renaît pour les bénir !

Quand le monde autour d'eux mène ses bacchanales,
Quand passent les plaisirs sous des masques joyeux,
Quand les tentations, en heurtant des cymbales,
Bondissent, les seins nus et l'éclair dans les yeux ;

Un bleu voile à demi retenu sur les hanches,
Belles sous des cheveux déroulés par le vent,
Lorsque les voluptés leur tendent des mains blanches
Et soupirent un air plein d'un charme énervant ;

Les élus de l'amour, calmes dans leur vaillance,
Brisent le cercle impur de ces enchantements ;
On ne leur peut ravir l'anneau de l'alliance,
Ils sont fiers de porter la chaîne des serments !

Ils affrontent sans peur les combats de la vie,
Les ligues des méchants armés de trahisons ;
Ils ne frémissent point quand, sous leurs pas, l'envie
Fait siffler ses serpents souillés de noirs poisons.

Leur foi, comme un feu pur dans une urne d'albâtre,
Demeure inviolée, — et c'est leur talisman :
Quand la foudre du sort sur leur mât vient s'abattre,
Quand leur nef s'engloutit sous un mugissement,

Lorsqu'ils sont ballottés dans un vaste naufrage, —
Au-dessus de leurs fronts ils lèvent ce flambeau,
Et, domptant le courroux des flots et de l'orage,
Nagent à sa lueur vers un abri nouveau.

La mort peut les percer de ses dards inflexibles,
Mais non pas dérober leur trésor immortel ;
Leurs âmes, déployant des ailes invisibles,
Fuiront pour le sauver dans l'infini du ciel !

BENJAMIN DUPERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 16 janvier 1869.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture d'une dépêche de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry (Savoie et Haute-Savoie), relative à un concours à organiser dans les provinces, par ressorts académiques, pour les travaux d'histoire, d'archéologie et de science. M. le Recteur demande l'avis de la Société au sujet des moyens d'exécution du projet dont il s'agit, notamment en ce qui concerne le programme et les matières du concours, ainsi que le jury appelé à décerner les prix.

Après avoir longuement discuté cette question, la Société émet l'avis que le meilleur moyen d'arriver à une entente entre les diverses sociétés savantes et littéraires des deux départements de la Savoie, est que chacune d'elle nomme un ou deux délégués qui, sous la présidence de M. le Recteur, arrêteraient les bases du concours proposé par le ministre. Et pour le cas où cet avis serait partagé par les autres compagnies, la Société désigne deux de ses membres pour la représenter à la réunion préparatoire.

Sur la présentation de divers membres, la Société nomme au nombre de ses membres effectifs :

M. Pourrat, principal du collége d'Annecy ;
M. l'abbé Gex, ancien professeur, à Annecy ;
M. Laurent Matheron, à Saint-Julien.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, tomes XIVe, XVe et XVIe ; — 2° *Mémoires et documents*, publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande, tome XXVe ; — 3° *Revue des sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique ; — 4° *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 5° *Recueil* des Mémoires et documents de l'Académie de la val d'Isère ; — 6° *La Bourgogne*, revue provinciale ; — 7° Onzième *Bulletin* annuel de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie ; 8° *Les principaux types des monnaies russes au moyen âge*, par M. Fr. Seguin, don de l'auteur ; — 9° *Etudes sur les pénitenciers suisses et allemands*, par M. Laurent Matheron, don de l'auteur ; — 10° *Deuxième série d'études* sur les causes du crétinisme et du goître endémique, par le docteur J. Saint-Lager, don de l'auteur ; — 11° *Revue du Lyonnais* ; — 12° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe ; — 13° *Le Mont-Blanc* ; — 14° l'*Union savoisienne* ; — 15° le *Léman* ; — 16° le *Courrier de Savoie* ; — 17° l'*Impartial de l'Ain* ; — 18° le *Faucigny* ; — 19° l'*Association scientifique de France* ; — 20° l'*Echo du Salève* ; — 21° l'*Industriel savoisien* ; — 22° le *Courrier du Chablais* ; — 23° le *Globe*.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

Le Directeur-gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **20 février 1869.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ. Thésio.

ANNIBAL & L'ALPE PŒNINE

(V. les nos de septembre, octobre et décembre 1868)

On a contesté l'interprétation que j'ai donnée, dans l'article de décembre dernier, du texte capital de Polybe sur le passage d'Annibal. Je n'y tiens pas précisément. J'avais suivi le sens le plus pratique sur les données des commentateurs du XVIIe siècle. Laissons de côté, si l'on veut, l'autorité de Casaubon, de Gronovius, de Schweighaeuser et des autres; traduisons mot à mot : le résultat sera le même. N'oublions pas surtout que nous étions arrivé au confluent des Usses dans le Rhône par les chiffres les plus rigoureux.

Polybe avait préludé à l'histoire du passage d'Annibal par une description de toute la chaîne des Alpes. L'Italie, dit-il, est circonscrite de trois côtés : c'est d'une part la Méditerranée, de l'autre l'Adriatique, et de la troisième les Alpes, qui sont comme la base du triangle, surtout la partie septentrionale, dont j'ai à parler.

Il rappelle ensuite que les Gaulois transalpins habitaient le versant qui incline au Rhône vers le nord. Evidemment il s'agit ici des peuplades du Vallais et peut-être du Chablais.

Dans un autre chapitre on voit que les Boïens et les Insubres *(Isombras)*, qui occupaient les campagnes situées entre le Pô et les Alpes du nord, appelèrent à leur secours les Gaulois transalpins qui habitaient entre le Rhône et les Alpes (1). Il s'agit encore ici de la vallée du haut Rhône, dont les habitants étaient les plus rapprochés des Insubres par la vallée d'Aoste.

Dans le troisième livre de son histoire, Polybe, résumant le tableau de la ligne des Alpes dont le contour part de l'Adriatique pour courir à l'ouest, continue ainsi : « Le Rhône a ses sources à l'occident du nœud septentrional de cette chaîne. Il coule ensuite au nord-ouest, puis va se jeter dans la mer de Sardaigne. Il est formé de plusieurs cours d'eau dans une vallée dont les *Ardues* habitent le flanc septentrional. Tout le côté méridional est enfermé par la ligne des Alpes dont les extrémités fléchissent vers le nord. Le bassin du Rhône est séparé des campagnes qui entourent le Pô par la chaîne des Alpes qui de Marseille remonte pour contourner jusqu'à l'Adriatique. » (XLVII).

(1) *Hist.* II, XIV, XV, XVI, XXII.

On ne peut méconnaître ici le massif de Saint-Gothard, les sources du Rhône dans le haut Valais, puis son retour vers le lac Léman, et enfin sa descente vers la Méditerranée. Après ce tracé sommaire, l'auteur reprend les détails. La mention des *Ardues*, dont le nom s'est conservé dans celui d'*Ardunum*, aujourd'hui Ardon, entre Martigny et Sion sur la rive droite du Rhône, nous fixe parfaitement sur le côté opposé, c'est-à-dire l'horizon des Alpes pœnines, qui forment un équerre autour du coude du Rhône à Martigny. Ce tableau, si conforme à la configuration locale, n'a pu être fait que *de visu*, comme l'affirme Polybe, en rappelant les voyages qu'il avait entrepris en Afrique, en Espagne et en Gaule pour savoir la vérité (XLVIII, LIX).

Le cours du Pô n'étant point parallèle à celui du Rhône, Polybe n'a pu indiquer à l'opposite de celui-ci que les vallées arrosées par les rivières qui alimentent le Pô. La plus parallèle de ces rivières avec le Rhône est la Doire-Baltée qui coule à travers une vallée subalpine, mentionnée ailleurs par Polybe.

Revenant à son point de départ, cet auteur précise ainsi le sujet de tant de controverses : « Annibal ayant surmonté ces Alpes par l'endroit qui longe le Rhône, descendit en Italie. » *Apo tôn kata ton Rodanon topôn.* (XLVII). *A locis secundum Rhodanum.*

Or, nulle part ailleurs qu'en Vallais le Rhône ne baigne le pied des Alpes. Polybe venait de l'assurer, quelques lignes plus haut, précisément pour la rive méridionale du fleuve, celle dont il s'agit dans ce passage mémorable.

Plusieurs auteurs, dont j'avais partagé l'opinion, ont rendu par *les sources du Rhône* le texte que j'ai cité. La traduction est inexacte, mais l'idée n'est pas loin du vrai, au moins pour cette époque. Car Ammien Marcellin disait encore, au IVe siècle, que le Rhône venait des Alpes pœnines par plusieurs sources (1). On se rappelle les témoignages de Ptolémée et de Pline.

Il s'agit maintenant de déterminer celui des passages

(1) *Rerum gest.*, XV, XI.

menant du Vallais en Italie qui a marqué la route du plus hardi capitaine de l'antiquité. Les deux plus célèbres sont le Simplon et le Grand-Saint-Bernard. Le premier est moins élevé que le second de 367 mètres; mais la descente en Italie en est plus longue et plus difficile. D'ailleurs cette ligne s'écarte tout à fait de Turin. Et cependant Annibal a pris cette ville avant de se diriger vers le Tessin.

Un peuple habitait le sommet de la vallée où le Rhône prend sa source. C'étaient les *Viberi,* branche des Lépontiens, de l'émigration grecque ou taurisque, et conséquemment antérieure au passage des Carthaginois (1). Si Polybe ne les a pas nommés, c'est qu'Annibal n'a pas traversé le Simplon.

On voit par tout ce qui précède combien est douteux l'appui demandé par Strabon au prétendu témoignage de Polybe sur le passage des Tauriniens. Nous n'avons pas besoin de Strabon pour savoir ce que pensait Polybe. Nous préférons son texte formel à une citation contradictoire qu'il est impossible de justifier dans aucune partie de ses œuvres.

Il ne serait pas invraisemblable que Strabon, citant Polybe de mémoire, eût confondu le nom des Tauriniens avec celui des Taurisques, qui, d'après Caton, habitaient les sources du Rhône et du Tessin. Les Tauriniens passaient pour être de la même race, et Appien d'Alexandrie appelle leur capitale *Taurasia.*

Ce qui a pu induire également en erreur dans l'indication de ces passages, c'est que les torrents qui arrosent les flancs des deux Alpes pœnines et cottiennes, portent des noms semblables ou ayant le même radical. Ainsi les Alpes pœnines ont, au versant italien, la Doire, *Duria,* et, au versant suisse, la Durance et la Dranse, au bout de laquelle se trouvait la station *Octodurus* ou *Iunctodorus.* Les Alpes cottiennes ont également, au versant italien, une Doire, *Durias,* et, au versant français, la Durance, *Druentia.* La station d'*Ictodurum,* qui n'en était pas très éloignée, a pu augmenter encore la confusion des localités pour ceux qui écrivaient à distance sans les avoir parcourues.

Quant à Polybe, qui les avait étudiées sur place (XLVIII, LIX), il enchaîne d'une logique inflexible la suite de son récit. Réfutant l'objection des auteurs contemporains tirée de l'impossibilité de passer les Alpes qu'il venait de décrire, il rappelle les expéditions des Gaulois transalpins, dont il avait parlé dans le chapitre précédent, par les mêmes Alpes que l'armée d'Annibal. Or, on a vu plus haut que ces Gaulois, surnommés Gésates, n'étaient autres que les habitants de la vallée du haut Rhône.

Les partisans du passage des Alpes cottiennes viennent confirmer, à leur insu probablement, les motifs qu'avait le général africain de déférer à la politique insubrienne en débouchant en Italie par la vallée d'Aoste.

Il était tellement improbable que les députés des Insubres dirigeassent l'armée carthaginoise par les Alpes cottiennes qu'Ammien Marcellin, ayant suivi l'opinion de Tite-Live sur le fait principal, a dû, pour être, au moins cette fois, d'accord avec lui-même, faire accompagner Annibal par des Tauriniens; ce qui, d'ailleurs, était inexplicable dans leur alliance avec les Romains. Conçoit-on, en effet, ces bons alliés introduisant en Italie un ennemi qu'il était de leur intérêt suprême de voir anéanti avant qu'il pût pénétrer les Alpes?

Le système de Tite-Live n'est guère plus rationnel. Il attribue aux députés boïens et au roi Matale qui accompagnaient Annibal, la décision prise par celui-ci de ne pas combattre les Romains avant d'avoir passé en Italie, et cependant il les conduit par le passage des Tauriniens le plus dangereux à affronter dans ces conjonctures, puisque les Romains étaient leurs alliés et que toute cette ligne devait être gardée. L'armée carthaginoise passe sans coup férir, sans que ni Tauriniens ni Romains aient l'air de se douter que les Alpes étaient leur plus formidable rempart. D'ailleurs, tout est à l'avenant. Le départ du pays des Allobroges, indiqué *ad lævam,* à main gauche, n'aurait pu s'effectuer que sur la droite, dès qu'il s'agissait de rebrousser chemin jusqu'à la Durance et surtout à un point où le tableau imagé qu'en fait Tite-Live y acquerrait quelque vraisemblance. Assurément l'auteur n'avait pas vu les vallées alpines. Ce n'est plus l'historien subissant la logique des faits avec la configuration locale : c'est le romancier aux ordres duquel généraux et armées passent outre, comme par enchantement, aux obstacles de la nature et de la politique.

Et l'on ose opposer de pareilles fantaisies, imaginées à loisir dans les salons de Rome, à la discussion pratique de Polybe, qui s'était imposé tant de fatigues pour étudier l'histoire sur les lieux mêmes (LIX).

Servius Maurus rappelant, d'après Varron, les cinq passages des Alpes gauloises, énumère celui des Ligures le long de la mer, celui d'Annibal, celui de Pompée allant en Espagne, celui d'Asdrubal et celui des Alpes graies (1).

Il faut donc écarter de la discussion le premier et le dernier de ces passages, et chercher ailleurs ceux des trois généraux nommés. La découverte de celui de Pompée nous éclairera sur celui d'Annibal.

Pompée écrivait lui-même au Sénat de Rome qu'il avait trouvé un chemin plus facile que celui d'Annibal. Appien le circonscrit entre les sources du Rhône et de l'Éridan (2). Excluons donc de la discussion les Alpes pœnines et le Mont-Viso. Les Alpes graies le sont déjà, d'après Servius et Varron. Le Mont-Cenis n'étant pas connu à cette époque, restent pour le passage de Pompée le col d'Arnas, qui mène de Maurienne à Usseglio, Viu, Lanso et le cours de la Stura à Turin, et le Mont-Genèvre entre Briançon et Suze. Sur ces deux lignes, on a découvert des vestiges authentiques de voies romaines (3).

Mais on n'a conservé l'itinéraire que de la dernière. Elles appartiennent toutes les deux aux Alpes cottiennes, où Pline signale effectivement la soumission de plusieurs peuplades par Pompée (4).

Quant à la plus grande commodité qu'offrait à Pompée l'une ou l'autre de ces deux ouvertures des Alpes, *Iter aliud atque Hannibal nobis opportunius patefeci,* elle doit s'entendre de sa brièveté. Il fallait gagner du temps pour surprendre Sertorius en Espagne. Les corps de son parti gardant les passages des Alpes ma-

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, xx.

(1) Servius Maurus Honoratus, *In Virg. Œneid*, X, 13.

(2) Salluste, *Fragm*, III. — Appien, *De bello civili*, I.

(3) *Questions archéologiques. Maurienne. Académie royale de Savoie*, IV. 191.

(4) Pline, *Hist. nat.*, III, xx.

ritimes, Pompée dut remonter aux Alpes cottiennes pour redescendre dans la Narbonaise et passer les Pyrénées. Mais ce détour ne fut pas aussi grand que celui d'Annibal, qui, voulant éviter les Romains et les Tauriniens aux Alpes cottiennes, avait dû remonter plus au nord; non pas même aux Alpes graies, puisque Servius et Varron les distinguent, comme on l'a vu, des passages d'Annibal et de Pompée, mais bien aux Alpes pœnines.

Et si Appien, au lieu de circonscrire aux sources de l'Isère l'étendue alpine qu'il avait en vue, indique comme extrême limite les sources du Rhône, c'est qu'évidemment ces dernières marquaient le passage d'Annibal, et que leur mention comme limite exclusive affirmait plus formellement la distinction du passage de Pompée, d'après son propre témoignage.

Il résulte des précédents que l'ordre dans lequel Servius a énuméré les cinq passages, n'a aucune signification; puisque, si la route de Pompée était plus courte que celle d'Annibal, c'est parce qu'elle était plus rapprochée de la Méditerranée et qu'elle aurait dû être ainsi nommée avant cette dernière, dès que la liste commençait par le chemin des Ligures.

Un auteur moderne fait une exception tout à fait désespérée pour sa cause, lorsqu'il prétend que les Alpes pœnines n'auraient pas fait partie des *Montium gallicorum* mentionnés par Servius. Polybe, dans une description raisonnée de toute la chaîne des Alpes depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique, affirme que le versant de ces Alpes, incliné vers le Rhône au nord, est habité par les Gaulois transalpins (1).

Si ces vallées avaient été annexées d'abord à la Gaule cisalpine pour conserver à l'Italie la défense des Alpes, ces habitants ne cessaient pas d'être Gaulois, ni leurs passages de faire communiquer les deux Gaules cisalpine et transalpine. D'ailleurs, toute cette zone fut attribuée au prétoire des Gaules dès Constantin et elle l'était encore au temps de Servius.

On a vu plus haut la source des erreurs qui ont pu faire confondre les Alpes pœnines et cottiennes à ceux qui écrivent sur des notes ou des oui-dire sans avoir tout contrôlé sur le théâtre même des faits historiques.

C.-A. Ducis.

(1) *Hist.*, II, XIV, XV, XXII.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite)

Après un *Te Deum* à l'église paroissiale, où il est reçu par le révérend curé, à la tête d'un nombreux clergé, Sa Majesté vient se reposer à l'hôtel de Juge, qui lui sert de résidence. Dans le grand salon du premier étage, orné de magnifiques tentures, le premier écuyer introduit bientôt les nobles Syndics et Conseil; suivant la prescription du comte de Latour, Thomas Descostes fait « un compliment court relatif à la circonstance » et Sa Majesté y répond par quelques mots gracieux pour sa fidèle ville.

« Deux heures après, dit le chroniqueur, le roi nous fit demander (avantage que nous eûmes sur les autres corps). La compagnie entra à la suite de ses officiers dans la salle d'audience, où elle fut reçue avec toutes les marques possibles de bonté. Le roy loua beaucoup l'uniforme. Voicy mot à mot les termes dont il se servit: « *Voilà un fort joly uniforme; je verray avec plaisir qu'on le perpétue et qu'on travaille à augmenter la compagnie.* » Non seulement il ne se contenta pas de gracioser la généralité; mais encore sur l'annonce de MM. les officiers, qui eurent la généreuse précaution de mettre en avant tous ceux de la compagnie qui avaient eu l'honneur de servir dans les troupes de Sa Majesté, elle témoigna à ces derniers des marques singulières de distinction. On ne doit pas omettre que le tableau de la compagnie luy fut remis; elle eut la bonté de le voir et, l'ayant parcouru, elle le mit dans sa poche en disant: « *J'ay déjà trois mille hommes en tabelle dans la Savoye qui pourront bien me servir dans l'occasion.* »

Sa Majesté allait donner congé aux chevaliers « lorsque M. notre capitaine, se prosternant devant elle, luy demanda l'agrément du baise-main. Elle répondit d'un ton affable: « *Avec plaisir; je vois bien qu'il faut faire le tour.* » Et Sa Majesté fit en même temps baiser la main de son frère Mgr le duc de Chablais.

Le soir, un dîner d'apparat fut donné à Sa Majesté. Les hauts personnages de la cour, les nobles syndics et les chefs de corps y assistaient. Les pois verts, la truite et le Chautagne des délibérations font merveille. Au bas de ce palais d'un jour, la *Légion albanaise* fait la garde d'honneur. Il y a une escouade de 15 hommes à chaque porte; ces bons bourgeois, sous leur costume bleu, gardent un sérieux imperturbable et se mettent en quatre pour contenir ces flots de peuple, qui voudraient pénétrer dans la demeure royale. La consigne avant tout! hommes et femmes sont égaux devant leur chapeau galonné et la jeune et sémillante Rumillienne ellemême ne peut arriver à corrompre ces impassibles grenadiers pour jeter un simple regard dans la cour de l'hôtel...

Mais la nuit, une nuit sereine et étoilée, vient d'étendre ses voiles. La ville entière s'illumine comme par enchantement; depuis la maison cossue du riche bourgeois jusqu'à l'humble demeure du pauvre artisan, tout resplendit de lampions, de guirlandes, d'écussons au chiffre de Sa Majesté; un immense feu de joie éclaire de ses lueurs fantastiques le *Burgi forum*. Sur le château, une tente gracieuse abrite un banquet de 80 couverts. C'est la Compagnie des chevaliers-tireurs qui fête les officiers de la suite du roi. « On tire les santés au bruit des instruments; après quoy, on danse jusqu'à deux heures du matin (1). » Les fusées du conseiller Durhône s'élancent dans la nue aux acclamations du peuple et viennent éclater contre les rochers du Chéran. Mais ce n'est pas la ville seule, c'est la vallée entière qui est illuminée: toutes les collines, qui se déroulent autour de Rumilly et qui l'ont fait appeler du nom de Petite Rome, ont leurs sommets enflammés; Saint-Eusèbe, Thusy, Hauteville, Marcellaz, Boussy, Marigny, Massingy, Moye, Lornay et jusqu'aux rocs grandioses du val de Fier projettent dans les cieux les teintes rougeâtres d'un immense incendie.

(1) Une délibération du 23 janvier 1765 mentionne l'existence à Rumilly d'une salle publique de danse.

Cette nuit passa vite. Le lendemain matin, 24 août, le cortége royal reprit la route de Chambéry.

Avant son départ, le roi passa une seconde fois en revue, sur la place d'armes, les troupes de la garnison et les milices urbaines; « et nous eûmes le bonheur de l'accompagner dans le même ordre que la veille jusqu'au hameau de Martenex; et nous revînmes dîner chez l'hôte Ringuet. »

« Voilà au vray, — dit en terminant l'enthousiaste et intéressant narrateur — ce qui s'est passé dans cette journée que nous compterons pour la plus agréable de nos jours et après laquelle nous ne sommes point jaloux de ce qui pourra arriver de gracieux à nos arrière-neveux. »

Gracieuse pensée qui clot un gracieux récit!

De retour à Chambéry, Victor-Amédée III adressa à ses sujets le billet suivant, daté du 25 août :

« Chers, bien amés et féaux, le mariage du prince de Piémont, mon très cher fils, avec la princesse Clotilde de France ayant été célébré à Versailles le 21 de ce mois, Nous vous notifions avec d'autant plus de plaisir cet évènement si intéressant pour Nous et pour tous nos sujets que vos nouvelles marques d'attachement et d'amour pendant notre séjour dans ce duché nous assurent que vous y prendrez la plus grande part en en rendant d'humbles actions de grâces au Seigneur et en le priant de répandre ses plus amples bénédictions sur cette alliance pour le bonheur de notre famille et la félicité de nos peuples. Sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. » V. Amé.

Ce billet royal était accompagné d'une lettre de M. Vivetty, secrétaire d'Etat au Bureau des affaires internes, annonçant que Sa Majesté avait fixé au 7 septembre la réception du compliment de conjouissance pour le mariage de Son Altesse Royale Mgr le prince de Piémont. Dans sa séance du 3 septembre, le Noble Conseil désigna pour le représenter à cette cérémonie les deux syndics, Thomas Descostes et Michel Jacquier; ceux-ci restèrent six jours à cette occasion dans la capitale de la Savoie, où ils prirent part à toutes les fêtes de la cour. Leurs frais de voyage et de séjour se montèrent à la somme de 120 livres 19 sols, non compris leur costume officiel qu'un Dusautois de l'époque avait confectionné pour le prix de 472 livres 22 sols.

Victor-Amédée III fut assurément l'un des princes qui saisirent le mieux le caractère savoisien et qui firent le plus pour le bonheur du berceau de la monarchie. Après avoir prouvé sa valeur sur les champs de bataille de Notre-Dame-de-l'Orme et de Bassignano, il consacra son règne à améliorer la condition des sujets, à modifier les institutions, à en établir de nouvelles et à augmenter ainsi la prospérité nationale. Il avait compris qu'en Savoie l'agriculture est la principale ressource des habitants; il y vit l'un des plus puissants éléments de richesse publique et il l'encouragea de toutes ses forces. Témoin cette lettre à cachet adressée par le roi à M. le comte Botton de Castellamont, général des finances, « pièce qui, — suivant l'expression de M. Daquin, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Chambéry, — peint si bien le caractère de cet auguste monarque et qui est aussi glorieuse pour lui que pour la nation. » Nous ne résistons pas au désir de reproduire, à la fin de ce chapitre consacré au séjour de Victor-Amédée III en Savoie, ce remarquable document où se peignent le cœur de l'homme et la grandeur du souverain :

« Très cher, bien amé et féal, le bonheur de nos peuples ayant toujours fait notre occupation la plus chérie, rien de plus consolant pour nous que de les voir répondre à nos soins paternels par des sentiments pleins d'un amour et d'une tendresse filiale. Nous avons toujours trouvé ces sentiments dans nos sujets de Savoye et principalement dans cette circonstance de notre séjour dans ce duché, où le désir de leur faire du bien nous a appelé. Ç'a été pour y réussir que nous en avons voulu parcourir toutes les les provinces, afin de les connaître par nous-mêmes, juger de leur situation et de leurs besoins et décider ensuite sur les moyens les plus propres pour obtenir le but de notre voyage : parmi ceux qui se sont présenté à nos réflexions, l'amélioration de l'agriculture et de toutes les branches qui en dépendent nous a paru mériter les préférences, eu égard aux grands avantages qui proviennent nécessairement de la meilleure culture des terres et eu égard aussi que ce moyen remplit mieux nos vues, qui sont de faire du bien à tous les ordres de l'Etat et nous nous sommes d'autant plus volontiers confirmé dans cette résolution que nous avons déjà ici une Société d'agriculture dont le zèle pour le bien général justifie à tous égards l'idée avantageuse que nous nous en étions formée en l'approuvant par lettres-patentes du 27 janvier 1774. Or, comme pour opérer cette amélioration, il faut faire bien des épreuves et des établissements en différents endroits, qui ne laissent pas de causer des frais considérables et qui excèdent les forces de la plupart de nos sujets, rien ne nous a paru plus digne du désir qui nous anime d'améliorer le sort de cette partie de nos peuples que de concourir à ces dépenses et c'est pour suivre ces favorables intentions et afin de témoigner notre agrément pour toutes les preuves d'amour et de joie qu'ils nous ont données à l'occasion du mariage du prince de Piémont, mon très cher fils, que nous voulons bien accorder, comme nous faisons, la somme de cinquante mille livres pour le paiement de laquelle nous nous réservons de vous assigner les fonds, et pour preuve encore de l'entière confiance que nous avons dans les lumières et le caractère des personnes qui composent la susdite Société, nous voulons que ces 50,000 livres lui soient remises en parties séparées, suivant qu'elle le demandera et employées sous sa direction à l'avantage du duché en général..... »

En transmettant cette lettre à cachet à la Société d'agriculture, M. le général des finances, Botton de Castellamont, s'écrie dans son juste enthousiasme : « Excellences, jouissez; Messieurs, jouissez tous de la plus douce consolation que puissent goûter des sujets : celle de voir approuver vos vues, vos opérations; celle de mériter la confiance de votre souverain. Qu'il m'est doux, Messieurs, de venir de la part de Sa Majesté vous assurer de ses sentiments et avec quelle satisfaction ne vois-je pas l'œil per-

çant du Roi accorder sa confiance à la générosité qui vous caractérise tous et répandre des faveurs sur une partie de ses sujets que tant de belles qualités en rendent dignes..... »

La Savoie dut bénir un pareil bienfait, qui favorisait le meilleur élément de sa prospérité. Et pourtant Victor-Amédée III ne disait-il pas : « Les Savoyards ne sont jamais contents; s'il pleuvait des sequins, ils diraient que le bon Dieu casse leurs ardoises! » Trait profond et éminemment juste! Mais le roi, afin de le rendre complet, aurait dû ajouter que pour lui les Savoyards se seraient fait *casser* la tête. Le Savoyard, en effet, est peu démonstratif; il n'aime pas les phrases ni les vaines protestations; il est naturellement porté à chercher le mieux dans le bien et à signaler en toutes choses le côté faible et vulnérable; il a même un léger penchant à la raillerie, à ce qu'on appellerait en style familier un petit air gouailleur. Au premier abord et à vol d'oiseau, il paraît froid, peu enthousiaste et en quelque sorte *sceptique,* si je puis me servir de ce mot en le dépouillant de sa signification défavorable; mais si de la forme on pénètre au fond, on découvre sous cette rude écorce une sève généreuse, et sous cette apparence de froideur, un cœur chaud, une âme franche et le plus beau des enthousiasmes, l'enthousiasme raisonné, sérieux, logique, se traduisant par des faits et non par des paroles, et transformant en véritable reconnaissance et en fidélité durable ce qui n'est chez d'autres que démonstrations puériles et attachement passager. F. DESCOSTES.

(A suivre.)

UNE EXCURSION A SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

(Savoie)

Si de Moûtiers on suit la nouvelle route qui conduit à Brides-les-Bains, on ne tarde pas de voir à sa droite la vallée de Belleville qui s'élève du nord au sud, en regard de Salins. La commune de Saint-Martin se trouve sur les parties les plus élevées de cette vallée. De Salins, deux directions se présentent pour se rendre à Saint-Martin : le chemin de Saint-Laurent-la-Côte et celui de Saint-Jean-de-Belleville. Celui-ci, quoiqu'un peu plus long, est le plus agréable et le plus varié, et il permet de faire des études géologiques et archéologiques très intéressantes; c'est par là que je ferai passer le lecteur. Traversons le Doron, et retranchons-nous sur la droite pour gravir les fortes rampes qui nous feront gagner une partie de route rectifiée dont les tranchées, sur une grande longueur, permettent d'étudier la nature du sol; on se trouve alors en dessous de Fontaine-le-Puits. On a en face de soi Villarlurin, bâti sur un lambeau du terrain anthracifère, à la jonction du Doron, qui vient de Brides et de Merderel, qui descend de la vallée de Belleville. De ce point on voit l'endroit où des recherches d'anthracite ont été pratiquées. Plusieurs explorateurs y ont poursuivi des travaux importants, qui n'ont mis à découvert que des couches carbonifères peu puissantes. Les assises de ce terrain y paraissent très tourmentées et remplies de filons carbonifères, dont quelques-uns ne sont que des schistes décomposés.

Le chemin de Saint-Jean-de-Belleville est presque entièrement creusé dans des schistes lustrés calcaréo-talqueux, alternant avec des brèches, le tout appartenant au trias.

Près de la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces et du village de Leycher, on a découvert l'existence de deux stations datant de la première époque du fer. Les fouilles qu'on y a pratiquées accidentellement ou dans le but d'y trouver des tombes antiques, ont mis à découvert des bracelets, des épingles, des anneaux, des morceaux d'ambre, des restes d'armes, tels que fers de lance et de piques, des débris de poterie, des ossements, des crânes, qui ont été reconnus pour appartenir à la race celtique.

M. Modeste Puyet, dans le n° 142 du *Savoyard,* annonce qu'il a vérifié l'existence d'un *dolmen-autel* au milieu de la place de son village de Villarenger, commune de Saint-Martin. Sans entrer en discussion sur la véritable origine de cette pierre qui m'a semblé ne porter aucune trace visible de bassin, et qui n'est pas supportée par des pieds comme les véritables dolmens, on peut cependant déclarer avec certitude que cette pierre n'a aucun rapport avec un bloc erratique, comme on le dit, puisqu'il n'est qu'un grès anthracifère appartenant à la même formation que les terrains adjacents.

Une des premières curiosités, qui ne manquent pas d'attirer l'attention du touriste, c'est le costume des femmes bellevillegeoises. La partie la plus remarquable est un grand chapeau de paille ou de feutre, formé de larges ailes et d'une coque haute et étroite, serrant seulement le sommet de la tête. Cette coque est toujours littéralement chargée de rubans souvent multicolores qu'un cordon doré, terminé par des glands, vient lacer. Avec ces rubans, il n'est pas rare d'y voir des plumes de paon ou d'autruche. L'aspect de ces chapeaux, portés par des femmes, est des plus curieux et, disons-le avec toute franchise, provoque l'hilarité des étrangers. Les chapeaux de paille sont de fabrication indigène; ils sont formés de tubes de paille convergents, au lieu d'être, comme dans les chapeaux ordinaires, disposés suivant des cercles parallèles à la coque. Ces pailles, pour se tenir rigides et solidaires, sont liées par des ficelles, disposées en cercles parallèles à la coque. Les bords des chapeaux ont sans exagération, 0,35 centimètres. Le reste du costume des femmes se compose : d'une robe de drap formant mille petits plis vers la ceinture, d'un corsage en drap, mais d'une autre couleur que la jupe, et autour duquel, vers la taille, quelques femmes portent une bordure en velours noir, semblable à une Juive, d'un tablier de couleur, qui descend jusqu'au bas de la robe, et enfin d'un petit foulard croisé devant la poitrine.

Les Bellevillegeois, sous un extérieur simple, sont rusés, intelligents et très intéressés. Ils ont de la tenacité au travail et dans leurs entreprises; un bon nombre d'entre eux va chercher fortune à Paris, à Orléans, à Marseille; en sorte qu'actuellement quelques villages manquent de bras, et les terres perdent de leur valeur faute de culture.

Saint-Martin-de-Belleville est une des communes de la Savoie qui tend le plus à conserver ses anciennes traditions et coutumes. Je vais en citer quel-

ques-unes : on chante, après les messes de mariage, le *Libera me* pour les parents défunts des deux familles des conjoints. Pour costume de noces, la jeune personne porte invariablement un tablier bariolé rappelant les châles aux couleurs tranchantes. Ce tablier est attaché autour de la ceinture par un ruban multicolore, au-dessus duquel on en voit un autre plus large, offrant également des couleurs vives. Les jeunes filles mettent leur costume de noces pendant trois jours : le dimanche qui précède le mariage où elles s'entendent proclamer à l'église, le jour du mariage et le dimanche suivant. Les deux époux seuls portent sur le cœur un bouquet de fleurs artificielles; celui de la fille est plus grand : elle le porte le dimanche qui précède son mariage, le jour du mariage; mais le dimanche suivant elle ne le porte plus : on dit que la chèvre l'a mangé. La mariée, le jour de ses noces, attache avec une épingle, à la boutonnière de chacun des garçons invités, des rubans disposés en forme de croix; le mari en fait autant aux invitées.

Le repas des morts existe toujours : il consiste à inviter indistinctement à un festin toutes les personnes qui habitent un certain rayon autour de l'habitation du défunt. Au repas, on ne boit pas de vin et l'on n'y use pas de viande.

Aux enterrements, le plus proche parent mâle du défunt précède le cercueil en portant un crucifix à la main.

Arrêtons-nous ici sur ce point. Il me va du reste mieux d'examiner la vallée de Belleville au point de vue géologique et pittoresque; d'ailleurs, tous les voyageurs qui ont parlé de cette vallée ne l'ont point considérée du côté qui nous intéresse le plus.

On arrive au chef-lieu de Saint-Martin depuis Saint-Jean, en traversant le torrent de Merderel, qui a tiré son nom du verbe patois *émerdeller* (ébouler). Ce torrent s'est creusé un lit à travers un fort dépôt d'éboulis, dont on peut juger la puissance vers ces déchirures de terrain. Il est visible, à l'aspect de de ces alluviums, que ce n'est pas la rivière d'aujourd'hui qui a pu amener ces dépôts, parce que ceux-ci seraient étagés en forme de terrasses et suivant la pente de la rivière, ou bien celle-ci, en baissant graduellement, aurait laissé des traces sur les deux versants de la vallée. Au contraire, on voit sur ces versants un grand nombre de points où les éboulis, qui font face à l'eau, présentent des escarpements aux pieds desquels le torrent a occasionné des affouillements semblables à ceux que l'on remarquerait au bas d'un remblais, dont le pied serait corrodé par une rivière. La présence de ces grands dépôts de déjection donne à penser que le niveau du sol de cette vallée a dû être assez délavé pour y avoir permis, dans ses points les plus bas, de semblables amas.

La vallée de Belleville, près du chef-lieu de Saint-Martin, se divise en deux branches : une première part de la rive gauche du torrent de Merderel et remonte, par des pentes douces, jusqu'au col des Encombres, au-dessus de Saint-Michel en Maurienne; la branche principale, ou la vallée de Saint-Marcel, continue vers le sud, suivant une direction parallèle à la première; puis, à la hauteur de 1,940 mètres, au lieu dit *A-la-Chasse* et *Au-Plan-de-l'Eau*, elle se divise de nouveau, par le massif de Boimains, en deux directions : l'une, celle de l'ouest, va se terminer vers la chaîne des Alpes, en formant la vallée des Lods, et l'autre s'élève vers l'est, en formant la vallée de Thorens. C'est cette vallée que l'on suit pour gagner le col du Peclet et pour descendre dans la vallée des Allues.

La première de ces vallées, ou la vallée des Encombres, compte 20 kilomètres; elle présente sur tout son parcours des sites variés et enchanteurs. A la hauteur des granges Genouillet (1,759^{m}), on voit des blocs de rochers détachés de la montagne et qui sont venus rouler jusqu'au fond du vallon. J'ai recueilli de ces blocs : des fossiles appartenant à la classe des céphalopodes et des acéphales; j'en ai vu qui sont en tout semblables à l'ammonite Fimbriatus Sow, amm. Margaritatus Monf., amm. Aalensis Zieten ; des ostreas que je n'ai su déterminer, enfin des pectens Breislokii Stopp et Valletii Stopp. J'ai trouvé des belemnites à structure de spath calcaire, rayonné, avec canal.

En marchant un peu on ne tarde pas à gagner le col des Encombres (2,411^{m}), qui promet, si le temps n'est pas mauvais, un horizon charmant, une vue splendide sur les montagnes du Briançonnais.

Mais, à cette hauteur, le vent et les brouillards manquent d'aménité et forcent souvent à gagner les chalets. On trouve, à la surface du sol, à la hauteur des Encombres, des rides, des dépressions de terrain parallèles et placées à égale distance. Ces dénivellations ont leur direction perpendiculaire à celle des vents qui y règnent d'habitude. On sait que de semblables effets se produisent à la surface de la neige, balayée par le vent. Est-ce que les inégalités ondulatoires, si fréquentes dans les couches des terrains, ne trouveraient pas leur origine dans de semblables faits?

Depuis le col des Encombres, on peut, en allongeant le parcours, se rendre dans la vallée des Lods, et de là rejoindre Saint-Martin, en descendant dans la vallée de Saint-Marcel.

La vallée des Lods est un des coins de terre les plus enchanteurs que je connaisse. Ces pâturages verdoyants, au pied desquels s'étend un lac limpide, sont faits pour vous porter à des rêveries charmantes. Ce lac (2,032^{m}) conserve dans ses parties basses d'énormes troncs de mélèze, dont quelques-uns sont encore en place et les autres couchés dans la direction du courant. Ces arbres attestent que la vallée de Belleville, aujourd'hui dépourvue de bois, en possédait jadis. Un autre fait non moins concluant vient corroborer mon assertion. Les bois que l'on rencontre dans les tourbières sont généralement en place et dans des positions verticales; cela suppose qu'ils ont crû sur ces lieux et que le terrain sur lequel ils reposent ne devait pas être marécageux ou propre à former de la tourbe. En présence de ce fait, notre esprit se porte naturellement vers un temps antérieur pendant lequel ces mélèzes ont dû croître, vivre plusieurs années sur une terre dont le sol leur était favorable. Sans remonter très haut, la montagne entre Chatellard et Planlebon, qui, aujourd'hui, ne porte aucun vestige d'arbres, devait être boisée avant la

Révolution française, comme il conste d'une permission de coupe dans le *bois noir* (montagne située entre le Chatellard et Planlebon) accordée en 1756 aux habitants de Saint-Marcel, qui se proposaient de rétablir un pont. Cette permission est signée de Joseph Angiono, intendant de la province de Tarentaise.

La vallée de Saint-Marcel est la vallée principale de Saint-Martin; elle compte cinq hameaux dont le plus élevé est Lavanaix (1,720m) qui occupe le 3e rang, comme altitude, parmi les villages habités de la Savoie.

Les chalets les plus élevés sont ceux de Manbec (2,087m) et des Lods (2,104m); ils sont habités dans la belle saison, depuis le mois de juillet jusqu'aux premières neiges, par des Provençaux qui y font paître 1,200 à 2,000 moutons, tous de race mérinos.

En descendant la vallée de Saint-Marcel, on trouve, après avoir traversé le hameau de ce nom, le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Vie (1,521m); il attire chaque année, le 8 septembre, une foule de pèlerins. On est agréablement surpris lorsque tout à coup on voit apparaître cette chapelle qui est d'une construction fort soignée, eu égard à la difficulté des lieux.

Toutes les maisons de Saint-Martin-de-Belleville sont groupées par villages; on ne voit pas, comme dans certaines communes, les habitations disséminées un peu partout. Les villages sont divisés par des rues ordinairement très étroites et tortueuses. Toutes les maisons sont orientées de la même manière : la façade principale regarde toujours la partie basse de la vallée.

La commune de Saint-Martin-de-Belleville est, comme on va le voir, une des plus riches de la Savoie en gisements d'anthracite. La majeure partie de son territoire repose sur le terrain anthracifère. Je vais entrer dans quelques détails au sujet de cette formation.

La nature minéralogique est un des caractères les plus distinctifs pour découvrir ce terrain : ainsi les roches, qui se composent de grès micacés ou spammites, de schiste argileux contenant des empreintes de plantes, sont classées dans le terrain anthracifère; ce sont les seules roches dans lesquelles il soit possible de trouver de l'anthracite. Les variétés de roches que l'on rencontre à Saint-Martin dans le terrain anthracifère, sont :

1° *Schiste argileux noir*. Cette roche est formée de petits grains siliceux liés par un ciment argileux. Son aspect est schisteux, d'un noir bleu d'ardoise. Cette roche, qui n'a aucune affinité avec les acides, donne une forte odeur argileuse; elle forme le toit et le mur des couches de charbon;

2° *Grès schisteux argileux*. Cette deuxième roche diffère de la première en ce que celle-là commence à être micacée; son grain est fin, de couleur noire, et tient le milieu ou sert de passage entre les nos 1 et 3. Cette roche est exploitée comme ardoise dans quelques points.

3° *Grès schisteux à paillettes de mica*. Cette troisième roche empâte des paillettes de mica un peu plus grosses que celles que renferme la roche no 2. Sa schistensité est parallèle à sa stratification. La surface de cette roche, lorsqu'elle a été exposée aux agents extérieurs, est soyeuse, douce au toucher, brillante au soleil, à cause des paillettes de mica qui sont nombreuses.

4° *Grès grossier*. Cette quatrième variété de grès se reconnaît surtout par sa grande rugosité; les paillettes de mica n'apparaissent presque plus et sont décomposées. Cette variété de roches est souvent fissurée ou veinée de quartz blanc.

Toutes ces roches forment une étendue considérable, et alternent les unes avec les autres dans un ordre qu'il est difficile de déterminer et qui ne paraît pas constant.

L'anthracite se présente sous deux variétés : 1° l'*anthracite grenu*, très estimé, se trouve généralement à une certaine profondeur; on ne l'atteint qu'après avoir traversé de l'anthracite terreux. Le premier est luisant, il tache les mains; il produit une petite flamme et sert aux maréchaux. Dans cette variété on distingue encore l'anthracite dur et l'anthracite tendre : ce dernier est le plus estimé des forgerons; 2° l'*anthracite terreux*. Cet anthracite que l'on désigne sous le nom de *mère*, parce qu'il sert d'indice au charbon, se trouve aux affleurements et provient de l'altération de la variété grenue. Il n'est que très peu utilisable; je l'ai toujours vu jeté aux remblais.

La limite ouest de la zone anthracifère, sur le territoire de Saint-Martin, part à 500m ouest du col des Encombres, en un point qui est déprimé sur l'arête de la montagne, et suit presque une ligne droite dont la direction est : (N. 15° E.) (S. 15° O.), en passant par les points indiqués sur la carte de l'état-major sarde, par *Aux-Bardades*, *Becca-l'Aigle*, *Saint-Martin-de-Belleville*, *Villar-Crélin*, le *Miaz*, le *Pas-de-l'Arpettaz* et *Brides-les-Bains*. Cette zone anthracifère se trouve, sur sa limite ouest, en contact tantôt avec les grès bigarrés passant au quartzite, tantôt avec les gypses, tous de formation triasique. Il y a, sur la limite que je viens d'indiquer, des points où la ligne de démarcation, entre le trias et le terrain anthracifère, est très rigoureuse. Je sais que plusieurs auteurs ont étendu ce dernier terrain bien au delà des limites que je viens de tracer, en faisant entrer dans cette formation les amas de gypse, de quartzite, les roches dolomitiques ou cargnieules; mais cette classification est aujourd'hui totalement abandonnée par suite de faits reconnus ces dernières années.

Ainsi qu'on le voit, presque tout le territoire de Saint-Martin est formé de roches anthracifères; aussi y trouve-t-on de nombreuses couches de charbon.

Cette richesse publique est d'autant plus appréciée dans cette commune, que celle-ci est complétement dépourvue de bois, et que le peu qu'on y rencontre est réservé pour les constructions. Ces gisements exploités permettent de tirer parti de tout le pays et de s'y installer dans des conditions égales. L'anthracite y est utilisé non seulement dans les forges maréchales, qui sont nombreuses, mais encore et surtout dans les foyers domestiques où il est d'une nécessité absolue. On l'utilise jusque dans les chalets où l'art de la fromagerie trouve du succès à

cause de la présence de ces gisements carbonifères et de quelques bassins tourbeux disséminés sur quelques points.

Je diviserai les nombreux gisements, qu'on remarque à Saint-Martin, en plusieurs groupes :

1° Les groupes du Tognin et du Pavé (2,649, 2,657, 2,588, 2,233 mètres d'altitude) sont situés sur la crête de la montagne qui sépare la vallée de Saint-Marcel d'avec celle des Allues. Ces gisements fournissent les meilleurs combustibles exploités dans la commune de Saint-Martin : le charbon y est noir, très luisant, grenu ; il brûle avec flamme et s'allume facilement, donne une chaleur régulière et interne, ne se décrépite pas et permet de travailler l'acier. On conçoit que, malgré sa hauteur (2,600^{m}) et les difficultés des lieux, les maréchaux de la vallée aillent faire au Tognin leurs provisions de charbon.

2° Les groupes de *Rochevielle* (2,100^{m}) et du Plan-de-l'Eau (1,876^{m}), présentent des lits de charbon en discordance de stratification avec les couches de grès. Celles-ci, en ces points, sont très tourmentées ; aussi, je regarde ces gisements comme des étreintes formant un gîte isolé.

3° Le groupe de *Boimains* (1,721 et 2,320^{m}), sur le versant nord de la montagne de ce nom, présente des couches de charbons dans des conditions semblables à celles qu'on remarque au Tognin.

4° Les groupes de Sérachaud (1,950^{m}), des Chèvres (1,690^{m}), situés sur le versant nord-est de la montagne du château Philibert, présentent des gisements très rapprochés les uns des autres, et leur présence est due plutôt au plissement des couches qu'à leur multiplicité. Le charbon apparaît là sous plusieurs variétés : vers le toit et le mur, il est ordinairement terreux et tombe en poussière ; au milieu de la couche, il est grenu et bon pour la forge.

5° Le groupe du Bettex (1,633^{m}), situé au-dessus du village de ce nom. La couche a 0,50 à 0,80 centimètres de puissance, et elle apparaît aux affleurements à l'état terreux.

6° Le groupe des Encombres, au lieu dit *Aux-Bardades* (2,309, 2,319^{m}).

7° Le groupe de l'Arpettaz (1,864, 1,829^{m}) presqu'à la limite des communes des Allues et de Saint-Martin-de-Belleville. La couche a 0^{m},50 de puissance et elle est dirigée : N. 71° E. avec pente de 35° vers le sud-est.

Si l'on compare ces divers groupes de gisements pour apprécier leur degré d'exploitabilité, on reconnaitra aisément que le groupe n° 1 du Tognin prime par la qualité du charbon et par son abondance ; 2° que le groupe du Bettex, par sa proximité des villages, sera toujours recherché, et qu'enfin le groupe n° 6 est celui qui réunit les conditions les moins favorables.

Je n'ai découvert dans le terrain anthracifère de Saint-Martin-de-Belleville aucune trace d'animaux fossiles ; par contre, j'ai trouvé au Tognin, dans des schistes ardoisiers, quatre variétés de calamites, dont l'une ressemble assez à la calamite cannæformis de l'étage houiller. Quant aux autres, elles n'ont aucune ressemblance à celles qui sont décrites dans les paléontologies.

Les couches des versants occidentaux de la vallée de Saint-Marcel et des Encombres sont inclinées presque régulièrement vers l'est, et les couches du versant oriental de la vallée de Saint-Marcel plongent vers l'ouest ; ce qui ferait supposer que ces couches, qui primitivement se sont déposées horizontalement, ont dû s'ouvrir sous l'action d'un effort de bas en haut et laisser entre elles un espace vide de la forme d'un prisme triangulaire. L'axe de déchirure ne s'est pas fait suivant l'axe de la vallée. Reste la butte de Boimains qui, selon moi, s'est détachée dans l'action des dislocations du reste du massif pour former le vallon du Lods et du Thorens, et par suite présenter l'inclinaison de ses couches vers le sud.

Jusqu'ici, on n'a point trouvé de filon métallifère sur la commune de Saint-Martin ; cependant, la présence du fer y est accusée par de nombreuses sources ferrugineuses, entre autres au-dessus de Lavassaix et de la Chasse.

La commune de Saint-Martin-de-Belleville renferme beaucoup de petits bassins tourbeux ; les principaux sont ceux : des Alamands (1,900^{m}), du lac des Lods (2,110^{m}), de Jérusalem (2,058^{m}), du lac Noir (2,519^{m}), des Bardades près du col des Encombres (2,319^{m}). La tourbe est d'espèce fibreuse, noire à la surface et rousse plus bas. Elle renferme quantité de troncs de mélèzes et de bouleaux ; j'en ai mesuré qui ont 0,60 centimètres de diamètre. Ces bois sont sains et brûlent très bien. Les couches de tourbe ne paraissent pas avoir une forte épaisseur : au milieu du bassin elles sont plus puissantes et vont en s'amincissant vers les bords. Je ne sache pas qu'on y ait découvert des restes d'animaux ou des débris de l'industrie humaine. F. MERMILLOD.

BULLETIN

Dans sa séance du 11 février 1869, la Société Florimontane a admis au nombre de ses membres correspondants : 1° M. le docteur Edouard Loydreau de Neuilly, Chagny (Saône et-Loire) ; 2° M. l'abbé Lacroix, professeur à l'Ecole militaire du royaume d'Italie.

Dans la même séance, la Société a admis au nombre de ses membres effectifs M Coldefy, professeur d'histoire au collége chappuisien d'Annecy, et elle a décidé qu'elle échangerait ses publications avec celles de la Société d'histoire naturelle de Colmar, sur la demande de cette dernière.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Genève et les rives du Léman*, par Rodolphe Rey, don de l'auteur ; — 2° *Première gerbe poétique*, par Victor François, don de l'auteur ; — 3° *Souvenirs militaires du Frioul*, par G. L. et A. Despine, don des auteurs ; — *Memoria sopra una lapida terminale*, etc., par le chanoine Spano don de l'auteur ; — 5° *Recherches étymologiques et pensées diverses*, par l'abbé X, don de l'auteur ; — 6° *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Colmar ; — 7° *Revue* des Sociétés savantes des départements ; — 8° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles ; — 9° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 10° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie* ; 11° *Revue du Lyonnais* ; — 12° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ; — 13° *Bulletins* de l'Association scientifique de France ; — 14° le *Globe artistique, littéraire et scientifique* ; — 15° l'*Impartial de l'Ain*, etc., etc.

Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu une intéressante note sur une pluie d'insectes tombée à Arrâches, dans la nuit du 29 au 30 janvier dernier. L'abondance des matières nous oblige à la renvoyer au prochain n°.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

10me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1869.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

POLYBE & LE RHONE

L'armée d'Annibal se composait d'Africains, d'Espagnols ou Ibéro-ligures (XXXIII, XXXV, LXI). Sauf le parti des Allobroges qui recourut à son intervention, la race gallique lui a plutôt fait résistance. Ce n'est guère qu'en Italie que les corps gaulois apparaissent dans son armée; c'étaient d'abord les Insubres et les Boïens, puis les autres Gaulois cisalpins entraînés par ses succès et la haine des Romains (de LIX à LXVI).

De ce qu'Annibal avait des Ligures dans son armée, on a supposé qu'il les avait recrutés à son passage en Provence, d'où on le conduisait tout naturellement aux Alpes cottiennes. Or, l'attitude des Romains vers l'embouchure du Rhône n'a pu lui permettre d'y recruter aucun corps, puisqu'il a été obligé de remonter la droite du Rhône pendant quatre jours de marche (XLI, XLII).

Il est d'ailleurs bien établi que le corps des Ligures faisait partie de l'armée d'Annibal longtemps avant qu'elle passât les Pyrénées pour cette grande expédition (XXXIII).

Les quatre jours de marche, avant le passage du Rhône, écartent définitivement la ligne de la Durance; celle de l'Isère, avec ses embranchements, devient le point de mire de tous les commentaires. Toutes les ouvertures des Alpes qui convergent à ce bassin offrent des accidents topographiques tels qu'ils pourraient justifier la description du combat du premier défilé, lorsque l'armée prit la direction des Alpes. Les partisans des Alpes cottiennes ne manqueraient pas de présenter le détroit de Vizille le long du Drac, ou celui d'Aiguebelle le long de l'Arc. Les partisans des Alpes graies auraient les détroits de Briançon ou d'Aigueblanche le long de l'Isère. Les tenants du col de la Seigne auraient également le défilé qui ouvre la vallée de Beaufort le long du Doron.

Quant au second défilé ou *Leucopetron*, il n'y pas de vallée alpine qui ne puisse en offrir plusieurs bien ressemblants à celui de Polybe ou de Tite-Live.

Les descriptions ne suffisent donc pas à l'histoire. Il faut localiser les faits au moyen des noms et des distances précises. Malgré sa sobriété sur le premier article, Polybe donne les noms les plus indispensables et abonde surtout dans les chiffres itinéraires.

Or, selon cet auteur, l'armée, après le passage du Rhône, a remonté le long du même fleuve, *para ton potamon*, dont il décrit ensuite les sources et le parallélisme avec les Alpes (XLVII). Après son intervention chez les Allobroges, Annibal remonta encore pendant dix jours le même fleuve, *para ton potamon*, comme pour aller vers sa source (L).

On a vu avec quelle exactitude mathématique les distances données par Polybe, soit 1,400 stades mesurés depuis le passage du Rhône (XXXIX), soit 800 stades mesurés de l'Ile des Allobroges (L), correspondent aux 175 milles et aux 100 milles que les Romains ont marqués plus tard dans les mêmes sections de routes, et aboutissent rigoureusement au confluent des Usses dans le Rhône, au-dessus de Seyssel.

En allant directement de Vienne à Aoste-sur-Guiers, l'armée évitait le coude du Rhône de Lyon, comme en suivant les Usses par Chaumont ou Marlioz, elle évitait le coude du Rhône à Bellegarde. Ces deux directions, obliquant à l'est sans abandonner la ligne du Rhône, ont été signalées par Polybe, lorsqu'il dit qu'Annibal, en s'éloignant de la région de la Méditerranée, remontait le fleuve du Rhône dans la région centrale de l'Europe comme s'il eût fléchi vers l'Orient (XLVII).

Ce passage a embarrassé bien des commentateurs, qui, n'ayant pas étudié l'orographie du Rhône à l'aide des mesures itinéraires, ont trouvé plus facile de décerner à Polybe un brevet d'ignorance géographique sur l'orientation de ce fleuve et des Alpes, et ont revendiqué pour la Durance ou l'Isère le bénéfice de sa narration.

Je l'ai dit déjà : tout se lie dans Polybe, la géographie et l'histoire. Tous les incidents trouvent leur place dans ses données générales, comme les propositions particulières d'un syllogisme sont renfermées dans un principe. Description du Rhône, combats et marches, distances locales, tout forme un tableau d'une concordance parfaite avec la région qui nous occupe.

Poursuivons.

Après l'intervention chez les Allobroges, Annibal avait continué sa marche le long du Rhône dans leur pays, et après dix jours il avait encore battu le parti inférieur, en révolte, de cette nation et s'était emparé d'un lieu fortifié au bout du premier défilé, dans lequel l'armée s'était engagée pour tourner vers les Alpes. Après cette affaire, Annibal a marché deux jours encore au milieu des Allobroges avant de rencontrer les députés d'une autre peuplade.

Qui ne voit que cet ensemble de faits écarte complètement de la zone stratégique d'Annibal et le détroit de Vizille, qui appartenait aux Voconces et touchait aux *Uceni*, ceux de l'Oisans ; et les détroits d'Aiguebelle et d'Hermillon en Maurienne, qui étaient aux Médulles ; et ceux de Briançon, d'Aigueblanche et de Beaufort qui appartenaient aux Ceutrons; tout autant de peuplades qui n'ont point figuré dans cette affaire et dont le nom n'apparaît jamais dans le récit de Polybe.

Seul les Allobroges sont en cause dans ce combat. Peut-on supposer qu'il ait eu lieu après la sortie de leur territoire, alors qu'ils n'avaient plus intérêt à poursuivre l'armée carthaginoise, à moins de servir bénévolement les intérêts de leurs voisins, qui n'y ont pris aucune part?

Quant au combat du second défilé, soit du *Leucopetron*, il a eu lieu hors du pays des Allobroges, le quatrième jour depuis le départ du lieu fortifié pris au bout du premier défilé. Polybe n'a pas donné le nom de la peuplade qui l'a provoqué par sa fourberie. Il a, toutefois, indiqué comme point de repère du passage des Alpes, trois jours après cette affaire, non le cours de la Durance, ni de l'Isère, ni du Drac, ni de la Romanche, ni de l'Arc, ni du Doron, ni de l'Arly ; mais le cours du haut Rhône, c'est-à-dire la localité où ce fleuve, encore encaissé dans les parois des montagnes qui abritent ses sources, baigne réellement le pied de l'Alpe qu'Annibal a traversée.

Et, pour ne laisser aucun doute sur le flanc de cette Alpe, dans lequel l'armée carthaginoise s'est engagée en quittant définitivement la rive méridionale du Rhône, Polybe mentionne sur la rive septentrionale la peuplade des *Ardues*, dont le nom s'est conservé dans celui du village d'*Ardunum*, aujourd'hui Ardon, dans celui de la montagne d'*Arduas*, soit Ardevaz, située également sur la droite du Rhône, au sud-ouest d'Ardon. On a découvert à côté des ruines du château du Crest les restes d'un temple à Isis (1). Il n'est point étonnant que ce coteau ait eu la préférence des premiers colons ; car c'est encore aujourd'hui le grenier du Vallais, célèbre également par ses fers et ses vins. Polybe n'a nommé aucune autre peuplade.

Quant aux Gésates, qui allaient du Vallais en Italie au service des Insubres et des Boïens, ils ne représentaient point une nationalité distincte; c'étaient des bandes mercenaires ; leur surnom de *Gésates* vient, selon Polybe, de la solde qu'ils recevaient ; selon Servius, de la forme de leurs armes ; selon d'autres, du celtique *ghœs*, qui signifierait *combattants* ou *valeureux* (2). Il y en avait probablement encore dans le pays des Helvètes et dans celui des Allobroges. J'ai recherché dans un autre opuscule leur origine (1). Polybe n'a mentionné que ceux du haut Rhône parce qu'il avait à faire un rapprochement entre leur passage et celui de l'armée carthaginoise. Il est remarquable que les corps mercenaires suisses ont continué de suivre la même route des Alpes pœnines pour les guerres d'Italie.

(1) Boccard, *Hist. du Vallais*, 347. Constant de Castello, *Hist. du Vallais*.

(2) Polybe, II, xv, xxii. III, xlviii. Servius, *In Eneid*. Bullet, *Mém. sur la langue celtique*, II.

L'extrémité orientale du Chablais s'appelait encore au IXe siècle de notre ère le *Finage d'Hercule*. On sait que la *finis* était une subdivision du *pagus*, qui lui-même était une division de la *civitas*. Or, dans plusieurs donations à l'église de Lausanne, en 890 et 892, on lit : *in pago Genovense, in fine Hercolana, in villa Mustiniaco, ad Ladrinio, ad Logrino*, etc. (2). Il s'agissait de Montigny, de Larringe, de Lugrin.

Hercule était honoré dans la plupart des passages des Alpes. Les inscriptions de la Tarentaise portent *Herculi graio*. Celle du col d'Arna, par lequel on venait en Maurienne, porte *Herculi* sans épithète (3).

Cette dénomination de Finage d'Hercule ne peut avoir eu sa source que dans quelques souvenirs de son culte, antérieurs à l'époque romaine et relatifs à des travaux considérables, ou au passage d'un Hercule, sur les vestiges duquel Annibal prétendait marcher, ou au passage d'un conducteur quelconque de bandes guerrières, peut-être du général carthaginois lui-même ; car le nom grec d'Hercule, *Heracles*, signifie héros célèbre et était presque générique. Les chefs d'émigrations ou de grandes expéditions passaient vite pour des demi-dieux dans l'imagination des peuples.

Il n'est point étonnant qu'une voie romaine ait continué cette artère de route. Le cataclysme du *Tauredunum*, qui, en bouleversant le lac Léman, a causé la ruine de tant de monuments aux alentours, vers l'an 563 (4), l'éboulement de montagne qui a eu lieu en 1636, et ensuite duquel l'ancien village de Hons a été englouti, ont pu, à ces différentes époques, rompre la voie romaine de Meillerée; mais ils ne l'ont point fait disparaître entièrement, puisque l'ingénieur de la province du Chablais en constatait encore des vestiges remarquables au commencement du XVIIIe siècle (5).

On se rappelle le rapprochement que j'ai fait entre le *Leucopetron* et le rocher taillé à pic du *Leucon*. Néanmoins, le silence de Polybe sur le lac Léman, dans lequel il y avait danger d'être précipité sous les grêles de pierres et les roulades de blocs, peut soulever quelque doute, comme aussi la distance itinéraire, qui ne représenterait pas assez rigoureusement les deux jours de marche avec les députés de cette peuplade.

Quelque séduisante que soit l'étymologie du *Leucon*, nous n'y tenons pas absolument. Les accidents topographiques ne manquent pas sur cette route pour justifier la description du *Leucopetron*. A quelques kilomètres de là, le passage de Porte de Saix, *Porta de Saxo*, en remplit toutes les conditions. *Nam locatim recisus mons, quâ disrupto jugo Vallis hiatu patescit, portas..... secundum locum qualis fuerit, facit, vix tamen plaustro meabilis, lateribus in altitudinem utrinque directis* (6).

(1) La *Sapaudia*, VII.

(2) Cibrario, *Documenti, monete*, etc., 70. *Regeste genevois*, 109.

(3) *Questions archéologiques*, etc.

(4) *Greg. Tur.* III, xxxi. Boccard, *Hist. du Vallais*, 381.

(5) Archives départementales.

(6) Othon de Frisingue, *De Gestis Frider.* I, xxxii. Ducange, Vo *Portæ*.

Cette expression, qui était très commune en Arménie et en Espagne *(Portæ Caspiæ, Armeniæ, Ciliciæ, Hispaniæ, Rusciæ*, etc.), l'est encore dans nos contrées, où les noms de Portods et de Portettes désignent toujours un passage étroit et dangereux.

A quelques kilomètres plus loin, le défilé qui s'étend entre Massonger et Saint-Maurice répondrait également au récit de Polybe pour la longueur et même pour les distances. La position de Saint-Maurice a toujours été formidable. Les Romains y avaient une station de leur itinéraire *Tarnade* ou *Tarnaias*, et le moyen âge y avait élevé des châteaux. Il ne serait point invraisemblable que les Nantuates y eussent dirigé les Carthaginois vers la tombée de la nuit pour les y anéantir. Pendant les quatre jours de marche entre les combats des deux défilés, l'armée ne rencontra pas d'opposition sérieuse; elle a donc pu faire 25 kilomètres par jour et arriver vers Massonger le soir du quatrième jour, où se serait passée l'affaire du *Leucopetron*. Les ennemis s'étant éloignés, le reste de la nuit fut employé à faire écouler l'infanterie à travers le défilé, probablement du côté de Verolliez, et c'est au jour seulement qu'Annibal put rejoindre la cavalerie et les bagages (LIII).

C.-A. Ducis.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite)

IX

Tirs de 1775 à 1792. — Fêtes rumilliano-annéciennes. — Les membres fondateurs. — Crise financière. — Un nouveau capitaine.

Reprenons le cours paisible de notre histoire un instant interrompu par le voyage de Victor-Amédée III, en Savoie... Le 3 septembre 1775, la Compagnie se réunit pour le tir annuel de l'oiseau; 23 tireurs y prennent part. Calloud est élu roi et Emmanuel Thomasset, connétable. Le même jour, Calloud, déjà nommé roi, remporte un 1er prix au tir courant. Un splendide banquet, à 35 sols par tête, est servi chez l'aubergiste Decombes.

Le 24 décembre, les chevaliers s'assemblent chez le capitaine pour liquider le compte des dépenses faites à l'occasion du passage de Sa Majesté. Chaque membre verse la somme de 4 livres un sol, pour le paiement du festin donné sur le Château. On délivre un mandat de 30 livres au sieur François Magnin pour l'équipement des trompettes. Les fonds du tirage serviront à payer les réparations faites aux bâtiments (exemple : 6,500 tuiles à raison de 20 livres les mille, 2 corniers à 3 sols pièce, 10 douzaines de liteaux à 22 sols la douzaine.....; cette parenthèse est pour les entrepreneurs et amateurs de construction).

En 1776, MM. Joseph Portier du Bellair, capitaine dans la Légion des campements, Pierre Ginet et Thomas Girod sont, en qualité de syndics, à la tête de l'administration municipale.

Les deux Compagnies d'Annecy et de Rumilly se donnent, cette année, un nouveau gage de confraternité et d'harmonie. Au commencement de juin, MM. de Ruphy et Richard viennent inviter la Société rumilienne à un tir au prix franc pour le 25 du mois. Le capitaine d'Asnières écrit aussitôt à S. Exc. M. le comte de La Tour pour lui demander l'autorisation « d'y aller avec armes et étendard, comme cela s'est toujours pratiqué. » Le 13 juin, le comte lui accorde l'autorisation demandée, en lui disant « qu'il a très à cœur de maintenir autant qu'il peut les anciens usages qui tendent à unir les sujets entr'eux. » Les chevaliers rumilliens mentionnèrent cette circonstance dans leurs archives : « pour maintenir, disent-ils, la société et la bonne harmonie qui règne dès longtemps entre les chevaliers-tireurs de ces deux villes et *pour transmettre à nos successeurs les mêmes sentiments d'amitié et de concorde...* » Ces bons chevaliers seraient sans doute bien aise de voir sinon leurs *successeurs*, au moins leurs descendants, échanger tous les jours ces sentiments d'amitié et de concorde, qu'ils leurs prêchaient et que les chaînes de fer qui les unissent maintenant à Annecy, n'ont fait que resserrer encore.

Le 25 août 1776, la Compagnie décide « que ceux qui voudront être admis dorénavant et être agrégés devront être des gens d'honneur et de probité, paieront 10 livres en argent comptant et se muniront d'un uniforme. » Les descendants des membres actuels de la Société « ne seront point sujets à cette loi. » La Société se composait alors de MM. Dasnières, De Juge de Pieuillet, Durhone l'*Annonciade*, De Rochette, de Rolland, Gaime l'aîné, Gaime le cadet, Jacquier, Baud, Thomasset, Bojon, Rubellin, Gantin, Morand, *Langlois*, Armand *la Lancette*, Anthonioz *la Pallud*, Grenget, Morand *Dauphiné*, Armand petit-fils, Joseph-Marie Baud, notaire, Petelat *de la Filaterie*, Beaud, Magnin cadet, Calloud, Degaillon, Munier de Blanc, Montagny, Du Rhône fils et Rubellin, secrétaire.

En 1777, le tir à l'oiseau a lieu le 22 juin, les syndics sont : MM. Charles-Julien de Gavand, Claude-Joseph Gavet et J.-M. Anthonioz.

Roi : Durhone; aide-major, connétable; Gaime, lieutenant.

Le 29 juin, les tireurs rumilliens rendent à leurs collègues d'Annecy la politesse que ceux-ci leur ont offerte l'année dernière. On choisit dans les rangs des deux Compagnies 17 tireurs des plus habiles.

Du côté d'Annecy sont MM. Burnod Maurice et Veland, procureurs, Burnod, substitut-procureur, Marchand, Dubois, Donmartin, Baleidier, Revillard, Tyrion, Veland aîné, Lachenal, Berard, Giguet, Dunand, Pichollet et Chevillon.

Du côté de Rumilly sont MM. De Lambert, major dans la Légion des campements, Gaime, De Rochette, Armand, les trois Morand, Collomb, Anthonioz, capitaine, Saxe, Rubellin, Gaime *la Caille*, Thomasset, Armand aîné, De Rolland, Gantin et Magnin l'aîné.

La lutte fut brillante; mais, en dépit des lois de l'hospitalité, Rumilly l'emporta. Oserons-nous dire que les Rumilliens étaient plus adroits que leurs frères d'Annecy? Les prix dont voici la liste sembleraient le prouver :

1er prix : MM. Collomb (R.)
2e — Thomasset (R.)

3e prix : MM. Dubois (A.)
4e — Dunand (A.)
5e — De Rochette (R.)
6e — Berard (A.)
7e — Gaime aîné (R.)
8e — Morand *Langlois* (R.)

1778. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy, Jean-Louis Rubellin, Jean-Baptiste Durhone. M. Quiste, commandant de la garnison, major dans Savoie-cavalerie, inaugure la cible, avec deux de ses officiers, MM. Avogadre et comte de Mougardin. Roi : Rubellin ; connétable : Anthonioz.

En 1779, les préoccupations financières laissent des traces visibles dans les registres de la Société. On s'est lancé dans de fortes dépenses ; on a construit, embelli, réparé, et il faut à tout instant avoir la main à la poche. Les appels de fonds ne suffisent plus. Un gros capital devient nécessaire ; et la Compagnie se décide à emprunter de la maison de l'Oratoire une somme de 600 francs, qui lui est comptée par le bourgeois Joseph, fils de François Bouvier, dit *Dufour*, économe de l'établissement, moyennant la souscription d'une rente perpétuelle de 34 livres. L'acte est passé en maison de ville le 1er mars 1779 par Me Jean Morand, notaire ; il est utile à consulter pour la généalogie des principales maisons nobles et bourgeoises de Rumilly.

C'est ainsi qu'on voit figurer dans cet acte, au nom de la Compagnie : noble Charles, fils de feu Georges-Antoine Dasnières de Gantelet, noble Joseph, fils de feu Michel Portier du Bellair, sieurs Jean-Baptiste, fils de feu Me Claude Durhône, François, fils de feu spectable François-Auguste Anthonioz ; Michel, fils de feu Charles-Maurice Jacquier, Albert-Eugène, fils émancipé de vivant Me Jean-François Armand, notaire, Joseph Morand, notaire, fils de Jean ; François, fils de feu Benoit Magnin ; Hyacinthe, fils de feu Me Jean Montany ; Joseph, fils de feu Me Abel Baud.

Au nom de la maison de l'Oratoire, comme administrateurs de ses biens et de ses revenus :

Noble Jean, fils de feu Honoré-Marie-Angélique de Juge, seigneur de Pieuillet ; Thomas Descostes, fils de feu Joseph ; } Syndics.

Pierre, fils de feu Jacques Ginet, proto-médecin ; Claude-Joseph, fils de feu Jacques Gavet, docteur-médecin ; Thomas, fils de feu Charles-Louis Girod ; } Conseillers.

Malgré la crise financière, les fêtes et les invitations vont leur train. Le tir au *papegay* a lieu le 2 juin. Le comte Castaniolle tire pour Sa Majesté ; les trois syndics, Jean de Juge, Thomas Descostes et Michel Jacquier, pour la ville. Magnin est élu roi, et Durhône, connétable.

Le 29 juin, jour de Saint-Pierre, arrivée des chevaliers-tireurs d'Annecy, que MM. Durhône et Beaud sont allés inviter. La réunion est joyeuse et cordiale. Tir, parade et banquet, rien n'y manque. MM. Jean Magnin, Joseph Morand, Claude Olive et Joseph Baud, nommés « maîtres des cérémonies, » font les honneurs avec une courtoisie charmante.

13 mai 1780. Tir de l'oiseau. Syndics : MM. Joseph Portier du Bellair, Pierre Ginet et Thomas Girod. Commandant de la garnison : comte Lecque. Roi : Armand *la Lancette ;* connétable : Olive.

25 juin 1781. Tir de l'oiseau. Syndics : MM. Charles-Julien de Gavand, C.-J. Gavet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier de Lamoura. Roi : Thomasset ; connétable : de Lamoura.

23 juin 1782. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy de Reynex ; Pierre Ginet ; J.-B. Durhône. Roi : Dufourd ; connétable : Durhône.

1783. Syndics : Jean de Juge, J.-L. Rubellin, Michel Jacquier. Roi : Morand ; connétable : Dufourd.

11 août 1784. Tir de l'oiseau. Syndics : Ch. de Mouxy, P. Ginet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier de Saint-Martin. Roi : Saxe ; connétable : Thomasset.

Le 3 octobre, la Compagnie passe sous les ordres d'un autre chef. M. Dasnières donne sa démission. Le noble Conseil se réunit et nomme pour le remplacer « le seigneur Hiérome Aimard-Marie, baron de Chabod, major d'infanterie ès-armées du roi, résidant dans sa terre de Chitry, lequel, joignant à une noblesse des plus illustres et illustrées toutes sortes de brillantes qualités, ne peut que très bien diriger ladite Compagnie et la faire prospérer. »

26 juin 1785. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy, P. Ginet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier d'Aglié. Roi : Ginet ; connétable : Saxe.

Le 29 octobre mourut Thomas Descostes, l'un des personnages que nous avons vu figurer dans cette histoire. Il fut pendant 53 ans membre du noble Conseil et s'éteignit à un âge très avancé. Martin Cyprien-Olive occupa le siége qu'il laissait vacant.

18 juin 1786. Tir de l'oiseau. Roi : de Rolland ; connétable : Thomasset.

8 juillet 1787. Tir de l'oiseau. Roi : de Rolland ; connétable : Thomasset.

Le dernier tir du dix-huitième siècle fut celui du 23 juin 1791. Il eut lieu sous la présidence du commandant Ravaudaz. Les trois syndics, Perret d'Angloz, Ginet et Gaime y assistaient. Collomb fils eut le dernier les honneurs de la royauté.

Ici, nous arrivons au moment de l'entrée des troupes françaises dans le duché. Le registre porte à cet endroit : *Cessation des exercices de la Compagnie.* Elle est, en effet, dissoute. De grands événements s'accomplissent et, sous l'influence des agitations de cette période volcanique, on va, pour de longues années, laisser dans l'oubli le pacifique *papegai* des anciens jours.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

Après avoir fredonné quelques-uns des chants de la muse lettrée, bien qu'habillée en paysanne, nos trouvères du XIXe siècle auront de la peine à revenir vers la

poésie, campagnarde de fond et de forme. Il est si doux à l'esprit humain de marcher à ce que l'on appelle la civilisation ! Il est si naturel de vivre avec les poésies et les mélodies de son temps. Séduit par cette illusion, notre esprit croit retrouver le type vrai là où il se reconnaît lui-même avec ses désirs, ses passions et sous la livrée caractéristique que chaque siècle sait imposer. Ceci expliquerait au besoin pourquoi nos vieillards seuls affectionnent le patois qui s'en va. Le *laudator temporis acti* est une grande vérité ! Toutefois, pour moi qui, dans les débris du passé, dans les fragments d'une langue qui s'efface, recherche les expressions d'un autre âge et les accents vrais de la muse populaire que notre génération étouffe, je veux encore reproduire plusieurs de ses aspirations et aller les écouter auprès de la *tiretaine* (tredannaz), au milieu des veillées de nos campagnards et jusque dans les hoquets avinés du paysan.

Voici, par exemple, ce que Chavanod chante en satire grossière :

Le fellié de Plană
E fon bein lé suffisanté :
E s'habilion d'on gran ton
Quoiqu'é n'san que de paysanné,
A la monda de Plană
Comé lé cavalé à Gérard.

S'e s'agi de se parar
Al'u m'eton onna semanna ;
Leu tignon é leu gouéffura
A la moda de Plană
Comé lé cavalé à Gérard.

E von promenar lé démengé,
E l' fét' pe trouvar los garçons
Dien lé placé désonnéte ;
E lé fare tan leu chatons
Qué le-z-écharffant la téta,
C'mé l'aveiné é cavalé à Miffon !
E savon bein valsir les russes
A la moda de Plană
Comé lé cavalé à Gérard.

Ailleurs, parmi les spécimen du dialecte savoisien et avec quelques variantes, je revois le chant de l'*Alluyetta* déjà intercalé dans ce travail. Je n'en dirai cependant que la dernière strophe, parce qu'elle révèle la pensée de cette bluette qui fut, au fond, une satire.

Yau, totes les felliés
Vulant se mariar,
Sinon la plet lourdé
Que veut demorar ....
Que veut, laularirelta,
Que veut demorar.

On le voit, dans cet apologue du bel oiseau (*isella* en chablaisien) qui, parti chantant et joyeux au lever du soleil, est venu se poser sur une petite branche desséchée et se brisant sous le poids si léger de l'oisillon, nous retrouvons la jeune fille dont le cœur, meurtri dans ses affections et dans ses espérances, se refuse à chanter désormais... pour *coiffer sainte Catherine*. La pensée du poète fut-elle réellement là, ou bien ce dernier couplet n'est-il point posthume? Je ne sais et je n'ose pas trop me prononcer, quoiqu'il m'ait été envoyé par un agriculteur de Marin, M. A. Folliet.

Voici un lambeau gravé dans mes souvenirs, et déjà reproduit, si je ne me trompe, par l'annuaire du Mont-Blanc, de l'an XIII.

Di bassa Tarentaisa
Du pay d'ieu de sai,
Son tré zenti zomò
Que son amoireu de mei.
L'on é le fi d'on comto,
L'utro é le fi d'on prince,
Un utro é le fi d'on rè.
Et véra, véra, véra,
Sû, sû, sû, sû, sû,
O qué d'amor par mé !

En m'adressant cette épave, M. l'abbé Choulex n'y attache aucune appréciation, soit sur l'exactitude du dialecte, soit sur la date de l'œuvre. J'hésite à croire à la pureté du patois ; mais j'affirme que le chant est ancien : la pensée, le rythme, le refrain offrent des caractères qui ne peuvent pas tromper ; aussi est-il à regretter de n'avoir retrouvé qu'une miette du long poème qui, sans doute, égaya les manoirs de nos aïeux avant de tomber au foyer de la chaumière.

Dans une des boutades de M. J. Dessaix *(Va-t-en voir s'ils viennent)*, je lis quelques vers en dialecte. L'auteur aurait-il voulu les présenter comme étant du patois de la Savoie ? La connaissance qu'il a de nos vallées exclut cette supposition. Si les petits montreurs de marmottes emploient fréquemment ces quatre ou cinq rimes pour faire valoir leur gagne-pain, fort peu d'entre eux appartiennent à la Savoie. En tout cas, nous ne retrouverions pas ici le dialecte du bas pays ; les terminaisons me semblent plutôt avoir un caractère italien ou provençal.

Diouga Zanetta
Ne vu te pâ diouga? Larirette.
Nani ma maré
Ne voué pâ me maria, Larirette,
Eh! Diouga Cattarinetta !
Ti baillerey on homme
Que ti baillera dou kà, Larirette
Ne voué pas me mariâ.
Eh ! diouga Cattarinetta !
Té tindré boutique,
Te vindré de taba, Larirette.
Nani ma maré
Ne voué pâ me maria.
Eh ! diouga Cattarinetta !

Parmi les nombreuses portes auxquelles mon importunité pleine de désirs et d'espérances est allée frapper, beaucoup sont restées closes ; quelques-unes au contraire s'ouvrirent empressées : bien que mon but n'ait pas toujours été atteint, je n'en conserve pas moins une gratitude entière. Au nombre de ces accueils hospitaliers, je dois mentionner celui de M. F. Lyonnet, d'Aviernoz. Sa bonté à colliger pour moi les chants populaires fut grande. J'ai rencontré dans son recueil quelques-unes de nos vieilles connaissances des Bornes et plusieurs chansons de moissonneuses ou de conscrits. Presque toutes ces dernières rappellent le petit poème, au cachet antique, de la jeune fille et de ses amoureux. Mais une seule de ces bluettes est écrite en patois; la voici dans toute sa rudesse :

Tô vos âtrou, jouenne gen,
Qu'allâz, la nai, brebanden,
Vôs n'y pâ on quart de blâ
Qu' vos vouli vos mariâ !
Vôs êtes trot corratis,
Vôs âtros amoireus.

Vôs n'y pâ on quart et demi
Qu' vôs vôs créï *renevis* (?).....
Eu bet de trey eu quatre ans
Vôs y 'nna trouppaz d'infans. *Vos étes*, etc.

Vôs in p'taz ion vé la tête,
E l'atroù devé los pis :
On atrou devé la parai
Touta la nai creye dé frai. *Vos êtes*, etc.

La fenna di u mari :
Parquè m'ét-tou venu cri ?
Quand te vegni-to chi no
Le cou te fussâ-tou rot ! *Vos êtes*, etc.

Va-t-in, vilain ramoùtu,
Se t' m'y fa p'taz, t'é pardu...
T'na jamai étâ qu'on fou :
T'na jamai chu gagni l'sou ;
Que té fussâ crevâ
Quand t'â voulu t' mariâ !

Cette pièce, intitulée *la Méchante*, ne doit pas être ancienne ; elle est manifestement imprégnée de français, fort peu courtois, j'en conviens, mais enfin la tournure de la phrase, l'orthographe, etc., se rapprochent de notre temps. Pourquoi faut-il que le *Diable au logis* soit de tous les siècles !

Si je n'avais pas mis de côté l'amour-propre du pays, je n'oserais, certes, pas copier le pauvre chant que voici, mais il peut être utile de voir la verve rustique voler de ses propres ailes.

Nous étions trois garçons, bons drôles,
Voyageant dedans le pays (bis)
Cherchant fortune.
En chemin nous avons rencontré
Trois jolies brunes.

Ils les ont pris par leurs mains blanches,
Au cabaret les ont mené (bis)
Ces jolies filles !
Buvons, trinquons, nous divertissons ;
Soyons tranquilles.

Mais quand il vient la matinée
Ces beaux garçons se sont en allés (bis)
Par leur adresse,
En laissant le compte à payer
A leurs maîtresses.

Elles se regardaient l'une l'autre,
Toutes trois n'ayant point d'argent.
La plus jeune tout en riant
(La plus volage)
Tira l'anneau qu'elle avait au doigt,
Le mit pour gage.

Elle s'en va d'un pas dégagé
A la maison de son bien-aimé :
Bonjour, papa ; bonjour, maman ;
Ma très chère mère,
Votre fils est tombé dans l'eau
De la rivière.

Il vous prie d'une grâce :
De lui envoyer son manteau.
Il est là-bas au bord de l'eau
Tremblant sans cesse...
Nous le couvrirons comme il faut,
Avec adresse.

Elle revient d'un pas dégagé
A l'auberge d'où elle venait.
Rendez-moi vite mon anneau d'or,
Dame l'hôtesse.
Voici un gage qui est plus fort.
Buvons sans cesse.....

Qu'on nous apporte ici, sur table,
Trente bouteilles de bon vin !
A la santé de nos libertins !...
Amants volages,
Celui qui paiera l'écot
Aura les gages !

N'y a-t-il pas là les réminiscences des contes anciens, moins cependant le mot graveleux et la pensée cynique ? Donc, aujourd'hui encore nous retrouvons l'esprit satyrique et gaulois chez nos paysans ; mais en revanche, quelle langue mutilée ! quel mépris de la rime ! quelles répétitions de mots ! quel abatardissement, si je peux m'exprimer ainsi... Et franchement, lorsque j'entends les veillées et les retours des moissons se remplir de thèmes analogues, je me prends à regretter le langage de nos pères ; du moins alors la forme gardait une couleur qui faisait passer sur bien des choses.

(Sera continué.) A. DESPINE.

UNE PLUIE D'INSECTES A ARACHES

M. Tissot, instituteur communal à Arâches (Haute-Savoie), écrivait à M. Revon, conservateur du musée de la ville d'Annecy, une lettre datée du 1er février où se trouve relaté un phénomène assez rare dans notre pays. « Dans la nuit du 29 au 30 janvier, dit M. Tissot, « vers les quatre heures et demie du matin, après un « violent coup de vent qui a cessé presque aussitôt, la « neige est tombée jusqu'au jour et le matin on a trouvé « sur cette neige dans toute l'étendue des villages de la « commune et des champs environnants une grande « quantité de larves vivantes de diverses sortes dont je « vous envoie quelques échantillons. »

Dans une autre lettre que M. Tissot a eu l'obligeance de m'adresser, il est dit : « Ces insectes étaient disper- « sés sur une superficie d'environ 180 hectares, comme « j'ai pu m'en convaincre d'après les renseignements « que j'ai pris auprès des habitants qui en ont recueilli. « Moi-même j'ai vu certains endroits où l'on aurait pu « en recueillir deux, trois et même dix par mètre carré. « Une personne m'a assuré en avoir recueilli, dès le « matin, une poignée qui se trouvaient entassés. On a « aussi remarqué, sur la neige, une quantité de petits « moucherons que l'on m'a dit être semblables aux « cousins. Ces insectes n'ont pu éclore dans les envi- « rons, car les jours précédents la température avait été « très basse ; le 24 janvier le thermomètre avait mar- « qué 16 degrés au-dessous de zéro, et les jours sui- « vants une moyenne de 5 degrés à 7 heures du matin. »

Les insectes envoyés par M. Tissot sont de deux espèces. La plupart sont des larves d'un coléoptère qui paraît être le trogossite Mauritanique *(trogossita Mauritanica* Oliv.*)*, que Geoffroy appelle la *Chevrette brune*, Cet insecte, de la famille des xylophages, est commun sur les vieux bois des forêts du midi de la France.

Parmi ces larves se trouvent quelques chenilles d'un petit papillon de la tribu des noctuéliens, probablement du *Stibia Stagnicola* Stephens. Cette chenille parvient à toute sa grosseur dans le courant de février et habite le centre et le midi de la France.

Cette pluie d'insectes à Arâches, à une altitude de 1,000 à 1,200 mètres, ne peut s'expliquer que par un vent violent qui les a transportés de quelque localité du midi de la France.

Ce phénomène, quoique rare, n'est pas nouveau. Les naturalistes en citent plusieurs exemples. En voici un dont j'ai été moi-même témoin : Dans le courant de novembre 1854, par un vent violent, plusieurs milliers d'insectes, en grande partie vivants, vinrent s'abattre

sur un bosquet des environs de Turin. Les uns étaient à l'état de larve et les autres à l'état d'insecte parfait et appartenaient tous à une espèce de l'ordre des hémiptères qui n'a jamais été trouvée que dans l'île de Sardaigne. L'ABBÉ E. CHEVALIER.

L'ADVIS DE MARIAGE

DE CLAUDE MERMET.

Tous les bibliographes de la Savoie connaissent le nom de Claude Mermet, secrétaire du duc de Savoie et poète fort estimé de ses contemporains; mais peu ont eu la bonne chance de rencontrer les œuvres de cet écrivain, qui sont aussi rares que celles de Marc-Claude de Buttet, autre poète de la même époque.

Parmi les publications poétiques de Claude Mermet, la plus remarquable est le *Temps passé, œuvre poétique, sententieuse et morale,* etc., publiée à Lyon en 1585; ce petit volume était destiné, dit l'auteur, *à donner profitable récréation à toutes gens qui aiment la vertu.*

Un de nos compatriotes, M. E. Jond, homme de lettres résidant à Paris, a été assez heureux pour retrouver cette intéressante petite plaquette, d'où il a extrait l'*Advis de mariage* qu'il a fait insérer dans le *Chercheur,* journal littéraire parisien. Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue savoisienne* en reproduisant cette rareté bibliographique.

La voici telle qu'elle nous est donnée par le *Chercheur :*

Toy qui veux femme choisir,
A plaisir,
Si la belle te demeure,
Tes amis (de ses beaux yeux
Curieux)
Te viendront voir à toute heure.

Si tu mets en la maison,
Sans raison,
La laide et mal gracieuse,
Elle, qui rechignera,
Te sera
Toute sa vie odieuse.

Si (de forces despourveu)
Tu as eu
La femme jeune et féconde,
C'est un cheval, pour soudain,
Comme un daim,
Te porter en l'autre monde.

Si tu veux, par fol désir,
Te saisir
De la vieille ja chenue,
Tu regretteras toûsiours
Les beaux jours
De ta jeunesse perdue.

Si tu veux la riche avoir,
Son avoir
La rendra bien si rebelle,
Qu'elle te méprisera,
Et dira
Que tu ne vivrais sans elle.

Si la pauvre tu attens,
Le bon temps
Chez toy n'arrestera guère :
Pauvreté, par désarroy
Tire à soy
Toute sorte de misère.

Si d'avarice surpris
Tu as pris
Une femme fausse et fière,
Tu t'es mis la corde au col,
Comme un fol
Qui se noye dans la rivière.

Mais toy qui, par ton savoir,
Dis avoir
Femme belle et bonne ensemble :
O ! beau Fénix devenu,
Cher tenu,
Heureux est qui te ressemble.

« Ces vers, si fins, si satiriques et d'un réalisme si *gaulois,* dit M. E. Jond, ne sont pourtant pas d'un Français; c'est un Savoisien qui en est l'auteur. » Cette observation, qui paraîtra probablement hasardée aux yeux de quelques profanes en histoire, vient on ne peut plus à propos. Elle frappe un préjugé général qui fait de la Savoie un pays nul au point de vue littéraire, sous prétexte que les Savoyards, séparés de la famille gauloise, n'ont pu être animés du vrai souffle originel. C'est là une erreur qu'il est nécessaire de combattre à chaque occasion opportune; et, pour cela, tout en rappelant que J.-J. Rousseau a démontré un des premiers que le vrai *sel gaulois* a de tout temps assaisonné l'esprit savoyard, il est bon de fournir pour preuve les œuvres de nos vieux écrivains, tous plus ou moins *rabelaisiens* par leur idées et par leur style.

Tel est le principal des motifs qui nous ont engagé à reproduire l'*Advis de mariage.*

JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, ***d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux archives de l'Empire.*** **In-8°, 520 pages.**

En 1867 l'Académie des inscriptions et belles-lettres devait décerner son prix ordinaire au meilleur mémoire qui lui serait adressé sur la question suivante :

« Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire, et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle. »

Voici dans quels termes M. le président annonçait, en séance publique, le résultat du concours :

« L'Académie n'a pas eu à regretter d'avoir fixé son choix sur cette curieuse et importante question. Les difficultés de la matière, les recherches laborieuses que les concurrents devaient nécessairement entreprendre ne les ont point arrêtés..... C'est au mémoire inscrit sous le numéro 4, et qui a pour auteur M. Lecoy de la Marche, que l'Académie décerne le prix.

« Cette préférence s'explique par le soin consciencieux avec lequel l'auteur s'est attaché à traiter complètement toutes les parties du programme et par la solide nouveauté de ses aperçus, etc. »

Le mémoire couronné a reçu la forme du livre et les vrais érudits sauront s'en réjouir. Il se trouve encore dans notre moyen âge mille régions tout à fait inexplorées, et, pour dire le vrai, on n'en connaît

guère que la superficie. Les bribes remarquables que la poussière des archives révèle tous les jours à la patience des paléographes étonnent les penseurs sur cette époque trop dédaignée par les uns, trop admirée par d'autres, et qui a su transmettre à la société moderne, souvent ingrate, les éléments des civilisations précédentes, qu'elle a peine à approfondir.

« Le plan seul de l'ouvrage, dit M. Léon Gautier, un autre champion de cette rénovation des études historiques qui a commencé à l'Ecole des Chartes, le plan seul de l'ouvrage mériterait le succès de l'œuvre : *Les Prédicateurs; les Sermons; la Société d'après les Sermons*. Le jeune érudit a relevé avec un soin minutieux tous les noms des sermonnaires dont il a trouvé les œuvres dans les manuscrits de la bibiothèque de Paris; il a rapidement tracé leurs biographies, précisé leur caractère, indiqué leur valeur. Puis il les a conduits jusqu'à la chaire et nous a fait assister avec lui à l'audition de leurs discours. »

Mais c'est la troisième partie qui vient combler une des grandes lacunes de l'histoire du moyen âge. Imaginez une série de tableaux qui nous représentent au vif toutes les classes de la société du XIIIᵉ siècle : le clergé, la royauté, la noblesse, les croisades, les ordres militaires, les officiers et légistes, les bourgeois, les communes, les marchands et les foires, les usuriers, les marins, les artisans, la domesticité, les paysans, les superstitions populaires. Puis vient une série d'études sur la vie intime et sociale de la femme, sur le luxe, les danses, etc., où l'on reconnaît qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que les modes ne font que tourner dans un cercle vicieux. Le monde de l'Université y a sa place avec les luttes théologiques, les méthodes d'enseignement, l'histoire, la poésie, les arts, les sciences physiques, la médecine et l'esprit général de la société.

« Il nous semble, dit encore Léon Gautier, qu'on ne pourra plus écrire sur cette époque sans connaître ce bon livre qui l'éclaire dans ses profondeurs. J'ajouterai que cet ouvrage n'a pas seulement une importance historique, mais encore et surtout actuelle. Au moyen âge, le prédicateur se donne des libertés qu'on n'oserait prendre aujourd'hui. Il dit crûment sa façon de penser; son français brave toutes les fausses pudeurs et parfois même la vraie délicatesse. Mais enfin il a cela de bon qu'il se mêle très intimément à la société de son temps. Il la fréquente, la connaît, l'attaque, l'attendrit, la remue et la convertit. Il est actuel enfin, mais sans cesser d'être évangélique. »

Ajoutons aussi que l'auteur a reçu de S. S. le Pape Pie IX un bref des plus flatteurs, et ce témoignage auguste ne sera pas la moindre récompense du labeur qu'il s'est imposé.

Nous rappelons avec satisfaction que M. Lecoy de la Marche avait pris une part active et dévouée à la collaboration de la *Revue savoisienne* lorsqu'il était archiviste de ce département, et qu'il a, en particulier, vengé, avec autant d'érudition que de convenance, une de nos illustrations, Amédée VIII, qui s'est appelé un instant Félix V.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 février 1869.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire donne connaissance du compte-rendu financier de la Société pour l'année 1868. Il est accordé pleine décharge au trésorier et au secrétaire pour leur gestion pendant la dite année.

La réunion, sur la proposition du président, désigne MM. Louis Revon, Pourrat et Dégérine pour représenter la Société au concours des sociétés savantes qui doit avoir lieu à Paris en avril prochain.

M. *Revon* présente un don important fait par M. le docteur Loydreau de Neuilly, de Chagny (Saône-et-Loire), et qui consiste en de nombreux moulages d'ossements de mammouth, de mastodonte, d'ours et de tigre des cavernes. La réunion, à l'unanimité et par acclamation, vote des remercîments au donateur.

M. *Revon* fait ensuite une communication sur les découvertes de tombeaux faites à Thonon par M. Colly, entrepreneur.

M. *Ducis* rend compte de la réunion des délégués des sept sociétés savantes des deux départements de la Savoie, convoqués à Chambéry par le recteur de l'Académie, à l'effet de délibérer sur le programme du concours et le jury d'examen pour le prix de 1,000 fr. accordé par l'Empereur, sur la proposition du Ministre de l'instruction publique, au meilleur ouvrage d'archéologie, d'histoire politique ou littéraire, ou de sciences, dans chacun des dix-sept ressorts académiques de la France. Le réglement définitif sera publié prochainement par le Ministre de l'instruction publique. Il est utile néanmoins de faire connaître déjà à ceux qui se proposeraient de concourir, le vœu exprimé par la commission que, pour les deux départements de la Savoie, le prix de cette année soit accordé à l'archéologie, celui de l'année prochaine aux sciences, et celui de l'année suivante à l'histoire politique ou littéraire.

M. *Ducis* signale la découverte d'un caveau sépulcral avec plusieurs tombeaux faite sous la nef de l'église de Saint-Martin d'Aime en Tarentaise. Ce monument remarquable de l'époque romaine avec sa crypte à trois chapelles sous le chœur, ses six inscriptions romaines, ses peintures murales, etc., avait déjà fourni à M. Ducis le sujet d'une monographie adressée à l'Académie de Savoie en 1858.

M. *Jules Philippe* fait une communication sur Adrien Guignet, peintre d'un grand mérite, né à Annecy le 31 janvier 1816 et mort à Paris à l'âge de 37 ans. M. Théophile Gautier a publié la biographie de cet artiste dans le dernier numéro du *Magasin pittoresque*.

M. *Eloi Serand* donne quelques détails sur Jumel, l'introducteur de la culture du coton en Egypte et qui a habité longtemps Annecy.

M. *Mermillod* dépose sur le bureau un plan en relief de la vallée de Belleville. Ce plan, à l'échelle de 1 à 50,000, représente la limite ouest du terrain anthracifère depuis le col des Encombres jusqu'à Brides-les-Bains et tous les affleurements de charbon découverts dans cette vallée et dans celle des Allues jusqu'à ce jour.

Les couches carbonifères sont indiquées avec leur direction et leur inclinaison.

M. *Etienne Machard*, à ce sujet, entre dans quelques détails sur la nature des terrains où l'on rencontre l'huile de pétrole.

M. *E. Serand* annonce qu'il a découvert, de concert avec M. le docteur Thonion, les traces de deux nouvelles stations lacustres sur les bords du lac d'Annecy.

Il est procédé au renouvellement du bureau pour 1869. Sont nommés :

Président, M. Camille Dunant ; — ***vice-président***, M. C.-A. Ducis; — ***secrétaire***, M. Jules Philippe, — ***secrétaire-adjoint***, M. L. Revon; — ***archiviste***, M. Eloi Serand : — ***trésorier***, M. François Bachet, banquier.

Membres du comité de rédaction : MM. Ducis, Revon et Jules Philippe.

Directeur de la Revue savoisienne : M. Jules Philippe.

Pour extrait :

Le Secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 18 avril 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ. Thésio.

LES GÉSATES, HERCULE & ANNIBAL

(Suite. — Voir le n° de mars)

I

Sans être absolument nécessaire à la thèse du passage d'Annibal par les Alpes pœnines, la preuve du passage des Gésates par les mêmes montagnes y est étroitement liée et, comme je l'ai déjà remarqué, Polybe semble les donner comme deux faits corrélatifs (Deuxième livre, chap. XIV, XV).

C'est toujours dans la région transpadane que les Gaulois inalpins ou Gésates arrivent au secours des Insubres et des Boïens (XXI, XXII). Ils sont en bataille avec les Taurisques et les peuplades du nord du Pô (XXVIII).

Il en est tout autrement du courant gaulois venant du sud-est, comme les *Anamari*, colonie grecque des environs de Marseille, qui n'était point Gésate (XXXII).

Dans la campagne suivante qui s'ouvrit entre le pays des Cénomans et celui des Insubres, sur les bords de l'*Adua*, ceux-ci appelèrent encore à leur secours les Gésates (XXXIV, XXXV), qui arrivèrent des Alpes du nord ; ce n'est qu'en remontant assiéger *Acerra* que les Romains crurent localiser la guerre où elle commençait et empêcher le débordement de ces peuplades au sud. Mais l'ennemi descendit à *Clastidium* pour enfermer les Romains entre le Pô et les Alpes du nord. La lutte se termina par la prise d'Acerra, puis de Milan aux Insubres, et les Gaulois s'échappèrent au nord dans les montagnes d'où ils étaient venus.

Amis des Romains, les Tauriniens auraient pu arrêter les Gésates, si ceux-ci avaient traversé les Alpes cottiennes. Mais jamais les Tauriniens n'apparaissent dans cette lutte, parce que les Gésates venant des Alpes pœnines par le pays des Salasses, eux-mêmes éternels ennemis des Romains, évitaient complètement la rencontre des Tauriniens, en prenant leur route par Ivrée et Verceil.

Dans le livre troisième, on voit qu'Annibal, provoquant les ambassades des Insubres et des peuples alpins, exploitait par de larges promesses leur haine pour les Romains, envenimée par la guerre précédente, que Polybe venait de raconter (XXXIV). Cet auteur rappelle enfin que les Gaulois avaient traversé avec des armées plusieurs fois et tout dernièrement, dans les circonstances racontées plus haut, les mêmes Alpes, dont le passage par Annibal paraissait si étonnant (XLVIII).

II

Une objection contre la ligne du Grand-Saint-Bernard s'appuie sur cette observation : Annibal, en général expérimenté, ne se serait pas exposé à passer l'Alpe pœnine à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Les Alpes cottiennes ou graies seules pouvaient rigoureusement être traversées à cette époque.

La première partie de cette remarque est vraisemblable. Je pense aussi qu'Annibal avait le projet de traverser les Alpes à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre au plus tard pour aller passer l'hiver au centre de l'Italie, où il est très supportable et même plus favorable aux évolutions militaires.

Mais le général carthaginois n'a pu prévoir ni l'arrivée des troupes romaines vers les bouches du Rhône, ni toutes les difficultés du passage de ce fleuve, encore moins son intervention chez les Allobroges, les entraves et les pertes dans les combats des deux défilés ; tout autant d'incidents qui ont allongé sa marche d'une semaine ou deux et l'ont forcé de passer les Alpes à l'approche du coucher des Pléiades (LIV), c'est-à-dire vers la fin de septembre pour cette époque, ainsi que l'a démontré avec beaucoup d'érudition M. le comte de Vignet (1).

Fût-ce même dans le courant d'octobre, il n'y avait là rien d'impossible, puisque, comme je l'ai rappelé, les mêmes Alpes ont vu passer Henri IV de Germanie avec toute sa cour, au commencement de janvier 1077 et l'armée française en mai 1800. Au passage d'Annibal la neige venait seulement de tomber. Au passage de Napoléon l'hiver y était encore en pleine possession (2). Dans les deux expéditions la descente pré-

(1) *Académie royale de Savoie*, IX, page XLVII.

(2) Boccard, *Hist. du Vallais*, 318. — Luquet, *Etudes historiques sur le Grand-Saint-Bernard*, 154-166.

senta plus de difficultés et de dangers que la montée. Le glacier presque perpendiculaire sur lequel le premier Consul dut opérer la sienne, rappelle beaucoup ce glacier si rapide, couvert de moraines et long de trois demi-stades, qui causa tant de fatigues et de pertes à l'armée carthaginoise (LIV, LV).

III

Cornelius Nepos dit qu'Annibal passa le *Saltus graius*, ainsi appelé d'Hercule le grec, le seul qui l'eût passé auparavant (1). Mais, comme primitivement le nom d'Alpes graies a été donné à toute la chaîne des Alpes, d'après les témoignages de Pline, de Ptolémée et d'Ammien Marcellin, l'assertion de Cornelius Nepos a besoin d'explication.

Dans sa harangue pour la bataille du Tessin, Scipion tournait en ridicule la prétention d'Annibal d'être l'émule d'Hercule en surmontant les Alpes (2).

En dehors de l'exagération poétique des auteurs anciens aux dépens de l'exactitude historique, il peut y avoir quelque chose de vrai dans le rapprochement fait entre Hercule et Annibal.

Il faut remonter les âges pour voir l'héroïsme élevé sur les autels comme un reflet de la divinité. La plupart des héros célèbres étaient des Hercules. Varron en compte quarante-trois.

Avant la création des grands réseaux itinéraires chez les Persans et les Romains, la traversée des montagnes avec des armées devait paraître un fait extraordinaire.

1° Selon Ammien Marcellin, Hercule-le-Thébain, débouchant des Alpes taurisques, se serait dirigé vers l'extrémité méridionale des Alpes, où se trouvait le *Portus*, appelé depuis *Herculis* et où s'est élevé le temple isolé *Monos oicos*, Monaco (3). Selon d'autres, ce serait en venant de l'Espagne qu'il aurait laissé à cette ligne le nom de *via Herculis* avec le souvenir de son culte (4). Aucun auteur, que je sache, n'a indiqué la route d'Annibal le long de la mer ligurienne. Toute cette région a pris le nom d'Alpes maritimes dans l'organisation des provinces de l'Empire.

2° Selon Cornelius Nepos, le passage de cet Hercule aurait eu lieu au *Saltus*, appelé pour cela *Graius*. On a découvert, dans la vallée de la haute Isère, plusieurs inscriptions à *Herculi graio* (5).

Mais, s'il en faut croire Pline, le même Hercule, tout en passant les *fauces graias*, soit le petit Saint-Bernard, aurait laissé des colonies grecques dans toute la chaîne des Alpes, depuis les Euganiens, habitants des monts Eugènes aux sources de l'Adige, les Lépontiens aux sources du Tessin, etc., jusqu'aux Alpes maritimes (6). Le texte qui porte *Graios positos in transitu* paraît même devoir s'appliquer d'une manière spéciale aux *Graioceli*, les Grecs du passage; c'est ce que signifie *ocelum*, ouverture. Sur la route du col d'Arnas on a découvert une inscription à *Herculi* et les restes d'un monument (7).

(1) Cornel. Nepos, *De vita Annibalis*.

(2) Tite Live, *Hist.* XXI.

(3) Am. Marcellin, *Hist.* XV, X.

(4) Arist., *De mir. ausc.*, LXXXVI. — Denys d'Hal., I, XLI. — Diod. de Sicile, IV, XIX.

(5) *Questions archéologiques, Tarentaise*.

(6) Pline, III. XX.

(7) *Académie royale de Savoie*, IV. 191.

Cette Alpe a reçu depuis le nom de *Cottienne*, qui s'est étendu au *Saltus taurinus*, soit le mont Genèvre.

Mais le souvenir des Alpes graies n'en persistait pas moins, puisque Ptolémée plaçait encore *Segousiom*, Suse, *Brigantiom*, Briançon, *Eborodounom* des Caturiges, Embrun, dans les Alpes graies, aussi bien qu'*Axima* et *Foros Claudiou* des Ceutrons (1).

Les sections de toute cette chaîne ont porté plus tard les noms d'Alpes pœnines du Simplon au Mont-Blanc, d'Alpes ceutroniques jusqu'au Mont-Iseran (2), d'Alpes cottiennes jusqu'au Mont-Viso, d'Alpes maritimes jusqu'à la mer.

Dans l'organisation provinciale de l'Empire, Embrun devint la capitale des Alpes maritimes. La province des Alpes graies et pœnines comprit le Vallais, la Tarentaise et quelque temps la Maurienne avec Suse et Briançon (3). Quelque temps ces trois dernières vallées ont été réunies à d'autres cités de cette région pour former la province des Alpes cottiennes.

Quant à la route d'Annibal, Tite-Live la place au *Saltus taurinus*, Cornelius Nepos au *Saltus graius*, Cœlius Antipater au *Cremonis jugum*. On a vu plus haut toutes les incohérences et toutes les contradictions qui sapent par la base les trois systèmes de la Durance, de l'Isère (4) et du col de la Seigne. Mais comme tous ces passages ont fait partie des Alpes graies primitives, il est possible que ces témoignages aient une autre valeur que celle qu'on leur attribue.

Pline, tout en accordant à Cornelius Nepos le passage d'Hercule par les *fauces graias*, réserve celui d'Annibal par les *fauces pœninas*. Et, si Annibal a été l'émule d'un Hercule, ce doit être un autre que celui des Grecs et des Romains.

3° Hercule était honoré spécialement chez les Phéniciens, qui ont transporté son culte à Carthage (5). L'Hercule tyrien avait ouvert la route à leur colonie de Gadès; car il est venu mourir en Espagne (6). C'est probablement de lui que Lactance disait: *quasi Africanus inter deos habetur* (7). Je n'ai à discuter ici ni la fondation d'*Héraclea* à l'embouchure du Rhône, ni celle d'*Alesia*, qu'on lui attribue, ensuite desquelles il aurait passé les Alpes aux sources du Rhône. Mais, lorsque Annibal offre des sacrifices en l'honneur d'Hercule dans le temple de l'île de Gadès, qui servait de port central au commerce de Tyr, il faut bien reconnaître les aspirations nationales, qui s'harmonisaient toujours chez les anciens avec les sentiments religieux (8). On peut croire que les supplications faites pour toute l'armée après le passage du Rhône étaient la suite des promesses faites à Gadès (XLIV).

Polybe le remarque à peine. Commandant d'un corps

(1) Ptol., *Geog.*, III.

(2) Pline, XI, XLII, XXXIV, II.

(3) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*.

(4) Le nom de *cirque d'Annibal* donné au Cromlech du Petit-Saint-Bernard, est une réclame locale qui ne se rattache à aucune tradition ancienne; Deluc et Roche, deux champions des plus dévoués à ce passage, n'en ont pas dit un mot dans leurs dissertations de 1818 et 1819.

(5) Strabon, *Geog.*, XVI. — Justin, *Hist.*, XVIII. IV. — Cicéron, *De nat. Deorum*.

(6) Arnobe, *Disput.*, I.

(7) *Divin. Inst.*, I. IX. XV. XVIII.

(8) Tite-Live, *Hist.*, XXI. — Pline, III, I., V, XIX. — Strabon, *Geog.*, III., *ad finem*. On vient de découvrir un denier de Posthume, *Herculi Gaditano* : Société française de Numismatique, *Bulletin*, 1869, page 33.

de cavalerie dans la lutte désespérée de la Grèce, que ses dieux n'avaient pu sauver ; presque témoin des derniers revers d'Annibal, que la fortune avait trahi, ce Grec des derniers temps n'était point disposé à admettre le prestige religieux dans une expédition dont il étudiait les péripéties quarante ans après la mort de son héros (XLVII, XLVIII).

Mais Polybe raconte, discute et décrit, jour par jour, la marche d'Annibal le long du Rhône jusqu'en Vallais. Et, si nous trouvons à l'entrée de cette vallée le culte d'Hercule, au milieu des stations ibériques ou africaines, comme Maxilly, Meillerie, Leucon, Vouvry, etc., nous n'aurons plus de doute sur l'origine de cet Hercule et sur l'itinéraire carthaginois. Alors, que les votifs à *Phœnino* ou *Pœnino* de l'Alpe pœnine s'adressent à l'Hercule phénicien ou à son émule, la conclusion sera la même.

Mais nous préférons la seconde solution; car, dans l'hypothèse de la première, Polybe aurait connu et articulé le nom des Alpes pœnines, dès qu'il l'a fait pour les *Ardues*. L'appellation d'Alpes pœnines était donc moderne, et son histoire, en précisant le col traversé par les Carthaginois, a peut-être contribué avec la tradition locale à lui faire donner ce nom d'Alpe pœnine.

La province des Alpes graies et pœnines a été quelquefois désignée tout simplement sous le nom d'Alpes graies (1).

Alpes graie. Provincia alpium graiarum et peninarum habet civitates numero II : metropolis civitas Ceutronum, id est Tharantasia; civitas Vallensium, id est Octodorum.

In provincia alpium graiarum civitates sunt due : civitas metropolis Ceutronum, id est Tarentasia; civitas Vallensium, il est Octodorum.

Si cette appellation simplifiée était une réminiscence de l'émigration grecque qui avait couvert toutes ces Alpes bien avant l'expédition carthaginoise, les termes employés par Cornelius Nepos pour Hercule le grec bien antérieurement à la Notice des Gaules, pourraient, à plus forte raison, avoir été un autre souvenir de cette colonisation grecque; dans ce cas, l'indication poétique de l'Alpe grecque pour le passage d'Annibal n'aurait plus la précision qu'on lui donne habituellement, selon la division postérieure des Alpes que j'ai marquée plus haut.

Quoi qu'il en soit, l'affirmation raisonnée de Polybe n'a pas besoin de ce témoignage, corroborée qu'elle est par ceux de Tite-Live, de Pline, d'Ammien Marcellin, d'Isidore, etc., par l'interprétation de plus de vingt inscriptions romaines et de la nomenclature des géographes et des itinéraires anciens.

(1) *Scriptores rerum Gallic.*, II. Manuscrits du Sault et de Thou.

LA FLORIMONTANE A L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Dans la séance de l'Institut historique de France, sous date du 13 janvier dernier, une parole savoisienne (nous le croyons du moins), celle de M. l'avocat Folliet, a payé un juste tribut à la Savoie et surtout en faveur d'Annecy. M. Folliet a donné lecture d'un *Mémoire sur l'Académie Florimontane*, fondée dans notre ville en 1607. L'intérêt que ce travail a offert au comité du journal l'*Investigateur*, lui a mérité l'insertion dans la 409e livraison du journal.

Lorsque Antoine Favre et François de Sales créèrent l'association littéraire, qui depuis près de vingt ans a repris vie au XIXe siècle, la France était pauvre en compagnies vouées à la science et aux études. L'Italie, au contraire, les enregistrait nombreuses. Les *intronati*, les *humoristi*, *adornati*, *olimpici*, *oziosi*, etc., cultivaient la poésie et l'éloquence. Alors, sans avoir besoin d'un traducteur français, et loin de là, appelés bientôt à créer le dictionnaire de la langue française, les Favre, citoyens d'une petite cité de Savoie, fiers de leur origine gauloise, se groupaient sous la gracieuse et juste devise : *Fructus et flores*. Claude de Seyssel, Claude de Buttet, Jacques Pelletier, Jacques Bertrand, Menenc, Claude Mermet, del Bene, Nicolas Martin avaient été des pionniers courageux. En 1607, les travailleurs ne sont plus isolés, un sanctuaire s'ouvre au public; les *plus habiles maitres des arts hosnetes* sont convoqués et les statuts proclament *que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'académie*. Pourquoi, s'inspirant d'un légitime orgueil, la municipalité ne rappellerait-elle pas cette gloire nationale par une inscription sur la façade de la maison Favre (ancien évêché)?

Dans un récit rapide et bien écrit, M. André Folliet analyse l'histoire de la Société, son but dévoué et patriotique, les noms de ses membres qui ont pu venir jusqu'à nous. Malheureusement, il ne peut en faire autant pour leurs travaux... Quelques inexactitudes de peu d'importance ont échappé à l'auteur. Ainsi, nous ne croyons pas pouvoir, avec lui, attribuer à Antoine Favre *Promeiry et ses maximes;* ainsi encore, c'est chose hasardée que de fixer au jour de la mort de François de Sales la disparition de la Société. M. Folliet donne enfin quelques lignes bien senties à la *Société Florimontane*. Ici nous pourrions constater une légère inexactitude, mais là n'est point l'objet de notre note; nous avons seulement voulu signaler un travail bienveillant pour Annecy, écrit par une plume de la Savoie, un acte de justice qui appelle notre gratitude.

A. Despine.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite et fin)

X

Les chevaliers-tireurs au XIXe siècle. — Le voyage de Charles-Félix en Savoie. — Le capitaine Georges de Sirace. — Etat-major et cadres de la compagnie. — Règlement et conseil d'administration. — Les 30 épées du noble Conseil. — Passage du roi à Albens. — Inauguration des exercices. — Tirs de 1825 à 1834. — Dernière incarnation de l'uniforme. — Le chant du cygne de l'arquebuse. — Chute de la dynastie des Delphin.

Nous aurions eu bien des choses à raconter au lecteur si nous avions voulu faire une halte dans cette période intermédiaire, si pleine d'agitations, d'excès et de gloire : nous aurions pu suivre plu-

sieurs de nos anciens chevaliers combattant sur les champs de bataille de l'Empire avec un courage tout français..... Mais une pareille digression nous aurait entraînés trop loin. Restons dans les limites exactes de notre cadre, sautons à pieds joints trente-deux années et arrivons en 1824, au moment où le roi Charles-Félix va venir visiter le peuple de Savoie.

« La circonstance heureuse et si désirée de l'arrivée prochaine de Sa Majesté dans son duché de Savoie, en rappelant tant de grands et précieux souvenirs, a inspiré aux principales villes du duché la noble pensée de réorganiser les anciennes compagnies urbaines, désignées sous le nom de *Chevaliers tireurs pour l'exercice annuel du tirage de l'arquebuse et le jeu du papegay* qui avaient été institués par ses royaux prédécesseurs.

« La ville de Rumilly, qui était en possession dès un temps immémorial d'une institution de ce genre autorisée et confirmée de nouveau avec différents priviléges par S. M. le roi Charles-Emmanuel de glorieuse mémoire, en vertu de patentes du 25 avril 1742, ne peut que partager le même désir et le même empressement, ayant en cela, à l'instar des autres villes, le but louable de réunir annuellement les personnes notables tant de la ville que des environs à des époques périodiques pour des exercices non moins utiles qu'agréables, d'entretenir entr'elles l'union et la concorde, de former la jeunesse qui aspire à l'honneur de porter les armes pour le service du roi, en lui donnant le goût et le courage nécessaires à l'état militaire et enfin d'ajouter aux établissements utiles que la ville a formés récemment la renaissance d'une compagnie distinguée dont elle a regretté la suppression depuis les bouleversements politiques de 1793. »

Ces paroles, qui résument si bien le passé, l'essence et le but multiple de la compagnie des chevaliers-tireurs, se trouvent dans une requête adressée au noble Conseil le 31 mai 1824, par MM. Démotz de la Salle, Jacquier, de Latard de Pierrefeu, Ginet, Ringuet et Rubellin, pour être autorisés à réorganiser la compagnie.

Le Conseil, dans sa délibération du 3 juin, et le gouverneur de la Savoie, S. Exc. le comte d'Andezeno, dans sa dépêche du 5 juin, approuvent ce projet de réorganisation.

M. Georges de Sirace, major d'infanterie, est nommé capitaine. « Nous nous félicitons tous, lui dit l'adresse des chevaliers, d'avoir à notre tête un chef recommandable tant par son mérite personnel que par sa naissance distinguée, sous lequel la compagnie reprendra son ancien lustre et après trente ans renaîtra avec un nouvel éclat. »

Les cadres ne tardent pas à être définitivement formés. Ils se composent ainsi :

ÉTAT-MAJOR.

Capitaine-commandant : M. Georges de Sirace;

Capitaine en second : M. Jean-Claude Ginet, ancien syndic;

Lieutenants : { M. Victor-François Girod, notaire ; M. Louis Gantelet d'Asnières, capitaine dans la brigade de Savoie.

Sous-officiers : { M. Jean-Humbert de Latard de Pierrefeu ; M. Charles Jacquier.

Secrétaire-trésorier : M. Jean-Pierre Babin.

COMPAGNIE.

MM. Charles Gayme.	MM. Eugène Ringuet.
Thomas Magnin.	L^is-François Ginet.
Pierre Olive.	Joseph Démotz de la Salle.
François Babin.	Joseph de Juge.
Pierre de Coucy.	Jean-Pierre Mathieu.
Gabriel de Rochette.	Paul Ramus.
Georges Gantin.	Joseph Mallinjoud.
L^is-Michel Rubellin.	C^de-Amédée Bastian.
N^las-Christophe de Laconnay du Foug.	Théodore Bouche.
Jean-Pierre Gantin.	Joseph Dupraz.
Alb^t-Eug^e Armand.	François Comoz.
Fabien Crochet.	Pierre Gayme.
Noël Ringuet.	Franç^ois-Clém^t Ginet.

Le 18 juin, la compagnie assemblée à l'hôtel de ville vote un *Règlement d'organisation, d'exercices et de discipline,* qui se compose d'un préambule, de 4 chapitres, de 9 titres et de 64 articles. On y retrouve l'esprit et les principales dispositions des statuts de 1752.

Le même jour, on nomme un conseil d'administration, chargé de pourvoir au choix d'un local pour les exercices. Le capitaine est, de droit, président. Sont élus comme membres : MM. Girod, Babin, Rubellin, Ringuet, Ginet et Démotz de la Salle.

Le 24 juin, assemblée générale. On renvoie à l'année prochaine la construction d'un pavillon en maçonnerie. M. Charles Jacquier fait don de tous les quartiers de *molasse* nécessaires à la construction du garde-balle et de la loge du marqueur. « Cette action d'un bon et brave chevalier est accueillie avec remercîments. » M. de Gavand, syndic, donne lecture d'une lettre du gouverneur demandant la communication des cadres. L'assemblée remercie M. le noble syndic et se sépare après avoir voté une cotisation di *six livres* et autorisé le conseil à empléter les chapeaux d'uniforme.

Le 18 juillet 1824, le noble conseil de Rumilly donne une preuve éclatante des sympathies de la municipalité pour la compagnie. Elle prend une délibération solennelle, où on lit ces remarquables *considérants :*

« Considérant que la noble compagnie des chevaliers de l'arquebuse de cette ville, dès l'origine de son institution jusqu'à nos jours, a reçu successivement du souverain d'honorables témoignages d'estime et de bienveillance, en retour de ceux de leur noble dévouement et de leurs services signalés;

« Qu'à chaque époque mémorable où nos rois ont daigné confirmer et accroître, en faveur desdits chevaliers, les droits, honneurs et priviléges qui, dès 1291, ont fait distinguer la noble compagnie érigée en cette ville, les magistrats de celle-ci se sont fait un devoir empressé d'en consacrer le glorieux souvenir par des concessions, des actes et cérémonies publiques dignes de la noblesse de cette ancienne institution..... »

Au nom de la ville, le conseil offre à la compagnie un porte-guidon brodé et trente épées.

Au mois d'août 1824, la compagnie est équipée et, le 9 août, nous la trouvons à Albens saluant le passage de S. M. le roi Charles-Félix, de la reine Marie-Christine et de S. A. M[me] la duchesse de Chablais. « La ville de Rumilly, disent les registres, a été, contre son vœu, privée du bonheur de les posséder dans son enceinte. Mais les autorités, la compagnie des chevaliers-tireurs et des gardes-pompiers et une foule d'habitants se sont transportés, le 9 août, sur le passage de Leurs Majestés, à Albens, où était dressé un bel arc-de-triomphe en verdure. Là se trouvait encore toute la population du lieu et des campagnes environnantes. Des transports de joie, des cris répétés de : *Vive le Roi! Vive la Reine!* ont accueilli Leurs Majestés.

« Le roi s'est plu à regarder attentivement les chevaliers-tireurs et à exprimer son contentement à M. le capitaine commandant admis à le complimenter. Sa Majesté a bien voulu accepter le rôle de la compagnie. Elle a daigné même lui faire porter par l'organe de son chef des paroles réitérées de satisfaction. MM. les gardes d'honneur de Chambéry et d'Annecy ont donné des bals et des banquets où ils ont invité les diverses compagnies des gardes et des chevaliers de l'arquebuse du duché. La politesse et la bonne amitié de ces Messieurs ont toujours été égalées par le plaisir des convives. Des députations des chevaliers de Rumilly ont assisté à ces fêtes. »

L'inauguration des exercices n'eut lieu qu'en 1825. Les fêtes durèrent trois jours : les 23, 24 et 25 mai. Une messe solennelle est célébrée à l'église paroissiale par R[d] Simon qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, est depuis cinquante ans curé de Rumilly. MM. Xavier de Serraval et Denis de Chevilly sont admis dans la société. L'adresse des chevaliers, endormie durant de longues années, met quelque temps à se réveiller. Ce n'est que le troisième jour que l'oiseau est abattu par M. Armand. M. de Rochette est nommé connétable. Le roi reçoit l'écharpe bleu de ciel à franges d'or, qui est le signe distinctif de sa dignité.

Le tir de l'oiseau, en 1826, a lieu les 15, 16 et 17 mai, « dans les vrais plaisirs de l'arquebuse, de l'union et de la gaieté. » M. Thomas Magnin, deuxième vétéran de la compagnie, est proclamé roi et M. Louis Ginet, connétable.

1827. Tir de l'oiseau, les 17, 18 et 19 juin. Le 17, M. Pierre Gaillard est admis dans la société, M. Girod tire pour Sa Majesté et M. Ginet, pour la ville. Roi : Ginet. Connétable : De Pierrefeu.

Le 21 août, Sa Majesté signe les lettres-patentes qui autorisent le rétablissement de la société.

Le 2 décembre 1827, admission de M. Joseph Ginet, avocat, volontaire au bureau de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

1828. Tir de l'oiseau, 26, 27 et 28 juin. Roi : Ginet. Connétable : de Pierrefeu. 10 et 24 septembre, admission de MM. Bernard Bojon et Hippolyte Bellile, de Chindrieux.

1829. 8 juin. Assemblée générale. Admission de M. Michel Jacquier. 9 juin, tir de l'oiseau. M. Joseph Descostes, noble syndic, tire pour Sa Majesté et pour la ville. Roi : Charles Jacquier. Connétable : Thomas Magnin.

Le 31 mai 1830, une délibération modifie l'uniforme de la compagnie, qui comprendra désormais : « habit drap écarlate croisant sur la poitrine, retrousis même couleur, passepoil blanc, collet, revers et parements blancs, boutons de métal doré gravés de deux arquebuses croisées, chiffre C. T. au bas des pans de l'habit ; — pantalon blanc ; — cravate noire ; — chapeau retroussé à la militaire, orné d'une gance en or à bouillon, d'une houpe en or à chaque aile et d'un panache blanc à ailes tombantes ; — épaulettes en or à torsade ; — épée à poignée jaune aux armes de la ville avec dragonne noir et or mélangés. » Les marques distinctives sont, pour le capitaine-commandant, l'épaulette à gros bouillons ornée d'une étoile en argent, pour le capitaine en second, la même épaulette unie, pour les deux lieutenants, la même épaulette marquée d'une raie rouge.

Le 31 mai, assemblée générale. Le 1[er] juin, réception de M. Joseph Amédée La Ravoire et tir de l'oiseau. Roi : Victor-François Girod. Connétable : Louis-François Ginet.

Au tir de l'année suivante, le 23 mai 1831, le connétable Ginet monte à la royauté et l'ex-roi Girod devient connétable.

En 1832, les exercices ont lieu le 11 juin. Joseph-Amédée La Ravoire est proclamé roi et Jean-Pierre Babin connétable. « La compagnie, ayant en tête le marqueur, le trompette et une nombreuse musique, marche à l'hôtel de ville, où se fait la proclamation du roi et du connétable. »

1833. Tir le 27 mai. Syndic : Joseph Pétellat. Roi : Victor-François Girod. Connétable : Clément Ginet.

C'est l'année 1834 qui marque la date funèbre dans la longue existence de l'antique société. L'arquebuse soupire, le 5 juillet, son chant du cygne. Victor-Amédée La Ravoire abat le *papegay :* il est proclamé roi. Gabriel de Rochette est nommé connétable. Tels furent les derniers princes de la dynastie séculaire des successeurs de Delphin.

XI

Un coup d'œil en arrière. — Impressions de voyage. — Rumilly hier et aujourd'hui. — Utilité de cette étude. — En quoi elle peut se rattacher à l'histoire générale. — Simple observation sur la vie municipale et sur le caractère savoisien.

Me voici arrivé au terme de cette esquisse sur les nobles chevaliers-tireurs de la ville de Rumilly. J'ai pris leur compagnie dès sa naissance, je l'ai suivie jusqu'à sa mort. D'abord enveloppée dans cette incertitude et cette obscurité qui proviennent de l'éloignement et de la perte de documents précieux, elle s'est peu à peu détachée d'une façon plus nette à l'horizon de la chronique ; d'ombre qu'elle était, elle est devenue un corps palpable. Nous avons assisté à sa réorganisation, à ses tirs, à ses réunions joyeuses ; plus d'une fois, à l'occasion de ses rapports avec le noble Conseil, nous avons poussé une excursion dans le domaine administratif ; nous

avons avec elle visité les chevaliers d'Annecy et fêté, à leur passage, Mgr le duc de Chablais et le bon roi Victor-Amé III; nous l'avons vu renaître d'une vie éphémère en 1824; nous nous sommes mêlés à ses rangs, nous avons touché la main à ces vaillants arquebusiers et entendu résonner au parquet du tir les spirituelles appellations qu'ils se donnaient entr'eux. La joie du tireur heureux, nous l'avons partagée et le *papegay* a été plus d'une fois accompagné par nous, à travers les rues tortueuses, jusque sous le portique de la maison *royale*. C'est, en effet, le propre de la chronique de faire revivre ce qui n'est plus et de faire vivre avec ceux qui ne sont plus.

Avant que cette institution, grande dans son principe, féconde dans ses résultats, ne soit tout-à-fait oubliée, il m'a paru utile et consolant à la fois de prononcer sur le bord de sa tombe son oraison funèbre. C'est un plaisir si doux que de jeter parfois un regard en arrière et de se reposer dans la contemplation du passé des agitations du présent et des incertitudes de l'avenir !

Puissent ces lignes, écrites sans prétention et sans ordre, être bienveillamment agréées par les amis de nos annales et par les chevaliers-tireurs rumilliens qui, sous la blanche couronne d'une robuste vieillesse se rappelleront, en me lisant, leurs devanciers et leurs propres exploits ! Et si leur nom se trouve, en dépit de leur modestie, inscrit sur le *Regeste* du chroniqueur, ils lui pardonneront l'indiscrétion qu'inspirent le patriotisme et le désir de faire connaître les belles et bonnes choses.

Aujourd'hui, la compagnie des nobles chevaliers tireurs est dissoute ; mais, sous la bienfaisante action de notre nouvelle patrie, Rumilly est loin d'être mort avec elle : il est, au contraire, ressuscité. Le chroniqueur de 1775 nous disait, le long de notre excursion, qu'après la journée du 25 août, lui et ses contemporains n'étaient point jaloux de ce qui pourrait arriver de *gracieux* à leurs arrière-neveux.

Les arrière-neveux vivent et un sort bien *gracieux* leur est réservé.... Qu'un de nos anciens *rois* revienne aujourd'hui dans son royaume, il s'écriera : *Quantum mutatus ab illo!...* Çà et là ont surgi des monuments, des établissements publics, des institutions... Là où se dressait au temps jadis le gardeballe, une voie ferrée, jetée sur un immense remblais, transporte avec la rapidité du désir les habitants et les produits de la vallée rumillienne. Là où Louis XIII sommait les Rumilliens de se rendre et où manœuvrait la *Légion des campements*, les compagnies françaises, devenues nos sœurs, se forment au maniement du chassepot. On ne voit plus passer, il est vrai, dans la cité moderne l'habit drap écarlate, le chapeau gancé et le pantalon blanc; mais le goût du tir est loin d'être perdu : il se réveille chaque année à la fête de la brillante compagnie des sapeurs-pompiers, et qui sait?... peut-être verra-t-on un jour, dans ce centre militaire et patriotique, se former le noyau de *Francs-tireurs albanais*, qui auront de beaux exemples à suivre et de nobles traditions à continuer.

Mais si de l'enceinte étroite de la cité nous entrons dans le domaine plus vaste de l'histoire, je me permettrai de tirer des faits que nous révèle cette étude une double conclusion : l'une relative au caractère des communes avant la Révolution, — l'autre, au caractère du Savoisien lui-même.

Une chose a dû frapper le lecteur dans ces petites scènes qui ont passé sous ses yeux et où syndics, conseil et chevaliers-tireurs jouaient les principaux rôles : c'est le développement excessif de la vie municipale, développement qui est surtout remarquable durant toute la période du moyen-âge, mais qui se fait sentir encore jusqu'aux frontières de la Révolution. Grâce à la difficulté des communications, chaque ville est obligée de se suffire à elle-même, chaque ville est ainsi un Etat en miniature, ayant ses bornes, son code, son budget, sa garde nationale, son Sénat, ses ministres, — vivant à part, jaloux de son indépendance et de ses priviléges, — frayant le moins possible avec ses voisins, — se gouvernant par lui-même, sous la suprématie d'un vice-roi dont les attributions sont plus officielles qu'efficaces. Commune ! ce seul mot résume, pour le bourgeois, patrie, intérêts publics et privés, droits, vœux, aspirations et bonheur. Tout dans la cité et pour la cité, rien au-delà. Cependant, au-dessus de ces divisions administratives juxtaposées sans être confondues, il plane une centralisation qui est précisément le grand bienfait de l'union du prince avec le peuple, bienfait que la féodalité avait été impuissante à engendrer : le prince est le centre où convergent et se rallient ces tendances, ces forces, ces vies isolées, séparées par tant de frontières ; il tient d'une main puissante et respectée les rênes de ces nombreux gouvernements dont la réunion compose son royaume et, en leur imprimant une seule et même impulsion, il arrive à les faire marcher vers un seul et même but : la petite cité a ainsi, sans le savoir et peut-être sans le vouloir, sa place et son rôle dans le grand Etat. Il y a décentralisation, d'un côté, et centralisation, de l'autre : la nation est la résultante de forces diverses mises en mouvement par le même moteur (1).

Dans ce fouillis de détails, où le lecteur s'est aventuré avec moi, j'aurai peut-être encouru le blâme que Guichenon adressait à Dominique Machanée, « de s'attacher à des puérilités, à des choses domestiques, qui ne sont ni d'exemple ni de conséquence ; » mais il ne faut pas oublier que cette esquisse est avant tout une peinture de mœurs : j'ai voulu, en entrant dans la vie intime de nos aïeux, faire ressortir par des traits saillants leurs idées, leurs sentiments, leur caractère ; et, s'il est vrai que c'est spécialement dans l'abandon des fêtes populaires que ces types souvent insaisissables se démasquent dans toute leur vérité, je serai parvenu, je l'espère, à les photographier exactement. En me plaçant à ce point de vue, en résumant tout ce que j'ai dit sur le Rumilly d'avant la Révolution et en généralisant ces conclusions particulières, j'affirmerai que le Savoisien est avant tout un homme sérieux, fidèle à ses principes et à ses convictions, ami de l'autorité lé-

(1) *Etude sur la lutte de la féodalité et des communes en France et en Savoie*, par l'auteur.

gitime, essentiellement guerrier, restant digne et mesuré jusque dans le plaisir, calculant les conséquences du travail et des amusements, incapable de s'échauffer à blanc, mais susceptible de faire des prodiges d'enthousiasme, de dévouement et de valeur pour Dieu, pour son prince et pour son pays, ces trois grandes affections des âmes généreuses.

Le Savoisien d'hier est encore le Savoisien d'aujourd'hui. En se donnant à la France, il n'a pas été le jouet d'un enthousiasme trompeur et passager : la raison a parlé chez lui autant que le cœur; il n'a fait que se laisser glisser sur cette pente qui l'entraînait irrésistiblement vers l'unité française; il est allé où l'appelait la communauté d'origine, de langage, de mœurs, d'intérêts et de situation topographique. En se donnant à la France, il est resté fidèle à ses principes et à ses convictions : il n'a pas renié son passé; il n'a consenti à statuer sur ses destinées et à manifester ses préférences que lorsque la Maison de Savoie, qui avait chez lui son berceau, l'eût elle-même délié de son serment. En se donnant à la France, il a contracté un engagement sacré, qu'il tiendra, avec toute sa fermeté de montagnard, et il a reporté sur son nouveau souverain et sur sa nouvelle patrie l'attachement inébranlable qu'il n'a cessé de professer pour l'autorité et pour la nationalité légitimes. En se donnant à la France, il a pu lever la tête haute et se dire aussi digne que fier de lui appartenir; car il lui a apporté la clef des Alpes, que ses robustes mains avaient toujours gardée, la renommée de ses grands hommes dont la gloire était déjà toute française, l'éclat de son histoire qui n'est, on peut le dire, ternie par aucune tache et qui se résume tout entière en ces trois mots : valeur, constance et fidélité. Fr. Descostes.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

Continuons à glaner dans la campagne : peut-être n'y trouverai-je que des épis bien maigres, mais du moins seront-ils le produit vrai de notre sol.

Voici le mariage de François, recueilli dans une ancienne forteresse qui commandait le riche bassin de l'Albanais :

E té faut mariâ, Françay.
T'ein é dien le bel âge!
E té faut roulâ la nay,
Per r'avai 'na compagne.
N'é-to pâ drolo garçon?
T'â la créta bien fraiche...
E' n'manqué pâ d'occajon...
Va vito à la pêche.

T'â bonna reputachon
Tes moyens té suffisant.
Les fliets ont pro d'pachon,
Pé sé mariâ é brûlant!...
Quant te roul'ray la nay
Préie Pierro é Paschale;
Y é dous bons traîna-mantay
Qu'n'amont pâ lé scandale.

Quant té lés farray roulâ
E faut preindré ta borse;
Pé faire on pu ribottâ
Y ara mai de ressorce.

Quand on va dien les maison
Si la panfré é pâ plienna,
Hélas, mon pourro garçon,
On n'a pas bonna linga!

E faut suivré mos avis.
D'té parlo ein bon paré
E faut les mettre à profit :
Rein n'hazardé, rein n'gagné...
Apouai t'âs bein dous bons jus,
Ta têta é pâ foula,
T'âs bein armé du bon Diu
T'traineri pâ la graula.

Mai, faut fair' attinchon
Qu'el saye pâ charoppa...
Qu'el ayaise on bon renom,
E pouai 'na brava borsa!
On a viu bein des garçons,
Qué n'étant pas tant richos...
De fliets preindre r'los garçons
Rein que per lo sârvichos.

E per quant à la beautâ
La prein pâ tota lourda.....
Parvu qu'él pouaisse passâ
T'arai pâ por de la moutra!
Surtot bon caractére....
Vaitia, l'ami, dou, tré consei
Fas ein profit... Va, ton père
E sa bein com'é faut faire!

Le lecteur aura certainement remarqué la rareté de particules négatives, bien que le sens de la phrase en eût exigé l'emploi. C'est encore là un caractère propre à certaines localités et assez remarquable pour que je me fasse un devoir de le signaler.

Souvent le paysan dédaigne le rhythme régulier; il coud les pensées les unes aux autres et se contente d'une simple assonance : l'air *fait alors passer la chanson*. Donnons-en un exemple recueilli de la bouche même d'un chanteur vigneron, à qui je refuse, et à bon droit, le nom de poète.

Ma p'tiouta Mardoléna
Vu-té té mariâ?
Oh! vu-té té mariâ?...
C'mein vu-té que de mé mariay
Avouai tant d'amants que d'ay... (*bis*)

D'ein ai plet de trey dozeinnes
Tos de bons compagnons
Le plet thueine de los treinte
D'zet n'na thanson. (Oh)! dzet, etc. (*bis*)
La thanson que vos dettes
De vodray bein la savay! Oh! de, etc. (*bis*)

Metta los pis en barqua
Chanson vous apprendrai (*bis*)
L'na pas met los pis en barqua
Qu'llé s'é m'eté à plorâ;
Oh! qu'llé s'é m'eté à plora!
Qué plorez-vous la bella?
Qu'espérez donc la bella? (*bis*)
Jé pleur' mon premier mèri,
Y a quatorze ans qu'il est péri...
Oh! y a quatôrze ans qu'il est péri!

Cette insignifiante bluette est fort ancienne; je l'ai reproduite à ce titre d'abord, puis encore parce qu'elle offre un mélange de dialecte et de patois francisé : circonstance que l'on retrouve fréquemment dans les chants traditionnels. A mon avis, on doit reconnaître là les indices d'une fusion qui se préparait soit entre les langues, soit surtout entre les classes sociales.

Empruntons à un conscrit les *rimailleries* qu'il chanta jadis et dont l'écho est venu jusqu'à nous.

Qué vol' entendrét 'na thanson? (*ter*)
Eh bein, deman, nos la diron... (*bis*)
All étay féte et composâ (*ter*)
A la tabl' d'on bonlonthy. (*bis*)
Le bolonthi la composâ (*ter*)
Ein t'nant sa mie à son coté : (*bis*)
Y lui disait: Fanchon, mon cœur, (*bis*)
Vu-te te mariâ avouai mé? (*bis*)
De mari n'parlein plet (*ter*)
Pisqu'à la guerra tu t'en vas... (*bis*)
A la guerre n'y verai pâ ; (*ter*)
Votre beauté m'empatie : (*bis*)
Votre beauté, vos beaux regards, (*ter*)
M'y font dremi la nuit trop tard. (*bis*)
S'd'etou fliet d'on vignairon (*ter*)
Vous m'maimeriez plus de cent fois? (*bis*)
Maudit soit le vignairon (*ter*)
Qui l'a dé belles filles! (*bis*) etc.

On conçoit qu'avec des verbiages pareils, qui n'ont ni rime ni raison pour ainsi dire, le campagnard puisse remplir les longues veillées. Pendant que les femmes poussent leur rouet l'homme verse le cidre à plein verre, et, par ses improvisations trop faciles, il rompt la vie monotone de la fileuse.

Encore un autre spécimen du même genre :

L'autre zor de me si promenâ (*bis*)
Tos le long de chau gran prâ
Veni tui vère (*bis*).

D'ai reincontrâ doué l'macés (*bis*)
Qué souravont (?) le prâ ;
Veni tui vère (*bis*)
Que souravont (?) le prâ ; n'y veni pas !

Yonna fassaive de covasses (*bis*)
Veni tui vère. (*bis*)
L'âtre ne budiève pas ;
N'y veni pas!

De si allâ on pou pè lieutre (*bis*)
Veni tui vère!
Tozor trova ;
N'y veni pas!

D'ai reincontrâ doué pollailles (*bis*)
Veni tui vère...
Que venivont de la sâ ;
N'y veni pâ, etc.

Il me semble entendre crier grâce devant ces pauvretés ; aussi je m'arrête..., bien que M. Perrin, à qui je dois cette communication, ait eu la patience d'écrire sept ou huit autres strophes tout aussi insignifiantes pour la forme et pour le fond.

Revenant à Rumilly, j'y écoute une espèce de complainte d'assez peu de valeur. Elle est de date récente, comme le constatent les faits qui lui donnèrent naissance. J'en crois l'orthographe très fautive, mais je n'ai pas autorité pour la modifier. Cette pasquinade rappelle une méchante plaisanterie sur les espérances de l'antique capitale de l'Albanais. Il fut un temps, fort court d'ailleurs, où le morcellement de notre pays détermina l'érection d'un tribunal de première instance à Rumilly. Il reste tout naturel, bien que avec peu d'espoir, de solliciter le retour de cet âge d'or. Un mauvais plaisant ayant annoncé le rétablissement du tribunal, il m'a été affirmé qu'un beau matin on aperçut sur la place d'armes un confessionnal tout délabré. C'était toujours un tribunal... de pénitence.

E s'en vont dret à Paris
Démandâ on tribunalé...
Lé tribunal' e-t-accorda,
Pet jugy lô mall-avesâ ! mon paret (*ter*).

E leu fou on président
Dét premiré noblessé
Let Rophu é-t-accepta
E lui qu'on a proposâ (*refrain*).

Let Rophu é très contet
D'ella si bonna placet
E va s'athetâ de solaz ;
On motiau p' mothi son naz (*refrain*).

Le tribunale arrevé
En grante diligencé
Y é l'tribunal de Gevri !
Qué p'dzo é tot pori (*refrain*).

E l'on mèna su l'etané (?)
Dessus la pliace d'armé
Z'einfans, fou s'dépathi
Car vacha tô n'trou juri (*refrain*).

Cinq couplets racontent ensuite un vol commis dans l'église paroissiale et la répression de ce délit ; mais l'œuvre est trop nulle pour mériter bon accueil.

Une petite plaquette, datée de 1846, sans nom d'auteur ou d'éditeur, est intitulée : *L'segnor d'Bramafan*. Elle ne compte rien moins que trente couplets ! *Bramafan* est le nom donné, il y a une vingtaine d'années, à une maison construite vers l'extrémité nord de la colline d'Annecy-le-Vieux. Longtemps j'ai cru à une légende de damoiselle morte de faim dans une tour !... Point. Nous ne trouvons là que des coups d'épingles lancés par la jalousie d'un voisin ; peut-être celui-ci doit-il aussi réclamer la paternité de la complainte dont je dirai seulement quelques vers.

L'fameu mouchu du çaté
Se fâ partot cognètre,
E m'tra bentout lou gants de pé
Pet povèt miot parètre ;
Al a déjà l'grand cordon
E sâ denfi l'rigodon
En maitre.

Pet povèt dire papa
Al a quitâ son pâre ;
E truv'avèt meilleu spat
Loin d'la barba d'sa mâre ;
E mécognèt sa maison
E n'vut plet ètre Joson
D'la coua.

En creyent mio s'affarmi
Su l'z-étri de sa mula,
E vut dé grand pet r'ami,
Mais é n'a qu'la crapula...
Témoin cé p'tit procuror
Qu'fâ consistâ son honnor
A prendre...

....
C'ment l'marquis de Carabas,
C'qu'é vèt ail-ly crèt sinno;
Avoè l'menté de Midas
E se crèt p'hiaut que l'pindo
Iorendrèt n'y et pâ mai l'cas
D'allâ dmandâ û grou L'cas
L'aberge... Etc....

Cette longue rimaillerie imprimée nous démontre une fois de plus toute la difficulté que l'on rencontre à orthographier le dialecte savoyard ; elle conserve peu de mots franchement patois ; cependant, le dernier couplet reproduit ci-dessus en a employé un et c'est pourquoi je suis allé aussi loin dans cette véritable complainte.

(*Sera continué.*) A. Despine.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

10me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1869.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES JASPES DE SAINT-GERVAIS

Les milliers de touristes qui font, chaque année, le pèlerinage du Mont-Blanc connaissent le jaspe, si ce n'est par son nom, du moins par son aspect. Les marchands ambulants postés aux contours de la route de Chamonix, guettent au passage les voyageurs pour leur vendre, sous le nom de pierres du Mont-Blanc, les agates d'Oberstein et le fer sulfuré de Traversella. Ils leur offrent aussi, comme presse-papier, de jolies plaques d'un rouge vif, polies comme un miroir : ce n'est autre chose que du jaspe. La carrière, ou plutôt une des carrières, est bien connue des baigneurs de Saint-Gervais. Lorsqu'on va de Sallanches aux Bains en passant par le Fayet, on rencontre, après avoir franchi le torrent du Bon-Nant, un joli bois touffu. Non loin de là, le ruisseau de Farney, se frayant un passage à travers les blocs de granit, se répand en cascatelles sur les assises du jaspe. La roche humectée laisse entrevoir l'infinie variété de ses nuances. Séduit par de délicieuses teintes roses, rouges, vertes, le voyageur casse quelques échantillons à l'aide d'un caillou, pour les exhiber le soir à table d'hôte et y faire valoir des connaissances en minéralogie quelque peu sujettes à contestation. On plaisante, on passe à un autre sujet, et il n'est plus question des jaspes.

Et cependant le lit de ce torrent, les flancs de cette montagne, ces affleurements que vous apercevez un peu plus loin, renferment des minéraux d'un prix inestimable. L'ingénieur Laugel estime la profondeur exploitable à 20 mètres, sur une superficie de 20,000 mètres carrés. En donnant au jaspe la seule valeur des beaux marbres, on obtient le nombre fantastique de six cents millions ; mais comme on peut admettre que le gisement, jusqu'ici attaqué sur deux points seulement, n'offre pas partout la même richesse, il faut supposer que la partie exploitable peut se réduire au quart ou même au dixième de cette évaluation. Dans le dernier cas, il resterait encore la somme énorme de soixante millions.

Le jaspe est une pierre excessivement dure, variant du rose pâle au rouge de sang, composée de silice colorée par l'oxyde de fer, et susceptible de prendre le plus beau poli. Il est traversé par des veines formées de diverses substances. M. le professeur Daubrée a eu l'obligeance de m'en signaler la composition. Les mouchetures vertes sont dues au silicate de fer et à la serpentine ; les taches blondes révèlent la présence de la dolomie, et les blanches celle du quartz, qui apparaît également en cristaux dans les géodes et les fissures ; enfin, les pyrites de fer ajoutent à ce fond varié des traînées d'un superbe jaune d'or. Ces mélanges produisent un splendide effet. Il en résulte quelquefois de grandes difficultés pour le polissage : à côté de matières d'une grande dureté il s'en trouve d'autres plus tendres, le talc par exemple.

Les variétés siliceuses renfermant seulement du sulfate de baryte, de la chaux ou de la magnésie carbonatée, pourraient, avec le temps, subir une altération dans ces parties de moindre résistance. Quant aux blocs de jaspe pur ou veiné de serpentine, ils peuvent défier les variations atmosphériques.

Dans le canton de Saint-Gervais, chaque gisement varie non seulement en puissance, mais encore par la composition de la roche. Un contre-maître des carrières, M. Lucien Deschamps, minéralogiste aussi instruit que modeste, m'a fait remarquer ces différences, et pour plus de clarté dans la démonstration il a fait hommage au musée d'Annecy d'échantillons variés, expliquant ces nuances.

Ainsi aux Montées Pélissier (Houches), la nuance tient généralement du rose dans un quartz compacte et quelquefois lamelleux, capricieusement traversé par des veines violacées. La compagnie concessionnaire possède ce gisement, aussi puissant que celui de Saint-Gervais, et désigné sous le nom de jaspe des Montées. Il est très exploitable, quoique la croûte soit fendillée, ce qui arrive du reste à la surface de presque toutes les roches.

Le toit de cette nature de jaspe diffère essentiellement de celui de Saint-Gervais : celui-ci est recouvert d'un grès quartzeux ou triasique, et celui-là d'un talc schistoïde feldspathique rose et vert, que quelques-uns nomment stéaschiste feldspa-

thique. Le lecteur me pardonnera ces noms terribles, ce n'est pas moi qui les ai inventés.

Enfin il existe encore au hameau de Vaudagne, commune des Houches, un petit filon de quartz compacte combiné avec du carbonate de fer, de l'oxyde de cuivre et du cuivre pyriteux. Cette matière est aussi exploitable. Ses teintes sévères, où le brun foncé domine, feront valoir avantageusement par contraste, dans la décoration des édifices, les tons d'un rose si tendre et si gai qui distinguent le jaspe des Montées.

Les tentatives d'exploitation datent de plusieurs années. Citons d'abord un habitant du hameau du Fayet, M. Victor Rosset. Seul, sans fortune, mais doué d'un esprit inventif et soutenu par beaucoup de persévérance, il a réussi depuis longtemps à monter un atelier, et s'est fait connaître par l'excellence de ses procédés de brunissage, dont il a gardé le secret : les plaques données par lui au musée d'Annecy sont de vrais miroirs. A notre dernière exposition industrielle, une médaille de bronze a été la récompense de son patient labeur. Le procédé de M. Rosset ne s'est appliqué jusqu'à présent qu'aux surfaces planes, et le petit diamètre de ses roues ne lui permet pas de polir des pièces dépassant 70 centimètres sur 35. Le prix de ses plaques, pour parquets ou jambages de cheminées, est de 40 francs le pied carré. M. Rosset fabrique surtout des presse-papier qui se vendent soit chez lui, soit chez les marchands de minéraux.

Il fallait établir une exploitation sur une plus grande échelle. Il y a quelques années, MM. François et Tamisier fondèrent un société. A cette époque les jaspes étaient encore à peu près inconnus des architectes et des industriels. Si les Romains, il y a dix-huit siècles, ont su apprécier et exploiter en grand les marbres d'Algérie, en revanche les Français de 1860 ne se souciaient pas plus des jaspes rouges de la Savoie que des onyx et des brèches de notre colonie africaine. Ne l'oublions pas, la connaissance un peu sérieuse et l'emploi des richesses minérales de nos provinces pour la décoration ne datent réellement que de la construction du nouvel Opéra, qui les a mises en lumière.

Plus récemment, la société civile des carrières du Mont-Blanc s'est fondée. Une grande usine a été établie à Paris. Il en est sorti des objets remarquables : chacun a pu voir à l'Exposition universelle, devant la grande serre des plantes tropicales, deux magnifiques colonnes monolithes, avec chapiteaux en bronze doré. Une médaille d'argent a été accordée pour ces deux superbes pièces, où le jaspe fleuri, miroitant à la lumière, offrait les plus délicieuses gradations, depuis le vert, le jaune doré et le blanc pur, jusqu'au rose tendre et au rouge sanguin.

Des commandes importantes furent faites à la Société, pour les Tuileries, pour l'institution des jeunes aveugles, pour le nouveau théâtre du Vaudeville. Enfin chacun sait que douze colonnes de jaspe figurent au premier étage du nouvel Opéra, dans les escaliers latéraux.

Les jaspes attirèrent l'attention de la grande industrie. Le très obligeant directeur de la maison Christofle, en me faisant visiter ses ateliers, me montra les premiers essais d'incrustation d'argent dans le jaspe au moyen des procédés électro-chimiques. Sur la plaque polie on grave à une certaine profondeur un motif d'ornementation, on fait pénétrer de la plombagine dans le creux et on plonge la plaque dans un bain d'argent. Le métal remplit les creux et adhère solidement. On peut obtenir des effets charmants en utilisant ce procédé pour les presse-papier, les socles des statuettes et des vases en bronze, les supports de toute espèce, les coupes, les pendules. Les plus grandes maisons d'objets d'art de Paris, MM. Barbedienne, Georges Klein et d'autres en ont déjà fait leur profit.

L'usine de la compagnie, tout en continuant à débiter des pièces de grande dimension, a livré au commerce des objets de moindre importance, des colonnettes, des guéridons, des plaques pour revêtements et pour meubles.

La Société s'est réorganisée sous la direction de M. Crubailhes et a pris le titre de *Compagnie des jaspes du Mont-Blanc,* ayant son siége social à Paris, rue Basse-du-Rempart. Elle est concessionnaire, et en partie propriétaire, de tous les gisements de jaspes, marbres et autres pierres exploitables qui existent dans les communes de Saint-Gervais, de Passy et des Houches. Confessant mon incompétence dans les discussions financières, je me bornerai à dire que la Compagnie est en voie d'émettre, au prix de 245 francs, 2,000 obligations remboursables en 15 années, à 300 francs, et produisant un intérêt de 15 francs.

De grandes améliorations sont projetées. Le sciage et le polissage se feront désormais aux carrières; les frais de transport seront d'autant diminués. Un mètre cube coûte actuellement 65 francs par chemin de fer, de Genève à Paris, somme faible comparativement au prix considérable qu'exige le transport par roulage de Saint-Gervais à Genève; mais dans peu d'années le chemin de fer projeté, par la vallée de l'Arve, remédiera à cet inconvénient. Les blocs, arrivant tout polis, n'auront plus à subir que le brunissage dans l'usine de Paris.

On se préoccupe aussi de trouver des procédés plus économiques et plus expéditifs pour le sciage. Avec le système actuel, quand on veut débiter en plaques un bloc d'un mètre, en emploie des scies à 40 lames qui n'avancent que de 2 centimètres, tout au plus 3 centimètres, par journée de dix heures. C'est ainsi que pour une magnifique table de deux mètres de longueur, dont M. Crubailhes va faire hommage au musée d'Annecy en l'accompagnant d'autres beaux échantillons, le sciage du bloc a duré 70 jours !

Malgré cette perte de temps, le prix de revient, avec l'outillage provisoire, n'est pas même le double de celui des plus beaux marbres des Pyrénées. Or, il n'y a pas de comparaison à établir entre les marbres proprement dits et nos jaspes de Savoie ; le rapport du jury de l'Exposition universelle ne laisse pas de doute à cet égard : « Aucune roche ne revêt des couleurs plus riches et ne prend plus d'éclat sous le poli ; aucune ne convient mieux à la décoration des palais et des monuments. »

Les jaspes ont été placés au tout premier rang par M. l'ingénieur Michelot dans sa table de la ré-

sistance à l'écrasement des pierres employées au nouvel Opéra. Dans les jaspes de Saint-Gervais, le poids du mètre cube étant de 2,716 kil., le poids supporté par centimètre carré lors de l'écrasement est de 1,839 kil. Un rapport officiel dit que dans ces jaspes la résistance à l'écrasement est « exceptionnelle; » elle dépasse de beaucoup la résistance des meilleurs porphyres.

M. Laugel et un architecte compétent en ces matières, M. Viollet-Leduc, ont fait ressortir la supériorité des jaspes et en conseillent l'emploi pour les cheminées, les revêtements de soubassements, les pavés en mosaïque. Les beaux échantillons trouveront un emploi assuré comme socles pour la décoration des bronzes et des pendules, ou en incrustation dans les meubles de style renaissance.

Faisons des vœux pour que l'appel adressé par M. Crubailhes trouve un écho sympathique chez les capitalistes, les ingénieurs et les industriels. La Haute-Savoie a tout à gagner à voir des carrières en pleine activité et de vastes usines amener la prospérité dans une des plus belles parties de son territoire.

LOUIS REVON.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

—

LA SAVOIE A LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

La Savoie, qui a donné des membres aux instituts de France et d'Egypte et à presque toutes les sociétés de province, a fourni aussi son contingent à la Société littéraire de Lyon. Cette compagnie, fondée en 1807, jouit d'une légitime notoriété, et il y a peu d'années la *Revue du Lyonnais* en publiait l'histoire. Là on trouve plus d'un nom d'enfants de la Savoie, de cette province où les grands noms et les grands caractères sont si nombreux. Il nous a paru utile au point de l'histoire littéraire de notre province de constater ici les noms de ceux de nos compatriotes qui ont marqué dans la Société littéraire de Lyon.

§ 1er

Au nombre des membres fondateurs de la compagnie, nous trouvons un Savoisien, Passet.

Né à Grésy-sur-Isère en Savoie, le 24 juillet 1766, et mort le 11 février 1841 à Lyon, Jean-François Passet, avocat, bâtonnier de son ordre à Lyon, juge au tribunal civil de cette ville et chevalier de la Légion d'honneur, fut un des défenseurs du général Mouton-Duvernet et prononça en sa faveur un plaidoyer qui a été imprimé à Lyon en 1818.

Passet a lu à la Société littéraire de Lyon : *Epithalame à Hortense; — Chanson à un ami qui avait couru quelques dangers à cause de ses opinions politiques; — Chanson d'adieux à ses amis et quelques scènes d'une comédie en vers inédite, ayant pour objet la critique de la manie de la science chez les femmes* (3 septembre 1807); — *Discours sur les progrès de l'esprit humain chez les différents peuples* (10 mars 1808); — *Fragment en vers sur la guerre des Français en Italie* (7 juillet).

Parmi les membres titulaires de la compagnie, on remarque Rabanis, Socquet et Aimonnier d'Avat.

François-Joseph Rabanis fut reçu en 1828; il était né à Chambéry le 22 pluviose an IX. Professeur au collége de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, il prit peu de part aux travaux de la compagnie et ne resta que quelques années à Lyon.

Le docteur Jean-Antoine Socquet, médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole secondaire de médecine de Lyon en 1859, né à Aiguebelle (Savoie), le 15 janvier 1810, fut admis à la Société en 1845, où il a lu : *Le vieillard et le jeune homme ou les contrastes*, pièce de vers (7 mai 1845); — *L'orage*, (7 janvier 1846); — *A mon âme*, (18 mars 1846); — *Compte-rendu de Napoléon à Lyon, par H. Vieux* (10 janvier 1849); — *Principe d'économie médicale et spécialement du mode d'observation pour arriver à découvrir les lois de la nature* (1er août 1849); — *Adieu*, poésie (19 juin 1850); — *Rapport* sur de la chlorose *par G. Borin* (25 novembre 1857).

Gaspard-Adolphe Aimonnier d'Avat, médecin des eaux d'Aix en Savoie en 1859, né dans cette ville le 4 décembre 1807, fut admis à la Société en 1847 et y lut : *Notice sur les premiers temps des Allobroges* (10 mars 1847); — *Physionomie politique de l'Allobrogie au temps de l'invasion romaine* (14 avril 1847); — *Des sources thermales* (22 janvier 1851); — *Hautecombe*, poésie (5 février 1851); — *De l'oxigénation* (30 avril 1851); — *Environs d'Aix en Savoie* (11 et 25 février et 5 mai 1852); — *Considérations littéraires et géographiques sur l'organisation humaine et la taille de l'homme* (24 mars 1858).

§ II

Quelques membres de la Société littéraire de Lyon, étrangers par leur naissance à la Savoie, ont lu à la compagnie des notes qui intéressent notre province; ainsi, M. Antoine Pericaud, de Lyon, fait connaître, le 7 juin 1854, une *Notice sur Philippe de Savoie, archevêque de Lyon;* et le 5 juillet suivant une autre sur *Pierre de Savoie, archevêque de Lyon;* n'oublions pas la note additionnelle à la notice précédente, lue le 21 juillet 1858.

Citons encore une *Excursion à Chamounix* (28 novembre 1849 et 20 février 1850), par P.-J. Alphonse Gacogne, de Senlis, et *Charlotte de Savoie*, pièce de vers lue à la séance du 19 mai 1836 par Claude-Antoine Billiet, Lyonnais que je crois Savoisien par sa famille.

ALBERT ALBRIER,

Directeur de la *Revue de Bourgogne*, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, etc., etc.

ANTOINE DU SAIX

Au nombre des écrivains qui s'éprirent de l'amour des lettres et du *bien dire* au XVIe siècle, il en est un que la Savoie peut ajouter, à juste titre, à la liste des noms glorieux qui ornent son histoire.

Antoine DU SAIX (dit *Saxanus*), issu d'une famille illustre de la Bresse, dut à ses goûts littéraires d'être choisi pour précepteur du duc de Savoie, Charles III, qui le nomma plus tard son aumônier

et le chargea d'une mission diplomatique auprès de François Ier. L'on ne peut placer l'époque de sa naissance que vers la fin du xve siècle, bien que quelques biographes le fassent naître, les uns en 1515 (1) et d'autres en 1505 (2).

La qualité de *précepteur de Charles, duc de Savoie,* qu'il a soin de prendre dans le titre de ses ouvrages, rend ces dates invraisemblables, car le précepteur du duc serait né après l'avénement de son élève au règne, à l'âge de dix-huit ans, en 1504. Une autre considération vient encore corroborer notre opinion ; il prononça l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche (fondatrice de l'église de Brou, près de Bourg, veuve du duc Philibert *le Beau),* morte à Malines le 30 novembre 1530 ; il est peu probable qu'à l'âge de 15 ans (selon les uns) ou de 25 ans (selon les autres) ses talents lui eussent fait une réputation assez brillante pour lui attirer l'honneur d'une semblable mission.

Il n'est pas besoin de dire que la Bresse faisait alors partie de la Savoie, aussi du Saix prenait-il le titre de *Savoisien* dans les productions poétiques qu'il publiait (3).

Ses goûts pour les lettres lui acquirent une certaine réputation qui lui valut d'être lié avec les représentants les plus éminents de la pléiade des littérateurs de l'époque. Il leur fut souvent utile par la protection qu'il était toujours prêt à leur accorder ; le rôle de Mécène lui paraissait digne d'ambition, aussi sommes-nous amené à reconnaître qu'il cultiva la poésie avec plus de zèle que de talent ; il est vrai que la langue française était alors presque sans règles précises, et chaque écrivain y incorporait plus ou moins de mots dérivés des autres idiomes qu'il connaissait.

Vers 1532, il fit imprimer une sorte de traité encyclopédique, composé de plus de 10,000 vers, intitulé : l'*Espéron de Discipline, pour inciter les humains aux bonnes lettres*, etc. L'ouvrage se divise en deux parties et semble former un système complet d'éducation : la première embrasse les sciences depuis les connaissances les plus vulgaires jusques à la métaphysique, l'auteur y traite en vers de dix syllabes : de l'utilité de la lecture, des bons et mauvais livres, de la théologie, de la philosophie, du droit, etc.

« Les livres sont loyaulx conservateurs
« De tout sçavoir, les seconds précepteurs
« Pour nous instruire et bien principier,
« Car, qui n'avait aulcun principe hyer
« D'aulcune lettre, en regardant ung livre
« Il est entrain pour apprendre à bien vivre.

Dans la seconde partie il traite spécialement de la manière d'élever des enfants et ne dissimule pas le souci que l'on doit avoir en leur choisissant une mère :

« .... Ung sage personnage
« Lequel l'on a en vénération
« S'il veult avoir sa génération
« Semblable à soy pour la première traicte
« Doibt rechercher femme qui soit extraicte
« De gents de bien prouvez et estimez
« Qui n'ont besoing d'estre légitimez
« On pourrait estre en dignité royalle
« Que quand on n'est nay de race loyalle
« D'ung des coustez tousiours il clochera
« Et aux enfans on le reprochera.
« Communément le voyez d'une mule,
« Tousiours y a quelque peu de scrupule
« De dol couvert, qui n'y regardera,
« Un coup de pied sept ans vous gardera
« Ou aultrement c'est bien grand adventure,
« Et la raison : elle est contre nature
« Car elle vient d'ung genre bigarré.

S'inspirant des anciens il ajoute :

« Si vous usez du conseil de Platon,
« Prenez la ieune elle est plus délectable,
« Le ieune bois est tousiours plus traictable...

Parfois il s'apitoye sur le sort des laboureurs et s'écrie, comme plus tard Voltaire :

« Pauvres brebis tous les iours devestue
« Dont mainte beste est souvent revestue !...

Il semble surtout s'enthousiasmer pour ce qui concerne l'éducation, mettant, comme Bias, les biens de l'intelligence fort au-dessus de tous les autres :

« Continuant mon opération
« Pour exaulser en décoration
« Le iuste pris du bien incomparable
« Du grand thrésor qui n'est point séparable
« D'avec celluy qui en est possesseur.....

Sa morale est saine, les préceptes qu'il donne sont marqués au coin des bons conseils ; s'adressant aux parents :

« Socrate a dit, de sagesse pourvu
« Sois tousiours tel que tu veux être vu.

Dans cet ouvrage, que l'on peut considérer comme dydactique, son style revêt presque constamment la forme proverbiale, aussi pourrait-on lui adresser le reproche (quoique trop sévère dans l'espèce), que Molière adressait aux poètes de cette époque, ne rimant que

Des proverbes traînés dans le ruisseau des halles.

Nous trouvons plus de poésie dans le volume intitulé : PETITZ FATRAS *d'ung apprentif surnommé l'Esperonnier de Discipline.* Cet ouvrage fut écrit certainement après celui dont nous venons de parler ; sans être parfait il réunit plus de grâce et quelquefois le charme de la naïveté unie au sel gaulois de la satire. Comme il nous le dit dans la modeste épigraphe placée en tête du volume, il espère donner le signal à des écrivains plus habiles :

« Menuz fatras d'ung apprentis
« (Qui de bastir a bon courage)
« Lesquels serviront d'apprentis
« Au pied de quelque grand ouvrage,
« Faisant murailles et fenestrage
« Ieunes massons se font ouvriers,
« Ainsi en courant sans oultrage
« Levrons deviennent bons levriers.

Ce petit opuscule est un mélange de vers dévôts et de pièces historiques ; nous choisissons les citations suivantes, concernant des personnes savoisiennes :

(1) Michaud.

(2) Hoefer. — *Annales poétiques.*

(3) PETITZ FATRAS D'UNG APPRENTIF, *surnommé l'espéronnier de discipline, (ou recueil de plusieurs pièces de vers) d'Antoine du Saix, dit Saxanus, Savoisien, précepteur de Charles, duc de Savoie*, in-4°, Paris, 1537. Chez Sim. de Colines.

Dizain de sœur Marie de Lucinge.

« Comme en la fleur descendt doulce rosée,
« Dont fruit procède, et vient en sa saison.
« Comme au mirouer entre face opposée,
« Et doulcement comme pluye en toison.
« Comme une voix pénètre en la maison
« Sans ouverture, et au cueur la pensée,
« Soleil en vitre, et par ce n'est persée :
« Ainsi iesus pour prendre humanité
« Vint en Marie, et n'en fut onc blessée,
« Mais demeura mère en virginité.

A dame Renée de Vougy.

« Toute science est salutaire
« Qui a vouloir d'en bien user.
« L'on n'a pas tousiours secrétaire,
« Toute science est salutaire.
« Pourtant la femme solitaire
« Se peult à escripre amuser,
« Toute science est salutaire.

Arrest prononcé à la cour des dames d'honneur.

Femme qui ne veult point mesprendre
Ne mettre son honneur au vent,
Ne doibt aulcune chose prendre
Car en prenant, liberté vend.
Mary prudent en tel couvent
Ne laisse entrer rien, ne sortir.
Ou aultrement certes souvent
Il est ramé sans le sentir.

Nous bornerons là les citations que nous croyons suffisantes pour faire apprécier l'écrivain dont nous avons parlé. Pour être complet nous indiquerons les autres publications connues de A. du Saix, dont les exemplaires sont devenus si rares que l'on en connaît à peine un ou deux.

Le blason de l'église de Brou.

Oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, comtesse de Bourgogne. (Traduit en latin par G. Paradin.)

La touche naïve pour éprouver l'amy et le flatteur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise à l'usage françois par A. du Saix.

Traité singulier de Plutarque, de l'utilité qu'on peult tirer des ennemis. (Traduit d'Erasme.)

L'Opiate de sobriété, composé en caresme pour conserver au cloistre la santé des religieux. (En vers.)

Marquetis de pièces diverses contenant plusieurs épigrammes et emblèmes.

Comme on a pu le reconnaître déjà, du Saix était Savoisien de cœur; les sujets qu'il traite touchent en quelque sorte à notre pays. Sa religion et sa patrie semblent avoir seules occupé son talent; il est agréable de songer qu'alors déjà l'amour de sa patrie était noblement avoué par le Savoisien.

EUGÈNE JOND.

GLANURES HISTORIQUES

(Suite)

XIV

Au moment où la *Revue savoisienne* vient, par la plume de M. l'avocat Despine, de consacrer quelques lignes au souvenir de l'*académie florimontane,* qu'il me soit permis de parler très sommairement d'une harangue due à l'un des membres de cette académie, à Pierre de Fenouillet, d'Annecy, évêque de Montpellier.

Cette harangue que Grillet ne mentionne pas, dans son *Dictionnaire,* est intitulée : « Harangve « av Roy prononcee à Beziers le 20. Iuillet 1622. « Par messire Pierre de Fenollet *(sic)* euesque de « Montpellier au nom des catholiques des trois or- « dres de la ville et dioceze de Montpellier. A Paris, « chez Adrian Tavpinard marchant libraire ruë « S. Jacques à la Sphere. 1622. *Avec permission.* »

Dans la permission d'imprimer, donnée à Paris, le neuf août 1622, le nom de l'évêque est écrit : « Mr de Fenoillet. » Cette harangue, qui est imprimée en petit format, contient vingt-huit pages. Elle est antérieure de quelques mois seulement à la mort de saint François de Sales. Elle ne manque ni de verve ni de littérature ni d'éloquence; le style n'a pas beaucoup vieilli.

Un ou deux passages, que je choisis au hasard, intéresseront peut-être vos lecteurs.

« Les oeuures consacrées à Dieu, doiuent estre parfaictes, qui ne les acheue, les destruict, et qui s'arreste au chemin de la grace, recule. »

« .... Tout ainsi que l'eclypse du soleil n'arriue point que ce monde inférieur ne se ressente dangereusement de la perte qu'il fait pour vn temps, de la lumiere de ce bel astre, les corps elementaires en sont alterez, et plusieurs defaillances, et langueurs arriuent generallement à la nature. De mesme la desobeissance, et rebellion des subiects contre leur Prince souuerain, qui est comme une eclypse du soleil de la royauté, n'arriue point aux estats, qu'ils n'en ressentent de perilleux effects de cest accident: et c'est au jourd'huy cete éclypse funeste qui est la cause de tous les maux qui nous sont arriuez. »

« — Sire, ce n'est pas auoir vescu, d'auoir langui de la sorte, l'espace de tant de temps, soubs la domination de ce peuple, duquel on attent tousiours toutes choses extremes, dont il est capable, puis qu'on ne peut iamais mesurer l'estendue du desbondement de son esprit. »

« — C'est icy où la douleur nous presse le coeur, quand nous repensons au iour malheureux auquel on fist cesser le seruice diuin dedans Montpellier, et en tous les lieux du diocese, où les heretiques auoient le pouuoir. Les eglises furent sans prestres, les autels sans sacrifice, les chaires muettes, les peuples sans consolation. Ceste solitude des lieux sacrez, ceste interdiction des prières publiques nous a esté mille fois plus fascheuse que la mort : car les catholiques abandonnez de toutes choses, se trouuoient encore assez forts, quand ils pouuoient verser quelques larmes au pied des autels. Ils entroient espleurés dedans les églises, ils en sortoient contens, parce que la consolation qu'ils receuoient en ces lieux, où les rayons de la miséricorde de Dieu s'assemblent et s'vnissent, leur desroboit le sentiment de leurs calamitez. Mais nos ennemis nous ont enuié ce remede precieux, et pires que les tyrans qui les ont deuancez, ont frappé l'église de cette horrible playe, qui est reseruee au regne, et à la finale persecution de l'antechrist. »

« — L'ordre des ecclésiastiques est le premier de

son royaume, comme son royaume est le premier de la chrestienté. Le fils de Dieu a consacré cet ordre en son Euangile, et l'a ennobly de tels priuileges que les anges se trouvent quelquesfois inferieurs a la dignité des prestres. »

Les ecclésiastiques plus que les anges! vraiment, c'est parler d'or, et pourtant c'est bien quelque chose déjà d'être un ange! JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 11 mai 1869.

Aujourd'hui encore je dois commencer ma chronique par une nouvelle funèbre. Mais combien les circonstances sont changées! La dernière fois j'avais à parler d'un maître italien qui cherchait avant tout les suffrages de la foule. Après avoir eu, dans son pays, des succès et des revers, restant toujours sous la dépendance des *impresarii*, il vint en France où il se vit idolâtrer et ramassa bientôt une grande fortune. Il s'en trouva si bien que, lorsqu'il dut partager sa gloire avec d'autres compositeurs, il préféra vivre nonchalamment du fruit de ses succès passés, sans vouloir tenter de nouveau le sort. Jusqu'à sa mort il se vit entouré de gens continuant à l'aduler comme le plus grand génie que la musique eût produit, s'extasiant devant tout ce qu'il disait, devant tout ce qu'il faisait, devant tout ce qu'il pouvait faire.

La vie de Berlioz, au contraire, fut une lutte continuelle dans laquelle il succomba, du moins en apparence. Il débuta dans la carrière de compositeur au moment où l'engouement pour la musique italienne et pour la musique française italianisée arrivait à son comble pour se continuer un quart de siècle. Admirateur passionné des maîtres allemands, il rompit en visière au goût à la mode. Il ne se contenta pas de prendre pour modèle Gluck, Beethoven et Weber; à certains égards il alla, non plus haut, mais plus loin qu'eux; il le fit au moment où les concerts du Conservatoire commençaient seulement à initier un public très restreint aux grandes œuvres symphoniques. En employant sa plume de critique à la défense de ses convictions de compositeur, il ne fit qu'augmenter le nombre et l'acharnement de ses ennemis, c'est-à-dire des gens dont il froissait les idées étroites ou frivoles. La première fois qu'il s'essaya au théâtre, il échoua, en France du moins, car *Benvenuto Cellini* réussit en Allemagne. *Beatrice et Benédite* fut donné à Bade, — endroit bien mal choisi pour une œuvre sérieuse. Les *Troyens* obtinrent un succès contesté Découragé par ses revers et par des préventions et des animosités que le temps ou le simple sentiment d'équité auraient dû faire disparaître, affligé d'ailleurs par l'isolement où le laissait la mort de sa femme et de son fils, Berlioz expira au moment même où lui arrivait la nouvelle du grand succès des *Troyens* à Saint-Pétersboug, car l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie se sont toujours montrées plus hospitalières pour lui que son pays natal. On lui rendra une justice tardive.

Il y a du vrai dans les paroles suivantes d'un ami de Berlioz : « De même que les administrations théâtrales redoutent le succès de certaines œuvres, parce que ces œuvres exciteraient de longues discussions et modifieraient peut-être les destinées du théâtre; de même aussi certains critiques redoutent le succès des mêmes œuvres, parce qu'ils sentent fort bien que dès lors c'en est fait des pauvres procédés routiniers au moyen desquels ils ont jugé jusqu'à présent les ouvrages lyriques; ils sentent également que toutes les notions qu'ils ont péniblement accumulées dans leur cerveau vont se trouver bouleversées; que ces lieux communs, cette monnaie courante dont ils payent journellement les lecteurs, vont leur échapper. Ils s'irritent, non pas précisément de ce qu'un artiste veut faire prévaloir un système, à ce qu'ils disent, mais de ce que ce système déconcerte leurs prévisions. Qu'une pièce réussisse, ils diront que le public a dépassé les bornes de l'indulgence et de la condescendance permises; qu'une pièce tombe, ils diront que le public a prononcé et que tout est fini. Ainsi, dans le premier cas, le public est un sot; dans le second cas, c'est un juge éclairé, impartial, à l'intelligence duquel on doit toujours rendre hommage. »

Cette citation est d'autant mieux à sa place que les mêmes gens répètent triomphalement que *Tannhauser* a été sifflé et protestent violemment contre le succès de *Rienzi*. Ils ne conviendront jamais que ce n'est pas le vrai public qui a sifflé l'un de ces ouvrages, mais ils lui en veulent de n'avoir pas sifflé l'autre. Ils ne pourront soutenir cependant que c'est la faute de Berlioz et de Wagner si, parmi les ouvrages nouveaux dont je vais parler, un seul est d'un compositeur français, encore n'a-t-il pas une importance capitale. Je dis un seul, car je ne saurais compter un petit opéra comique en un acte joué contre le gré des auteurs et qui a fait *fiasco*, quoique M. Pasdeloup ait persisté à le donner quelquefois comme lever de rideau; je ne compte pas non plus quelques bouffonneries que beaucoup de gens refusent de regarder comme de la musique et qui, en tout cas, ne profiteront jamais à la gloire de l'école française.

L'empressement que mettent les théâtres à donner des ouvrages nouveaux est toujours en raison inverse du chiffre de la subvention dont ils jouissent. Il ne faut donc rien demander à l'Opéra; nulle œuvre nouvelle n'y est en préparation, en dépit des compositeurs qui en assiègent les portes. Quoique *Don Carlos* n'eût obtenu qu'un succès d'estime, M. Perrin avait demandé à Verdi un opéra nouveau; mais le compositeur italien a fait pour condition que l'on montât d'abord la *Forza del destino*. Ce n'est pas la pièce qui a effrayé M. Perrin : il se flattait de la faire arranger; c'est la musique. Nous nous étions déjà aperçus que Verdi a une beaucoup trop grande opinion de lui-même.

L'Opéra se contente donc d'exploiter l'engouement du public pour certaines cantatrices. Quand le succès de Mlle Nilsson dans *Hamlet* commençait à s'user, Mme Carvalho est venue débuter dans les *Huguenots*. Puis on a repris *Faust*, de M. Gounod, avec Mlle Nilsson; celle-ci n'ayant réussi qu'à demi, on a profité de son congé pour la remplacer par Mme Carvalho, qui, pour le public du moins, est restée la seule vraie Marguerite. Le rôle de Méphistophélès est rempli par Faure; Colin chante faux presque tout le temps, je l'avais prédit. Ce qu'il y a de plus nouveau, c'est le prochain départ de Mme Sasse, dont l'engagement n'a pas été renouvelé. Elle ira chanter aux théâtres de Florence et de Milan; nous la retrouverons probablement à la salle Ventadour. Mais à l'Opéra qui la remplacera? Ce ne sera pas Mlle Hisson : nous avons vu cette artiste dans les *Huguenots*, et je n'ai rien à changer à ce que j'en ai dit. Quant à Mme Gueymard, elle n'a pas une voix de vrai soprano et elle ne brille pas par la chaleur passionnée.

Le cahier des charges de l'Opéra est devenu un mythe; celui de l'Opéra-Comique a le même sort. D'après les conventions arrêtées l'année dernière avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, l'Opéra-Comique doit donner par an douze actes nouveaux, au lieu de vingt, imposés par le cahier des charges. Parmi ces douze actes, il doit y avoir trois ouvrages en un acte chacun. Le traité devait recevoir son exécution à partir du mois d'août. Eh bien! on a donné six actes, le *Corricolo* et *Vert-Vert*; ce ne sera pas pendant l'été que l'on comblera le déficit. Vouloir compter *Jaguarita* pour un ouvrage nouveau serait aussi dérisoire que de le faire pour *Faust*.

On a dit assez de mal de *Vert-Vert* avant et après la première représentation. Cependant l'ouvrage se donne tou-

jours, et je pense qu'il dépassera trente représentations, aussi bien et mieux que *Robinson Crusoë*. La jalousie et le chauvinisme français ne sont pas sans influence dans les jugements qu'on porte sur Offenbach aussi bien que sur Wagner, quoique ces deux musiciens se trouvent placés aux pôles opposés. La pièce de *Vert-Vert* est suffisamment gaie, sans contenir des scènes émouvantes, comme on aime en placer dans les opéras comiques, pour servir de repoussoir aux plaisanteries. Son principal défaut, ce ne sont pas certaines invraisemblances, mais un trop grand nombre de personnages parmi lesquels un seul a une grande importance musicale ; les femmes sont toutes au second plan : or, un rôle de *prima donna* bien développé, bien brillant, bien attrayant, n'est pas indifférent pour le succès d'un opéra. Offenbach s'est appliqué à écrire une musique plus distinguée que celle de ses bouffonneries; il a eu tort de ne pas apporter plus de réserve dans l'usage des airs de danse, car on ne lui pardonne pas à l'Opéra-Comique ce qu'on pardonne à tout autre compositeur. Il y a, dans sa partition, des morceaux expressifs, fins, gracieux ou plaisants; un des plus graves reproches qu'on lui ait fait, c'est de n'avoir pas assez réussi dans le finale du second acte; ce finale est trop long et se termine d'une manière vulgaire. M. Auber non plus n'a pas été heureux dans le finale du second acte du *Premier jour de bonheur;* il se peut même que Offenbach se soit laissé un peu induire en erreur par le succès inespéré du dernier « chef-d'œuvre » de M. Auber. Si l'auteur de *Vert-Vert* veut sérieusement prendre pied à l'Opéra-Comique, il faut qu'il s'éloigne davantage encore du genre qui a fait sa réputation. Ce ne lui sera pas chose facile de se maintenir à égale distance de la grosse bouffonnerie et des prétentions dramatiques. Peut-être sera-t-il assez habile pour résoudre le problème; le plus difficile sera de trouver une bonne pièce qui s'approprie à son genre de talent et lui permette de remplir les conditions que je viens de poser.

A l'Opéra-Comique, nous avons trouvé Offenbach ; au Théâtre-Lyrique, nous trouvons M. Wagner; au Théâtre-Italien, Rossini, et aux Fantaisies-Parisiennes, M. F. Ricci. L'histoire de *Rienzi* et des tribulations que cet ouvrage a values à son auteur est connue. On répète partout que Wagner renie cet opéra; cela ne prouverait rien puisque Beethoven disait que son septuor n'était pas de lui, mais de Mozart. Mais la preuve de ce que Wagner ne traite pas son *Rienzi* avec un complet dédain, c'est qu'il a écrit, il n'y a pas longtemps, dans une lettre qu'il savait bien devoir être publiée : « Tout n'est pas à *tuer* dans cet ouvrage. » En effet, *Rienzi* se ressent des préoccupations sous lesquelles il a été composé. On y reconnaît l'influence de Weber, de Meyerbeer, de Spontini, d'Auber même; on y rencontre par exception des formes italiennes; mais dans certains morceaux on trouve aussi la tendance à dépasser la limite où s'était arrêté Weber, tendance qui s'est réalisée dans les ouvrages postérieurs de Wagner. En général, on y voit l'intention très marquée d'écrire une œuvre grande, puissante, héroïque. Une certaine exubérance est incontestable; c'est le plus pardonnable des défauts chez un jeune homme. Les trois personnages principaux ont des caractères très beaux; mais il en résulte quelques situations trop tendues et de grandes difficultés dans l'exécution des deux rôles de femmes. En Allemagne, où l'on connaît l'ouvrage et où l'on n'a pas les mêmes préventions violentes contre Wagner comme en France, il peut n'en point résulter de graves inconvénients; mais le Théâtre-Lyrique n'ayant que des cantatrices médiocres, on a mutilé les rôles d'Adrien et d'Irène au point que Rienzi et les chœurs dominent trop. En général, l'exécution ne se fait pas remarquer pour la variété des nuances et pour le style. Cependant l'ouvrage soutient son succès; quel que soit le nombre des représentations qu'il aura maintenant, il est très possible qu'il reste au répertoire. Quoique l'on puisse y reprendre, je ne vois pas, parmi les compositeurs vivants, un seul qui eût été capable d'écrire, comme Wagner, un ouvrage de cette portée à l'âge de vingt-cinq ans.

Il est ridicule d'accuser M. Pasdeloup d'avoir une prédilection pour Wagner. Le directeur du Théâtre-Lyrique cherche avant tout le succès; l'état de sa caisse l'y oblige; aussi a-t-il mené de front les répétitions de *Rienzi* et celles de *Don Quichotte*. Parmi les autres œuvres de Wagner je ne vois guère que *Lohengrin* qu'on pût risquer au Théâtre-Lyrique, avec quelques coupures; encore faudrait-il une très bonne interprétation, comme nous ne pouvons guère l'espérer. Au reste, la première représentation de *Don Quichotte*, donnée hier soir, a bien prouvé que M. Pasdeloup ne dédaigne pas les contrastes. Le sujet n'était pas facile à traiter; MM. Carré et J. Barbier s'en sont tirés en gens habiles, ne cherchant qu'à faire passer au public une agréable soirée. M. Boulanger, de son côté, ne montre pas la moindre velléité d'innovation; il connaît fort bien les ressources employées par Auber et Adam, et il ne demande qu'à marcher, à distance respectueuse, sur leurs traces. Il ne paraît même point croire que pour bien faire, il faille souvent chercher les idées avec persistance et quelque effort. Tout cela forme un ouvrage sans de trop grandes prétentions, et qui pourra intéresser le public pendant un certain temps. Jusqu'à présent on ne saurait dire si M. Pasdeloup réussira à rendre quelque prospérité au Théâtre-Lyrique. Il avait loué la salle pour trois ans, mais il vient d'obtenir de M. Haussmann la réduction d'un tiers sur son bail. On annonce aussi que pour la saison prochaine il ne gardera que deux artistes de sa troupe actuelle. Sans doute le personnel féminin laisse tout particulièrement à désirer; mais il y a bien quelques artistes utiles que ce n'est point la peine de renvoyer pour en chercher d'équivalents.

Je n'ai rien à vous apprendre sur l'histoire de la messe de Rossini, que l'auteur, par une de ces mauvaises plaisanteries qu'il affectionnait, a intitulée : Petite messe solennelle. Examinée superficiellement, elle offre un singulier mélange d'audace et de faiblesse, d'inspiration et de vulgarité, de simplicité et de recherche, de formules scolastiques, de belles mélodies et de formes trop italiennes, de musique religieuse et de musique profane. Si inégale qu'elle soit, on ne peut nier cependant qu'elle est plus sérieusement écrite que le *Stabat* du même compositeur, qu'elle contient de grandes et nombreuses beautés parfaitement dignes de Rossini, et qu'elle accuse l'intention bien arrêtée d'écrire de la musique vraiment religieuse, telle qu'un compositeur d'opéras, catholique et italien, pouvait la comprendre. D'ailleurs Rossini a composé cet ouvrage peu d'années avant sa mort, c'est-à-dire à l'âge de soixante et douze ans.

M[lle] de Murska est venue d'Allemagne faire l'intérim pendant l'absence de M[me] Patti. Elle a beaucoup de talent; elle brille surtout par la vocalisation et le charme de la diction; elle obtient toujours du succès dans certains morceaux d'un rôle, jamais dans l'ensemble; elle ne paraît même songer nullement à donner à un personnage une physionomie caractérisée. Bref, elle n'a pas entièrement justifié les éloges qu'on en faisait d'avance. La compagnie dramatique italienne, sous la direction de M. Rossi, donne en ce moment des représentations de *Struensée* de Michel Beer avec la musique de Meyerbeer. La tragédie est une œuvre de mérite, malgré quelques longueurs; quant à la partition, elle est connue par les concerts populaires. Je ne saurais dire si au Théâtre-Italien l'exécution de la musique s'améliorera; à la première représentation elle a été pitoyable.

L'opéra de M. M. Ricci, refusé par M. Bagier, a obtenu un grand succès aux Fantaisies-Parisiennes. La pièce a peu de valeur; passer trois actes à mystifier un sot ne demande pas une grande force d'induction et ne donne

qu'un comique de qualité inférieure. Tout le succès est dû à la musique et à l'exécution. Il y a beaucoup de roulades, quelques valses, certaines vulgarités dont les Italiens n'ont pas encore pu se déshabituer, des mélodies trop superficielles; mais il y a aussi beaucoup de verve, de finesse, de charme et un sens exquis de la musique bouffe ou plutôt comique. Les qualités font pardonner les défauts. Ceux-ci n'existent même pas pour la masse du public. Ce n'est pas une œuvre de génie; mais elle est parfaitement digne de l'auteur ou plutôt de l'un des auteurs de *Crispino e la Comare*. Il se peut bien qu'elle arrive plus tard au Théâtre-Italien comme *Faust* est arrivé à l'Opéra. Seulement la médaille a un revers. Le succès d'*Une Folie à Rome* finira par s'user; il faudra chercher des œuvres de même valeur; et puis il les faut aussi pour alterner avec l'opéra de M. Ricci. Voilà le point embarrassant, et d'autant plus embarrassant que M. Martinet a quitté le boulevard pour transporter son théâtre à la salle de l'Athénée, devenue disponible par suite de faillite.

Ce n'est pas la peine de parler de quelques petits ouvrages donnés aux Bouffes-Parisiens; je ne citerai que la *Diva*, en trois actes, parce que la musique est d'Offenbach et que la première représentation a eu lieu peu de jours après celle de *Vert-Vert*. Tandis que cette dernière partition est écrite avec un soin incontestable, l'autre n'est guère qu'une œuvre de fabrique, aussi bien que la pièce. Si le compositeur a pensé que cela suffirait à la salle du passage Choiseul, il s'est trompé; ses procédés sont aujourd'hui trop connus et à la portée de tout le monde. L'ouvrage se donne tous les jours, à très peu d'exceptions près, depuis deux mois; mais il ne faudrait pas s'y tromper : on a fait des coupures et les acteurs, parmi lesquels se trouve Mlle Schneider, ont d'autant plus de mérite qu'ils suppléent à l'indigence de la pièce par des *cascades* (le mot deviendra français).

Les concerts ne m'offrent aucun fait nouveau de quelque importance. Mme Neruda-Norman est revenue cet hiver se faire entendre plusieurs fois aux Concerts populaires. J'ignore pourquoi elle n'a pas joué aux concerts du Conservatoire; mais il est parfaitement certain que la Société du Conservatoire a perdu le privilége de « consacrer des réputations. » J'énumérerai une autre fois les reproches que mérite cette Société.

M. Fétis a publié le premier volume de son *Histoire générale de la musique* (Paris, chez Firmin Didot) qui forme en quelque sorte le couronnement de ses nombreux travaux sur l'art musical. Il suffira de feuilleter le volume pour être surpris de la masse de matériaux que l'auteur a dû ramasser depuis de longues années. Il annonce que l'ouvrage complet aura huit volumes dont la publication sera terminée dans quatre ans. En parler avec quelques détails me mènerait trop loin; il me suffira de signaler cette œuvre capitale et il est inutile de dire qu'aucun musicien, s'occupant de la science et de l'histoire de son art, ne manquera de profiter du savant et curieux travail de M. Fétis.

Le titre de l'ouvrage de M. Comettant dit trop : *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde* (Paris, 1869, chez Michel Lévy, un volume in-8). C'est un compte-rendu critique des exhibitions et manifestations musicales auxquelles a donné lieu l'Exposition universelle de 1867, avec des documents et des renseignements qui s'y rattachent. On trouvera dans ce livre une foule de choses intéressantes.

Une des œuvres les plus mélodieuses et les plus poétiques de Schumann, la *Vie d'une rose*, légende en deux parties, vient de paraître, avec texte allemand et traduction française de M. V. Wilder (partition pour piano et chant; Paris, chez Maho; un volume in-8). C'est une sorte de grande cantate romantique comprenant vingt-quatre morceaux : airs, duos, chœurs, un trio, un quatuor, etc.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 avril 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* lit le décret et l'arrêté relatifs au concours académique.

M. *Revon* expose les collections qu'il a rapportées de son dernier voyage. Elles consistent en moulages de statues, bustes et bas-reliefs; en reliefs pour l'architecture et la menuiserie; photographies, estampes et ouvrages d'art; séries technologiques; antiquités et moulages d'objets antiques, médaillons, etc.

M. *Thonion* fait hommage des débris lacustres pêchés par lui dans la station qu'il a découverte l'année dernière au lieu dit Vieugy; ce sont : une belle hache en bronze, des poteries, ossements, marteaux à broyer, et meules dormantes. M. Thonion donne des détails sur les autres stations reconnues dans le lac d'Annecy.

M. *Ducis* annonce la découverte d'un ancien cimetière dans la commune de Saint-Jorioz, au mas de Machevaz, campagne de MM. Salomon frères. Les tombes formées de dalles de grès vert ont en longueur 1^m,90, en largeur 0^m,40 à la tête, 0^m,30 aux pieds. Elles étaient orientées de l'ouest à l'est, sauf une du nord-ouest au sud-est. C'est celle que MM. Salomon et Ducis ont pu fouiller exactement sans y trouver autre chose que le squelette, couché sur le côté gauche. Le crâne et les ossements sont déposés au Musée.

M. *Ducis* signale une pièce curieuse trouvée par M. Serand dans un fonds de papiers provenant de la maison du président Favre. C'est une *Pasquinata* faite le 1er mai 1615 à Rome, soit un dialogue entre les diplomates de l'Europe sur la succession du duché de Mantoue; avec cette particularité que les interlocuteurs ne se sont servis que des textes de l'Ecriture sainte. On sait que le président Favre avait été chargé de défendre les droits de la maison de Savoie sur ce duché.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Annales* de l'Académie de Mâcon, tome VII; — 2° *Mémoires* de l'Institut national genevois, tome XII; — 3° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 4° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 5° Mémoires lus à la Sorbonne; — 6° *Bulletin* de la Société algérienne de climatologie; — 7° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 8° *Comptes-rendus* de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1869; — 9° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 10° *L'âge du renne en Mâconnais : mémoire sur la station du clos du charnier à Solutré*, par MM. de Ferry et A. Arcelin, don des auteurs; — 11° *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, par l'abbé C.-A. Ducis, don de l'auteur; — 12° *Notice sur les antiquités lacustres de la Savoie, dernières découvertes* (1867), par M. L. Rabut, don de l'auteur; — 13° *Discours solennel prononcé le jour de Pâques par la grosse cloche de Notre-Dame d'Annecy, pour servir de réponse au forgeron Fertrempé contre le sieur Feraigu*, don de M. Ch Burdet; — 14° *Matériaux d'archéologie et d'histoire*, par MM les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes, don des fondateurs, MM. Jules Guillemin et L. Landa; — 15° *Biographie lyonnaise : catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, don de M. Honoré Pallias; — 16° *Abbecedario storico degli uomini illustri Sardi*, pel canonico Giovanni Spano, don de l'auteur; — 17° *Etudes d'histoire naturelle (entomologie)*, par M. Romuald Jacquemoud, don de l'auteur; — 18° *Revue du Lyonnais*; — 19° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie; — 20° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France; — 21° l'*Italia agricola*, Milan; — 22° la *Andalucia*, Séville; — 23° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe; — 24° le *Mont-Blanc*; — 25° le *Léman*; — 26° l'*Union savoisienne*; — 27° le *Courrier de Savoie*; — 28° le *Faucigny*; — 29° l'*Echo du Salève*; — 30° l'*Industriel savoisien*; — 31° le *Courrier du Chablais*.

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **15 juin 1869.**

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

En composant ce recueil, ma principale préoccupation a été d'obtenir l'exactitude la plus rigoureuse dans la reproduction des monuments ; j'espère y être parvenu par le procédé suivant. Depuis onze ans que je parcours le plus accidenté de nos départements, j'ai estampé à deux exemplaires toutes les inscriptions qui existent dans la Haute-Savoie. Le Musée d'Annecy a accepté l'hommage d'une collection complète de ces estampages ; fixés sur des cartons et des châssis, ils couvrent les murs de plusieurs salles. Les aspects variés de la pierre, son grain, ses moulures, ont été représentés en couleur et d'après nature. Une seconde série, dont les contours sont simplement arrêtés au crayon, et conservant tout le relief de l'estampage, reste en portefeuille à titre de documents.

C'est sur cette double série que j'ai opéré des réductions à l'aide du pantographe. Sauf une seule inscription (no 27), figurée au cinquième à cause de son exiguité, toutes les planches gravées sont au dixième. Cette proportion uniforme permet de reconnaître au premier coup d'œil la grandeur relative de nos monuments épigraphiques, et dispense d'indiquer à chaque page la longueur, la largeur, la hauteur des lettres et autres détails d'une lecture fastidieuse. — Après avoir exécuté les dessins avec un crayon un peu tendre, je les ai livrés à un graveur consciencieux, M. Francis Chomel, de Genève. Cet artiste les a reportés directement sur le buis, par un procédé de berçage, de sorte qu'il n'y a eu aucun écart de transcription.

Ma seule ambition étant de fournir des documents exacts pour faciliter les recherches des archéologues, j'avais cru devoir me borner à publier les textes, accompagnés seulement de leur description matérielle et de notes bibliographiques. Sachant à quel point il est peu commode de chercher un renseignement au milieu d'une foule de digressions et de commentaires, je m'étais attaché à éliminer tout ce qui ne paraissait pas indispensable, et à condenser les explications dans de petites phrases écrites en style lapidaire. M. Chabouillet, chargé par le comité des travaux historiques d'examiner ce premier travail, l'a honoré d'une critique bienveillante dont j'ai aussitôt cherché à faire mon profit. D'après les conseils du savant conservateur de la Bibliothèque impériale, j'ai doublé l'étendue de ce mémoire, auquel on reprochait un excès de laconisme commis avec préméditation. La discussion des textes a été introduite dans les points où la lecture pouvait donner lieu à des contestations ; des rapprochements ont été établis entre les inscriptions qui s'expliquent l'une par l'autre ; enfin des notes philologiques, archéologiques et topographiques sont venues combler les lacunes que des juges compétents avaient eu l'obligeance de signaler. Aux vétérans de la science incombera la tâche de donner sur les inscriptions de la Haute-Savoie les interprétations et les commentaires relatifs à l'administration des provinces, à l'histoire et à la géographie anciennes, qui ne pouvaient rentrer dans le cadre de ce recueil.

C'est sous les auspices de la Société Florimontane d'Annecy que paraît ce travail. Qu'il me soit permis de payer ici un tribut de reconnaissance à la petite Académie installée dans un coin des Alpes, et à quelques-uns de ses membres dont les indications et les conseils m'ont été précieux. — Il est juste également de rappeler les noms des citoyens qui ont donné à notre Musée municipal d'intéressantes inscriptions, ou qui en ont sauvé d'autres de la ruine : M. Eloi Serand, fondateur de la série épigraphique ; MM. C. Dunant, Jules Philippe, Ducis, membres de la Société Florimontane ; M. Despine ; M. Fabien Gaillard, maire de Gevrier ; M. Vettier, adjoint au maire de Marigny ; M. Félisaz, curé de Gruffy ; MM. Tavernier, G. Ruphy, Rivollier, Girod, etc. Lorsqu'on voit, en France et ailleurs, tant de Vandales détruire les monuments de l'histoire, on est heureux de pouvoir proclamer les noms des hommes qui ont fait preuve d'intelligence et de patriotisme. LOUIS REVON.

OUVRAGES CITÉS

Le P. Jacques Fodéré. *Narration historique et topographique*

des convens de l'ordre de Saint-François. Lyon, 1619, 1 vol. in-8°.

Samuel Guichenon. *Histoire de Bresse et de Bugey*. Lyon, 1650 in-fol.

Id. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*. Lyon, 1660, in-fol.

Novum theatrum Pedemontii et Sabaudiae. Hagae-Comitum, 1726, 4 vol. in-fol.

Spon. *Histoire de Genève*. Genève, 1730, 2 vol. in-4°.

Léonard Baulacre (1728-1756). *Œuvres historiques et littéraires*, recueillies par Ed. Mallet. Genève, 1857, 2 vol. in-8°.

Journal helvétique, 1739.

Mémoires de Trévoux, 1742.

Besson. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye*. A Nancy (Annecy) 1759, 1 vol. in-4°.

Le chanoine David. *Calendrier de Savoye*. (Annecy), Durand, 1779.

Bourrit. *Nouvelle description des glacières et glaciers de Savoye*. Genève, 1785.

Ch. H. A. Despine. *Essai médical sur la topographie d'Aix-en-Savoye, département du Mont-Blanc, et sur les eaux minérales*. An XI, 1803, 1 vol. in-4°, manuscrit, fig. Archives de la Société Florimontane d'Annecy.

Id. Inscriptions, manuscrit semblable, in-4°. A la Société Florimontane.

Id. Recueil d'inscriptions romaines avec leur traduction. Petit in-12°, manuscrit. A la Société Florimontane.

Albanis Beaumont. *Description des Alpes grecques et cottiennes*. Paris, 1806, 4 vol. in-4°, atlas.

Grillet. *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*. Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°.

J.-P. Pictet. *Nouvel itinéraire des vallées autour du Mont-Blanc*. Genève, 1818, 1 vol.

Mémoires de la Société royale académique de Savoie. Chambéry, 1re série, 1825-1846, 12 vol. in 8°.

Mémoires de l'Académie royale (puis *impériale*) *de Savoie*. Chambéry, 2me série, depuis 1851, se continue.

Eloi Serand. Album épigraphique, 1848-1868, 1 vol. manuscrit.

Id. 2me Album manuscrit.

Journal de Genève, années 1853, 1862, etc.

A. Comarmond. *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1846-1854, 1 vol. in-4°.

Id. *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. 1855, in-8°.

Bulletins de la Société impériale des antiquaires de France Année 1865.

Theodorus Mommsen. *Inscriptiones confoederationis Helveticae latinae*. Turici, 1854, in-4°.

Erster Nachtrag zu der Inscript. conf. Helvet. lat. von Theodor Mommsen, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft* in Zürich. 1865, in-4°.

Bulletin de l'Association Florimontane d'Annecy. Annecy 1855-1858, 3 vol. in-8°.

Revue savoisienne, journal mensuel, publié par la Société Florimontane d'Annecy. 1860-1868, 9 vol. in-4°. Se continue.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry, 1856-1867, 11 vol. in-8°. Se continue.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Jusqu'à 1868, 16 vol. in-8°. Se continue.

Revue archéologique. Paris, 1re série, jusqu'à 1859; et nouvelle série, 1860-1868, in-8°. Se continue.

Dr Payen. *Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des bains de Saint-Gervais*; avec notice. 1er tirage 1854, 2me 1859, 3me 1863.

Le *Courrier des Alpes*. Chambéry, année 1856.

Orelli. *Inscr. lat. collectio*, continué par Henzen. Zurich, 1856, in-4°.

Congrès scientifique de Grenoble. 1857, in-8°.

Jules Philippe. *Annecy et ses environs*. 2me édition, Annecy, 1860, in-12°.

Mémoires de l'Académie impériale de Lyon. Depuis 1848.

Ducis. *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*. Annecy, 1863, in-12°. Cet ouvrage avait paru en grande partie dans la *Revue savoisienne*, 1861-1863.

Id. *Les Fins, Bautas et Annessy*. Annecy, 1863, in-12°. Extrait de la *Revue savoisienne*,, 1863.

L'*Abeille de Chamonix*, journal in-4° publié à Annecy. Année 1863.

H. Fazy. *Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève*. 1863, in-12.

H. Fazy. *Genève sous la domination romaine*. Dans les Mémoires de l'Institut national genevois, t. 12, 1867-1868.

Le Fort et Lullin. *Régeste genevois*, ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève 1866, 1 v. in-4°.

J. Replat. *Voyage au long cours autour du lac d'Annecy*. 2me édition, Annecy, 1867, in-8°.

Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde (Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses). Zurich, 12 années. Se continue.

Adolphe Pictet. *Sur une nouvelle déesse gauloise de la guerre*. Paris, 1868, in-8°. Tirage à part d'un mémoire de la *Revue archéologique*, 1868.

Carl Binding. *Das burgundisch-romanische Kœnigreich* (von 443 bis 532 n. Chr.), Leipzig, 1868, t. Ier.

Croisollet. *Régeste rumillien*. Chambéry, 1869.

Ernest Desjardins. *La table de Peutinger*, etc. Paris, 1869, in-fol.

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS EXISTANTES.

I. Arrondissement d'Annecy.

Canton d'Annecy-Nord.

N° 1



Autel votif trouvé en 1844 chez M. Bachet, dans les Fins d'Annecy, emplacement présumé de l'antique *Bautas*. Maintenant au Musée d'Annecy; don de M. Eloi Serand.

Calcaire urgonien blanc de La Puya. Les côtés sont un peu plus étroits que la face antérieure.

M. Adolphe Pictet (*Rev. sav*. 1867, p. 113) reconnaît dans VIROTVTI une épithète gauloise signifiant *chef des hommes*.

Bibliographie. F. Rabut dans *Mém. Acad. Sav*. 1851. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 14. — Ducis dans *Rev. sav*. 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 8. — Ad. Pictet et L. Revon dans *Rev. sav*. 1867, p. 113.

N° 2



Table en calcaire roux, épaisse de 0m,06, découverte vers le commencement du siècle dernier dans les Fins d'Annecy. Maintenant au Musée d'Annecy; don de M. Prosper Dunant.

Gaius est une orthographe plus moderne du prénom Caius.

M. Ducis a traduit l'abréviation P. P. par *Pontifex perpetuus*.

M. Ernest Desjardins (*Table de Peutinger*, p. 46, col. 3) mentionne à Vienne, d'après M. Allmer (*Inscr. de Vienne*, n° 46), des *Pontifices ex stipe* : ANNO | .. CALPVRNI • PISON.. | M•VETTI | •BOLAN .. | COS | PONTIF•EX•STIPE.

La partie inférieure des deux dernières lettres est unie dans DVPLA.

Bibliographie. Besson, *Mémoires*, p. 113. — Alb. Beaumont, *Descr*. I, 142 et atl. pl. 4, fig. 19. Incorrect. — Despine, *Antiq.*, manusc. — Grillet, *Dict. hist.* I, 266. Très incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 11. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 38. — Id. *Les Fins*, p. 9.

N° 3



Sur la tranche d'une table profonde de 0m,67, en calcaire urgonien jaune de La Puya. Découverte le 27 mars 1858 dans les Fins d'Annecy, lieu dit les Alouèges. Maintenant au Musée d'Annecy; donnée par M. Rivollier. Cette pierre, avec les nos 4 et 5, avait été utilisée pour la construction d'un tombeau d'une époque postérieure.

Nous avons dans la Haute-Savoie deux autres inscriptions consacrées à Mercure, nos 41 et 42.

SPV est le commencement du nom SPVRIVS; on trouve aussi des Spurianus, Spurinna, Spurinus, etc.

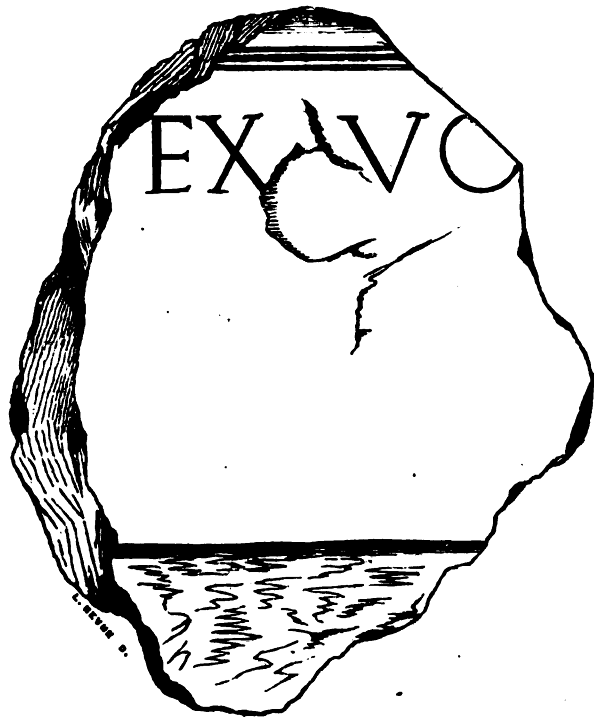
Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 15. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39; id. *Les Fins*, p. 13.

N° 4 (*voir la page ci-contre*).

Trouvé en mars 1858 dans les minages exécutés par M. Rivollier dans le champ des Alouèges, Fins d'Annecy, ce fragment faisait partie d'un tombeau d'une époque moins ancienne, avec les nos 3 et 5; il a été donné au Musée d'Annecy par M. Rivollier. Cette grande plaque en calcaire urgonien blanc de La Puya, épaisse de 0m,12, offre à la partie supérieure une moulure en quart de rond; et la partie inférieure, grossièrement taillée, paraît avoir été engagée dans une muraille. Elle appartenait peut-être à une corniche, *corona*, ou à un *podium*, console destinée à supporter des vases ou des bustes.

Bibliographie. E. Serand, 2 albums manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 15. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 13.

N° 5



Au Musée d'Annecy, don de M. Rivollier. Ce fragment, trouvé dans les Fins d'Annecy avec le n° 4, doit avoir fait partie du même monument. Voir ce n° pour l'index bibliographique.

N° 4



N° 6

Q F VO
O ET•CA

Annecy, rue de l'Evêché, 15, dalle au fond de l'allée. Calcaire urgonien jaune de La Puya. Plaque longue de 1m,05, haute de 1m,10; lettres de 15 centimètres, d'une bonne époque.

VO = la tribu Voltinia, mentionnée plusieurs fois dans nos inscriptions. Voyez notamment le n° 17.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 12.

N° 7

X•IVLIV

Trouvé en 1823 dans les Fins d'Annecy; actuellement à Annecy, maison Ruphy, au niveau du trottoir, à l'angle de la rue Royale et de la rue des Boucheries.

Ce fragment, en calcaire roux, a 0m,35 d'épaisseur, 1m,13 de longueur, 0m,52 de hauteur. Les lettres, longues de 0m,22, sont d'une belle époque.

En comparant ce débris avec les nos 20 et 21, on y retrouve le nom de *Se*X•IVLIV*s*•*Optatus*, de Vienne, flamine de Mars.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39; — Id., *Les Fins*, p. 12. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 8

*Io*VI•O•MAXIMO
VINICIVS•SEVERV*s*
*su*O•ET•L•VINICI•LATINI
*pa*TRIS•SVI•NOMINE•DAT
ARAM

Annecy-le-Vieux, intérieur du clocher, à la base.

Bloc de calcaire roux, longueur 0m,95, hauteur et épaisseur 0m,58. Caractères déliés et d'un assez bon style.

La tradition veut que l'église d'Annecy-le-Vieux ait été bâtie sur les ruines d'un temple dédié à Jupiter. Le clocher, du XIe siècle, est composé en majeure partie de matériaux romains. Plusieurs villas antiques ont été découvertes le long de la colline.

Bibliographie. *Theatrum Sabaudiae*, III. La première ligne est omise. — Guichenon, *Hist. gén.* p. 39. Très incorrect. — Besson, *Mémoires*, p. 114. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 140, et atl. pl. 4, fig. 17. Très incorrect. — Grillet, *Dict. hist.* I, 265. Incorrect. — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 10. — Id., *Essai méd.*, pl. 2. — E. Serand, *Album manuscr.* — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 186. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 18.

N° 9

QPOMILIV*s*
ADIVTOR

Annecy-le-Vieux, maison de Mme Mollard.

Bloc de calcaire jaune, coupé pour former le cintre de la porte d'entrée. Longueur 0m,95, hauteur 0m,54. Beaux caractères de 0m,10, les O très ronds.

L'*adjutor* était l'adjoint, l'aide, le suppléant d'un fonctionnaire; il y avait des *adjutores* pour les plus modestes emplois comme pour les dignités les plus élevées. Au titre d'*adjutor* on ajoutait celui de la fonction : *adjutor ab epistolis* (commis d'un secrétaire), *adjutor a rationibus* (employé d'un intendant), *adjutor praetorianae sedis* (suppléant du préfet du prétoire), etc.

Bibliographie. Despine, *Essai médic.* pl. 2. — Id. *Inscript.* p. 10. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 187. — Ducis dans *Rev sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins*, p. 18.

N° 10



Novel sous Annecy-le-Vieux, dans le mur du chemin en face de la maison Montanier. Calcaire roux. La moulure inférieure a été martelée.

Voir le n° suivant.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 2. — Id., *Inscr.*, p. 9. — Ducis, *Les Fins*, p. 17. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 11



Annecy-le-Vieux. Encastré dans le mur extérieur de l'église, à droite. Calcaire roux.

Il y a quelques années, ce débris d'inscription était plus complet; on lisait :

S·AV
M•PO
CIA

Par l'examen de la moulure supérieure, des cassures et des lettres, j'ai acquis la certitude que ce fragment doit se placer immédiatement après le précédent, n° 10. On obtient ainsi, en restituant le texte primitif du second fragment :

*Nu*MINIBVS•AV*gustorum*
*Basil*ICAM•CVM•PO*rticibus*
..... VS•ATTICIA*nus*

Les dédicaces en l'honneur des divinités des Augustes ne sont pas rares dans nos contrées : on en a trouvé à Genève, au Grand-Saint-Bernard, à Pierre-Pertuis, à Avenches, plusieurs à Lyon, etc.

Une trouvaille récente permet de conjecturer quels pouvaient être les *Augusti* dont les dieux protecteurs sont invoqués dans cette inscription. En 1867, on a découvert dans les Fins d'Annecy un pied colossal, une main et trois têtes ayant appartenu à des statues en bronze plus grandes que nature. Une des têtes représente Antonin-le-Pieux ; une autre a été attribuée par quelques archéologues au même empereur, et la troisième à Hadrien. J'ai fait une relation de cette découverte dans la *Revue savoisienne*, années 1867 et 1868.

Le personnage qui figure ici, ...VS•ATTICIA*nus* est peut-être le même que *Sex•Caprilius•Att*..... de l'inscription n° 22.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39. Incorrect. — Despine, *Essai méd.*, pl. 2. — Id., *Inscr.*, p. 10. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 139, et atl. pl. 4, fig. 16. Incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 18. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 12



Ce fragment, en calcaire blanc jaunâtre, se voyait au commencement du siècle dans l'église de Meythet, près Annecy. Il est maintenant encastré dans le mur de la grange de M. Montanier, à Novel.

Les *vicani Bo*... désignent-ils les habitants de *Bautas*, dont le nom s'écrirait ici *Boutas?* Des découvertes récentes permettent de fixer avec certitude l'emplacement de Bautas. La ville dont parle l'Itinéraire d'Antonin était située à trois ou quatre kilomètres de Meythet, dans la plaine des Fins. C'est là, tout près du faubourg nord d'Annecy, que les minages opérés dans ces dernières années ont mis au jour une portion de mur d'enceinte, des restes de murailles si nombreux que j'ai pu reconstituer en partie le plan primitif, de larges espaces dallés en *rudus*, des milliers de fragments de *tegulae* qui rougissent le sol après les pluies, des puits, des poteries avec les noms des fabricants, une superbe statue en bronze, haute de 63 centimètres, des têtes en bronze, des statuettes, des fragments de statues en marbre, des colonnes, des corniches, des ustensiles, des monnaies, etc. La ville, assise dans une magnifique plaine, était entourée de villas dont les riches débris se retrouvent à Annecy-le-Vieux, aux Barattes, à Gevrier, etc. Le lecteur trouvera dans la *Revue savoisienne* de nombreuses indications sur les trouvailles qui se font chaque année dans cette localité.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 8. — Id., *Inscr.*, p. 21. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 186 et atl. pl. XII, fig. 67. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 22. — Id., *Les Fins*, p. 16.

(*La suite au prochain n°.*) L. REVON.

DEUX CHARTES DU XIV[e] SIÈCLE

Genève, 15 mai 1869.

Messieurs,

Les nombreux et intéressants spécimens que vous avez publiés des divers patois de la Savoie et des contrées voisines, m'a suggéré l'idée de vous transmettre la copie d'une charte conservée dans nos archives sous le n° 199 des Pièces historiques. C'est, à ce que je crois, un des plus anciens documents écrits en français, non assurément en français de Vaugelas, mais on y rencontre plusieurs locutions qui existaient probablement et qui se sont conservées dans le patois du pays. Elle est datée d'Annecy le 13 juin 1321, et émane d'Agnès de Savoie, veuve de Guillaume III, comte de Genève.

Agréez, etc. PAUL LULLIN.

Membre correspond' de la Société Florimontane.

Afin de faciliter aux amateurs l'étude comparative des différents dialectes de nos vallées avec celui de cette charte, qui se dégage à peine du Roman, nous avons placé en regard la traduction aussi littérale que possible en termes français encore compris aujourd'hui.

C.-A. DUCIS.

Nos Agnes de Savoe, contesse de Geneva, façons savoyr a totz cez qui verront et orront ces pressent letres, que pensez et diligement considerez les servys et les bontez lesquez nos a fayt ou tens çay en arreres et especyalment deys la mort de nostre chier sengniour en çay, et fet cheque iors dont Guillames d'Es-	Nous, Agnès de Savoie, comtesse de Genève, faisons savoir à tous ceux qui verront et ouïront les présentes lettres, que, étant pesés et diligemment considérés les services et les bontés que nous a faits au temps de çà en arrière et spécialement dès la mort de notre cher Seigneur en çà, et nous fait chaque jour

pagny, curez de Copunay, ly quez en a eut compassion de nos et de nostre estat, nera dote d'acorrir nostres pluys grand necessytez en poynt et en lue que totes autres gents nos ont fally, et por ce faire nera assymant dote de soy metre en peryl de avoyr et de sostenyr le fays et la charge de povrete. Nos vollyent et desirent sus totes choses guierdoner les dyts servysses ensy que nos poons meytenay, en esperan de melloyrier tote jors ses lesmeydemant de fortune et de nostre estat, encor vollyantz et dessyrrantz porver a nos et a nostres besongnes de la leaute, dou sentz, et de la dyscrecyon dout dyt dont Guillame, ly quez nos apar mannifestemant per ses faytz et per ses ovres, lui recevons de nostre conseyl pluys estroyt, de nostre meynie, de nostre hostel et de nostres robes, tant quant nos et luy serons en cete mortel vie, et ce ly prions expidye et requerons que la charge dou guovernament, de la cure, de la ministratyon de nostre hostel vellyet sotenir et porter per celluy guovernament et amministratyon ne soy tenuz de rendre conte apres nostre mort a nostres sucessors ne a autre persone vivant. Et se ysses estoyt que il out ryens mepprys audyt guovernament per queque maniere, ne per queque ochisson que yl fut, telle mepprisson et la poynne que yl en devroyt porter nos li donnons, remetons, quitons et outroons, per la plys fort mannere que nos poons mentenant. Per adonque et quar acunes gentz, especyalment cyl qui sunt descongnissant des servysses qui lour ont este fayt, porryont penser que nos fyssant ces chosses per lesmovimant dou dyt dont Guillame ou dautruy por luy, a oster la folle pensee de tez gentz, nos jurons et prometons sus les sentz Avangelles de nostre Sengniour, en la pressance de dont Jordayn, cure de Quintaz, nostre chapellayn, et de Mermet de Chenay nostre escuer, et de pluyssors autres dyngnes de foy, que nos ces chosses façons et faystes avons de nostre bonne vollonte, et per nostre profyt et sens esmovemans dautruy. Et per coy que myoz nos sovyngnet et deuget sovenyr des dites bontez, servys et cortessyes faytes a nos per ludyt dont Guillame, nos premetons et jurons ensy que desus, que nos totes les chosses desus ecrites tiendrons, garderons et servarons tote nostre vie, per nostre poor, ne contre celle ne vyndrons per nos ne per atruy. An temongnyage de lesquez chosses faytes et outreyes per nos, avons mys en cez pressent letres nostre grant seel et de nostres mayns, et tantos les avons ballyes au dyt dont Guillame, lyquez per nostres proeres et en dotaz de encorroe nostre endynacyon sil ont fally a celles uostres proeres, les a reccues eu mercyant fermemant a nos, et a jure tantos et promis quil sera fyaz ver nos et ver nostre filz Ame, conte de Geneva tote sa vie sens nostre requeste. — Donnes et ballyes Anssy, ou chatel, en la chambre qui regarde ver lu lay, de coste la salle vyez, en lant de nostre Sengniour m°, et iii cents et xxj, le xv jors de Juynnet.

Dom Guillaume d'Epagny, curé de Copponex, lequel en a eu compassion de nous et de notre état, n'aura doute d'accourir en notre plus grande nécessité, au point et lieu que toutes autres gens nous ont failli, et pour ce faire n'aura assurément doute de se mettre en péril d'avoir et de soutenir le fait et la charge de pauvreté. Nous voulant et désirant sur toutes choses récompenser les dits services, ainsi que nous pouvons maintenant, en espérant d'améliorer tous les jours cet amendement de fortune et de notre état, encore voulant et désirant pourvoir à nous et à notre besogne de la loyauté, du sens et de la discrétion du dit Dom Guillaume, lesquels nous apparaissent manifestement par ses faits et par ses œuvres, le recevons de notre conseil plus intime, de notre famille, de notre hôtel et de notre bien, tant que nous et lui serons en cette mortelle vie et nous le prions de se mettre à l'œuvre et requérons qu'il veuille soutenir et porter la charge du gouvernement, du soin et de l'administration de notre hôtel en ce même temps de telle sorte qu'il ne soit tenu, après notre mort, de rendre compte de ce gouvernement et administration à notre successeur ni à autre personne vivante. Et s'il arrivait qu'il eut trompé en quelque chose au dit gouvernement par quelque manière ni par quelque accident que ce fût, nous lui donnons, remettons, quittons et octroyons de la plus forte manière que nous pouvons maintenant telle tromperie et la peine qu'il en devrait porter. En cas même qu'aucunes gens, spécialement ceux qui sont méconnaissants des services qui leur ont été faits, pourraient penser que nous faisons ces choses par le mouvement du dit Dom Guilaume ou d'autrui pour lui, pour ôter la folle pensée de telles gens, nous jurons et promettons sur les saints évangiles de notre Seigneur, en la présence de Dom Jourdain, curé de Quintal, notre chapelain, de Mermet de Chenex, notre écuyer, et de plusieurs autres dignes de foi, que nous faisons et avons fait ces choses de notre bonne volonté et pour notre profit et sans mouvement d'autrui. Et pour ce que mieux nous souvienne et doive souvenir des dites bontés, services et courtoisies faites à nous par le dit Dom Guillaume, nous promettons et jurons, ainsi que dessus, que nous tiendrons, garderons et conserverons toutes les choses dessus écrites, toute notre vie selon notre pouvoir et ne viendrons contre elles par nous ni par autrui. En témoignage des quelles choses faites et octroyées par nous, avons mis en ces présentes lettres notre grand sceau et de nos mains et aussitôt les avons baillées au dit Dom Guillaume, le quel par nos prières, et en doute d'encourir notre indignation, s'il eût failli à nos prières, les a reçues en nous remerciant fermement et a juré aussitôt et promis qu'il sera fidèle envers nous et envers notre fils Amé, comte de Genève, toute sa vie sans notre requête. Donnés et baillés à Annessy, au château en la chambre qui regarde vers le lac, du coté de la salle vieille, en l'an de notre Seigneur mil trois cent et vingt-un, le quinzième jour de juillet.

Genève, le 3 juin 1869.

Je vous transmets encore une pièce inédite en vieux français. Elle émane du comte de Genève Guillaume III, qui, le 2 septembre 1320, annonce au Dauphin de Viennois la destruction de son château de Genève et le sollicite de venir à son secours en faisant la guerre au comte de Savoie. Elle est tirée des manuscrits de Lancelot, le savant collaborateur de Valbonnays, conservés dans la Bibliothèque impériale de Paris, et a été copiée par M. L[d] Delisle, de l'Institut. Elle est d'un meilleur français, quoique d'une année antérieure à celle de la veuve de ce même Guillaume. PAUL LULLIN.

A nos tres redotez segnours et amys mon segnour levesque de Mez mon segnour le Dauphin et a toz les aultres nobles et conseyllers de nostre chier segnour mon segnour le Dauphin de Viennoys.

Tres chier segnour et amy nos nos recommandons a vos comme a ceaus esquez est tote nostre fiance et vos facons savoyr que les gens du comte de Savoye nos hont desrochie nostre chatel de Geneve sens cause raysonnable fors par lamitye que nos havons ou Delphinel et a vos, et puis nos hont ars (1) nostre terre et mort et pris grant quantité de nostres hommes et encores tignent en leur persone, especialement ces de que nos tegnions en fie de vos, ja soit ce que nos n'avoyens volu faire nul revengement jusques a la venue de vos nostres chiers segnours mon segnour de Mez et de mon segnour le dauphin, esquez de la volonté de tote nostre gent, nos voloyens et devoyens recorre comme a nostres droytures segnours, sy vos soplions requerons comme nostres chiers segnours et amys et requerons par les convenances que nostre sires ly dauphins cui dex absoille (2) havoyt a nos, et vos puys le nos haveys promis, que vos nos voyllez ayder a fayre guere per nos, veues les lettres ensy comme il se contient es dites convenances, et se convenances no y estoyent, nos sumes bienz atenus tant a vos par lignage et par homage que nos le devez fayre et que nos voyllez en tel maniere prendre nostre fayt en chie (3) que nostre enemy sent essebayssent et quil voyent et sachent que nos havons bons sostenal en vos, quar a vostre eue nos nos deffendrons bienz de lour. Et y faytes tant que la bonne foy et la bonne volonté que nos havons a vos soyt doblee et que vostre autre soget et feyal y puissent prendre exsemple. Et encores vos prions dou fayt nostre chier segnour mon segnour levesque de Geneve lyquez a afayre par vostre amour ou conte, quar seullment il eust trové bone pays se ne fust par vostre amytié, et ce que vos ferez en nostre fayt si faytes ou siens quar il est tout une chose. Commandez moi comme à votre sierp (4). Nostre sires vos doynt honour et vos doynt volonté de nos ayder. Donné le second jour de septembre de souz nostre sel lant nostre segnour mil trois cenz xx. Et nos prions et requérons que ensy come il arsent et occient

(1) Brûlé. *(Notes de la rédaction.)*

(2) *Que Dieu absolve.* Expression encore usitée dans les campagnes en parlant d'une personne défunte. *(Id.)*

(3) *Chef. (Id.)*

(4) *Serf. (Id.)*

nostres hommes qui sunt de vostre fie que tantost vos facez ausy et ne attendez point majores emprisse, mes faytes guere tantost.

Au dos: De par le conte de Geneve.

UN MONUMENT CELTIQUE A ABONDANCE (1)

Le besoin des recherches historiques, caractère distinctif de notre époque, a fait découvrir bon nombre de titres, de monuments qui sont tous autant de phares et de points de ralliement à ceux qui interrogent les siècles passés. Grâce à leur bienveillant concours, que de points d'histoire ont été étudiés, que d'erreurs ont été rectifiées !

Le même but m'amène à faire connaître un monument de la plus haute importance pour l'histoire ancienne des vallées du Haut-Chablais.

Ce monument, situé entre les communes d'Abondance et de La Chapelle, appartient à l'époque *celtique*. Il se compose d'une plate-forme composée de trois énormes blocs de pierres offrant une surface de 2m,60. Elle paraît plutôt destinée à remédier à l'inclinaison du terrain qu'à faire partie du monument. Au centre s'élève une pyramide quadrangulaire, assez régulière, de la hauteur de 1m,60 ; chaque face au milieu de la pyramide mesure un mètre de largeur.

La main de l'homme, ainsi que dans tous les monuments de ce genre, n'apparaît que pour un travail grossier : enlever les plus saillantes aspérités pour opérer un joint plus parfait, donner à la pyramide les formes voulues par des règles ou des usages qui paraissent assez invariables, c'est tout ce que l'on peut y reconnaître aujourd'hui.

Ici se présente une question à laquelle il n'est pas facile de répondre : *Quelle en fut la destination primitive ?*

L'étude de la religion et des mœurs de ces peuples peut seule nous fournir une solution satisfaisante.

Les Celtes, sous le nom de Thor au Tharamis, adoraient le soleil ; or, le monument précité est au pied d'un roc taillé à pic, dans un endroit des plus chauds de la vallée. Pendant que le pays, assez marécageux de sa nature, était recouvert de forêts, il devait être très froid ; les habitants ne manquèrent donc pas de réserver à leur divinité de prédilection le lieu le plus favorisé de ses dons. Eux-mêmes, fatigués des lugubres cérémonies qui, dans les forêts, accompagnaient les sacrifices à Teutalès, revenaient joyeux à une divinité si favorable à leur santé et si utile à leur intelligence. L'exacte orientation des angles de la pyramide porterait à croire que ce fut primitivement un autel au soleil.

D'autres circonstances l'approprient parfaitement aux mœurs celtiques : le flanc de la montagne renferme plusieurs grottes assez profondes ; or ces peuples avaient en grande vénération ces accidents de la nature. C'est là qu'ils logeaient « ces puissances « invisibles, ces femmes mystérieuses qui, sous le « nom de *Fées*, exercèrent pendant longtemps un si « merveilleux empire (2). »

Les druides et les druidesses surtout savaient à leur profit exploiter la crédulité populaire. A leur dire, tout devenait facile si l'on arrivait à se rendre la *Fée* favorable. Les femmes qui désiraient devenir mères devaient faire à ces jeunes divinités des offrandes consistant principalement en comestibles. Si les présents déposés le soir avaient disparu le matin, la demande était agréée ; dans le cas contraire, il ne restait plus d'espoir aux suppliantes. Des autels destinés à cet effet recevaient le nom de *Table des Fées*.

Le monolithe en question ne serait-il point un autel de ce genre ? La tradition populaire porterait à le croire ; car pendant plusieurs siècles, pour ne pas dire de nos jours encore, les habitants de la vallée ont redouté ce passage pendant la nuit : la synagogue ne manquait jamais d'y faire entendre ses mille bizarreries ; et malheur au pèlerin de cette heure ! Il ne sortait sain et sauf que par un large tribut à une frayeur dont le récit du lendemain ajoutait un nouvel article au *credo* de la superstition.

Les sources limpides, les ruisseaux bienfaisants exerçaient un magique empire sur ces peuplades peu civilisées. Aussi ne s'en approchaient-ils qu'avec une profonde vénération. Aussi le plus grand nombre des monuments qui nous restent de cette époque sont-ils presque tous sur les bords d'une rivière, auprès d'une excellente source.

Le voyageur, qui, par une belle matinée du printemps, a traversé notre vallée, a pu se convaincre si ce caractère manque à notre monument : la *Dranse* au bas ; au-dessus un rocher taillé à pic laisse échapper de son sein sept ou huit cascades qui, par leurs ruisseaux de lait, font de cet endroit un site ne le cédant en rien à ceux d'Arpennaz ou de Pisse-Vache.

Enfin, une dernière raison qui nous porte à voir dans cette pierre les débris de l'idolâtrie, c'est qu'à ses pieds se trouvait un des plus anciens monuments religieux de la vallée : la chapelle de sainte Anne. Un des grands moyens employés par les premiers missionnaires voués à l'évangélisation de notre pays, fut d'élever des monuments chrétiens sur les autels de la superstition. Peu à peu ils changèrent des mœurs rebelles à la conviction.

Tout concourt donc à faire admettre un monument de l'époque celtique dans celui que je signale aujourd'hui.

A toutes ces raisons, ajoutons le sentiment unanime de toutes les personnes compétentes qui l'ont visité.

(A continuer.) E. DUFOUR.

(1) *Revue savoisienne*, 1865, page 87.

(2) Bourrassé, *Dictionnaire d'archéologie*, page 839.

BULLETIN

Nous rappelons que c'est le 31 juillet prochain (dernier délai) que doivent être remis à M. le Recteur de l'Académie de Chambéry les ouvrages ou mémoires imprimés ou manuscrits sur quelque point d'histoire politique ou littéraire intéressant les deux départements de Savoie, pour le concours annuel institué par l'Empereur.

Le prix de 1,000 francs, destiné au travail jugé le meilleur, sera décerné à la rentrée des lycées et colléges.

Le décret impérial et les arrêtés ministériels relatifs à ce concours ont été publiés en temps utile dans le journal le *Mont-Blanc*, nos du 18 avril et du 30 mai derniers.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juillet 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 13

T•DEC

A l'Abbaye, sous Annecy-le-Vieux. Fragment en calcaire, encastré à l'angle extérieur d'une maison. Longueur 0m,48, hauteur 0m,31, hauteur des lettres 0m,09; les caractères sont d'un style très pur.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins,* p. 19.

N° 14



Découverte dans les fouilles pratiquées en 1840 dans une villa romaine chez M. Replat, sur la colline des Barattes, près Annecy-le-Vieux, cette inscription fut transportée plus tard dans la campagne de M. Gustave Ruphy. Elle a été donnée récemment au Musée d'Annecy par M. Ruphy.

Tracée sur la partie plane d'une pierre bombée irrégulièrement sur la face opposée; épaisseur 19 centimètres. Calcaire blanc des montagnes voisines.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 183. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins,* p. 20. — Replat, *Voyage,* 2e éd. 1867, p. 81.

N° 15

	BPIA
	CIA
N	S
ⁱI	VI
MI	
M	AS
DVC	I
EDΓ	C
SIC	RSE)
IN	VS•I
	A
	PI
CEPE	∪
	I
II	IVS

Bluffy, bassin de fontaine devant la cure. Bloc de calcaire jaune-grisâtre, long de 2m,15, large de 0m,70, épais de 0m,40. Avant de recevoir sa destination actuelle, il doit avoir été creusé d'abord pour un tombeau. Cette opération a fait disparaître toute la partie médiane de l'inscription, inédite.

N° 16 *(voir la page ci-derrière)*.

Près de Dingy-Saint-Clair. Gravé sur le rocher calcaire dans lequel est taillée la voie romaine. Des stries obliques entourent le cartouche. La moulure inférieure est à 0m,03 au-dessous de la ligne qui indique encore dans le roc l'ancienne voie, et à 1m,67 au-dessus du sol de la voie corrigée, servant encore de route. Ainsi L. Tincius Paculus a rectifié le passage, PERVIVM, en abaissant la pente de 1m,70. La faible largeur de la route et ses irrégularités indiquent que c'était une voie secondaire; et L. Paculus, dont le nom n'est accompagné d'aucun titre, paraît avoir fait ce travail comme entreprise privée.

Bibliographie. Fodéré, *Narration,* p. 1000. Une erreur par mot. — *Theatrum Sabaudiae*, 1re partie du t. II. — Guichenon, *Hist. gén* p. 40. Incorrect. — Despine, *Recueil d'inscr.* p. 8. Incorrect. — Id.,

Essai méd. pl. 2. — Id., *Inscript.* p. 9. — Alb. Beaumont *Descr.* I, 137 et atl. pl. 4, fig. 14. Incorrect. — Grillet, *Dict. hist.* II, 272. — J. Philippe, *Annecy,* 2e éd. p. 236. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 51. — Id., *Voies rom.* p. 132. — Replat, *Voyage,* 2e éd. 1867, p. 66. Incorrect, rectifié en note par J. Philippe.

N° 16



N° 17

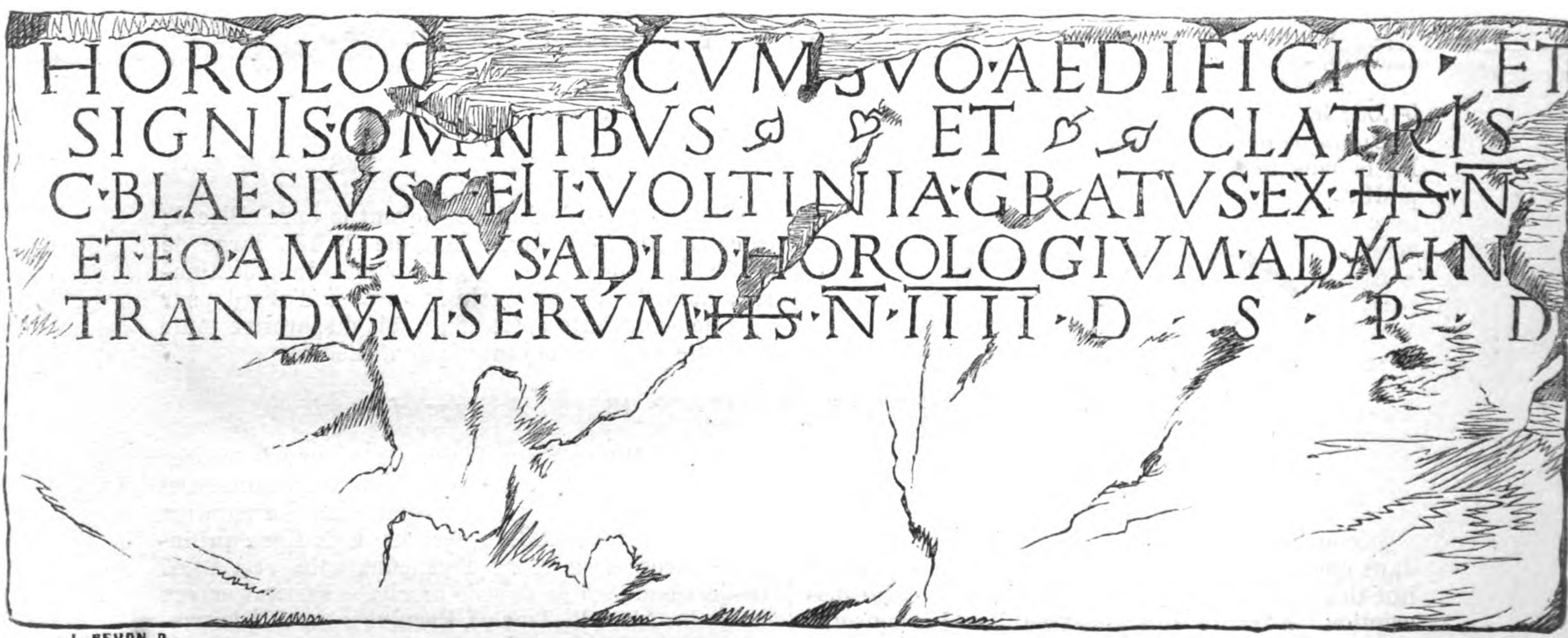


Table en très beau calcaire blanc, encastrée à l'extérieur d'une habitation, dans un chemin derrière l'abbaye de Talloires. Auparavant elle était sur le portail de l'église des bénédictins.

L'HOROLOGIVM pouvait être, soit un cadran solaire, soit plutôt une clepsydre, ornée, comme l'indiquent plus loin les mots CVM SIGNIS OMNIBVS, de figures peintes, ciselées ou gravées, ou de la représentation des signes du zodiaque. — Les CLATRI ou *clathri* étaient des barreaux de bois ou de métal, formant un grillage pour établir une clôture. — La tribu VOLTINIA, dont les Allobroges faisaient partie, est encore mentionnée aux nos 6, 18, 30, 31, 37, 46, etc. — Le graveur a écrit SERVM pour SERVVM. Dans les monuments épigraphiques, on a de nombreux exemples de la suppression d'un des deux V qui devraient se trouver l'un à côté de l'autre, ainsi AVNCVLVS, BATAVS, PRIMITIVS,

VIVS, etc. L'accent a peut-être été placé ici, au lieu d'une barre, pour doubler la lettre.

Situé au bord du lac d'Annecy, dans une baie abritée des vents du nord, offrant un excellent terrain, des points de vue ravissants, des relations faciles avec les vallées voisines, Talloires a eu le privilége de retenir les voyageurs dès la plus haute antiquité. A l'époque du bronze, les peuplades lacustres avaient établi leurs planchers sur pilotis en plusieurs points de la baie et sur le bas-fond du Roselet. Plus tard, des Gaulois ont enfoui ou égaré sur le roc de Chère des amas de monnaies en argent et en potin. Puis les Romains ont laissé des traces de leur séjour : une voie dont les vestiges ont été retrouvés aux Balmettes; à Menthon, des thermes et une villa étendue, dont les substructions en petit appareil sont encore debout; enfin, à Talloires même, des monnaies, une bague en or, des tombeaux, et des inscriptions parmi lesquelles celle qui nous occupe semble indiquer un lieu de passage d'une certaine importance.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39. Très incorrect. — *Journal helv.*, mai 1739. — *Mémoires de Trévoux*, janv. 1742. — Baulacre, *Œuvres hist.*, éd. de 1857, t. I, p. 191 à 199. Lecture exacte, sauf à la fin où il lit D. S. R., omettant le dernier D et prenant une cassure pour la queue d'un R. — Chanoine David, *Calendrier de Savoie*, 1779. — Despine, *Essai méd.*, pl. 7. Incorrect. — Id., *Inscr.*, p. 11. Incorrect. — Id., *Recueil d'inscr.*, p. 14. Incorrect. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 210. Incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 217.

N° 18 *(voir à la colonne ci-contre)*.

Talloires. Marche d'escalier au bord du lac, en face de l'abbaye. Bloc épais de 0m,60, en calcaire. La partie gauche est usée et polie.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 7. Incorrect. — Id., *Inscr.*, p. 21. Incorrect. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 207 et atl. XIV, fig. 90. Incorrect. — E. Serand, Albums manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 217. Leçon un peu incomplète.

Canton d'Annecy-Sud.

N° 19



Chavanod, mur du cimetière, à l'angle d'une des entrées. Etait auparavant dans l'ancienne église. Fragment en calcaire jaune.

Après SACR, il y a le plein d'un V dont le graveur a omis la jambe gauche. La partie inférieure et l'espace réservé indiquent évidemment un V et non un A. Comparez le n° 22, SEX*tus* • CAPRILIVS • ATT.....

Inédite.

N° 18



(*La suite au procyain n°.*) L. Revon.

NOTE SUR LA DATE DE L'AVÉNEMENT DE GUILLAUME III, COMTE DE GENÈVE

I

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des comtes de Genève fixent au 22 mai 1308, jour où mourut Amé II, la date de l'avénement de Guillaume III, son fils et successeur.

Cette assertion, successivement reproduite par tous les auteurs, est-elle exacte ? C'est ce que je me propose d'examiner sommairement à l'aide d'une charte nouvelle qui, sans jeter un jour complet sur la date de cet avénement, modifie toutefois notablement les assertions concordantes, quoique erronées, émises à ce sujet.

Il faut bien le dire : les documents qui ont trait aux anciens souverains du comté de Genevois, dans cette époque éloignée, n'abondent pas. Aussi ne doit-on point s'étonner des lacunes fréquentes que l'on rencontre dans l'histoire de ces princes ; toute charte nouvelle qui les concerne, a, par cela même, d'autant plus de valeur.

En achetant, au commencement du xv[e] siècle, à prix d'argent, ce comté de Genevois qu'elle ambitionnait depuis tant d'années, et avec lequel elle avait soutenu des luttes implacables, des guerres séculaires, la maison de Savoie, jalouse, avant tout, de sa propre grandeur, n'avait aucun intérêt à conserver, avec sollicitude, tout ce qui pouvait rappeler une dynastie rivale, désormais éteinte. Ce n'est donc point chez les historiographes de Savoie qu'il faut chercher zèle et impartialité à l'endroit des comtes de Genève.

D'un autre côté, les incendies qui dévorèrent, à diverses reprises, plusieurs villes du comté de Genevois, en particulier Rumilly et Annecy, détruisirent bien des pièces qui auraient été utiles à l'histoire des anciens souverains de cette contrée. La tradition de la vieille dynastie de Genève se trouva, d'ailleurs, brisée par des souvenirs nouveaux. Dans le comté de Genevois, comme ailleurs (éternelle faiblesse de l'humanité !), on salua volontiers le soleil levant, et, la maison de Savoie une fois souveraine, on ne cultiva pas à outrance, envers la famille de Genève, le culte des morts. Disons, enfin, qu'à l'époque de la Révolution française, on brûla, dans le Genevois, un bien plus grand nombre de chartes que dans d'autres provinces des Etats sardes.

Toutes ces causes réunies n'expliquent que trop les lacunes regrettables dont je parlais tout à l'heure.

C'est donc une bonne fortune archéologique lorsqu'on peut, à l'aide d'une pièce nouvelle, inconnue, conquérir, en quelque sorte authentiquement, un point d'histoire relatif à cette famille illustre, un point resté jusqu'ici dans l'ombre et modifiant toutes les données précédentes.

La mort d'Amé II, comte de Genève, paraît bien remonter au 22 mai 1308. C'est la date indiquée dans le court fragment de la chronique de Saint-Victor, qui est parvenu jusqu'à nous *(fasciculus temporis)*; quoique l'original de ce fragment ait disparu, une série de preuves démontre l'exactitude des copies que nous possédons.

Mais quand prit fin le règne du comte Amé II ? Comment prit-il fin ? Ce prince régna-t-il jusqu'au jour de son décès, comme le disent tous les historiens ? Ou bien abdiqua-t-il un certain temps avant sa mort ? Des raisons de maladie ou des raisons d'Etat, la nécessité de la paix, entre autres, donnèrent-elles lieu à cette abdication ? Enfin, cette abdication fut-elle volontaire ou forcée, à la suite d'une guerre opiniâtre qui avait duré six ans *(guerra maxima per sexennium debellata)* (1), et qui avait dû décimer, par son acharnement même, amis et adversaires, les populations du Genevois et les populations savoisiennes ?

La charte qui donne lieu à ce petit travail est loin de répondre, d'une manière complète, à ces questions diverses; elle établit, cependant, un point absolument nouveau pour l'histoire du comté de Genevois, à savoir : que *le comte Amé II ne régna pas jusqu'au 22 mai 1308, et qu'il eut, de son vivant, pour successeur, Guillaume de Genève, son fils, qui prit le titre de Guillaume III.*

II

La petite ville de Chaumont, située à l'extrémité de la montagne du Vuache, a joué autrefois un rôle assez considérable. Elle avait des franchises particulières qui remontaient aux premières années du xiv[e] siècle (2); c'est maintenant un bourg qui n'a gardé de son ancienne grandeur que deux souvenirs : les ruines pittoresques du château des comtes de Genève et des foires très connues où l'on se rend de plusieurs lieues à la ronde (3).

A l'époque de sa prospérité, elle a dû avoir une véritable importance, puisque, déjà dans le xiv[e] siècle, elle avait ses écoles publiques ; des documents de l'an 1377 mentionnent l'existence, à Chaumont, d'un recteur des écoles de cette ville (4).

Chaumont résista victorieusement aux Bernois dans le xvi[e] siècle ; plus tard, cette petite ville ayant eu l'audace de refuser le passage à une armée française, fut démantelée et perdit dès lors toute importance militaire.

Elle avait conservé un grand commerce d'entrepôt, surtout un commerce de grains (5); après le traité de 1760 (6), la France ayant établi la route du

(1) ***Wurstemberger, Peter der Zweite***, IV, 522.

(2) « Agnès de Châlons et son fils Guillaume, comte de Genevois, accordèrent à la bourgeoisie de Chaumont, par ***lett. pat.*** données au château d'Annecy, le 18 mai 1310, des franchises très étendues et un code municipal. » Grillet, *Dictionnaire*, II, 199.

(3) « In hac parrochia Calvimontis est oppidum nomen habens loci in quo situm est, ubi sola est ecclesia parrochialis, quamvis olim ex veterum traditione aliae fuerint, nempe hospitium sancti Anthonii prope moenia et abbatia in loco adhuc dicto abbatia et etiam capella quae erat prope portam quae ducit ad plagam occidentalem, quae omnia aut aetatum mutatione aut tempore miserrimo pestis et bellorum funditus delata et perdita fuere, quodquidem oppidum ob arcem supra positam antiquitus satis inclitum nunc autem oblivioni datum et sepulum, nihil superest nisi gemitus pauperum, ruina, maceriae et paupertas habitantium. » ***Notes d'un curé de Chaumont*** (écrites, il y a environ un siècle et demi).

(4) ***Revue savoisienne***, année 1866, p. 48, 49. — ***Mémoires de l'Institut national genevois, tome XII***, 3[me] ***série de Chartes inédites***, p. 14. — J'ai lu plusieurs documents des années 1377 et suivantes, dans lesquels il est question du recteur des écoles de Chaumont. — M. Galiffe dit qu'il y avait de même des écoles publiques à Annecy, Bone, Gex, Moudon, Saint-Claude, etc.; il n'indique pas les dates exactes. Espérons qu'il les fera connaître plus tard, ainsi que les sources dans lesquelles il a puisé. ***Galiffe, Genève historique et archéologique***, 1869, p. 303.

(5) Grillet. ***Dictionnaire***, II, 200.

(6) Le ***Traité de limites entre le Roi et Sa Majesté très chrétienne, conclu à Turin le 24 mars 1760*** (Turin, 1760, imprimerie royale), stipulait, dans l'article premier, que le Rhône formerait désormais, par le milieu de son plus grand cours, une limite naturelle et sans enclave entre la France et la Savoie, depuis la banlieue de Genève jusqu'au confluent du Guyer. — Voir aussi ***Notice sur la Savoie*** (Paris, 1815), p. 25.

Crédoz et ouvert une grande voie de communication par le fort de l'Ecluse, l'ancienne route de Chaumont fut presque abandonnée et le commerce de cette localité anéanti.

Au nombre des villages de la paroisse de Chaumont se trouvait le village de Thiollaz (1), qui renfermait autrefois un certain nombre de maisons. Il a subi des révolutions diverses, ravagé tour à tour par la guerre, tour à tour détruit, en grande partie, par des éboulements de terrain ; aussi est-il réduit maintenant à bien peu de chose. Situé en aval de Chaumont, au-dessus du torrent qui coule au fond de l'étroit passage que défendait cette ville, il a subi à peu près les mêmes péripéties qu'elle ; dans les reconnaissances féodales que nous avons pu lire et qui concernent le village de Thiollaz, nous avons trouvé des mas de terre dont les dénominations rappellent, les unes, la famille des comtes de Genève, qui séjournaient souvent à Chaumont, les autres, des fortifications et des travaux militaires destinés à défendre ce passage, une des avenues du comté de Genevois (2). Il n'est donc point étonnant, avec l'importance militaire qu'avait ce passage pour le comté de Genevois, que nous trouvions, çà et là, dans les rares documents qui ont trait au village de Thiollaz, quelques indications relatives aux anciens souverains de ce pays. Ils avaient, en effet, un intérêt évident à avoir là des hommes fidèles et sûrs, à les favoriser, à pouvoir compter sur eux. Ainsi, je signale, en passant, la redevance de *garde perpétuelle, de garda perpetua,* que l'on trouve, à plusieurs reprises, dans les reconnaissances féodales.

Une reconnaissance, en date du 19 février 1444, rappelle, en mentionnant le document authentique qui le constate, l'affranchissement fait, en avril 1396, dans le château d'Annecy, de Pierre Delachaux, de Thiollaz, sous réserve de l'hommage franc et libre, par Humbert de Thoire et Villars, devenu comte du Genevois, après la mort de l'antipape Robert.

Les mêmes reconnaissances féodales parlent, assez souvent, des anciennes possessions des héritiers de Laurent de Thiollaz *(de hereditate eorum antiqua);* ceci nous amène, sans nous arrêter à d'autres chartes, à dire quelques mots du document qui a donné lieu à ce petit travail.

J'ai trouvé ce document dans des reconnaissances féodales reçues, pour le compte du duc Louis de Savoie, par Me Lambert Dorier, notaire et secrétaire ducal.

Me Lambert Dorier, qui occupait une position assez élevée, a joué, dans le xve siècle, un rôle d'une certaine importance, notamment dans le procès d'Antoine de Sure (1).

Une reconnaissance faite, à Vulbens, le 22 septembre 1449, signée par Me Lambert Dorier, reproduit, en termes textuels et officiellement, une charte à teneur de laquelle les moulins, foulon et battoir de Thiollaz furent remis en fief perpétuel, au commencement du xive siècle, à Lambert de Thiollaz, fils de Richard. Cette inféodation, faite à Annecy, est datée du dimanche des Rameaux de l'an 1308, soit du 7 avril 1308 ; la date est reproduite en toutes lettres (*die dominica in ramis palmarum anno domini millesimo tercentesimo octavo*).

Il ne peut pas y avoir de doute à ce sujet ; en effet, c'est en 1305 que l'évêque Aimon du Quart ordonna que l'année qui, suivant le vieil usage des Gaules, avait commencé jusqu'alors à Pâques, commencerait désormais à Noël. Comme l'a dit M. Edouard Mallet, ce changement fut de suite adopté dans tout le diocèse (1). Le dimanche des Rameaux de l'an 1308 correspond donc bien au 7 avril 1308.

Nous avons vu que le comte Amé II mourut la même année, le 22 mai ; or, cette inféodation est faite par Agnès de Châlons, comtesse de Genève, et par Guillaume, son fils, comte de Genève (*Agnes de Cabillione comitissa gebennarum et Guillelmus ejus filius comes gebennarum*). C'est, je crois, le plus ancien document connu dans lequel Guillaume III ait pris le titre de comte de Genève.

En me basant sur cette pièce authentique, qui mérite d'être imprimée, je puis affirmer, contrairement à ce qui a été écrit, jusqu'à ce jour, par tous les historiens, que, *plusieurs semaines avant sa mort, Amé II, comte de Genève, avait cessé de régner,* et que, *dès le 7 avril 1308, au moins, Guillaume de Genève, son fils, était devenu son successeur, sous le titre de Guillaume III.*

JULES VUY.

TENEUR DE LA CHARTE.

***Reconnaissance féodale, du 22 septembre 1449, reçue Me Lambert Dorier, notaire. Cette reconnaissance reproduit textuellement une inféodation des moulins, foulon et battoir de Thiollaz, faite, à Annecy, en faveur de Laurent de Thiollaz, par Agnès de Châlons, comtesse de Genève, et Guillaume, son fils, comte de Genève, le 7 avril 1308.* (*Confessio providorum girardi et petri biollesii fratrum facta per dictum petrum.*)**

Anno domini millesimo quatercentesimo quadragesimo nono. Indi-

(1) « Chuella, » dans une charte de 1198. Guichenon. ***Bibliotheca Sebusiana***. Centurie II, chap. XXXIV. Besson, dans ses ***Mémoires ecclésiastiques*** (Preuves, n° 41) écrit « Tuella. » — Les éditeurs du ***Regeste genevois*** (n° 470) changent, nous ne savons pourquoi, le nom de Thiollaz en celui de Thiolly, soit Thyolly. Dans le même numéro, ils confondent le village de Chaumontet avec la petite ville de Chaumont. Enfin, suivant eux, dans le même numéro encore, l'église de Saint-Jean, qui « formait une annexe de la paroisse de Chaumont, près de Frangy, » paraît « avoir disparu avant la confection du pouillé de l'an 1300 environ. » Cependant, Grillet dit textuellement : « Chaumont a, depuis un temps immémorial, pour annexe l'église de Saint-Jean de Thiollaz » (***Dictionnaire,*** II, 201). La petite église de Saint-Jean, loin d'avoir disparu depuis plus de cinq siècles, existe toujours.

(2) La ***Vigne du Comte***, le ***Fief des Vidomnes de Chaumont***, le territoire de ***Chatillionet*** ou petit château, le territoire de la ***Tour Casamil***, etc. Plus loin, dans la direction de Chessenaz, le territoire de ***La Bâtie au bel regard***. Ajoutons, pour ceux qui s'occupent des subdivisions territoriales romaines et des voies romaines, qu'on trouve un territoire dit « In fine subtus Chomonz, » et qu'il est plusieurs fois question d'une ***voie antique*** qui, sans doute, aboutissait à Chaumont, ***(Via antiqua dou pellans)***. La réunion de toutes les données de cette nature, qui se rencontrent dans les terriers, présenterait, au point de vue des voies romaines, un grand intérêt. L'étude des ***lieux dits***, faite avec discernement, aurait une véritable importance. C'est à ce titre que j'en mentionne encore deux, dont l'un, tout au moins, est comme ***une trace vivante du paganisme dans nos contrées*** : 1° derrière le château d'Arcine, ***loco dicto in curia***; 2° près d'Arcine, le territoire de ***La combe des dieux (in comba deorum)***.

(1) Costa de Beauregard. ***Souvenirs du règne d'Amédée VIII*** (Chambéry, 1859), p. 105, 107, 264.

(2) ***Fasciculus temporis***. Art. 4. Item anno a Nativitate Domini m. ccc. v°, quo anno ordinavit D. Ay. Episcopus, quod annus incarnationis inciperet in nativitate Domini nostri Jesu Christi. ***Mémoires de la Société d'histoire de Genève***, tome IX, p. 104 -106, 300, etc.

ione duodecima cum eodem anno sumpta. Et die vicesima secunda mensis septembris ad instanciam quam supra (1). Et coram testibus infrascriptis personaliter constitutus providus petrus de biollesio nomine suo et girardi ejus fratris. Quiquidem ex ejus certa scientia et spontanea voluntate pro se dictoque ejus fratre et suis heredibus et successoribus universis et singulis Confitetur et in verbo veritatis tanquam in judicio palam et publice recognoscit. se et dictum ejus fratrem et suos esse, esseque velle et debere esse homines ligios prefati domini nostri, racione castri sui balme seque ipsos fratres tenere, velle tenere, et debere tenere in feudum ligium a prefato domino nostro et suis racione sui castri calvimontis, res infrascriptas que sunt debonis et hereditate petri filii quondam laurencii de chiola ac johannis et petri nepotum suorum per dictum petrum suo et dictorum nepotum suorum nominibus in manibus johannis longini recognitas, ex abbergamento dicto ejus patri per inclite recordationis dominam agnetem de cabillione et guillelmum ejus filium comitem gebennarum facto. per literam pergamineam sigillis eorum impendentibus sigillatam. cujus tenor de verbo ad verbum inferius est insertus. Et que res inde exquodam alio abbergamento sunt in manibus petri bachillardi per mermetum bossonis alias buchichon habitatorem de chiola recognite. sub servicio quadraginta cuparum frumenti ad mensuram calvimontis et duorum florenorum parvi ponderis sed inde propter dictorum fratrum et aliorum suorum condivisorum a quibus dicit idem confitens ipsos fratres causam habere, vigore cujusdam ut asserit sibi facte cessionis, oblata supplicatione prefato domino nostro duci super qua coram venerabili secum residenti consilio multis annis ventilata fuit quedam causa inter ipsos supplicantes parte una. et dominum procuratorem fiscalem ex altera parte. Indeque die quindecima marcii anno proxime lapso currente millesimo quatercentesimo quadragesimo octavo lata fuit in dicta causa per dictum venerabile consilium diffinitiva sentencia per quam inter cetera pronunciatum et declaratum fuit per prefatum dominum procuratorem fiscalem ipsas res subscriptas nomine prefati domini nostri, dictis supplicantibus fore deliberandas et expediendas mandando eisdem supplicantibus quod ipsas res in meis dicti commissarii manibus recognoscere deberent secundum informationes et documenta prefati domini nostri omnia et singula ad que fienda prefato domino nostro premissorum occasione tenebuntur et tenentur faciant et adimpleant prout latius in litera dicte sententie per johannem de aveneyres subsignata continetur et ipsorum prenarratorum maxime dicte sententie vigore recognoscit ut supra dictas res, primo videlicet duo molendina et unum baptitorium vocata de chiolla subtusque villagium de chiolla situata. necnon casalia cujusdam folloni et alterius molendini vocata bochex prope et subtus dicta duo molendina et baptitorium sita super aquis forone et borbane, unacum bezeriis cursu aque juribus et pertinentiis dictorum edifficiorum. Item quasdam teppas et dumos situatos et dictis edifficiis contiguos. juxta aquam forone a vento aquam borbane terram johannis et amedei de calce fratrum vineam nobilis petri de mota vineas dictorum confitentium et suorum condivisorum a borea. Et affrontatur vinee petri de fonte alias riguet de meiziez ab occidente. Qui dumi sunt ut dicit de hereditate dictorum suorum predecessorum et ipsos tenet et tenere confitetur tam ex successione ponete matris eorum quondam filie petri de chiolla quam ex dicta cessione sibi per dictos condivisores ut supra facta. PROQUIBUS rebus supra confinatis et recognitis se nominibus predictis et dictum ejus fratrem debere confitetur prefato domino nostro et suis predictis de servicio annuali in dicto abbergamento apposito aliasque per dictum petrum filium dicti quondam dicti laurencii in manibus roleti longini predicti recognito. videlicet quinque solidos quolibet termino festi beati michaelis. Confitetur etiam nominibus predictis quod prefatus dominus noster et sui in dictis edifficiis percipere debet et habere prout etiam ita cavetur in dicto abbergamento. videlicet duas partes exituum proventuum et emolumentorum. necnon medietatem exituum proventuum et emolumentorum dicti baptitorii et folloni. Et hoc absque labore. Dicti vero fratres pro se et suis residuum dictorum emolumentorum ipsorum edifficiorum pro suo labore percipere debent prefatus itaque dominus noster et sui predicti pro dictis molendino baptitorio et follono reparandis et substinendis quocienscumque opus fuerit debet et tenetur perpetue ministrare grossum nemus et charreagium expensis ipsius domini et suorum. TENOR AUTEM dicti abbergamenti sequitur et est talis. Nos agnes de cabillione comitissa gebennarum et guillelmus ejus filius comes gebennarum notum facimus universis presentem literam inspecturis. Quod nos pro nobis et heredibus et successoribus nostris in futurum damus et concedimus in feudum perpetuum laurencio de chiola filio richardi de chiola presenti et recipienti nomine suo et heredum et successorum suorum molendinum follonum et baptitorium nominata de chiolla cum suis bezeriis et cursibus et aliis juribus et pertinentiis universis pro duabus partibus omnium fructuum et exituum dicti molendini et pro medietate omnium fructuum et exituum dictorum folloni et baptitorii et pro hommagio ligio quod homagium nobis fecit. et pro quinque solidis nobis vel castellano nostro annuatim persolvendis nomine recognitionis dicti homagii in festo beati michaelis. Et est actum inter nos et dictum laurencium quod nos debemus eidem laurencio et suis successoribus in predictis administrare grossum nemus et charrey quocienscunque necesse fuit in predictis. Et ipse debet manutenere predicta molendina et follonum et baptitorium de aliis necessariis in futurum volentes et concedentes quod dictus laurencius et ejus successores in predictis habeant affoagium suum in ripis subtus chomonz et en leyaz subtus chomonz. Que omnia et singula nos promittimus bona fide eidem laurencio nomine quo supra recipienti in pace manutenere deffendere ab omnibus et contra omnes et contra predicta non venire. Confitentes nos habuisse a dicto laurencio per manum hugonis de chatenea castellani nostri de chomonz nomine introgii predictorum quindecim libras bonorum gebenn. Et est sciendum quod dictus laurencius juravit nobis super sancta dei evangelia super predictis fructibus et exitibus nobis reddere bonum computum et legitimam racionem et fidelis nobis esse. In quorum omnium robur et testimonium nos prefati comitissa et comes sigilla nostra presenti litere duximus apponenda. Datum Annesiaci die dominica in ramis palmarum. anno domini millesimo tercentesimo octavo. PROMICTENS autem dictus petrus de biollesio confitens pro se et suis ut supra nominibus quibus supra per juramentum suum et sub suorum quorumcunque bonorum obligatione premissaque ratifficari et confirmari facere per prenominatum ejus fratrem debite et cum effectu quociens et quamprimum inde debite fuerit requisitus et renuncians prout et quemadmodum per ysabellam relictam aymonis de helueysia superius promissum et renunciatum extitit. Actum apud Vulbens in domo Glaudii curteti et ejus nepotum presentibus ibidem nicodo de clauso de faramans hugonino aventure de mursiaco notariis et jaquemeto de chiollaz testibus ad premissa vocatis et rogatis. LAMBERTUS DORERII.

(D'après l'original faisant partie d'un terrier du duc Louis de Savoie pour le mandement de Chaumont.)

(1) Pour expliquer les mots ***quam supra***, nous empruntons ce qui suit à une des reconnaissances précédentes : « Ad instanciam mis lamberti dorerii de fargiis notarii publici, Illustrissimique principis domini nostri domini ludovici ducis Sabaudie et gebennarum comitis secretarii et commissarii ab eodem domino nostro ad suas extentas seu recognitiones castri castellanie mandamenti et resorti Calvimontis recipiendum et faciendum specialiter deputati stipullantis sollemniter et recipientis more publice persone vice nomine et ad opus prefati domini nostri ducis et comitis suorumque heredum et successorum in dicto castro calvimontis et omnium singulorum quorum interesse poterit. »

A PROPOS DES BOLIDES UN POINT DE MYTHOLOGIE

Le magnifique bolide à étincelles et traînée lumineuse que nous avons observé le 17 juin dernier, à 8 heures 40 minutes du soir, dans la direction de Mandallaz à la Tournette, et qui fait aujourd'hui, avec les autres météores de ce genre, l'objet d'études intéressantes (1), nous donnera peut-être, sous une autre face scientifique, la solution d'un point d'histoire mythologique.

Il y a plus de quarante ans, nos vieilles matrones racontaient, dans les réunions du soir, autour du foyer, qu'un serpent de feu traversait quelquefois l'espace ou rasait la terre en brûlant le gazon sur son passage ; qu'il avait pour œil un diamant lumineux sur la tête. La possession de cet objet devait apporter richesse et bonheur à celui qui pourrait s'en emparer. Le moment le plus favorable était celui où le monstre ailé venait se désaltérer à la fontaine ou au ruisseau ; car alors il déposait son œil, et, privé en ce moment de la vue, il ne pouvait s'apercevoir que trop tard de la disparition de son diamant. On donnait encore des détails très curieux sur la formation de cet objet rare et précieux.

Quel ne fut pas mon étonnement plus tard lorsque je retrouvai dans Pline les mêmes traditions sur

(1) *Association scientifique de France. Bulletin hebdomadaire*, n° 126 ; du 27 juin 1869.

l'*ovum anguinum* des Druides (1). Les Druides du collége d'Autun ont eu dans leurs armoiries les serpents et les œufs révérés des Celtes (2).

De nombreuses excursions dans les Alpes et le Jura m'apprirent que ces récits se perpétuaient encore sur les hauts plateaux de ces montagnes.

Ce dragon ailé porte le nom de Givre ou Vouivre. En celtique *wi*, œuf, *giw*, jet, traversée, *wer*, ardent, d'où l'animal fantastique *gwiwair*, en latin *vivera* (3).

Le lendemain de l'apparition du dernier bolide, on écrivait d'une des hautes vallées des Alpes : « Nous avons vu passer hier au soir le serpent de feu dont nous parlait quelquefois notre grand'mère. Il avait un gros diamant à la tête, et courait en agitant ses ailes et démenant sa queue comme une fusée. »

Voilà bien le globe lumineux du bolide, les étincelles qui s'en détachaient, sa traînée lumineuse et sa marche serpentante.

Les bolides, en tombant obliquement sur la terre, ont pu raser quelque temps le sol jusqu'à la rencontre d'un cours d'eau, qui a achevé leur cristallisation.

La cessation de l'éclat lumineux explique la croyance à la perte de la vue pour le monstre, qui était censé rentrer sous terre comme les autres reptiles.

Lorsque le bolide paraissait être sur la perpendiculaire d'un fleuve, il planait déjà sur d'autres régions éloignées. Le vulgaire, le perdant de vue à sa courbe derrière les cimes des Alpes, a pu conclure, par une illusion d'optique, à sa chute dans un cours d'eau de la montagne voisine. C'est ainsi qu'à Annecy le dernier bolide échappait à nos regards à la hauteur apparente du lac, lorsqu'on l'observait encore de la chaîne centrale des Alpes.

Il est probable que les anciens ont eu, comme les modernes, la chance de découvrir quelques bolides tombés et d'en reconnaître la nature lithoïde ou métalloïde; de là l'idée de richesse attribuée à la possession de ce talisman.

L'imagination féconde des peuples primitifs, qui voyaient partout du merveilleux, a brodé sur l'apparition étonnante de ces météores le thème du monstre fabuleux, dont Pline avait recueilli les traditions, lorsque, revenant de son gouvernement d'Espagne, il traversait la Gaule pour se rendre en Italie.

A la chute de l'empire romain les Ceutrons adoraient encore un serpent. Les souvenirs de la vouivre sont toujours très vivaces dans les montagnes de la Tarentaise. Ils le sont également dans celles du Jura. Dans les départements de l'Ain et de l'Isère, c'est le *Dragon volant*. Les Insubres du Milanais étaient une colonie de ceux du Lyonnais. Le culte du monstre ailé les y a suivis. Les Lombards l'adoraient encore au VIIe siècle, et les missionnaires catholiques durent respecter et conserver à l'église de Milan le simulacre d'un serpent.

Pour justifier de cet acte de prudence, ils l'assimilèrent au serpent d'airain élevé par Moyse dans le désert de l'Arabie. La givre a passé dans les armoiries de Milan et de là dans celles de la maison Visconti.

Il y a quelques années, j'ai cru la reconnaître également dans les armoiries gravées sur la pierre tombale d'un seigneur de Gevrier, qui s'écrivait autrefois *Givry*.

Il serait intéressant de rechercher si la tête de femme et le genre féminin donné à la vouivre ne se rattachent pas à la tête féminine que les anciennes peintures donnent au serpent d'Eden, à cause de ses rapports avec Eve, la mère des vivants. *Hevah, havah, hovah,* dans les langues sémitiques, signifient *serpent* et *vie*. Le serpent et l'œuf jouent un rôle très important dans les théogonies de la Gothie, de l'Egypte, de la Perse et de l'Inde (1).

C.-A. DUCIS.

(1) *Hist. nat.* XXIX, III.

(2) Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, XXV.

(3) Bullet, *Dictionnaire celtique*.

(1) Ozanam, *Etudes germaniques*, I. — Voir également la galerie des *douze incarnations de Bouddha*, au musée de Moûtiers.

BIBLIOGRAPHIE

Notice historique, physico-chimique et médicale *sur les eaux thermales chlorurées de Salins près Moûtiers-Tarentaise (Savoie)*; par le docteur Camille Laissus. — Paris, Ballière et fils.

A un kilomètre au sud de Moûtiers, sur la droite d'un torrent profondément encaissé, se rencontre un vrai phénomène géologique : ce sont des sources d'eau de mer, uniques en Europe et par leur minéralisation et par leur site au sein des montagnes.

Leur exploitation de temps immémorial a groupé là le village de Salins, qui pourtant n'a jamais été *une cité importante*, attendu qu'il devait y avoir encore moins de place autrefois qu'il n'y en a aujourd'hui. Malgré les érosions séculaires pratiquées par le Thoron sur les deux flancs de ce massif gypseux, il y a à peine une bande de terrain pour deux lignes de maisons, et il s'agit même de transporter l'établissement thermal à Moûtiers, là où les mesures itinéraires placent la cité métropole de *Darentasia*, dont on retrouve les ruines à chaque sondage opéré pour de nouvelles constructions (2).

Si les habitants de Salins se paraient dans les actes publics du titre de *Burgenses Salini*, c'était ensuite des faveurs des comtes de Savoie, qui, pour contrebalancer le pouvoir temporel des archevêques de Tarentaise, avaient placé à Salins leur châtellenie et leurs prisons; mais ils n'aboutirent pas à faire de ce bourg le rival sérieux de la métropole ecclésiastique. A deux pas de la cité romaine, les sources salées ont été exploitées par les maîtres du monde, et les empereurs y venaient rendre leurs vœux à *Herculi graio*. Plus tard les Sarrasins y ont laissé les colonies de Fessons et de Melphe, dont le nom signifie, en arabe, *eau salée*, ainsi que je l'ai fait observer pour la première fois en 1858, puis au congrès de Chambéry (3). Le château de Melphe, qui domine ce bassin pittoresque, était comme une sentinelle avancée de Moûtiers contre les vallées de Brides, des Allues et des Bellesvilles. M. le docteur Laissus fils avait déjà abordé par quelques considérations les

(2) *Voies romaines de la Savoie*, 38. — *Revue savoisienne*, 1866, page 95, et 1867, page 21.

(3) *Congrès scientifique de France*, 1863, page 560.

eaux de Salins à la suite de deux ouvrages sur les eaux thermales de Brides. Aujourd'hui c'est un traité complet sur l'ancien et le futur établissement thermo-minéral.

La partie technique de l'ouvrage s'ouvre par une étude sur la composition géologique de la haute vallée de l'Isère, si riche en sources minérales, et spécialement sur la géologie du bassin de Salins, comparé à celle de vingt-cinq autres localités à sources analogues dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique, d'après un savant mémoire du docteur Saint-Lager, de Lyon.

L'auteur traite ensuite *ex professo :* 1° des propriétés physiques des cinq sources salées, de leurs propriétés chimiques, d'après les différentes analyses de MM. Berthier, Reverdy, Calloud, Langrognet, Bouis, Lachat, etc.; 2° de la thérapeutique soit le mode d'administration de ces eaux pour différentes affections et maladies, sur lesquelles elles ont eu des succès remarquables.

Longtemps exploitées par le gouvernement sarde pour la fabrication du sel, ces sources viennent d'être cédées généreusement par le gouvernement impérial à la ville de Moûtiers, qui est en voie de renouveler l'essai d'établissement thermal ouvert en 1838, ou plutôt de le déplacer et d'en créer un plus vaste à Moûtiers même et de lui donner toute l'importance que méritent ces eaux, dont le docteur Mêlier disait naguère : « C'est une mer chaude dans les Alpes. Nulle part, la thérapeutique ne rencontre de ressources pareilles. »

Et plus ne sera besoin, pour augmenter leur valeur, d'y faire passer le *duc Annibal de Carthaige,* en forçant le texte de Polybe, qui n'a jamais parlé de Salins, ni de *Darentasia,* ni des Ceutrons.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 2 juillet 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, la Société nomme membre effectif M. Eusèbe Dufour, vicaire à Abondance, et membre correspondant M. Albert Albrier, directeur de la ***Bourgogne,*** revue scientifique et littéraire publiée à Dijon.

M. ***Revon*** expose une série d'antiquités lacustres de Savoie, échangées par le Musée de Chambéry; de beaux vases gallo-romains, cédés par M. Garnier; un petit bouc en bronze, trouvé récemment dans un puits romain dans les Fins d'Annecy; et une nombreuse collection d'antiquités et de moulages échangés par le Musée de Saint-Germain.

Le même membre communique une lettre écrite de Tampico par M. Trippe, donnant d'intéressants détails sur l'histoire naturelle du Mexique; et une lettre adressée d'Ismaïlia par M. Signoud, d'Annecy, décrivant les travaux du canal de Suez.

M. ***Ducis*** fait, à propos du bolide observé à Annecy le 17 juin dernier, une étude rétrospective sur la vouivre ou givre, dont l'origine ne doit être cherchée que dans l'apparition de ces météores.

Le même signale aux amateurs d'architecture romane les deux anciens portails du clocher et de l'église de Saint-Jeoire. Il exhibe aussi le dessin de deux épées trouvées dans les anciens cimetières de La Roche et acquis par M. Tavernier, juge à Taninges, et qui appartiennent à l'époque burgonde.

M. ***Despine*** communique une lettre de M. Pillet, annonçant la découverte d'ossements de rhinocéros dans une couche d'argile à Challonge (Haute-Savoie).

M. ***Thésio*** donne lecture de la note suivante :

« Messieurs,

« Les étrangers qui viennent visiter Annecy et qui font le pèlerinage des lieux illustrés par Jean-Jacques Rousseau, s'étonnent à juste titre que rien ne rappelle aux yeux le souvenir du grand philosophe dans une ville où il a passé ses plus belles années. En effet, le voyageur n'a pour se guider de l'hôtel à la maîtrise et à la maison de Mme de Warens, que les ***Confessions*** et les ***Guides*** locaux. Genève a sa statue de Jean-Jacques, Chambéry a ses Charmettes; Annecy n'a pas même une inscription. C'est un oubli qu'il appartient, ce me semble, à la Société Florimontane de faire réparer.

« Parallèlement à la rue de l'Evêché, un quai a été construit sur lequel s'ouvrent les fenêtres de la maîtrise où Rousseau a appris les premiers éléments de l'art qui lui a permis d'écrire le ***Devin du village.*** Ce quai ne porte point de nom encore : on ne pourrait lui en donner un plus en rapport avec sa situation, que celui de l'auteur de l'***Emile.***

« L'étranger, naturellement amené sur le ***quai Jean-Jacques Rousseau,*** n'aurait qu'à lever la tête pour apercevoir les fenêtres par lesquelles le protégé de Mme de Warens a jeté ses premières notes, et peut-être entendrait-il encore l'un des successeurs de Le Maitre s'accompagner de l'harmonium en enseignant le plain-chant aux enfants de chœur.

« Par le passage de l'Evêché, reliant la rue de ce nom avec le quai, l'étranger se trouverait en moins d'une minute, à droite, devant l'entrée de la maîtrise, à gauche, sur l'emplacement de la maison de Boëge, qui fut l'habitation de « maman. »

« D'autres quais attendent encore leur appellation. Représentant de l'art typographique, je propose de donner le nom de Guillaume Fichet, l'introducteur de l'imprimerie en France, au quai sur lequel donne l'imprimerie de la ***Revue savoisienne,*** d'où sont sorties la plupart de nos publications patriotiques.

« Je demande, en conséquence, à la Société Florimontane d'adopter mes propositions et de les appuyer auprès de l'administration municipale. »

La Société donne son assentiment à cette proposition.

M. l'abbé ***Dégerine*** assiste à la séance et entre dans quelques détails sur les anciens châteaux des bords de l'Arve, dans les environs de Nangy.

Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro.

Le secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

Deux observations sur l'article de M. Jules Vuy.

1° On aura remarqué cette malicieuse naïveté : « Ce n'est donc point chez les historiographes de Savoie qu'il faut chercher zèle et impartialité à l'endroit des comtes de Genève. » Vraiment!

Et les historiographes de Genève à l'endroit des comtes de Savoie...? Allons donc, c'est trop de zèle personnel pour rester dans l'impartialité.

2° Si Amé II a cessé de régner au moins plusieurs semaines avant sa mort, comme il paraît d'après les dates apportées par M. Jules Vuy, n'aurait-il point été malade les derniers temps, et peut-on soutenir qu'il ait guerroyé jusqu'à sa mort pour défendre un pouvoir dont les circonstances l'auraient amené à se dessaisir? (Voir la ***Revue savoisienne,*** 1867, pages 36 et 55.) C.-A. DUCIS.

Le Comice agricole d'Albertville vient d'ouvrir, à l'occasion du Concours qui aura lieu les 18 et 19 septembre prochain, une exposition formée de trois sections : 1° agriculture et horticulture, fruits et fleurs; 2° industrie; 3° sciences et beaux-arts, peinture, sculpture, etc. Une Commission spéciale est nommée pour cette exposition, dont on trouvera le programme et les cartes de demandes chez M. Revon, conservateur du Musée, et chez M. Serand, archiviste-adjoint.

On ne saurait trop louer les Comices d'associer les arts et les sciences aux progrès que les concours sont appelés à provoquer. On se rappelle avec quel succès cet exemple a été donné au Concours régional d'Annecy, en 1865. C.-A. D.

Un Concours international de musique aura lieu à Annecy le 22 août prochain. Au 30 juin, 95 Sociétés, françaises et suisses, s'étaient fait inscrire, comprenant 36 orphéons, 14 musiques d'harmonie, et 45 fanfares. Après le festival, une fête vénitienne sera donnée sur le lac.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **31 août 1869.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

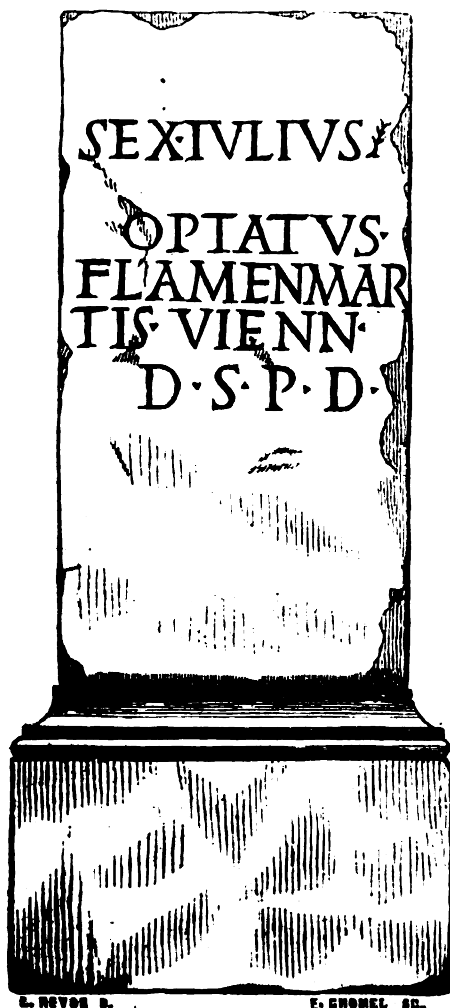
On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 20



L. REVON D. F. GROBEL SC.

Gevrier. Encastré à l'extérieur de la maison de M. Fabien Galliard. En deux parties; la base n'a pas été encastrée. Beau calcaire, la face gravée est soigneusement polie; lettres profondément creusées et d'une conservation parfaite. Epaisseur 0m,30.

Trouvé le 8 juin 1864, à côté des murs de la villa romaine découverte dans le champ au-dessous de cette maison.

Le nom de SEX.IVLIVS.OPTATVS se lit encore aux nos 7 et 21.

Les flamines, prêtres attachés au culte de quelque divinité particulière, étaient distingués par une dénomination spéciale, désignant le dieu qu'ils servaient : *flamen Dialis*, *Quirinalis*, *Martialis*, etc. On voit mentionné un FLAMEN MARTIS en plusieurs lieux de la colonie de Vienne : à Grenoble A. CAPRILIO.ANTVLLO. | FLAMINI.MARTIS... (Champollion, *Antiq.* de Grenoble, p. 61); — à Genève D.IVL.D.F.VOLT.CAPITON... | FLAMINI MARTIS... (Mommsen, *Inscr. conf. Helv.* p. 15, n° 90); — à Vienne le même CAPITO porte le titre de FLAM.IVENT. = *Juventutis* (id., id.).

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 21



Gevrier. Encastré à l'extérieur dans le mur de la chapelle, près de la porte de la sacristie. Une couche de badigeon cache aujourd'hui ce fragment, trouvé au même point en 1861. Je l'avais estampé avant les réparations.

A l'aide des nos 7 et 20, il est facile de compléter le texte de ce fragment :

SEX.IVLIV*s*
OPTAT*us*
D. S. P. *d*.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.*, 1862, p. 10. — Id. *Les Fins*, p. 14. — Id. Reprod. dans *Rev. archéol.*, 1862, p. 358. — L. Revon, dans *Rev. sav.*, 1864, p. 75.

N° 22



Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard. Découverte le 24 novembre 1861 à Gevrier, lorsqu'on démolit en partie la chapelle, cette plaque, en calcaire urgonien jaune de La Puya, épaisse de 0m,17, avait été retaillée en biseau à une époque postérieure pour être utilisée dans le sanctuaire.

Comparez SEX.CAPRILIVS.ATT...avec...VS. CAPRIL... n° 19, et avec ...VS.ATTICIA... nos 10 et 11.

Bibliographie. E. Serand, album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1862, p. 10. — Id., reprod. dans *Rev. archéol.* 1862, p. 359. — Id., *Les Fins*, p. 15.

N° 23



Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard, maire de Gevrier.

Découvert le 24 novembre 1861, pendant la démolition partielle de la chapelle de Gevrier. Calcaire urgonien jaune des environs, épaisseur 0m,28.

Ce fragment, arrondi à la partie supérieure, montre par sa forme et par son inscription, ...*th*EATRUM.ET..., qu'il a dû appartenir au couronnement d'un *podium* de théâtre. Des gradins cintrés, hauts de 30 centimètres, larges de 0m,60, longs de 2 à 3 mètres, ont été exhumés en plusieurs points autour de la chapelle et même à l'intérieur de celle-ci ; on en voit encore dans la ferme de M. Galliard. La chapelle, construite avec des débris romains, s'élève à la partie supérieure d'un mamelon d'où la vue s'étend sur Annecy — l'ancienne *Bautas* — et sur le cours du Fier. C'est probablement à cette colline qu'était adossé le théâtre.

A quelques centaines de mètres, dans la propriété de M. Galliard, on a mis au jour une villa dont j'ai levé le plan. Les substructions recélaient des débris de poterie fine, des plaques de marbre, des bases de colonnes, un conduit en plomb, des instruments, un sifflet de théâtre, etc. Tous ces restes, joints aux inscriptions, prouvent que la colline de Gevrier a été la rivale de celle d'Annecy-le-Vieux pour le nombre et l'importance des constructions romaines.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1862, p. 11. — Id., *Les Fins*, p. 15. — Id., reprod. dans *Rev. archéol.* 1862, p. 359. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 24



Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard. Le donateur avait fait exécuter à ses frais, dans l'intérêt de notre musée, les fouilles qui ont amené la découverte des inscriptions de Gevrier.

Cette pierre, en calcaire urgonien blanc de La Puya, épaisse de 0m,21, a été découverte le 25 mai 1864 dans les fondations de la chapelle de Gevrier. Les lettres sont d'un très mauvais style, les lignes irrégulières, les moulures assez grossières. Les frottements ont à moitié effacé le texte dans la partie droite, de sorte qu'à la 5e ligne on ne sait s'il faut lire DRIPS ou DRIPO.

Le croissant surmonté d'une étoile a peut-être quelque rapport avec le culte de la lune et du soleil, au temps d'Elagabal et des princes syriens.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 25

. . . .

NEPOTI
DIVI
CONSTANTII
AVG

. . . .

Donné au Musée d'Annecy par M. Camille Dunant.

Trouvé au Nant de la Creuse, au-dessus de Sévrier.

Tronçon de colonne en calcaire; diamètre 0m,45, hauteur 0m,75. Aucune lettre ne manque à droite ni à gauche du texte ci-dessus, mais les lignes supérieures et inférieures ont disparu, une gorge ayant été pratiquée aux deux extrémités du tronçon, pour le suspendre comme contrepoids. Une colonne milliaire, dans le cimetière de Cabasse (Var), pourrait fournir quelques indications sur une partie de ce qui doit précéder et suivre les lignes conservées : IMP·CAES | FL·VAL | CONSTAN | TINO P·F·AVG | DIVI MAXIMIANI | AVG NEPOTI | DIVI · CONSTANTI | AVG · PII · FILIO | XXXIIII (Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 62, col. 2).

Il reste quelques traces d'une voie romaine secondaire, qui longeait le lac d'Annecy au-dessus de Sévrier pour s'infléchir ensuite dans la vallée des Beauges.

Inédite.

Canton d'Alby.

N° 26

DOMITIA·C·F·MAR
I

Gruffy. Fragment encastré à l'extérieur, dans le mur de l'église, qui doit être démolie prochainement.

Calcaire néocomien roux foncé. Bloc long de 1m,42, haut de 0m,38; lettres hautes de 0m,11, d'un bon style.

Inédite.

(*La suite au prochain n°.*) L. Revon.

GLANURES HISTORIQUES

XV.

Les lois burgondes, connues sous le nom de *loi Gombette,* parlent, à deux reprises différentes, des *Faramanni* (titre 54, § 2 et 3).

Qu'étaient les *Faramanni?* La réponse à cette question n'est point facile, les opinions les plus divergentes et les plus opposées ayant été émises, sur ce point, par les auteurs. On a dit tour à tour que les *Faramanni* constituaient une classe spéciale de guerriers, qu'ils n'appartenaient pas à la nation burgonde, qu'ils étaient des Burgondes arrivés dans nos contrées postérieurement au partage des terres, qu'ils formaient une espèce de petite noblesse ayant des prétentions hostiles aux Romains, qu'ils étaient de simples agriculteurs libres, qu'ils constituaient une classe à part placée dans une position inférieure relativement à la quotité de la propriété, qu'ils étaient des espèces de nobles, des Burgondes d'une classe élevée, etc.; en un mot, les opinions les plus contradictoires ont été émises à leur sujet. Un écrivain allemand pense même que, dans la répartition des terres, on leur assigna une contrée spéciale.

S'il m'était permis d'émettre, en passant et très succinctement, mon avis, je rappellerais que le partage des terres, entre la population nouvelle venue du Nord et les anciens habitants de nos contrées, s'opéra à l'amiable, que l'occupation du pays eut lieu du consentement des Romains, et qu'elle fut, non l'effet d'une conquête, mais le résultat d'une convention librement consentie, acceptée de gré à gré par les deux parties intéressées. Or, dans un temps plus ou moins éloigné de l'époque du partage, les *Faramanni* élevèrent en justice contre les anciens habitants du pays, contre la population romaine, des prétentions nouvelles, *novam calumniam,* relativement à certaines parties des terres. Ils succombèrent dans leur demande qu'on ne trouva point fondée; cette demande nous paraît tendre à établir que les *Faramanni* n'avaient point pris part au partage amiable opéré avec les anciens habitants du pays, que, par conséquent, ils étaient arrivés dans nos contrées postérieurement au partage; d'un autre côté, comme, après les avoir déboutés de leurs prétentions contre les Romains, il fut décidé qu'ils devaient s'adresser aux Burgondes, nous en concluons qu'en tout cas ils n'étaient pas Romains et que, très vraisemblablement, ils n'appartenaient pas eux-mêmes à la nation burgonde.

C'est une pure impression que nous émettons ici; il ne nous appartient pas, dans une simple glanure historique, de trancher des questions difficiles; nous devrions, tout au moins, si nous voulions essayer de le faire, développer nos preuves et les appuyer des considérations qui viendraient corroborer notre manière de voir. Or, telle n'est pas notre intention en ce moment; ce que nous nous proposons, c'est d'indiquer modestement un ou deux faits nouveaux concernant les *Faramanni* et qui ont trait à la Savoie.

Ces faits viennent de plus en plus établir que l'opinion d'un écrivain allemand, d'après laquelle une contrée spéciale aurait été attribuée aux *Faramanni,* n'est point soutenable.

En effet, si cette opinion était fondée, on ne pourrait point s'expliquer comment le nom des *Faramanni* s'est conservé dans des contrées qui firent partie du premier royaume de Bourgogne, mais qui sont très éloignées les unes des autres; ce qui prouve, suivant nous, que ces nouveaux arrivés (qui, sans doute, avaient une certaine importance), furent répartis sur l'ensemble du territoire, comme les Burgondes eux-mêmes.

Les auteurs qui ont écrit sur les Burgondes ont déjà fait remarquer que le nom de *Faramans* ou *Faramaz* se retrouve dans un faubourg d'Arbois — près de Meximieux, dans le département de l'Ain — près de Marcellaz, non loin de Rumilly — et à peu de distance du village de Vulbens, situé au pied de la montagne du Vuache, du côté du nord. Ces diverses indications sont exactes. Il y avait, en particulier, à quelques minutes de Vulbens, une tour très ancienne, dite *Tour des Faramans.* C'est à cette tour, qui existe encore, qu'a été adossé le château moderne du Vuache que le *Régeste genevois* (nº 1406) confond, à tort, avec l'ancien château des comtes de Genève. Ce dernier château était situé, non en aval et à quelques minutes de Vulbens, mais tout près et en amont de ce village.

Aux indications qui précèdent, nous ajoutons les suivantes :

Dans un dossier volumineux contenant procès-verbal de partage entre M. Raoul Saultier, conseiller d'Etat, sénateur, nobles Aimé, Nicolas et Louis Saultier, ses frères, d'une part, et Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier au Sénat, d'autre part, figurent un certain nombre d'immeubles situés à Régny, à Boringe, à La Roche et autres localités voisines. Ce partage remonte au XVIe siècle (1566-1567); Claude de Bellegarde, étant mort, est remplacé, dans la fin de la procédure, par sa fille et héritière universelle, Claude (Claudine) de Bellegarde, dame de Montagny, épouse de Pierre Maillard, chevalier, baron du Bochet et de Chevron, gouverneur de la Savoie.

Parmi les immeubles mentionnés dans cette procédure, j'ai trouvé, à plusieurs reprises, le nom de *Faramant, en Faramant,* donné à des terres situées dans le voisinage de Regny. Un de ces immeubles, faisant partie du territoire de Morlange, a, pour l'un de ses confins, les bois et terres de noble François de Thoire et de Sirier (Soiry). Un autre (une vigne) a, pour l'un de ses confins, le nant de Foron.

En retrouvant ainsi le souvenir des *Faramanni* conservé dans des directions bien différentes, serait-il hasardé de prétendre qu'une contrée spéciale ne leur fut pas accordée dans la distribution des terres? Et, si l'on tient compte des prétentions exagérées que mirent en avant, autrefois, les *Faramanni* contre les Romains, des immeubles qui rappelaient leur nom et qui se trouvaient encore, dans le XVIe siècle, entre les mains de familles nobles, du fait de cette grande tour des Faramans qui existe encore près de la montagne du Vuache, et qui n'était pas bien éloignée du château des comtes de Genève, et d'autres circonstances encore, on pourra en conclure peut-être, avec

quelque raison, que, loin d'appartenir aux classes inférieures de la société, les *Faramanni* occupaient plutôt une position élevée.

J'ajoute encore qu'un document inédit de l'an 1313, dont je dois communication à l'obligeance éclairée d'un magistrat savoisien, parle d'un jurisconsulte nommé Humbert de Faramant (*Humbertus de Faramantio*).

Puisque j'ai eu l'occasion, dans cette glanure historique, de mentionner les familles Saultier et de Bellegarde, je me permettrai quelques remarques qui ont trait à deux ouvrages d'un haut mérite (l'un de ces ouvrages est loin d'être terminé et je fais des vœux pour que l'auteur vaillant qui a commencé une œuvre d'aussi longue haleine, avec autant de succès, puisse en voir la fin).

1° M. *Raoul Saultier,* sénateur. Il ne figure pas dans la liste des sénateurs publiée par M. *E. Burnier* (*Histoire du Sénat de Savoie*, tome I, pages 6 et suivantes). Dans son *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie,* Capré (page 347), le mentionne comme suit : « M. Raoul Saultier, conseiller au Sénat. » Il appartenait à une famille noble de La Roche.

2° *Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier au Sénat.* M. *Burnier* (tome I, page 5), lui donne le prénom de Charles, et indique, comme date de sa nomination, le 10 décembre 1559. Notre procédure officielle lui donne constamment le prénom de Claude, ainsi qu'un acte (ci-après mentionné) du 22 novembre 1564.

Capré (pages 271 et 347) et *M. le comte Amédée de Foras* (*Armorial et nobiliaire de Savoie*, page 167), lui donnent également le prénom de Claude. D'après *Capré,* l'office de chevalier au Sénat ne fut établi que dans l'année 1562.

Claude de Bellegarde fut le premier chevalier au Sénat. Voici, sur les attributions des chevaliers au Sénat, le document publié dans l'*Armorial et nobiliaire de Savoie,* folio 170. Ils devaient, en particulier, être *âpres défenseurs des lois*, et veiller à ce qu'il ne se fît pas de lettres, comme Lettres d'Etat, destinées *à retarder le cours de la justice.*

3° L'*Armorial et nobiliaire de Savoie* dit que Claude de Bellegarde, dont nous venons de parler, épousa *demoiselle Charlotte de St-Jeoire*. Il aurait été plus exact de dire : Françoise de Cossonay, veuve de Charles de Saint-Jeoire ; en effet, dans un acte notarié (le notaire s'appelait « Guillermus Degradibus »), en date du 22 novembre 1564, passé dans la maison forte de la Chapelle, près d'Evian, les bailleurs sont qualifiés comme suit : « nobilis et generosa domina francesia de cojonay relicta nobilis et potentis caroli de sancto jorio quondam domini capelle necnon nobilis et potens claudius de bellagarda dominus de montagny veluti tutores personae et bonorum nobilis et potentis francisci Melchiol de sancto jorio corum conjugum filii, pupilli, domini dicti loci cappelle condomini de Samoen... » ; François de Bellegarde, seigneur de Montagny, était donc le beau-père de François-Melchior de Saint-Jeoire, seigneur de la Chapelle, seigneur de Samoen, d'après le texte de notre acte, soit du fameux baron d'Hermence qui joua un si grand rôle dans l'histoire de Genève et de Savoie, en la seconde moitié de XVIme siècle.

L'acte, dont je viens de faire mention, contient *acensement* soit *amodiation,* en faveur de noble François Dénarié, de Samoen ; il a pour objet la moitié indivise avec noble Jean-Jacques de Saint-Jeoire (condomino ejusdem loci domino aquariae), de quinze octanes de fèves et de huit octanes de froment, mesure de Samoen, formant le revenu de la dîme du dit Samoen, la moitié indivise des offices de la juridiction de Couvette (medietatem officiorum jurisdictionis domus fortis covete de Samoen), et, en général, tous les cens, revenus, services, tributs annuels, lods, échûtes, etc., qui pouvaient appartenir à François Melchior de St-Jeoire, tant dans le mandement de Samoen qu'à Flérier et à Morillon. Le prix annuel du bail était de deux cent cinquante florins d'or, petit poids, monnaie de Savoie, outre quelques redevances en nature au nombre desquelles figurent des *fromages appelés vacherins* (*caseorum appellatorum vacherini*) ; les espèces étaient payables le jour de Toussaint, et les redevances en nature, notamment les *vacherins,* livrables, aux frais du preneur, à la S. Martin d'hiver, dans la maison forte de la Chapelle. Dans les immeubles affermés se trouvent les granges de Samoen et de Vallon ; le doyen de l'église de Lausanne et noble Claude-Georges de Saint-Jeoire sont au nombre des témoins.

4° *Claudine de Bellegarde, dame de Montagny, épouse de Pierre Maillard,* gouverneur de la Savoie, etc. L'*Armorial* donne à ce dernier personnage le prénom de *Charles,* ce qui est contraire à la procédure officielle que nous avons citée. Le prénom de Pierre paraît seul exact (voir *Grillet. Dictionnaire. Introduction,* page 104, et *Capré,* ouvrage déjà cité, page 346). Pierre de Maillard était, d'après *Capré,* gouverneur pour Son Altesse, en Savoie, Maurienne et Tarentaise. Le *Pourpris historique* de Charles-Auguste de Sales parle plusieurs fois de ce personnage auquel il donne toujours le prénom de Pierre (pages 390, 475, 492, 545, 547, 548).

5° Il résulte de la procédure déjà citée que Claude de Bellegarde mourut en l'année 1566 et qu'il avait eu une sœur, décédée avant lui, Catherine de Bellegarde, épouse de Bernard Devys, dont la fille, Gasparde Devys, était la femme de noble Louis Saultier.

JULES VUY.

LA POMME DE TERRE EN SAVOIE

Après la disette de 1709, après la banqueroute Law, 1716-20, avec le *pacte de famine,* commencé en 1729 et auquel firent cortège les disettes de 1740-41, 1752, 1767-69, 1775-78, la pensée de vulgariser une nouvelle substance alimentaire pour prévenir les famines était une des plus généreuses qui pussent germer alors dans l'esprit d'un homme de bien. Personne n'ignore la lutte persévérante que dut soutenir Parmentier contre les préjugés de son époque pour introduire la pomme de terre dans l'alimentation publique. C'est en vain que le roi lui avait permis de faire des plantations dans la plaine inculte des Sablons, près Paris, alors que ce tubercule était

tout au plus jugé digne de nourrir les pourceaux. Mais un jour Louis XVI mit à sa boutonnière une fleur de cette solanée et présenta à sa cour l'agronome « Parmentier, un des hommes les plus utiles de mon royaume. » Le lendemain tout le monde se décorait de la même fleur ; la pomme de terre était ennoblie (1).

Le gouvernement en avait envoyé des semis dans les provinces les plus éloignées. Plusieurs couvents s'adonnèrent à cette culture. C'est ainsi qu'un religieux, le père Pignarre, né à Naves, près d'Annecy, n'eut rien de plus pressé que de la faire connaître à son frère Jacques Pignarre, curé d'Andilly, et très habile agronome (2). « A un cœur excellent il joignait une vivacité naturelle qui lui faisait adopter avec ardeur tous les moyens de faire le bien. Aimant à soulager toutes les souffrances, il voulait que le travail et l'industrie fussent ses auxiliaires. Il encourageait l'amélioration de l'agriculture par ses conseils et plus encore par ses exemples. C'est à ce caractère généreux que ses paroissiens d'Andilly durent la connaissance et l'introduction dans leur assolement de beaucoup de plantes utiles pour la nourriture de l'homme et des animaux, et, entre autres, ils jouirent, de bonne heure, de ce tubercule précieux dont les années de disette ont fait sentir de plus en plus les avantages. Le curé d'Andilly en planta d'abord dans son jardin et ensuite dans la plupart des hameaux de sa paroisse, quand il en eut une quantité suffisante.

A l'époque de la maturité il avait la sage précaution d'appeler à la récolte les mêmes personnes qui avaient assisté à la plantation, et il faisaient part des produits obtenus à tous ceux qui en demandaient. L'heureux succès de ces expériences publiques et surtout le zèle que M. Pignarre mettait à faire connaître les avantages de cette solanée, dissipèrent insensiblement les préjugés contraires et en peu d'années la pomme de terre devint un aliment essentiel dans sa paroisse et dans ses environs (3).

Parmentier n'avait point trouvé lui-même la pomme de terre, — on lui reprocha un jour de l'avoir *inventée*. — Apportée de l'Amérique méridionale et du voisinage de Quito, ce précieux tubercule avait été acclimaté en Angleterre dès 1586, et de là en Hollande, puis en Allemagne. Le pharmacien de l'hôtel des Invalides eut la gloire de le faire connaître en France, et il ne fallut pas moins que la disette de 1769 et la persévérance de l'agronome pour le faire accepter de ses compatriotes.

M. Pignarre, pour avoir rencontré moins d'obstacles, n'en est pas moins un vrai bienfaiteur de sa patrie. Aussi ce fut au milieu des larmes et des regrets de son troupeau que la tempête de 1793 le força d'aller chercher l'hospitalité à Lausanne. Mais la dénonciation l'y suivit; déporté à l'île de Rhé, il put en revenir et revoir sa paroisse d'Andilly, où il fut reçu avec des transports d'allégresse (4).

C'est encore un ecclésiastique qui, le premier, a introduit la culture de la pomme de terre dans les environs d'Annecy. M. Guillot, d'Evian, chanoine de la cathédrale d'Annecy, dont la mémoire est recommandable par de nombreux actes de bienfaisance exercés avec délicatesse et dont la plupart n'ont été connus qu'après sa mort.

Les documents nous font défaut pour suivre les progrès de la culture de la pomme de terre dans les autres parties de la Savoie. Mais elle ne cessa de faire l'objet des études agronomiques. C'est ainsi encore qu'après la Restauration le colonel Martinel, né à Aix-les-Bains en 1763, consacra les loisirs de sa retraite à introduire dans le département du Rhône de nouvelles et nombreuses variétés de mûriers, les plus adaptées aux vers-à-soie. La pomme de terre fut aussi sa plante favorite. Il se complut dans l'étude de ses variétés et mit tous ses soins à reconnaître celles qui présentaient le plus d'avantages, sous le rapport de leur produit, de leur précocité et de leur aptitude à fournir plus ou moins de substance amilacée. Ses mémoires imprimés forment le supplément nécessaire aux ouvrages que Parmentier a écrits sur ce tubercule (1).

S'il y a de la gloire à conquérir des provinces en jetant la désolation dans les campagnes, il y en a une au moins aussi grande, à venir en aide à ces populations laborieuses en développant l'intelligence et l'activité que la providence leur a départies au profit de toute l'humanité.

C.-A. Ducis.

(1) *Association Florimontane*, 1852, p. 78.

(2) Né à Naves en 1738, un an après Parmentier.

(3) *Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste*, 1822.

(4) Parmentier fut cinq fois prisonnier en donnant des preuves de la plus courageuse humanité dans les guerres du Hanôvre.

(1) *Annales de l'Association Florimontane*, 1853, p. 55.

LES ARMOIRIES ET LE NOM DE SAMOENS

Je viens de découvrir un objet dès longtemps ignoré et dont, par conséquent, on ne soupçonnait plus l'existence. C'est le cachet de nos châtelains au XVIIe siècle. Il est en laiton très bien conservé, circulaire, gravé en creux pour les empreintes sur cire d'Espagne. Au milieu sont les armoiries de la commune et en légende :

SEAU.DE.LA.VILLE.DE.SAMOEN.1644.

Je vous en adresse une copie que vous voudrez déposer au musée.

Cette trouvaille m'engage à faire deux courtes observations, dont l'une est la résolution d'un problème et l'autre une hypothèse.

I.

On a ignoré pendant longtemps les véritables armoiries de notre commune. Ce génie malfaisant qu'on nomme l'apathie nous les avait fait oublier. On en avait bien une idée vague, mais incertaine, fausse. Aujourd'hui tout doute est levé, la vérité est rétablie et la description qu'en a donnée M. F. Rabut dans la *Revue* de mars 1863, page 24, est exacte : *Ecartelé, aux 1er et 4e quartiers de gueules à trois pals d'or qui est du Faucigny, et aux 2e et 3e d'argent à une montagne à 7 pointes, au naturel, surmonté d'un sapin de sinople.*

II.

Toute ma vie j'ai entendu poser cette question : D'où vient le mot de Samoëns ? A quoi l'on répondait : De sept monts ou sept montagnes. Les uns disaient que c'étaient les sept montagnes ou pâturages concédées par nos princes aux habitants. Aucuns prétendaient, au contraire, que les sept monts sont les points culminants qui dominent la commune ; et sur ce sujet on n'est pas plus savant aujourd'hui qu'autrefois.

La première version se détruit en quelque sorte par elle-même, car les montagnes anciennement albergées aux habitants du Bourg et de la Lanche sont au nombre de huit : 1° Fréterolle ; 2° Chardonnière ; 3° Cuidex ; 4° Vigny ; 5° l'Avouille ; 6° Boston ; 7° Odda ; 8° le Foilly. On dira que Cuidex ne nous appartient plus et que le nombre est ainsi réellement de sept. Mais Cuidex n'a été vendu qu'en 1753, et *Septimontium* est bien vieux, bien antérieur à cette date (voyez Grillet, art. Samoëns). Et je me demande encore ceci : Pourquoi, dans les premiers titres qui font mention de ce pays, quand il n'y a pas encore sept montagnes d'albergées, voit-on ce nom écrit presque avec l'orthographe moderne ou pour une prononciation à la moderne, alors que dans ces actes on latinisait tout, même les noms de famille ? Ainsi on trouve en 1234 *Samoin*, en 1387 *Samoyn*, puis en 1438 et dès lors *Samoen*. Le *Regeste genevois* indique *Samoyn, Samoeng,* Dessaix donne comme nom latin *Samoynum*. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on a définitivement adopté l'*s* final et le tréma sur l'*e*.

La deuxième version n'a guère plus d'autorité, par le simple raisonnement que je viens de faire sur le nom antique de notre localité. Mais elle offre beaucoup de vraisemblance quant au blason. En effet, d'une part, si vous vous postez dans notre bourg ou aux environs et que vous fassiez un tour complet d'horizon alpestre, vous distinguez réellement sept éminences ou monts bien culminants qui dominent et ceignent la commune, ce sont : 1° la tête de Verchey ; 2° la Bourgeoise ; 3° les Suets ; 4° Thouet ; 5° Crioud ; 6° la tête du Trapechet ; 7° les Pendans. D'autre part, c'est sept monts ou une montagne à sept pointes qu'on a adaptés à l'écusson de nos armes ; on aurait ainsi basé l'emblème sur ce qui frappait le plus le regard des habitants dans la nature qui les environnait.

Sur ce, messieurs les linguistes, je vous cède la parole et vous préviens que je chercherai votre réponse dans tous les numéros futurs de la *Revue ;* l'étymologie du nom de la patrie des Delestelley, des Gerdil, des Bardy, des trois Biord, des Perret, etc., mérite bien, ce me semble, d'être recherchée.

F.-D. RIONDEL.

Un acte de 1318, émanant d'Amédée V, comte de Savoie, est adressé : *Castellanis Castellionis et de Chamoësii et aliis nostris officiariis quibuscumque salutem. Dilectorum nostrorum hominum villagiorum de Mattiney, de Secoëgii, de Vignyns et de Villario Castellaniæ dicti Castri Montancii seu de Samoëgii...* C.-A. DUCIS.

NOTE SUR DEUX SQUELETTES DE L'AGE DE LA PIERRE

Au printemps de 1868, des ouvriers exploitaient à Séchy, au-dessus de Thonon, sur la lisière des bois de la ville, un énorme bloc de granit erratique de plus de 60 mètres cubes. Ils trouvèrent au-dessous une quantité d'ossements. Je m'y transportai immédiatement et je vis en effet les débris de deux squelettes humains complètement désarticulés, mélangés avec un amas de sable et de pierres roulées. Les os, d'une friabilité excessive, s'exfoliaient au moindre contact. J'ai pris les crânes que je conserve et qui sont franchement dolichocéphales.

L'os frontal d'un de ces crânes est divisé en deux parties suivant la ligne médiane, par une suture mobile tout aussi prononcée que celle qui sépare au sinciput les deux pariétaux, et cependant c'est bien un crâne d'adulte. Une pareille conformation ne se constate jamais dans la race européenne actuelle, si ce n'est pendant la vie fétale.

Une mâchoire inférieure, contenant encore presque toutes ses dents, a les molaires circulairement usées, comme limées et creusées au milieu de la surface lisse de leur couronne. Ce maxillaire est évidemment prognathe ou projeté en avant comme celui des nègres.

Je crois être en présence d'ossements de la plus haute antiquité, appartenant à la période antéhistorique où les hommes habitaient les cavernes. Voici en effet ce que je lis dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. 76, p. 1001 : « L'usure des dents molaires est circulaire, creusée vers le milieu et tout à fait caractéristique. Cette usure se retrouve chez la plupart des races d'alors dans toute l'Europe (âge du renne) et indique soit une particularité congéniale, soit un effet de la trituration alimentaire. Cette race, éminemment troglodyte, taillait le silex, travaillait les os et surtout le bois de renne. »

Les deux squelettes ont été trouvés dans une grotte dont le bloc erratique formait la voûte. Elle paraît avoir été comblée par les éboulements du terrain voisin qui ont enseveli à moitié le bloc granitique lui-même.

Est-ce là, comme je le pense, une antique habitation des hommes de l'âge de la pierre, ou bien une caverne sépulcrale de cette époque ?

LOCHON, Dr m.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 août 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Sur la proposition d'un membre, la Société reçoit au nombre de ses membres effectifs M. RIONDEL, géomètre à Samoëns, et nomme membre correspondant M. ANDRÉ PERRIN, conservateur du musée départemental de Chambéry.

M. *Revon* expose une collection d'héliogravures données au musée par l'inventeur d'un procédé particulier, M. Drivet, d'Aix-les-Bains. On remarque de belles épreuves ; à quelques-unes on peut reprocher seulement çà et là l'absence de demi-teintes et parfois trop peu de relief ; mais ces premiers essais de M. Drivet font prévoir de brillants résultats. Les reproductions de gravures sont admirablement réussies et imitent les originaux à s'y méprendre. Il y a aussi des portraits

bien modelés, d'excellentes reproductions de tableaux, des études de paysages d'après nature qui fourniront des documents précieux aux artistes, et des fac-simile de dessins des grands maîtres obtenus à plusieurs couleurs.

Le même membre présente des bronzes lacustres échangés par le musée de Chambéry, des armes océaniennes offertes par M. l'abbé Dégerine, et enfin des antiquités mexicaines envoyées en don par M. Trippe. Cet Annécien si dévoué aux intérêts de sa ville natale nous adresse de Tampico une intéressante série de poteries fabriquées par les anciens habitants, des armes en serpentine et en obsidienne, des produits industriels et des objets d'histoire naturelle.

M. *Jules Philippe* dépose un volume manuscrit d'une assez grande importance pour l'histoire de notre contrée, donné par M. de Vignet.

Les dons et échangés suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Généalogie de la maison de Menthon*, par le comte de Menthon, don de l'auteur; — 2° *Le moderne Capitole ou Saint-Pierre de Rome*, par P. Vachoux, don de l'auteur; — 3° *Notice sur les eaux thermales chlorurées de Salins*, par le Dr Laissus, don de l'auteur; — 4° *Documents sur les époques du renne et de la pierre polie dans les environs de Genève*, par F. Thioly, don de l'auteur; — 5° *Echos des Balmettes*, par A. Dufieux, don de l'auteur; — 6° *Intra et extra muros*, par A. Despine, don de l'auteur; — 7° *Souvenirs militaires du Frioul*, par le même; — 8° *Les jaspes de Saint-Gervais*, par L. Revon, don de l'auteur; — 9° *Le comte Cibrario*, par H. Nadault de Buffon et A. Albrier, don des auteurs; — 10° *Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné*, par G. Vallier, don de l'auteur; — 11° *Rapport* sur la Société internationale de secours aux blessés militaires, par Léonce de Cazenove, don de l'auteur; — 12° *Société centrale de sauvetage des naufragés*, don de M. E. Serand; — 13° *Les marées*, par Æolus; — 14° *Catalogo delle monete dei reali di Savoja*, par le chan. Spano, don de l'auteur; — 15° *Lo sperimento di Foucault*, par J. Boltshauser, don de l'auteur; — 16° *Nota sulle osservazioni meteorologiche fatte nella r. università di Catania*, par le même, don de l'auteur; — 17° *Histoire de Rumilly*, par F. Croisollet, don de l'auteur; — 18° *Nota sull'apparecchio d'Ingenhoux*, par J. Boltshauser, don de l'auteur; — 19° *Les quatre fers en l'air*, par Jean Pic, don de M. Ch. Burdet; — 20° *Le Temple, rêve*, anonyme, don de M. Burdet; — 21° *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France; — 22° *Association scientifique de France*; — 23° l'*Investigateur*; — 24° *Annales* de la Société impériale de la Loire; — 25° *Matériaux d'archéologie et d'histoire*; — 26° *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne; — 27° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; — 28° *Atti della Società italiana di scienze naturali*; — 29° *Annales* de la Société impériale d'agriculture de Lyon; — 30° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 31° *Bulletin* de l'Association scientifique de France; — 32° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 33° *Bulletin* de la Société royale de botanique de Belgique; — 34° *Journal de médecine du Dauphiné et de la Savoie*; — 35° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 36° *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; — 37° *Revue du Lyonnais*; — 38° l'*Italia agricola*; — 39° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe; — 40° le *Mont-Blanc*; — 41° le *Léman*; — 42° l'*Union savoisienne*; — 43° le *Faucigny*; — 44° l'*Echo du Salève*; — 45° l'*Industriel savoisien*; — 46° le *Courrier du Chablais*.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

Les membres de la Société apprendront avec reconnaissance que S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, par arrêté du 11 août, vient d'accorder une allocation de 400 fr. à la Société Florimontane pour l'encourager dans ses travaux et lui donner un nouveau témoignage de l'intérêt qu'Elle lui porte.

—

Le 21 juillet dernier a eu lieu l'inauguration de la galerie des Gorges du Fier, de cette nouvelle merveille qui ne peut manquer d'attirer de nombreux étrangers dans les environs d'Annecy. Il y avait une brillante réunion présidée par MM. Adolphe Joanne et Amédée Achard, deux des écrivains de la vieille France qui ont le plus contribué à faire connaître la Savoie par leurs récits de voyage.

Avant de pénétrer dans les abîmes, les invités se sont réunis dans les salles du chalet-restaurant où un déjeuner somptueux leur a été gracieusement offert par M. d'Anières de Gantelet. Au dessert, M. F. Descostes, membre de la Société Florimontane, s'est fait l'éloquent interprète des hommes de lettres savoisiens, et a porté à MM. Joanne et Achard le toast suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Mesdames, messieurs,

« Dans cette fête vraiment alpestre, en face de ces sublimes horreurs qu'un patriotisme intelligent vient d'ouvrir à l'œil émerveillé du touriste, l'heure et le lieu ne sauraient être mieux choisis pour souhaiter la bienvenue aux deux illustrations que nous avons aujourd'hui l'honneur de posséder.

« Les noms d'Achard et de Joanne n'ont pas besoin de commentaire : l'un est un écrivain dont la plume embellit et poétise tout ce qu'elle touche; l'autre est un pilote habile qui, sur l'océan des voyages, sait charmer votre traversée et vous préserver des écueils.

« Mais pour nous, Savoisiens, montagnards, et par conséquent patriotes du fond du cœur, nos deux hôtes sont quelque chose de plus : ce sont des Savoisiens d'adoption; ils ont acquis droit de cité parmi nous en faisant connaître nos chères montagnes à la mère-patrie. Puisse ce toast modeste, mais sincère, être un faible témoignage de notre reconnaissance pour le bien qu'ils nous ont fait et pour celui qu'ils nous feront sans doute encore! »

MM. Joanne et Achard ont répondu à ces sentiments si bien exprimés, en publiant dans le *Moniteur universel* et l'*Illustration*, des descriptions de la galerie du Fier, sur laquelle ils attirèrent l'attention des touristes et des admirateurs des beautés sublimes de nos Alpes. *Par pari refertur*.

Pour rendre à chacun la part qui lui revient dans l'exécution de cette œuvre hardie, nous devons dire qu'elle a été entreprise sous la direction de MM. Valin, architecte, et Blanchet, banquier, et que le travail a été exécuté avec habileté et courage par M. Claude Grandchamp, entrepreneur à Annecy. Il nous sera permis aussi de rappeler que l'idée première a pris naissance dans le sein de la Société Florimontane, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le procès-verbal de la séance du 22 mai 1868, inséré dans la *Revue savoisienne* du 15 juin suivant.

—

Dans sa séance du 5 février dernier, la Société médicale de Chambéry a pris en considération la motion faite par l'un de ses membres d'encourager une étude scientifique de l'Eau de Challes. La Commission nommée pour examiner cette proposition a été d'avis de ne pas mettre au concours un travail *ex professo*, qui demanderait beaucoup de temps, serait à la portée du petit nombre, et supposerait des encouragements plus efficaces que ceux dont la Société peut disposer. Elle a pensé qu'elle atteindrait un résultat plus réalisable, plus rapide, plus important et plus impersonnel, en faisant appel à « tous « les documents inédits, de nature à faire progresser l'histoire cli- « nique et théorique de ces eaux. »

Tout en réservant l'accueil qu'elle mériterait à une monographie complète, s'il lui en parvient quelqu'une, la Société a décidé, conformément aux conclusions de la Commission et au précédent heureux créé par elle-même en 1855 à propos de l'histoire du choléra en Savoie, de provoquer la communication « des faits cliniques, obser- « vations, analyses, considérations sur la meilleure installation, etc., « relatifs aux Eaux de Challes. » La Société appréciera la valeur comparative de ces documents, les classera et les reproduira en tout ou en partie dans le résumé qu'elle se propose d'en faire.

Plusieurs articles de journaux et diverses brochures ont trait aux Eaux de Challes; l'estimable auteur de leur découverte en a été durant vingt-cinq ans l'infatigable vulgarisateur, et quelques autres savants l'ont suivi dans cette voie. Mais il faut bien le reconnaître : la plupart de ces travaux ont un caractère trop exclusivement apologétique; et l'on peut dire jusqu'à un certain point que si la légende des Eaux de Challes est écrite, leur histoire reste encore à faire. D'ailleurs, les travaux de MM. Bazin, Béni-Barde, Lambron, Le Bret, Gigot-Suard, Cermieux, Kühn, Scoutetten, Béchamp, Filhol, Garrigou, Lefort, et autres non moins recommandables, ont imprimé une direction nouvelle aux études géologiques, chimiques et médicales sur les eaux sulfureuses; vingt ans nous séparent des analyses de MM. Ossian Henry et Bonjean; et le moment est venu de refondre ce qui a été publié et de le compléter avec les dernières données de la science et de l'observation.

Indépendamment de l'impression qui pourra être faite dans son résumé, la Société accordera une médaille d'or et deux médailles d'argent aux communications qui lui auront paru plus dignes d'intérêt.

Celles-ci devront parvenir au secrétaire de la Société avant le 1er novembre prochain. Elles pourront être écrites en français, en italien ou en latin.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

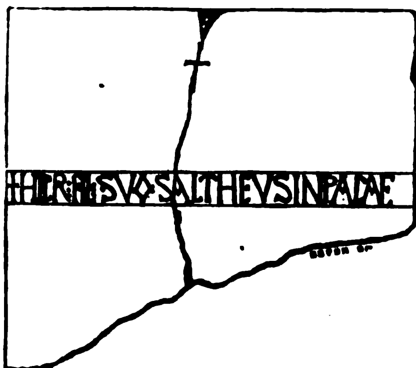
On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 27



Au Musée d'Annecy depuis le 5 juillet 1863; don de M. Félisaz, curé de Gruffy.

Trouvé au cimetière de Gruffy, sur la tombe en marbre d'un enfant. Les abords du cimetière ont fourni d'autres débris antiques.

Plaque de beau marbre blanc saccharoïde, épaisse de 0m,03. Tandis que toutes les autres gravures de ce recueil sont au dixième, celle-ci seule a dû être exécutée au cinquième, à cause de la petitesse et de la forme des caractères.

L'inscription de cette tombe, de l'époque burgonde, est tracée sous une croix et comprise entre deux filets gravés. Je lis : † HIC R*econdidit* (ou *reposuit*) : FIL*ios* ⁘ SVOS ALTHEVS IN PACAE (pour *pace*, forme fréquemment usitée à cette époque).

Le nom ALTHEVS est connu dans nos contrées : un Altheus, évêque de Sion, en Valais, vivait au commencement du VIIIe siècle.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1863, p. 60.

N° 28

R AVG
·I M
MERCA
LICIM D
ᵀNVS

Saint-Félix, à la cure, 4 fragments d'une inscription, découverts dans les décombres d'une baraque démolie en 1868 devant l'église. Calcaire blanc devenu rose par calcination. Lettres d'un bon style, hautes de 0m,05.

Bibliographie. Croisollet, citation partielle et incorr., *Hist. de Rumilly*, p. 350. — Ducis, id., dans *Rev. sav.* 1868, p. 110.

N° 29

FILIAE

Saint-Sylvestre. Base du clocher, à l'extérieur. Calcaire blanc, noirci par le temps. Bloc large de 0m,97, haut de 0m,46, épais de 0m,74. Lettres hautes de 0m,16, de la belle époque. Au-dessous sont quelques traces de filets en relief.

Bibliographie. Croisollet dans *Mém. soc. roy. acad. Sav.*, t. 12, p. LVIII.

Canton de Rumilly.

N° 30. (*Voir à la page suivante.*)

Lornay. Encastré à l'extérieur de la façade de l'église, à gauche. Bloc de calcaire; épaisseur, environ 0m,35. La partie inférieure paraît avoir été coupée pour les besoins de la construction.

Plusieurs caractères de cette inscription n'ayant pas de différence sensible, par exemple les I, les L, les T, le nom propre de la première ligne a été lu de diverses manières : M. Ducis y a vu IVENLIO; M. Chapperon, dans une lecture fautive de presque toute l'inscription, dont les autres lignes sont faciles à déchiffrer, a écrit IVNEIO; j'ai cru lire EVENETO, nom d'origine grecque qui ferait le pendant de son voisin EVPREPITIS de l'inscription de Syon. Si cette leçon ne paraît pas acceptable, je suis tout disposé à adopter celle que donne M. Croisollet d'après le

savant M. Allmer : IVENTIO, ou plutôt IUVENTIO, l'U ayant été supprimé par le graveur de l'inscription comme faisant double emploi avec le caractère identique V. On trouve dans Gruter plusieurs monuments où ce nom est écrit avec le V simple (p. 876, nº 8, et p. 1,135, nº 2), et un plus grand nombre avec le V double (p. 427, 981, 241, 192, 496, 41).

Bibliographie. Chapperon, dans *Mém. soc. roy. acad. Sav.*, t. 12, p. LIV. Incorr. — L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 16. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 11.

Nº 30.



L. REVON D.

Nº 31. (*Voir page ci-contre.*)

Marigny-Saint-Marcel. Cette table, en beau calcaire blanc grisâtre, est encastrée à l'extérieur, dans le mur de l'église, où elle a été transportée par les soins de M. Vettier, adjoint, et de M. Delerce, curé. Avant 1847, elle était dans le mur de l'ancienne chapelle de Saint-Marcel, avec les nºs 32, 33, 34. D'autres fragments, de même provenance, ont été brisés par l'entrepreneur de la nouvelle église, qui les fit bloquer dans la masse de la maçonnerie, malgré les réclamations de MM. Delerce et Vettier.

La partie droite de cette belle inscription manque, mais se complète facilement à l'aide des fragments nºs 32 et 33; ceux-ci appartenaient à une deuxième inscription offrant un texte identique. Il faut donc lire :

C.SENNIVS.C.F.VOL.SABINVS.PRAEF.FABR
BALINEVM.CAMPVM.PORTICVS.AQVAS.IVSQVE
EARVM.AQVARVM.TVBO.DVCENDARVM.ITA.VT.RECTE
PERFLVERE.POSSINT.VICANIS.ALBINNENSIBVS.D.S.D

Le personnage mentionné ici figure dans une inscription du Musée de Genève :

MARTI.AVG
SACRVM
C.SENNIVS.SABINVS

(Spon, *Hist. de Gen.*, II, 309. — Alb. Beaumont, I, 173, seqq. — Mommsen, Inscr. nº 69, p. 12. — Fazy, *Catal. du Mus.*, nº 5, p. 10. — Id., *Genève sous la dom. rom.*, p. 26).

Le PRAEF*ectus* FABR*um* était un chef d'atelier ou de corporation d'ouvriers; dans l'armée, c'était un officier commandant les charpentiers, armuriers, etc.

Tous ceux qui possèdent un dictionnaire archéologique, entre autres l'excellent ouvrage d'Anthony Rich, pourront s'édifier sur la construction des *bains*, des *portiques* et des *conduites d'eau*. Je dirai seulement qu'on a retrouvé, entre Saint-Marcel et Albens, des restes du *tubus*. Un fragment de tuyau en plomb a été exhumé près d'Albens; il portait cette inscription : TITIVS CONNVBIVS FVSCO ALB CO... (Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 189 et atl. pl. XII, fig. 71). On a découvert près de la chapelle de Saint-Marcel des morceaux de conduit en tuiles cimentées à l'intérieur.

Le bourg actuel d'*Albens*, qui doit son nom aux *Vicani Albinnenses*, est à sept kilomètres de Saint-Marcel, sur le département de la Savoie. On y voit un camp romain formant un rectangle en petit appareil, plusieurs inscriptions, des tronçons de grosses colonnes; aux lieux dits *la Ville* et *les Coutres*, on a découvert des substructions de maisons, des monnaies, de beaux vases en terre samienne, une magnifique fiole en verre et une quantité de débris de l'industrie romaine. Sur la ligne d'Albens à Rumilly on voit les traces bien marquées d'une voie antique, sur les bords de laquelle existent un cimetière et des restes d'habitations.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. I. — Id., *Inscr.*, p. 7. — Id., *Recueil d'inscr.*, p. 2. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 173, et atl. pl., 10, fig. 48. — Grillet, *Dict. hist.*, t. III, p. 234. Incorr. — Ducis, dans *Rev. sav.*, 1863, p. 29, citation partielle en italiques. — Id., *Voies rom.*, p. III. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 5-6, exact, sauf l'addition de AC devant AQVAS : dans la grande inscription, après PORTICVS, on lit évidemment AQ et non AC; et dans le fragment nº 33, AQVAS est immédiatement précédé de l'S final de PORTICVS.

Nºs 32 et 33. (*Voir page ci-contre.*)

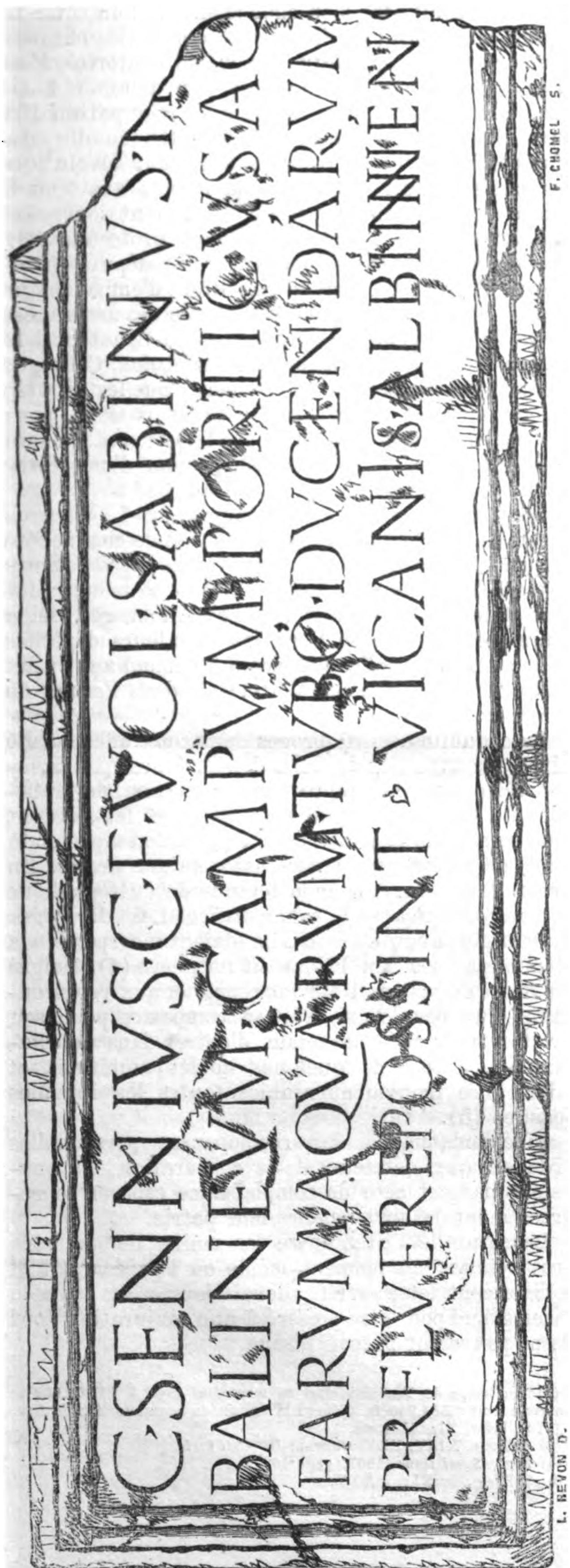
Marigny-Saint-Marcel. Fragments encastrés à l'extérieur de l'église, et provenant de l'ancienne chapelle de Saint-Marcel.

Beau calcaire ou marbre blanc-grisâtre. — Cf. l'inscription identique, nº 31.

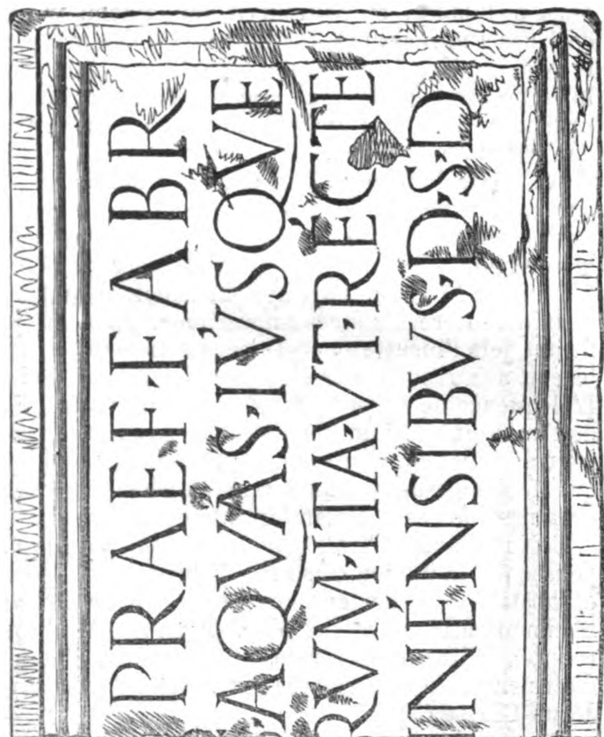
Dans cette inscription, comme dans la précédente, on remarque sur un certain nombre de lettres des signes qui ressemblent à des accents. Ces signes servent quelquefois à l'accentuation de certaines syllabes, par exemple des syllabes longues par nature; mais je crois que le plus souvent ce sont de simples floritures employées par les graveurs pour orner une inscription et surtout pour remplir des vides et couper

les surfaces planes dans l'intervalle des lignes, de même qu'ils allongent certaines lettres sans autre but que l'effet décoratif.

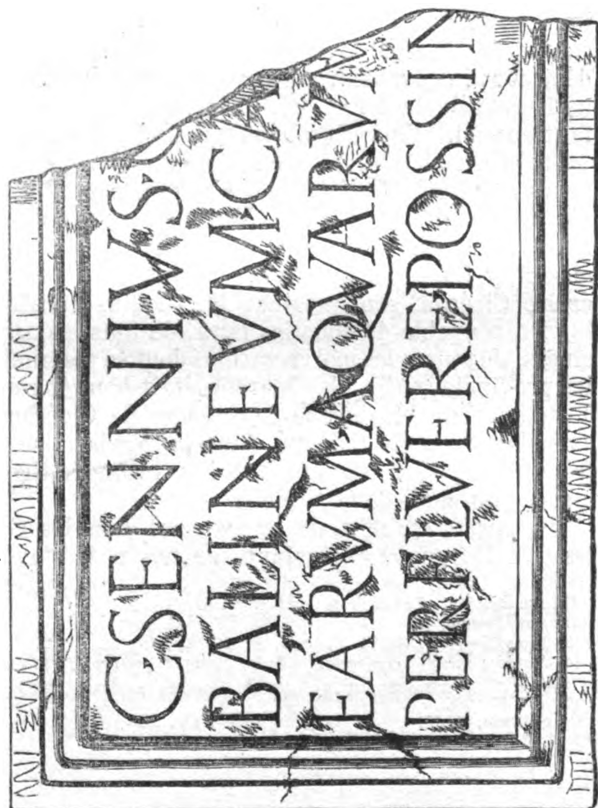
Bibliographie. Despine, *Recueil d'inscr.*, mscr., p. 2. — Id., *Essai méd.*, mscr., pl. I. — Id., *Inscr.*, mscr., p. 7. A cette époque, où les inscriptions étaient à Saint-Marcel, il existait encore un fragment intermédiaire. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 5, a omis l'N après POSSI, l'F de PRAEF, et la plupart des points.



N° 31.



N° 33.



N° 32.

(*La suite au prochain n°.*) L. Revon.

LES ALLOBROGES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

HISTOIRE DE SEIZE ANS.

L'an 77 avant notre ère, Pompée allant combattre Sertorius, passa les Alpes cottiennes, y soumit quelques peuplades, et poursuivit son ennemi jusqu'au delà des Pyrénées (1). Fonteius, qui était préteur de la Narbonaise, dont faisaient partie les Allobroges, lui fit passer en Espagne une grande quantité de blé et d'argent, dont il avait imposé la province, en sus des tributs ordinaires.

Au sortir de charge, l'an 69, ses administrés l'accusèrent de péculat et de concussions. Forts de leurs droits, les Allobroges, ayant à leur tête Induciomare, montraient à Rome une attitude menaçante. Le défenseur de Fonteius s'appuya du témoignage des publicains, intéressés à ces impositions, puis, en plein forum, jeta l'insulte au costume, au dialecte, à la probité et aux traditions religieuses des Allobroges (2). L'éloquence de Cicéron fut fatale à la justice. Forts de l'impunité de Fonteius, ses successeurs se permirent dans cette province des exactions inouïes, jusqu'à fabriquer des testaments, faire périr des pupilles, organiser des associations frauduleuses, etc.

Ce fut d'abord C. Calpurnius Pison, qui, quoique poussé par la faction contraire à Cicéron et à Pompée et hostile à ce dernier dans la guerre des Pirates, n'en maltraita pas moins la Province. Les Allobroges, rebutés à Rome, payèrent d'une défaite l'honneur d'être encore à la tête de la résistance, l'an 66 avant Jésus-Christ (3).

Pour comprendre le malheur de nos contrées à cette époque, il faut se rappeler que dans leurs désastres les Allobroges, imposés du tribut militaire, avaient fait, à des taux onéreux, de forts emprunts aux publicains romains, qui, fermiers des recettes de l'État sur les péages, les terres conquises, les droits de succession, etc., dépositaires de sommes immenses, ouvraient facilement des banques, exerçaient le négoce, devenaient propriétaires de leurs débiteurs insolvables, etc., et étaient toujours sûrs de l'appui de la force (4). C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'intérêt officiel que Cicéron porte avec tant de parade aux citoyens romains dans ses discours *pro lege Manilia, pro Fonteio, pro Murena*, etc. Ce dernier, L. Licinius Murena, envoyé dans la Narbonaise par l'influence de Cicéron, continua le même système d'oppression, ou plutôt, s'il en faut croire Cicéron, son questeur P. Clodius aurait été le vrai coupable de tous les faux, de tous les assassinats, de toutes les malversations dont se plaignaient les provinciaux (5). Car Murena était bientôt rentré à Rome pour briguer la succession de Cicéron au consulat et avait délégué dans la Narbonaise son frère Caius Murena, qui eut à y lutter contre les menées du parti de Catilina.

Il y avait, en effet, du mouvement dans les Gaules (6). Revenons un instant sur nos pas. L'avocat de Fonteius, devenu consul, avait refusé de rendre justice à la Narbonaise et avait ainsi maladroitement grossi de nouveaux mécontents le parti de la révolution. On sait les démarches de Lentulus auprès des députés allobroges et l'hésitation de ceux-ci. La balance devait être bien chancelante : d'un côté les dettes nationales (1), l'esprit belliqueux, les chances d'une victoire ; de l'autre l'appui de l'autorité, l'espoir d'une solution favorable à leur mission. Dans leur perplexité ils s'en ouvrirent à leur patron Fabius Sanga, le représentant de cette famille des Fabius, à laquelle les Allobroges avaient dévolu leur confiance, depuis que le grand Fabius avait eu la gloire de les vaincre, et qu'en prenant leur nom d'*Allobrogique*, il était devenu leur protecteur (2).

Cicéron, avisé, fit recommander aux députés Allobroges d'accepter toutes les conditions d'embauchage, sauf à exiger de la part des conjurés des assurances authentiques pour être présentées au Sénat et à la nation allobroges. Trois conjurés, Lentulus, Cethégus et Statilius signent les engagements, que les députés devaient porter à Catilina, sur leur passage, pour les ratifier de part et d'autre par le serment. Ils sont accompagnés par L. Volturtius, porteur d'une lettre anonyme de Lentulus pour Catilina (3).

Sur les ordres du consul, les préteurs L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus avaient caché de chaque côté du pont Milvius des gardes qui arrêtent nos voyageurs à trois heures du matin. Volturtius se trouva seul à se défendre par les armes. Les Allobroges, selon leurs instructions, se livrèrent avec leurs dépêches et déposèrent dans l'enquête conformément aux aveux qu'avait faits avant eux Volturtius, dans l'espoir de l'impunité.

La conduite des Allobroges dans cette affaire a été diversement appréciée, selon les tendances politiques des historiens. Les reproches de délation, de trahison, de parjure leur ont été jetés. De fait, ils ont joué le rôle de la police secrète, que l'on a prétendu quelquefois être aussi nécessaire qu'une armée. En droit, ils ont suivi pour la fortune de la République ce que Salluste appelle *tuta consilia*. Les Allobroges étaient plus que *fœderati ;* ils étaient incorporés à la République dès l'an 121 avant notre ère (4). Malgré les dénis de justice, il devait répugner aux représentants d'un peuple qui avait su combattre pour son droit et sa dignité nationale, d'entrer dans un complot où, à côté de quelques nobles ambitieux et jaloux, se trouvaient réunies toutes les infamies sociales (5).

Indépendamment des récompenses personnelles promises aux délateurs de la conjuration, ils pouvaient par cet acte de complaisance espérer le redressement des torts envers leur patrie.

Le salut de l'Etat entre les mains de quelques provinciaux, au moment même où l'on écartait si injustement leurs griefs, devait leur créer un rôle assez grand pour être préféré à une conjuration dont ils ne pouvaient prévoir l'issue.

(1) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 51.
(2) *Pro Fonteio*, XIV.
(3) Dion Cassius, XXXVI. Ciceron, *Ad Atticum*, I.
(4) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie, la station ad Publicanos*, p. 44-60.
(5) *Pro Murena*.
(6) Salluste, XLII.

(1) Du temps de Fonteius elles se montaient déjà à 32,200,000 de sesterces, soit 6,584,900 fr. Cicéron la traitait de bagatelle. *Pro Fonteio*.
(2) Salluste, XL, XLI, etc.
(3) Salluste, XLIV, XLV. Ciceron, *IIIe Catilinaire*.
(4) *Revue Savoisienne*, 1867, page 102.
(5) Salluste, de XIV à XXV.

Le consul était trop vaniteux pour en être reconnaissant. Si le personnage que Cicéron joua avec assez d'habileté dans cette circonstance fut glorieux, sa conduite à l'égard des députés allobroges fut mesquine au premier chef. Celui qui avait représenté, en plein Sénat, les Allobroges comme incapables de la notion de Dieu et du serment (1), ne vit, dans ce service immense rendu à son consulat, qu'une manœuvre vénale toute personnelle, et il ne paraît pas qu'il leur ait accordé d'autres faveurs que les récompenses promises aux délateurs, c'est-à-dire 200 grands sesterces, soit plus de 40,000 francs de notre monnaie (2).

On s'indigne, après coup, contre les députés allobroges de ce résultat, qu'ils ne pouvaient prévoir; c'est contre Cicéron qu'il faut s'indigner et faire parler l'histoire.

Les Allobroges lui répondirent par la reprise des hostilités, dans le territoire de leurs anciens confédérés (3).

Pomptinus, le même qui avait arrêté le convoi allobroge au pont Milvius, avait obtenu le gouvernement de la Narbonaise. Il lança ses lieutenants contre les Allobroges et se tint en observation sur la droite du Rhône. Manlius Lentinus et Quintus Cépion remontèrent le cours de l'Isère et assiégèrent *Ventia*, l'un des avant-postes de *Cularo* (Grenoble). Les habitants épouvantés demandèrent la paix. Mais les gens de la campagne vinrent défendre la ville. Repoussé de la place, Lentinus ravagea les bords de l'Isère.

Catugnat, le chef de la nation, arriva alors avec une armée composée des habitants du pays et du reste de la vallée d'Isère. Lentinus n'osant pas disputer le passage de la rivière, se contenta d'abord de leur dresser des embuscades sur les bords, puis tomba lui-même dans une embuscade tendue par Catugnat, et allait périr, sans un violent orage qui vint tout à coup séparer les combattants.

Sur ces entrefaites, Lucius Marius et Servius Galba passaient le Rhône, ravageant les terres des Allobroges et arrivaient jusqu'à *Solonium;* ils surprirent le lieu fortifié qui dominait cet *oppidum*, mirent le feu à cette ville, construite en bois.

Catugnat, averti de cette diversion, vole au secours de cette place. Profitant de son absence, Lentinus avait pu enfin s'emparer de *Ventia*. Pomptinus n'attendait que ce moment pour achever la victoire de *Solonium*, où la plus grande partie du monde de Catugnat fut prise (4). La mort de Catugnat, d'après une variante de Dion Cassius, expliquerait cette capture de soldats improvisés et sans chef.

Malgré l'éloge que Cicéron fit de son ami Pomptinus après le succès de la campagne (5), Salluste avoue que « Quintus Cépion et Manlius ont mal guerroyé, et que leurs insuccès ont fait trembler toute l'Italie. Tel est le sort des Romains jusqu'à ce jour, ajoute-t-il; contre les autres nations, tout sourit à leur valeur; contre les Gaulois, ils se battent, non pour la gloire, mais pour leur salut (6). »

Aussi le Sénat n'accorda à Pomptinus les honneurs du triomphe que sept ans après, vaincu par l'importunité de ses sollicitations.

D'autres attribuent ce refus à l'influence de Jules César, l'ancien ami de Catilina. Pomptinus n'aurait obtenu les honneurs qu'au retour de Cicéron de son exil.

Le pays des Allobroges était composé de deux régions, l'une au nord-est, l'autre au sud-est, divisées par le massif de la Grande-Chartreuse et l'encaissement du Guiers, entre le coude de l'Isère à Moirans et celui du Rhône à Cordon. La première a gardé le nom de *Sapaudia,* la seconde formait l'île des Allobroges.

La campagne du préteur Pomptinus a été circonscrite dans la seconde région. Les deux places qui ont été le point de mire de cette expédition étaient comme les postes avancés de cette ligne.

On a vu que pour *Ventia*, il ne pouvait être question de notre Vence au confluent du Fier dans le Rhône. Il s'agit évidemment de Vence sur la Vence, qui se jette dans l'Isère au bas de Grenoble.

Solonium peut se reconnaître à Salanion, entre Bourgoin, Morestel et Crémieux, selon l'étude remarquable de M. Guillemaud (1).

Le récit de cette campagne par Dion Cassius suppose évidemment que les attaques des Romains ont eu lieu entre le confluent de l'Isère et celui de la Saône. La possession de ce territoire par les Romains à cette époque se justifie également par le texte de Pomponius Méla, qui affirme que la Narbonnaise comprenait alors une partie de la Lyonnaise (2). C'est donc ce territoire qu'auraient ravagé les Allobroges, peut-être dans l'espérance d'un concert de la part des Arvernes, leurs alliés.

Cette campagne ne fut que l'apaisement d'une insurrection, comme l'affirme Tite Live : *Pontinius prætor Allobroges qui rebellaverant ad Solonem domuit* (3). On sait que les Allobroges avaient été incorporés à la province romaine après les victoires de *Fabius Maximus*, surnommé pour cela *Allobrogicus,* l'an 121 avant Jésus-Christ.

Selon M. Fochier, maire de Bourgoin, le nom de Catugnat ne se serait point perdu dans la province Viennoise. Il se retrouverait dans celui de la famille *Catignat*, à Saint-Savin, près Salagnon.

Si cette filiation présumée n'est pas invraisemblable, nous pouvons ajouter un autre exemple, celui de la noble famille *Cadugnat*, qu'on retrouve à Bonneville au moyen-âge (4). C.-A. Ducis.

(1) *Pro Fonteio.*
(2) Salluste, XXX, L. IV. *Catilin.*, II, III.
(3) Cicéron. *De provinciis consularibus*, XIII.
(4) Dion Cassius, *De Gallis*. Tite Live, *Epitome*, C. III.
(5) *De provinciis Consularibus*, XIII.
(6) *Bellum Jugurthinum, ad Calcem.*

(1) *Ventia et Solonion*, etc.
(2) *Cosmogr.*, II.
(3) Voir encore *Ventia et Solonion*, étude qui a paru en feuilleton dans le *Moniteur de la Gendarmerie, journal de l'armée*, de mai à septembre 1869.
(4) Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 543.

LE CONCOURS MUSICAL D'ANNECY

I

Le 21 août, après midi, les Genevois partirent en foule pour Annecy, pleins d'ardeur, sans arrière pensée, heureux de répondre à l'appel de leurs voisins. D'énormes voitures les emportaient, ployant sous le nombre, et les chevaux galopaient gaîment

en secouant leurs grelots dans un tourbillon de poussière.

Aux plus fortes montées, nos voyageurs poursuivaient la route à pied, dans l'impatience d'arriver; et les villageois s'étonnaient sur leurs seuils, et les bergères ouvraient de grands yeux derrière les haies en regardant passer cette joyeuse caravane.

Vanité des barrières politiques! Nous allions droit devant nous avec des airs de fête, et tous les visages nous souriaient sympathiquement, les paysages que nous traversions ressemblaient à ceux de notre patrie, partout nos regards se reposaient sur des horizons familiers.

Qu'importent les hasards du voyage, et les libations faites pour nous consoler des haltes? Mais un souvenir qui nous restera cher, c'est l'accueil fraternel des Annéciens. Nous entrâmes de nuit dans la ville pavoisée, en rangs serrés, sonnant une fanfare, drapeaux flottants à la lueur des torches. De tous côtés, aux fenêtres, sous les arcades, sur les places publiques, des battements de mains saluèrent notre bienvenue, tandis que les dames nous lançaient des bouquets et des couronnes. — Vive Genève! vive la Suisse! s'écriait-on sur notre passage; et, vivement émus, nous répondions: Vive Annecy! vive la Savoie!

Dès le premier soir, nous n'étions plus des étrangers pour les Annéciens, mais de francs et loyaux amis.

II

Le lendemain, trente mille personnes avaient grossi les rangs de la population urbaine, lorsque le cortége musical quitta la grande allée du Pâquier, à onze heures et demie du matin.

Orphéons, harmonies et fanfares, au nombre de quatre-vingt-douze, rangés sans distinction d'origine, défilèrent sous un magnifique soleil. Leurs bannières et leurs drapeaux resplendissaient fièrement, divers de couleurs et de formes, brodés d'or ou d'argent, plusieurs triomphalement ornés de médailles et de couronnes. Ils défilèrent longtemps, ces groupes rivaux, parcourant les principales rues à travers une foule immense; le cœur ému par l'amour du beau, ils chantaient de toutes leurs voix et faisaient retentir tous leurs cuivres, remplissant la ville entière d'allégresse et d'enthousiasme.

Salut, phalanges de l'harmonie! Salut, jeune armée de la paix et de la fraternité!

III

L'esplanade du Pâquier se trouvait heureusement choisie pour le festival et la distribution des récompenses: la nature prêtait d'admirables décors à cette cérémonie.

D'un côté, se dressent les peupliers et les platanes de l'avenue d'Albigny; de l'autre, s'étend une triple ligne de tilleuls et de marroniers aux opulentes frondaisons. Ces beaux arbres formaient une enceinte majestueuse et pleine de fraîcheur; et par dessous leurs branches sombres, on découvrait au loin les roches du Parmelan, droites et crénelées comme les murailles d'une forteresse colossale, la croupe verte du mont Veyrier, la dent de Lanfon et la cime escarpée et hautaine de la Tournette, toutes ardemment colorées par le soleil couchant.

Ornée de flammes tricolores, l'estrade du jury s'élevait non loin de la préfecture. Les sociétés concurrentes y vinrent tour à tour déposer leurs bannières, et leur nombre se répandit dans l'enceinte réservée. En dehors se pressait la multitude des spectateurs.

A chaque proclamation de prix, un groupe de jeunes hommes bondissait dans une commune allégresse. C'étaient des bravos formidables, de frénétiques applaudissements, des chapeaux jetés en l'air, des coups de cymbales et de grosse caisse. Les vainqueurs s'embrassaient, ils étreignaient leur directeur, ils voulaient le porter en triomphe. Dans l'ivresse du succès, les liens de l'amitié se nouaient plus étroitement: l'enthousiasme exaltait les cœurs!

Oh! les belles explosions de joie! Et les spectateurs applaudissaient à l'unisson, électrisés par ces élans de bonheur juvénile.

IV

La nuit venue, une vaste illumination se déploya dans la ville, charmant la foule bruyante des promeneurs.

Le canal se signalait par un éclat surprenant sous les ténébreux arceaux des platanes qui le bordent. Un double feston de lanternes vénitiennes enguirlandait sa longueur, au centre pendait une file de lustres, et toutes ces clartés plongeaient des reflets dans les eaux noires, tandis qu'au fond, sur la passerelle, rayonnait une étoile gigantesque.

Mais rien n'égalait la vision du jardin public et du lac. — Des verres colorés luisaient autour des plates-bandes en fleurs; les arbres balançaient des globes transparents; l'île des cygnes était couronnée de lumière, et, par instants, des flammes de Bengale s'allumaient sous les saules, alternativement blanches, vertes ou rouges. — De grands feux de joie flamboyaient à la pointe de la Puya, dans les marais d'Albigny et sous la pierre Margéria. — Une flottille de barques courait l'onde à la lueur de lanternes vénitiennes; elles lançaient des fusées et des pétards autour de la *Couronne de Savoie*, qui promenait gravement le jury aux sons de la musique.

La lune elle-même voulut se mêler à la fête. Ronde et sereine, elle montait dans le ciel, baignant d'une molle blancheur les silhouettes des montagnes harmonieusement profilées sur l'horizon. Elle posait un rayon au front de chaque vague, et le lac déroulait des ondulations lumineuses.

V

Tel fut le concours musical d'Annecy. Populaire, cordiale, belle au gré de tous, cette solennité laissera des souvenirs profonds. Elle a rassemblé des hommes de nations diverses en suscitant de généreuses rivalités. Ces inconnus de la veille ont partagé de nobles émotions, ils ont appris à s'estimer, et, dépouillant les préjugés de frontières, ils ont fraternisé dans une commune aspiration vers le beau. Témoin de ces luttes intelligentes, la foule a goûté des joies salutaires et vraies; elle a compris que les couronnes de l'art sont préférables aux palmes san-

glantes ; elle a compris que, pour être heureux, il suffit de s'abandonner aux entraînements du cœur.

Cette fête a bien mérité du progrès ; elle a servi la cause de l'union des peuples. Les sympathies qu'elle a fait naître ne seront point éphémères, et la voie ferrée qui doit relier Annecy et Genève en fournira prochainement la preuve : c'est notre cher espoir.

BENJAMIN DUFERNEX.

BIBLIOGRAPHIE

—

Histoire du premier royaume de Bourgogne, par Charles Binding, professeur de droit public à l'université de Bâle ; Leipzig, 1868, un volume in-8°, 404 pages.

Cet ouvrage se rapporte à une époque de l'histoire qui présente le plus grand intérêt pour la Suisse romande et pour la Savoie. Le premier volume, que nous annonçons aujourd'hui, traite de l'*Histoire du royaume burgondo-romand,* pour traduire textuellement le titre de cet ouvrage écrit en langue allemande (443-532 de notre ère). Il sera suivi d'un second volume dans lequel l'auteur s'occupera spécialement de l'histoire de la législation et du droit dans le royaume de Bourgogne ; l'auteur nous annonce enfin la publication prochaine d'une nouvelle édition de la loi Gombette, revue d'après les manuscrits originaux et accompagnée de notes explicatives.

Dès les premières pages de son volume, M. Binding parle de la cession de la *Sabaudia,* de l'étendue de ce pays, et, en général, de la fondation d'un nouveau royaume dans nos contrées. Parmi les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, il faut mentionner, comme un des plus connus, M. le baron de Gingins-la-Sarra. Il a, comme on le sait, publié, il y a une trentaine d'années, dans les mémoires de l'Académie de Turin, un mémoire intitulé : *Essai sur l'établissement des Burgundes dans la Gaule et sur le partage des terres entre eux et les régnicoles.* C'est un des premiers ouvrages du célèbre écrivain vaudois. A la suite d'études plus approfondies, il se proposait, dit-on, de faire subir à son travail des modifications considérables ; ce projet n'a pu être mis à exécution et nous devons le regretter pour la science.

M. le professeur Binding attaque, avec une extrême sévérité, les idées qui servent de base au mémoire de M. de Gingins. Suivant ce dernier auteur, les Burgondes auraient, dans le partage des terres, reçu des contrées spéciales, entièrement distinctes de celles qui restèrent la propriété des anciens habitants du pays.

Cette idée est, d'après M. Binding, contraire aux documents historiques ; les deux nations demeurèrent, suivant lui, confondues et mêlées l'une à l'autre.

M. Binding nous semble s'être placé, à cet égard, sur un terrain plus solide que M. de Gingins. Toutefois, les deux systèmes sont moins opposés qu'il ne le peut sembler au premier abord.

N'oublions pas, en effet, que, dans les territoires qui furent occupés par les Burgondes, il y avait de vastes étendues de terre, les unes incultes, les autres dépeuplées. La grande propriété y avait pris, comme en Italie, un développement exagéré. Ces domaines immenses, ces *latifundia* qui perdirent Rome, se rencontraient aussi dans nos contrées. On peut s'en faire une idée par quelques passages de Grégoire de Tours ; lorsqu'il nous raconte qu'un seul sénateur put nourrir, durant des années, plusieurs milliers d'hommes, il est facile d'en conclure quelle était l'étendue de ses domaines. D'un côté, la population rurale était décimée par les guerres, les invasions et par l'ensemble d'un système qui déjà tombait en ruines ; de l'autre, le nombre des hommes venus du nord, qui s'établirent dans nos contrées, fut, en réalité, moins grand que celui de l'ancienne population du pays.

Ce fut surtout avec les notables, avec les grands propriétaires, avec les *senatores,* en un mot, que s'opéra la division des terres ; en fait, çà et là, eu égard surtout aux grandes propriétés, aux *latifundia,* dont nous parlions tout à l'heure, les Burgondes reçurent, dans le partage, des territoires distincts de ceux des Romains, en désignant sous ce nom toute l'ancienne population du pays.

Si l'on veut bien tenir compte des circonstances que nous venons de rappeler, M. Binding serait moins éloigné des idées de M. de Gingins qu'il ne le pense lui-même.

Outre l'histoire proprement dite du premier royaume de Bourgogne, ce volume renferme quelques dissertations spéciales sur les anciennes annales burgondes considérées comme ayant servi de sources à Marius d'Avenches et à Grégoire de Tours, sur la valeur historique de la vie de saint Sigismond, sur la chronologie des lettres les plus importantes de saint Avit, sur l'ouvrage précité de M. de Gingins, sur la famille royale burgonde, sur les limites du royaume de Bourgogne en l'an 500, sur la manière de compter les années en Bourgogne et sur les particularités qui la distinguent, etc. Il contient aussi un travail de M. Wackernagel sur la langue burgonde et sur les monuments qui s'y rapportent.

On voit, par ce qui précède, que l'étude de cet ouvrage est instructive pour l'histoire de nos contrées ; aussi croyons-nous devoir en recommander la lecture, quoique nous n'admettions pas toutes les idées de l'auteur. Lui-même se joint aux conclusions de notre *Note sur la villa Quadruvium* (voir les *Mémoires de l'Institut genevois),* mais il ne paraît pas d'accord avec nous sur plusieurs des arguments que nous avons mis en avant, à ce sujet.

Disons, en terminant, qu'un peu plus de clarté dans l'exposition ne nuirait pas à cet ouvrage, et que M. le professeur Binding aurait dû aussi se laisser moins influencer par certaines idées modernes, dans l'appréciation de la lutte entre la population burgonde, qui était arienne, et l'ancienne population du pays, qui était catholique.

JULES VUY.

P. S. — Permettez-moi de rectifier une erreur que renferme ma dernière *Glanure historique (Revue savoisienne,* 1869, p. 61) et au sujet de laquelle M. le comte Amédée de Foras m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre fort courtoise. Cet écrivain distingué estime que Claude de Bellegarde n'a point épousé Françoise de Cossonay, veuve de Charles de Jeoire, comme je l'avais pensé, et que Claude de Bel-

legarde était simplement co-tuteur du fils de cette dame. La rédaction fautive du document que j'ai cité m'a fait émettre une opinion contraire; aujourd'hui, je me plais à reconnaître que les motifs invoqués par M. le comte de Foras ont une valeur sérieuse, et je m'y range très volontiers. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que j'ai une haute estime pour l'ouvrage remarquable dont ce savant Savoisien s'occupe avec tant de persévérance. Serait-il trop indiscret d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que le manuscrit de cet ouvrage de longue haleine est à peu près achevé? J. V.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 12 septembre 1869.

La saison d'été a été d'une stérilité presque absolue; mais je n'importunerai pas les lecteurs de la *Revue savoisienne* en répétant toujours les mêmes doléances. Les moyens employés par les directeurs de théâtres pour monter le moins d'œuvres nouvelles possible, ne manquent pas d'avoir un côté plaisant. N'a-t-on pas parlé de donner à l'Opéra les *Noces de Figaro* de Mozart, à l'Opéra-Comique *Roméo et Juliette* de M. Gounod, au Théâtre-Italien des opéras-comiques de M. Auber et *Guido et Ginevra* d'Halévy? De tels projets ne méritent une critique sérieuse que lorsqu'on songera sérieusement à les réaliser. On annonce aussi que Verdi écrit un *Roméo et Juliette*. Plus d'une douzaine de musiciens ont déjà traité ce sujet sans décourager leurs rivaux passés, présents ou futurs.

L'histoire de la *Fontaine de Berny* (en un acte) est assez curieuse. M. Albéric Second avait fait une petite comédie; il la communiqua à l'un de ses amis; c'était M. Carré. Celui-ci la trouva charmante et engagea l'auteur à en faire un opéra comique. « Y pensez-vous? » répondit M. Second qui n'avait pas eu un extrême bonheur avec l'*Arche Marion*, donné l'hiver dernier pour la réouverture des Bouffes-Parisiens. « Vous en doutez? laissez-moi faire! » répliqua M. Carré qui ne voulut pas en avoir le démenti. Il remania les scènes qui lui paraissaient propres à la musique; puis M. Second remit le libretto à M. Nibelle qui avait déjà été son collaborateur pour l'*Arche Marion;* la partition terminée, le tout fut présenté au directeur de l'Opéra-Comique. Celui-ci lut la pièce, l'approuva et se mit à la monter, sans avoir aucunement examiné la musique; c'est même le plus souvent ainsi que se fait aujourd'hui la réception d'un opéra comique. Cette fois-ci du moins, le directeur a eu la main heureuse; M. Nibelle est un musicien habile et d'un talent incontestable; il ne lui manque que d'oser imprimer à sa musique un caractère personnel.

La reprise de *Jaguarita,* d'Halévy, n'a pas obtenu un grand succès; les représentations de *Vert-Vert,* interrompues par le congé de M. Capoul, ont été reprises à son retour. Cependant, à court de nouveautés, on a pressé les répétitions de la *Petite Fadette*. La première représentation a eu lieu hier soir; elle n'a pas trop justifié les craintes que, pour ma part, j'avais d'avance. Mme G. Sand a seule été nommée comme auteur de la pièce : c'est une réclame et rien de plus. L'illustre romancier a vraiment mieux à faire que d'écrire de pauvres textes d'opéras comiques! Il suffit de connaître et le roman auquel le sujet de l'opéra de M. Semet est emprunté, et le style de Mme Sand en général, et ses idées sur l'art dramatique, pour en conclure avec une parfaite certitude que sa *collaboration* s'est bornée à une abstention complète; elle a laissé faire; elle a seulement assisté à une répétition générale. Que lui importait que la *Petite Fadette* devînt un opéra, et pourquoi s'y serait-elle opposée? Quand je dis que la *Petite Fadette* est devenue un opéra, n'en croyez rien; elle est restée ce qu'elle était. Dans l'opéra de ce titre on retrouve bien quelques scènes du roman, plus ou moins altérées; on y retrouve aussi une partie des personnages, mais affadis et dénaturés; toute l'originalité, tout le charme caractéristique, toute la signification psychologique de l'œuvre littéraire ont disparu et devaient disparaître presque inévitablement. Non seulement le *libretto* est banal, mais il est médiocrement avantageux pour la musique. L'arrangeur, quel qu'il soit, n'a pas fait preuve d'habileté. On dit que c'est encore M. Carré.

A voir le soin que M. Semet a mis dans sa partition, il semble avoir cru tenir un excellent poème. Aussi n'a-t-il nullement songé à suppléer au défaut de caractère des personnages; il n'est certes pas du nombre des musiciens attribuant à leur art le pouvoir de donner une expression caractéristique, excepté d'imiter les chansons de paysans, par des moyens connus et même usés ou de faire de la musique descriptive. On reconnaît en M. Semet un compositeur plus habile et plus prétentieux que riche d'idées. Des mélodies simples telles qu'une romance ou des chansons lui réussissent le mieux, sans jamais s'élever très haut; l'expression passionnée lui manque absolument. En un mot, son opéra n'est qu'estimable; c'est bien à des œuvres pareilles qu'on peut adresser la question : « Que me veux-tu? » adressée par Fontenelle à la sonate. JOHANNÈS WEBER.

(*La fin au prochain n°.*)

BULLETIN

Une dépêche de Suez annonce que les barrages qui réglaient l'entrée des eaux dans les lacs Amers ont été enlevés, et le niveau se trouvant établi sur toute la ligne du canal, M. de Lesseps a fait, le 28 septembre, directement et sans interruption, par son vapeur, la traversée de Port-Saïd à Suez en quinze heures.

La percée du tunnel du Mont-Cenis avance rapidement. Au 15 septembre on ne comptait plus que 2,020^m^,20 à perforer. On sait que la longueur du tunnel est de 12,220 mètres.

Le docteur Hall, qui avait entrepris un voyage d'exploration au pôle arctique, est revenu aux Etats-Unis après cinq ans d'absence. Il a trouvé les squelettes de plusieurs compagnons de Franklin.

Le colonel Schwab, bien connu comme amateur et collecteur d'antiquités, est mort le 5 septembre. Il a légué son riche musée à la ville de Bienne.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

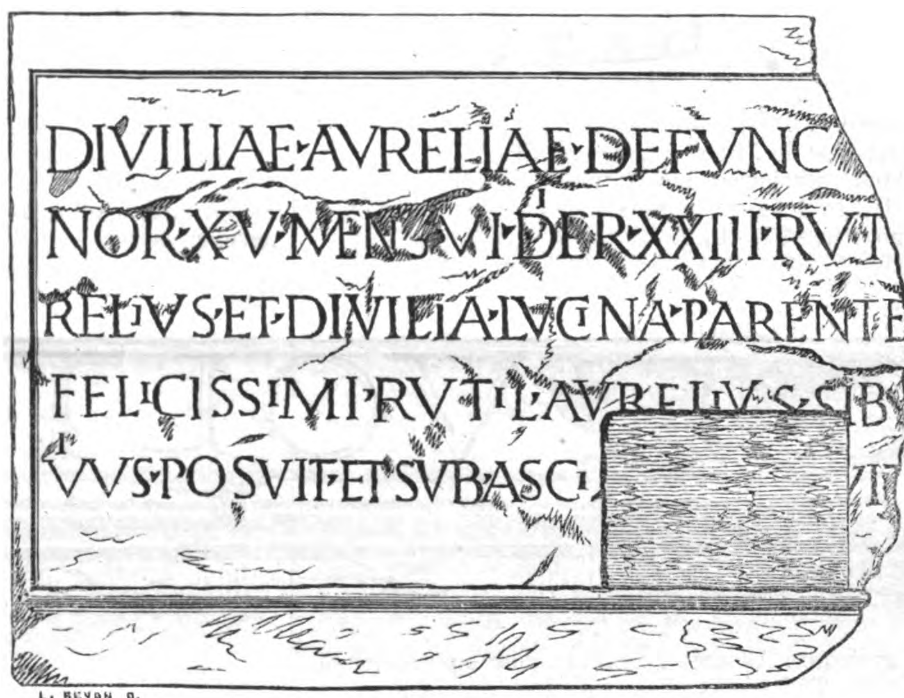
On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 34.



Marigny-Saint-Marcel. A l'extérieur, dans le mur de l'église. Autrefois dans la chapelle de saint Marcel.

Table de beau calcaire d'un blanc roussâtre. Avant sa translation, l'inscription était complète dans la partie droite, terminée par un ornement triangulaire qui devait se répéter à gauche. Elle avait alors une longueur de 5 pieds 3 pouces.

En complétant les quelques lettres qui manquent à droite, on obtient :

Diviliae Aureliae, defunctae annorum XV, mensium VI, dierum XXIII, Rutilius Aurelius et Divilia Lucina, parentes infelicissimi. Rutilius Aurelius sibi vivus posuit et sub ascia dedicavit.

Bibliographie. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.* p. 6. Incorr. — Id., *Essai méd.* pl. 2. Incorr. — Id., *Inscr.*, p. 8. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 172 et atl. pl. 9, fig. 47. Incorr. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 6. Incorr.

N° 35.



Au collége de Rumilly, dans le mur de la chapelle. Trouvé dans le voisinage, à l'ouest du château d'Hauteville, dans la *Vigne des idoles*, près du *Champ des idoles*.

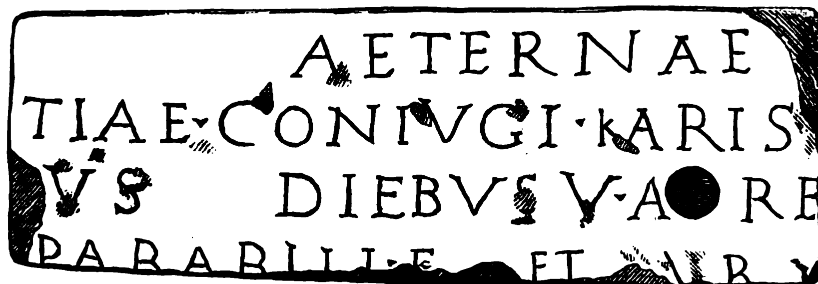
Plaque de beau calcaire blanc.

Cf. nº 52 DEO VINTIO POLLVCI, nom topique que rappelle le village actuel de Vens ou Vence, situé à trois lieues d'Hauteville, près de Seyssel, et riche en débris romains. Ce nom se retrouve dans une inscription dédiée MARTI VINCIO, à Vence (Vincium), en Provence.

Je ne connais dans les environs de Rumilly aucun nom de lieu qui puisse rappeler le *Pagus Dia*.

Bibliographie.— Despine, *Essai méd.* pl. 4. Incorr. — Id., *Inscr.*, p. 20. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 183 et atl. pl. XI, fig. 50. Très incorr. — Croisollet dans *Mém. Soc. roy. acad. Sav.* t. 12, p. LVII. Incorr. — Id., dans *Rev. sav.* 1860, p. 23. Incorr. — Id., *Hist. de Rumilly*, p. 9. Omission de l'F dans PRAEF. — Fivel dans *Mém. acad. imp. de Savoie,* 2ᵉ série, t. 5, p. XL, ajoute après SACR un O qui n'existe pas. — Ducis dans *Rev. Sav.* 1863, p. 29. Citation partielle en italiq. — Id., *Voies rom.*, p. 109, id.

Nº 36.

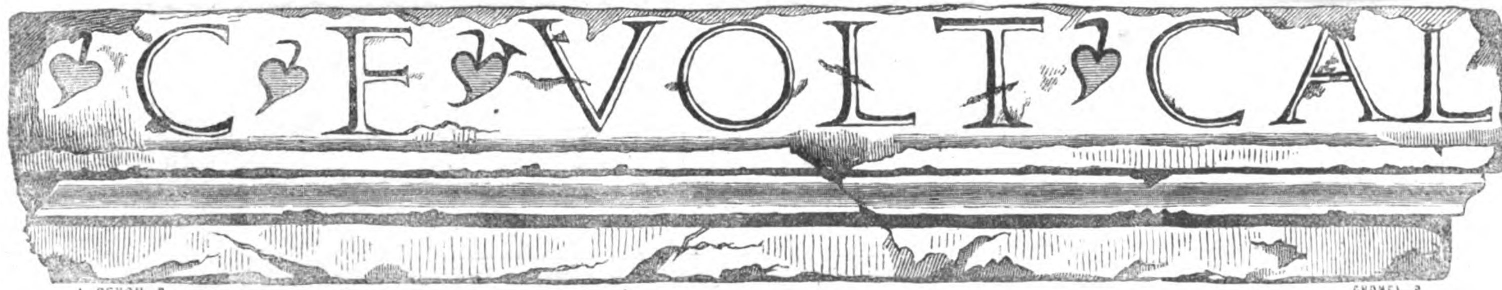


Rumilly. Devanture de boutique sur la place de l'hôtel-de-ville. Bloc calcaire retaillé.

Dans plusieurs inscriptions du département, AVRELIVS figure comme nom (nº 48) ou comme surnom (nºˢ 34, 40, 41).

Bibliographie. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 195, et atl. pl. XIII, fig. 78. Incorr. — Croisollet dans *Rev. sav.* 1860, p. 22. Incompl.— Id., *Hist. de Rumilly,* p. 2, omet une partie des lettres coupées de la dernière ligne.

Nº 37.



Savoiroux. Adossée contre un mur du grenier de la ferme. Trouvée au même lieu sous un chêne.

Belle pierre calcaire blanche. Profondeur 0ᵐ,70. Cœurs complètement évidés. Il y a C.F et non C.E, lecture reproduite plusieurs fois par erreur, à cause de la cassure qui ressemble à la partie inférieure d'un E, mais qui est plus étroite.

J'ai déjà rappelé que la tribu VOLT*inia* est mentionnée dans plusieurs de nos monuments épigraphiques.

On m'apprend que cette inscription a été récemment sciée par son propriétaire. Les débris de l'édifice dont ce fragment faisait partie ont été enfouis dans les fondations d'une maison, à Savoiroux.

Bibliographie. — Croisollet dans *Bull. Ass. Florim.*, t. II, p. 139. Incorr. — F. Rabut dans *Courrier des Alpes* du 24 juin 1856. — Croisollet dans *Mém. Soc. acad. imp. Sav.*, 2ᵉ série, t. 5, p. III. Incorr. — Id., *Histoire de Rumilly,* p. 2.

Nº 38.

ʟ·IVLLINA
LAMINICA·PROVINC

Sales près Rumilly. Sur une porte des dépendances du presbytère.

Grande table en calcaire blanc. La portion gauche est brisée; la partie supérieure et l'extrémité droite sont martelées. Longueur 1ᵐ,63, hauteur 0ᵐ,53. Caractères d'un très beau style, hauts de 0ᵐ,16 à la première ligne et de 0ᵐ,10 à la seconde. Les I de IVLLINA dépassent la ligne; ce mot est suivi d'un cœur. Despine décrit cette pierre comme étant le couvercle d'un tombeau dont il donne le dessin.

La fLAMINICA PROVINC*iae* était l'épouse d'un flamine, prêtresse elle-même, de la province à laquelle appartenait notre région.

Bibliographie. — Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39.

Très incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 6. — Id., *Inscr.* p. 19. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 193, et atl. pl. XIII, fig. 77. Très incorr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 31. — Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 7, ajoute au commencement de la seconde ligne un F qui n'existe plus.

N° 39.



Encastré devant la façade de l'église de Syon. Ce village, entre Rumilly et Seyssel, est sur le passage de la voie romaine qui traversait le val de Fier et a été en majeure partie détruite par la route actuelle.

Calcaire roux. Les moulures, devenues grisâtres, existent sur les faces antérieures et latérales, mais la face postérieure est plane. Alb. Beaumont dit que ce cippe a servi longtemps de piédestal à une croix placée près du cimetière.

Plusieurs lettres sont effacées, d'autres sont liées. Je lis :

D M
ROMANI
EVPREPITI*s*
PATRI·PIENTIS
SIMO·ET·INCOM
PARABILI·FI
LI·POSVERV*nt*

Le surnom *Euprepes* se voit dans Chorier, *Antiq. de Vienne*, p. 451.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 40. Très incorr. — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 13. Incorr. — Id. *Essai méd.* pl. 16. Incorr. — Id. *Inscr.*, p. 32. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 179, et atl. pl. X, fig. 54. Très incorr. — Croisollet dans *Mém. acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 5, p. IV. Incorr. — Id. *Hist. de Rumilly,* p. 10. Incomplet. — Ducis dans *Mém. acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 8, p. XII. Citation en italiques, lecture fautive de la 3me ligne.

(*La suite au prochain n°.*) L. REVON.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

J'ai publié en 1867, dans la *Revue savoisienne,* une étude sous ce titre : *Un moraliste savoyard au XVIe siècle — Jean Menenc.*

Par une rapide analyse, j'ai essayé de rendre compte d'une œuvre de critique morale dans laquelle le modeste régent de collége, qui avait nom Menenc, frappait sans merci sur les travers de la société de son temps; et j'ai tenté de démontrer que ce courageux écrivain avait mérité le titre de *moraliste,* à une époque où, dans notre petit pays, le métier de redresseur d'abus ne devait pas être bien facile à exercer.

L'homme qui alors ne craignit pas de rompre en visière avec les vices enracinés dans la société au milieu de laquelle il vivait, et qui accomplit cette tâche louable sans trembler devant les rancûnes des intéressés, cet homme, dis-je, devait porter dans son âme toutes les plus nobles aspirations. On le devine, du reste, à son accent convaincu et décidé, à son allure franche et loyale.

Le moraliste savoyard devait être un bon patriote. Je suis en mesure de le prouver.

Au XVIe siècle déjà la Savoie et les Savoyards étaient sous le coup de ces préjugés sans nombre, qui ont servi de texte et de prétexte à tant de descriptions et de jugements absurdes. Déjà à cette époque, les habitants de quelques-unes de nos vallées se rendaient à Lyon ou à Paris afin de trouver un champ plus vaste où puisse s'exercer leur activité; il n'en fallait pas plus pour faire dire que la Savoie ne recelait que des déserts arides et que ses habitants y mouraient de faim; et comme alors, aux yeux des populations des grandes cités, pauvreté signifiait vice, on classait nos ancêtres dans un genre sans nom, tenant moitié de l'homme et moitié de la brute.

Jean Menenc, avec son esprit ardent à la lutte, ne pouvait rester coi devant ces jugements iniques portés sur ses compatriotes; un beau jour il tailla sa plume de *régent* et écrivit quelques pages de défense qu'il intitula : *Dialogue du Planan et du Montaignard, qui desbattent de leur preeminence* (1), et qu'il publia à Lyon en 1590, l'année même où il fit paraître l'*Image de science;* il préludait ainsi au rôle plus sérieux qu'il devait jouer dix ans plus tard en faisant imprimer sa *Sauuegarde* pour ses disciples.

Le DIALOGUE est dédié à *Très noble et très magnanime et preux Amed de Gerbex, seigneur de Sonna, Conseiller et grand Chambellant de Son Altesse, Capitaine de cinquante lances, Gouverneur du fort de la Nunciade* (sic), *et colonel de la cavalerie des ordonnances de ça les Montz.*

(1) J'ai cité à différentes reprises cette plaquette qui m'avait été signalée en 1849 par M. Marteret, bibliophile de Chambéry; mais je ne l'avais jamais eue sous les yeux. M. Laurent Rabut, de Chambéry, a bien voulu m'en communiquer un exemplaire dont il est le propriétaire.

Cette dédicace, datée de Rumilly, 20 février 1590, nous fait connaître comment Menenc fut engagé à écrire sa brochure patriotique : « Estant à Chambéry, dit-il, i'apperceu certains estrangers parlant « fort impudemment de nostre nation sauoysienne, « l'appellant montagnarde, grossiere et coquine. Et « estimant que ce seroit peu de cas respondre a deux « seulement, veu que plusieurs vomissent sembla- « bles propos, je proposay de l'heure mesme com- « poser ce petit dialogue, pour occasionner quel- « qu'un de bon esprit defendre plus amplement par « escrit (comme vous Monsieur faictes par armes) « l'honneur de la patrie, qu'est à present preferee « non seulement à tous tresors, mais aussi à la « vie, etc. »

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse : ai-je donc si grand tort de répéter, chaque fois que l'occasion s'en présente, que nous ne devons pas nous lasser de combattre les préjugés qui pèsent sur notre pays et en éloignent l'étranger tout en nous laissant sous le coup d'une triste réputation? Voilà un homme qui, il y a 279 ans, élève déjà la voix pour protester contre ces injustices séculaires; quel progrès avons-nous fait depuis cette époque? Point ou peu, bien que nous ayons, dès lors, payé largement notre tribut à la cause du progrès par nos hommes et nos travaux. Notre tâche n'est donc pas encore accomplie, et lorsqu'on nous accuse de susceptibilité mal placée, on continue à faire preuve d'ignorance à notre sujet ou de mauvaise foi.

Ainsi, Jean Menenc veut défendre sa chère patrie attaquée par des étrangers. Comment va-t-il s'y prendre? Enumérera-t-il les hauts faits des lances savoisiennes se croisant avec celles des hommes d'armes des princes voisins ou des infidèles? Dira-t-il les noms des illustres hommes d'église sortis des rangs du peuple savoyard? Fera-t-il la description de ces vallées à la végétation luxuriante, et de ces lacs bleus que nous envient les autres peuples de l'Europe? Non; son plan est plus modeste; à l'époque où il vivait, la Savoie n'avait pas encore fourni le plus gros de son contingent d'hommes remarquables; l'histoire de ses grandes luttes politiques était peu connue de ses propres enfants, et le sentiment du beau dans la nature n'était pas si développé alors qu'il pût faire éclore l'enthousiasme patriotique.

Menenc prend la question autrement, et il va discuter pour savoir qui doit l'emporter de la plaine ou de la montagne, du *Planan* ou du *Montaignard,* et cela au moyen de l'éloge de la pauvreté et par l'interprétation de l'Ecriture sainte!

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

UNE FÊTE RELIGIEUSE AU CHATEAU DE MENTHON EN 1682

Un fils venait de naître dans le château de très haut et très puissant seigneur messire René de Menthon, comte de Montrotier, baron, seigneur ou conseigneur d'une infinité d'endroits. Ce grand vassal et son épouse, Marguerite de Rosi, étaient dans la joie. Peu de temps auparavant, une grande satisfaction avait été donnée à cette famille. Le Souverain-Pontife avait, à la requête de messire Antoine de Norat, prévôt des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, et à la sollicitation du sieur Persod, son coadjuteur, inséré au catalogue des saints Bernard de Menthon, déjà depuis longtemps canonisé par la voix du peuple.

« La nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée au château de Menthon, nous dit le R^d P. François Bernard (1), que monsieur le comte de ce nom, dont la générosité, la puissance et la piété ont peu d'égales, crut ne pouvoir mieux marquer, à ce grand saint, sa reconnaissance pour un fils qui venait de lui naître à la place de feu monsieur le comte de Montrotier qu'il avait perdu les années précédentes, dans les guerres d'Hollande, capitaine de cavalerie dans le régiment de Piémont-Royal, qu'en solennisant sa fête avec une pompe extraordinaire, et plus grande qu'à l'accoutumée, et qui auroit été précédée d'vn feu de joye, si l'indisposition de S. A. R. n'eut mis tout l'État dans la consternation. »

La cérémonie eut lieu le 15 juin 1682, le jour de la fête de saint Bernard. L'évêque de Genève y fut invité. Il revenait de faire à Thonon, par les ordres du Souverain-Pontife, la cérémonie de la béatification d'Amédée de Savoie. Il accepta et vint *incognito* à Menthon. Voici, d'après notre narrateur, le P. François Bernard, la raison pour laquelle l'évêque cacha son voyage :

« Car son exemple est de telle force sur le cœur de ses peuples, et la vénération de messieurs d'Annissi si grande pour la maison de Menthon que si son départ eut été sçu il aurait été suivi de la plus belle partie de ses habitants, qui ayant fait des réjouissances publiques au dernier mariage de M. le comte, par lequel ils voyoient renaître son illustre famille et à la générosité de laquelle ils doivent une partie de l'embellissement de leur ville, n'auroient pas manquez de contribuer de tout leur pouvoir à l'honneur de cette fête. »

Voici les détails de cette solennité. Pour commencer, l'évêque célébra une messe basse dans la chapelle qui était autrefois la chambre du saint, celle où l'on prétendait alors voir l'impression de son coude sur la pierre de la fenêtre par où il se jeta la veille de ses noces.

Le sieur Tissard, maître de musique de la cathédrale, fit exécuter plusieurs motets, entre autres un excellent dont les paroles suivent : *Cantate, exultate, psallite Bernardo in Lœtitia, accedite cum fiducia in conspectum ejus quoniam suavis est universis, vicit leo de tribu Menthonum, et inferni Potentias fregit. O digna Bernardi gesta, vicit et iterum bellat, ut priorum opprimat hostes dùm fecit deus potentiam in brachio suo, qui magnificavit sanctum suum, alleluia.* Le sieur Tissard et ses musiciens se sont surpassés dans cette circonstance.

Après la messe, l'éloge du saint fut prononcé par le P. François Bernard dans la grande salle du château; c'est un panégyrique en trois parties dans le goût du temps, sur ce texte de l'Ecclésiaste : *In ple-*

(1) *Eloge de saint Bernard de Menthon*..., par le R. Père François Bernard...; Aoste, Riondet, 1684. Ce livre n'était pas connu de Grillet qui ne cite que deux ouvrages de cet auteur : *Le héros des Alpes* et *Le prélat apostolique.* L'éloge de saint Bernard est précédé d'une courte relation où sont puisés les détails de cette notice.

nitudine sancto admirabitur, etc. Parmi les auditeurs, en majeure partie ecclésiastiques, se trouvaient le beau-père du comte, M. le baron de Rosi (1) et sa famille, les dames de Rame, de Bursin, de Saint-Romain, de la Vernée et autres parentes de la comtesse.

On se rendit ensuite dans la chapelle à l'entrée du château; elle était richement parée. On y célébra la grand'messe qui fut chantée par M. de Ternier, chanoine de la cathédrale, et la musique s'y surpassa encore.

Puis vint le dîner, préparé depuis plusieurs jours et offert à toute la compagnie.

Après le dîner, promenade et conversation jusqu'aux vêpres qui furent chantées en musique et où officia le chanoine Ternier. Enfin, suivant les bonnes traditions savoyardes, une magnifique collation suivit les vêpres; mais peu de personnes en profitèrent, parce qu'il *se faisait tard et que le temps commençoit à se broüllier.* Mgr l'évêque partit en bateau, accompagné de MM. de Menthon, de Rosi, d'Alex, président au conseil de Genevois, de la Ruaz, premier syndic de la ville d'Annecy, et de plusieurs autres personnes. La musique s'en retourna aussi en bateau en chantant, avec le concours de MM. Falquaz et de quelques autres chanoines, les litanies de la Vierge. F. R.

(1) Famille de la Franche-Comté.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE COPENHAGUE.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne* n'ont pas oublié, sans doute, que c'est à G. de Mortillet, un ancien secrétaire de la Société Florimontane, qu'on doit la création du congrès *d'anthropologie archéologique* qui se réunit chaque année dans une ville d'Europe.

Ce fut à la Spezzia, alors qu'une assemblée de naturalistes y était réunie, que Mortillet proposa l'institution de ces assises scientifiques ayant pour but de discuter les questions soulevées par les études toutes nouvelles sur l'époque appelée *préhistorique.*

La première réunion eut lieu en 1866, à Neuchâtel, au bord de ce lac scientifiquement illustré par les travaux du professeur Desor et les recherches du docteur Clément. J'ai été assez heureux pour assister moi-même, comme élève, à cette solennité dont j'ai rendu compte dans ce journal et à laquelle prirent part beaucoup des plus célèbres anthropologistes et archéologues de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Ce fut à Paris, durant l'Exposition universelle de 1867, que se tint la seconde session; là, les savants eurent sous les yeux cette magnifique exposition d'objets venus de tous les pays et servant à faire l'*Histoire du travail* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; jamais plus belle occasion ne pouvait leur être offerte pour étudier dans leurs plus menus détails les phases de l'industrie humaine, de laquelle on peut déduire certaines conséquences précieuses au point de vue de l'ethnographie.

En 1868, enfin, le congrès se réunit à Norwich, dans la partie de l'Angleterre où l'on retrouve le plus de restes d'anciens monuments celtiques.

La quatrième session, celle de 1869, a eu lieu à Copenhague, la capitale du pays qui offre le plus de ressources pour les études de l'époque préhistorique, grâce à la nature de son sol tourbeux et alluvial où les objets industriels des anciennes races se sont conservés nombreux et presque intacts. A vrai dire, c'est en Danemark que le congrès d'anthropologie archéologique aurait dû tenir sa troisième session. La première appartenait de droit à la Suisse, par le motif que ce pays ayant l'honneur d'être le premier de l'Europe méridionale où les recherches et les études sur l'époque antéhistorique aient été entreprises, c'est lui que devaient favoriser tout d'abord les promoteurs du congrès qui, en majeure partie, appartenaient à notre région. La seconde réunion devait avoir lieu à Paris, à cause de l'Exposition universelle. Mais la troisième devait appartenir au Danemark, le pays de l'Europe où les études et les découvertes relatives à la question qui nous occupe, ont été poussées le plus loin depuis bien longtemps.

Bref, cette injustice scientifique a été réparée cette année, et par un esprit du meilleur aloi, les savants danois, voire même la population de Copenhague et des environs, se sont vengés en faisant du congrès de 1869 le plus éclatant de tous. Sans parler de la réception de la capitale, partout où les savants se sont transportés, ils ont été fêtés par les populations qui leur donnaient gratuitement guides et voitures; le roi lui-même a voulu offrir un banquet aux savants et les a remerciés *de l'honneur qu'ils lui faisaient d'avoir bien voulu accepter une place à sa table!* — Heureux pays! Heureuses populations! Il est vrai de dire que dans ces régions froides les cœurs sont réchauffés par l'instruction; tous les citoyens savent lire, et par conséquent tous honorent la science.

Le roi a ouvert la session; la cérémonie, dit M. Georges Pouchet, fut très simple et très touchante. Les étudiants de l'Université de Copenhague firent entendre les plus vieilles mélodies nationales du Danemark. Cette partie du programme, disons-le en passant, avait son importance scientifique, car les airs nationaux, dont le rhythme irrégulier revêt un certain caractère propre aux mœurs, à l'esprit d'un peuple, doivent servir aux recherches ethnographiques, par les rapports que l'on peut établir entre les différents genres de mélodie. Qui de nous ne se souvient pas d'avoir entendu le professeur Morlot, de Lausanne, qui fut aussi un savant épris de l'époque préhistorique, faire sa conférence sur les *mélodies nationales* qu'il jouait sur la flûte? Ne souriez pas; pour être original ce genre de conférence était des plus instructifs, et les commentaires que le savant professeur plaçait entre deux airs de la *musique du passé,* jetaient la lumière sur des questions ignorées de ses auditeurs.

Je n'ai point la prétention d'analyser les travaux du congrès de Copenhague; je puis dire cependant qu'ils auront rendu les plus grands services à la science, par la solution d'importantes questions restées un peu dans l'ombre jusqu'à ce jour, et dont

une des principales est celle qui concerne l'antiquité des peuples primitifs du Danemark.

« On s'était fait de l'antiquité de ces peuples, dit le savant écrivain que j'ai cité déjà, une idée beaucoup trop haute. Certains savants danois inclinaient presque à voir dans leur pays un des plus anciens berceaux de la civilisation : ils le regardaient comme le centre primitif de l'industrie du bronze. Un des résultats du congrès aura été de détruire ces prétentions. Il paraît établi aujourd'hui que le Danemark n'a reçu, au contraire, ses habitants qu'assez tard, beaucoup plus tard que l'Europe centrale.

« Il est probable que le Danemark était encore couvert par les eaux, au moins en très grande partie, à l'époque où ont été taillées les haches en silex que l'on trouve mêlées à des restes d'éléphants, dans les terrains quaternaires de Saint-Acheul, de Grenelle, de Moulin-Quignon. Les premiers habitants du Danemark ne remontent certainement pas au-delà des temps beaucoup plus récents où on polissait, dans le centre de l'Europe, les haches en pierre dure qui servirent à faire sur l'ivoire et sur le bois des rennes, ces naïves sculptures que tout le monde connaît depuis l'Exposition universelle. »

On a pu constater aussi que la population du Danemark est venue du sud, ou mieux du sud-est, et non du nord comme on l'a cru pendant longtemps; le crâne des premiers Danois se rapproche par sa forme de celui des Germains et non de celui des Lapons ou des Groënlandais.

Le congrès a élucidé un point important relatif à la succession des époques désignées sous les noms de *bronze* et de *fer*. Question fort obscure encore que celle de ces époques dont la division ne repose que sur des suppositions tirées des découvertes de gisements lacustres ou de terre ferme ! On avait pensé, par exemple, que l'âge du bronze et l'âge du fer avaient été séparés par un laps de temps impossible à déterminer pour le moment, mais fort considérable. Il a été admis, par les savants du congrès de Copenhague, que ces deux âges n'ont pas dû être aussi éloignés l'un de l'autre, parce qu'on trouve presque partout le fer réuni au bronze. Est-ce là une solution définitive ? Personne ne peut le dire, car il y a des causes autres que la contemporanéité, qui peuvent avoir occasionné ce mélange des deux métaux.

Quoi qu'il en soit, on doit comprendre par ces quelques détails que le congrès réuni à Copenhague a tenu une session laborieuse et féconde ; pouvait-il en être autrement lorsque cette savante assemblée comptait parmi ses membres les Quatrefages, les A. Bertrand, les Penguilly-l'Haridon, les Desor, les Vogt, les Henri Martin et autres chefs du mouvement scientifique moderne venus de tous les pays de l'Europe ?

Honneur à ces hardis pionniers, à ces hommes de travail et de paix qui, poursuivant leur œuvre avec constance, tiennent haut le drapeau de la science au milieu des défaillances modernes !

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

(Suite et fin)

J'ai peu de chose à dire de l'Opéra. Mme Sasse a fait ses adieux à ce théâtre; mais elle ne le quitte pas définitivement; elle a contracté un nouvel engagement, pour quatre ans, à dater du 15 avril 1870. Au mois d'octobre prochain, elle ira chanter en Italie, d'abord à Florence, puis à Milan. La musique de Verdi étant aujourd'hui la plus répandue dans ce pays, il n'est pas probable que Mme Sasse nous reviendra plus habile qu'elle ne l'est dans l'art du chant. En attendant, qui la remplacera ? Ce ne sera pas trop Mlle Hisson; ce ne sera pas non plus Mlle Reboux. Un ténor, M. Delabranche, qui avait débuté à l'Opéra, il y a quelques années, y est revenu. Ce n'est pas la voix qui lui manque; c'est de savoir chanter. Il est impossible jusqu'à présent de dire si M. Pasdeloup a bien profité de l'expérience qu'il a faite l'hiver dernier; tout ce que je sais c'est que le personnel de ses chanteurs n'a pas encore gagné. Je ne veux rien préjuger; la saison qui vient de commencer nous montrera définitivement si le fondateur des concerts populaires de musique classique est propre à diriger un théâtre ou non. Incessamment nous aurons les *Derniers jours de Pompéï*, dont le sujet est emprunté à un roman de Bulwer; le libretto est de MM. Nuitter et Beaumont, la musique est de M. Joncières, l'auteur de *Sardanapale*.

N'ayant pas voulu souscrire aux exigences déraisonnables de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, M. Martinet va plus que jamais chercher son salut dans les œuvres étrangères, italiennes surtout, et dans celles qui sont du domaine public. La réouverture de son théâtre aura lieu avec le *Docteur Crispin (Crispino e la Comara)* des frères Ricci ; aussitôt après viendront les *Masques (Tutti in maschera)* de Pedrotti ; plus tard nous aurons probablement un opéra de Louis Ricci, le frère défunt de M. Frédéric Ricci, auteur d'*Une folie à Rome*.

Le Conservatoire n'a offert cette année-ci rien de bien remarquable, surtout point en fait de voix ni de chanteurs. Il suit sa routine; ce serait navrant de le voir décliner peu à peu, s'il n'était évident que cet état de choses ne peut plus continuer de longues années, lors même qu'il plairait à M. Auber de devenir centenaire.

Je n'ai pas à m'enquérir de l'importance qu'avait le maréchal Niel pour la politique et la stratégie, mais je sais que les musiciens ne pleurent pas sa mort. C'était le plus grand ennemi des musiques militaires; il l'a prouvé non seulement par la suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie, mais aussi par toute sa conduite pendant ces dernières années. On assure que le général Lebœuf a de meilleurs sentiments et qu'il est même disposé à rétablir les musiques licenciées. Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter que le sort de toute une classe d'artistes et de tout un genre de musique très utile et même nécessaire, soit réglé de façon à ne plus dépendre du bon ou du mauvais vouloir d'un ministre.

JOHANNÈS WEBER.

RÉPARATION D'UNE INJUSTICE ENVERS LA SAVOIE A PROPOS DE G. FICHET

Dans son n° 64, le journal de Paris l'*Imprimerie*, en proposant de célébrer le *centenaire* de la typographie parisienne en 1870, avait attribué à Jean de la Pierre seul l'honneur d'avoir introduit l'art de Gutenberg à Paris en 1470, et n'avait pas même nommé Guillaume Fichet. Le directeur de la *Revue savoisienne* s'est empressé de relever cet oubli, et dans une lettre publiée par l'*Imprimerie*, il a réclamé en faveur de notre compatriote, qui a été aussi bien que La Pierre l'introducteur de la typographie en France, et, bien plus, l'auteur du premier ouvrage *original* sorti des presses françaises.

Le rédacteur de l'*Imprimerie*, tout en rendant justice aux talents incontestables de Guillaume Fichet, et en avouant que ce savant a bien pu contribuer au grand acte dont il est question, a semblé, toutefois, maintenir sa première opinion qu'il a développée dans un article inséré à la suite de la réclamation de M. Jules Philippe.

En réponse à cet article, le directeur de la *Revue savoisienne* a adressé à l'*Imprimerie* une seconde lettre que nous croyons devoir reproduire; la question vaut la peine d'être examinée avec soin.

Voici comment s'est exprimé M. Jules Philippe :

« Monsieur le rédacteur de l'*Imprimerie*,

« Une absence de quelques semaines m'a empêché de répondre plus tôt à l'article que vous avez publié dans votre n° de juin-juillet, au sujet de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à Guillaume Fichet. Je m'empresse de réparer le temps perdu.

« Vous maintenez :

« 1° Que le premier ouvrage imprimé à Paris est le volume intitulé *Epistolæ Gasparini Pergamensis;*

« 2° Que Jean de la Pierre est, sinon l'unique, du moins le principal introducteur de la typographie à Paris.

« Quant au premier point, je crois pouvoir soutenir que vous n'avez détruit en rien mes assertions. En effet, je n'ai pas prétendu, *d'une manière absolue,* que les *Epistolæ* ont été publiées après la *Rhétorique* de Fichet; j'ai dit simplement que rien ne prouvait que ce dernier ouvrage leur fût postérieur; il n'y a de date ni sur l'un ni sur l'autre ouvrage, et il est probable qu'ils ont été composés dans la même année, 1470. On en a pour preuve la lettre d'envoi de la *Rhétorique* au cardinal Rolin, qui est datée de cette année : *Œdibus Sorbonæ idibus Julii scriptum anno septuagesimo et quadringentesimo supra millesimum.* Cette date est donnée par un historien de l'imprimerie parisienne, *docteur de Sorbonne* lui-même, le sieur André Chevillier (1), qui ajoute encore ceci au sujet des premiers livres imprimés à Paris :

« Au reste, l'ordre que nous avons mis entre les « Livres de la première Liste n'est point si absolu« ment nécessaire, qu'il ne puisse être changé. Quand « nous mettons les Epîtres de Gasparin en premier « lieu, nous ne sommes pas si fort attachés à lui « donner cette place, que nous ne consentions qu'on « y mette le Florus, ou le Salluste, ou quelque autre « de la Liste. Il est bien probable que quelques-uns « de ces Livres ont été imprimés tout de suite et « qu'on ne les a fait paraître dans le public que tout « ensemble. La lettre de Fichet donne sujet de le « penser, quand il dit à La Pierre que les Allemands « rendaient très-fidellement par leurs Impressions « les copies qu'on leur donnait, *quàm emendatos* « *Libros ad exemplaria reddunt.* Ce qui semble « insinuer qu'avant ces Epîtres de Gasparin, Fichet « avait déjà remarqué d'autres Livres très-correc« tement imprimez. »

« Je ferai remarquer, en outre, que ces mots *primos ecce Libros*, etc., ne semblent pas se rapporter aux *Epistolæ* seules qui ne forment qu'*un livre*, mais à tous ceux qui étaient imprimés ou en préparation.

« Il se peut donc bien que les *Epistolæ* aient été les premières mises sous presse; mais vous avouerez, Monsieur, que l'on ne peut s'appuyer que sur des probabilités et non sur des données certaines pour soutenir cette opinion; en un mot, il y a lieu à interprétation, et par conséquent il y a doute.

« Du reste, mon affirmation ne portait point sur cette question de priorité de *coup de presse;* j'ai soutenu que le premier ouvrage ORIGINAL imprimé à Paris était dû à G. Fichet. Par le mot *original* j'ai entendu parler du premier ouvrage imprimé *sorti d'une plume française;* à cet égard, je ne crois pas qu'il soit possible de me contredire et mon argumentation reste intacte.

« Quant au second point, qui est, comme vous l'avez très bien dit, le plus important à mes yeux, je ne saurais me rendre entièrement à votre décision, et je continue à soutenir que l'honneur d'avoir introduit la typographie à Paris revient, en grande partie, à G. Fichet, et qu'au pis-aller, les deux noms de Guillaume Fichet et de La Pierre sont inséparables dans les annales de la typographie parisienne; c'est par ces mots que j'ai terminé ma première lettre. J'ai pour moi le plus grand nombre des auteurs qui ont écrit sur la matière; de votre côté, vous vous appuyez sur la lettre que Fichet a placée en tête des *Epistolæ*.

« Si l'on étudie le caractère des deux personnages, d'après leur biographie, on est forcé de reconnaître à Fichet une activité et des talents supérieurs à ceux de son collègue; c'est pourquoi les auteurs anciens et modernes, tels que Moreri, les Bibliographies générales, Ludovic Lalanne, etc., ont pu avec raison attribuer à notre compatriote l'initiative de l'entreprise dont il s'agit. Quand G. Fichet dit à La Pierre : « *vos* ouvriers d'Allemagne,» « les libraires que *vous* avez fait venir d'Allemagne, » il entend dire simplement que ce fut La Pierre, en sa qualité d'Allemand, qui se chargea de nouer des relations avec les imprimeurs de Constance. D'un autre côté, si on fait la part d'un certain sentiment de modestie qui dut animer Fichet dans une épître à un ami, à un

(1) *L'origine de l'imprimerie de Paris, dissertation historique et critique*, etc., par le sieur André Chevillier, directeur et bibliothécaire de la Maison et Société de Sorbonne; Paris, 1694.

collègue, on avouera que l'on ne peut déduire de sa lettre qu'il doive être relégué au second plan.

« Mais si vous le désirez, mettons de côté toute idée de préséance, devenons moins affirmatifs pour un bien de paix et de justice et convenons, ainsi que je l'ai déjà demandé, que Fichet et de la Pierre ont un égal droit à la première place dans le souvenir des Français ; car en admettant même que la question de priorité puisse être débattue, je ne pense pas qu'on soit autorisé par un motif quelconque à faire disparaître le nom de Fichet au bénéfice exclusif de La Pierre. Disons avec le docteur de Sorbonne que j'ai déjà cité et qui devait être au courant des traditions de la célèbre maison : « Ce sont là les illustres « autheurs de l'imprimerie de Paris, dont le premier « établissement est dû au sage dessein qui en fut « projetté et concerté dans la maison de Sorbonne « entre ces deux sçavants hommes, les premiers et « les plus considérables du collége. »

« De là à la réalisation du vœu que je vous ai manifesté, il n'y a qu'un pas : *Que les noms de Guillaume Fichet et de Jean de la Pierre soient inséparables* dans les souvenirs que l'on évoquera à propos de la fête du centenaire de la typographie parisienne.

« C'est une justice que je désire voir rendre à un homme qui a bien mérité de la patrie !

« Je suis persuadé, Monsieur, que vous ne me refuserez pas votre aide pour atteindre ce but patriotique.

« Dans cette attente, etc.

JULES PHILIPPE.

Annecy, octobre 1869.

BULLETIN.

Le dimanche 19 septembre dernier, un concours agricole, industriel et artistique a eu lieu dans la jolie cité d'Albertville. Cette ville, où aboutissent plusieurs riches vallées, a été, dans cette circonstance, le rendez-vous d'un grand nombre de personnes venues des deux départements savoisiens pour assister à des fêtes comme nous les aimons dans notre pays, c'est-à-dire à des fêtes essentiellement populaires. Cette affluence d'étrangers s'explique aussi par l'heureuse situation d'Albertville; cette cité, s'élevant au milieu de l'ancienne Savoie, est un centre, un terrain neutre sur lequel viennent se tendre la main les habitants de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il faut dire aussi qu'à ce point de vue le caractère des citoyens d'Albertville vient en aide à la nature ; on dirait qu'ils sentent les devoirs que leur impose l'importance de leur position, et par leurs allures franches, loyales et patriotiques, ils se prêtent admirablement au rôle qu'ils sont appelés à jouer. Animés de tout temps d'un esprit municipal très indépendant, actifs, énergiques au besoin, ils résument les qualités des populations des diverses parties de la Savoie et sympathisent avec toutes.

Nous avons pu voir de nos yeux les effets de ces qualités précieuses à propos de la solennité du 19 septembre. L'organisation des différentes parties du concours a été irréprochable, grâce aux efforts réunis de la population entière d'Albertville, dont l'entrain et le dévouement ont triomphé de toutes les difficultés. Disons toutefois que des éloges reviennent surtout à notre ami Montmayeur, dont l'activité bien connue et l'intelligence ont fait face à toutes les exigences. L'exposition artistique et industrielle, à laquelle avaient aussi prêté leur aide Louis Revon et son frère James, a dépassé les espérances qu'on avait pu concevoir; dans cette partie, qui nous intéresse spécialement, les médailles d'or ont été décernées, pour les beaux-arts, à M[lle] Revon Louise, et pour l'industrie, à M. Marie fils, fabricant d'ornements d'église à Lyon.

La prime d'honneur, pour la partie agricole, a été décernée à M. Eugène Perrier de la Bâthie, de Conflans.

—

Le 1[er] octobre, vers 7 heures 1/4, nous avons vu un magnifique bolide se dirigeant du sud au nord; nous trouvant sur la place de Notre-Dame à Annecy, nous n'avons pu le suivre que dans la petite courbe qu'il a décrite de l'angle droit de la tour de Notre-Dame aux toits des maisons qui avoisinent cet édifice. Nous ne l'avons pas vu à gauche de la tour, ce qui nous permet de supposer qu'il a dû faire son apparition dans l'horizon d'Aix-les-Bains pour se diriger ensuite vers celui de Genève, en passant sous la ***Grande-Ourse***.

Ce météore, aperçu de divers points de la France, était d'une belle grosseur et jetait une vive lumière d'un blanc éclatant, légèrement teinté de rouge. Il laissait une petite traînée lumineuse presque imperceptible.

—

Les lettres viennent de faire une très grande perte : M. Sainte-Beuve, académicien et sénateur, a succombé le 13 octobre, à une heure et demie, au mal contre lequel il luttait depuis plusieurs années avec un admirable courage, et qui, depuis quelques jours, ne permettait plus d'espoir. « Il est mort avec un cœur ferme, et en esprit libre, dit le ***Temps***. Peut-être eût-il vécu plus longtemps s'il eût su se reposer; mais la notion de vie était identifiée chez lui à l'idée du travail, et il n'a cessé de penser, de chercher et de produire, que pour mourir.

—

Dimanche soir, la Société des Amis des arts du département de Seine-et-Oise a ouvert, à l'hôtel-de-ville de Versailles, sa dix-huitième Exposition annuelle de peinture, sculpture, architecture et gravure. Ces Expositions semblent prendre tous les ans plus d'importance. On signale de réels progrès sur celles des années précédentes. Les toiles sont nombreuses, et il y en a surtout beaucoup qui méritent de fixer l'attention.

Le nombre des ouvrages exposés s'élève à près de quatre cents, et parmi les noms des exposants figurent ceux de Meissonier, Gérôme, Lambinet, Justin Ouvrié, Luminais, Alophe, Willems, Eugène Bataille, Anastasi, Ziem, etc. Nous citerons la Garde à Magenta, par Eugène Bellangé; Pâturages dans l'Ouady Toumilat (isthme de Suez), par Berchère ; une Vue du Tibre, prise de l'Acqua Acetosa, campagne de Rome, et une Vue de la villa Taverna, à Frascati (pastels), par Lanoue; une Vue de Lisieux, par Lapito; une Marine (aquarelle), par Lebas; les Acqueducs de Claude (campagne de Rome), et Basse-Cour à l'Isle-Adam, par Buttura ; Jeune fille dans une vasque, par Cabuzel ; la Rue de Mouxy, à Aix-les-Bains (Savoie), par Paul Chardin ; Officier supérieur de cuirassiers et Cavalier du 3[e] hussards (aquarelles), par Emile de Pavant ; Deux Amours (porcelaine tendre), par M[lle] Eléonore Leveau ; Aqueduc de Buc et vallée de Jouy, par Adolphe Viollet-Leduc.

Nous mentionnerons encore :

Un Fumeur, par Meissonier ; l'Arrivée de la Caravane (Egypte), par Gérôme ; l'Heure du duel, par Willems, une Vue de Venise et une Vue de Hollande, par Ziem ; le Château de Pierrefonds, par Justin Ouvrié ; le Printemps et l'Hiver (figures décoratives), par Bataille; la Meuse à Dordrecht, par Anastasi; Côtes de Normandie, par Lambinet; le Retour, par Luminais, etc.

Cette Exposition, qui doit durer un mois, avait attiré, le premier jour de l'ouverture, une foule considérable de visiteurs.

—

Un missionnaire, revenant de Zanzibar, a apporté la nouvelle qu'on avait reçu, dans cette ville, une lettre du docteur Liwingstone datée de février 1869. Il serait à désirer que cette nouvelle se vérifiât dans l'intérêt de la science à laquelle s'est voué le célèbre voyageur qu l'on croyait perdu à jamais.

—

Libri, le savant qui a fait tant de bruit en France il y a quelques années, vient de mourir à Florence, sa ville natale, à l'âge de 66 ans. Son procès pour détournement de livres et de manuscrits, opéré en grand dans les bibliothèques de Paris, l'a rendu célèbre; ses travaux scientifiques sont presque oubliés, malgré leur importance.

Licencié en droit et docteur ès-sciences à dix-sept ans, le comte de Libri-Carruci se fit connaître par un mémoire sur la théorie des nombres; à vingt ans il fut professeur à l'université de Pise. Ayant trempé dans les mouvements politiques de l'Italie en 1830, il dut s'expatrier et vint s'établir à Paris, où, s'étant fait naturaliser, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Legendre, et suppléant de M. Biot au collége de France. Il publia, de 1838 à 1841, une ***Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du*** XVII[e] ***siècle***, et il collabora au ***Journal des savants*** ainsi qu'à la ***Revue des Deux-Mondes***. Ensuite des poursuites qui furent dirigées contre lui pour le motif que nous avons rappelé ci-dessus, il se réfugia à Londres et rentra ensuite dans sa patrie primitive.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1869.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

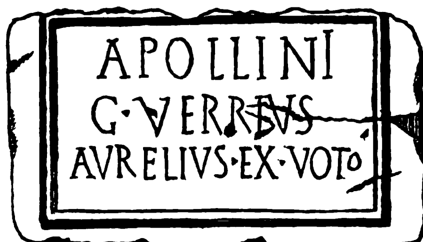
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Canton de Thorens.

N° 40



Hameau dit Chez Floquet, commune de Groisy. Encastrée à l'extérieur de l'habitation de M. Excoffier, dit Floquet.

Plaque polie de beau calcaire jaune grisâtre. Lettres nettement tracées, avec liaisons fines.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 16.

N° 41

MERCV*rio·et*
MAIA*e*
G·VERRIV*s·Aure*
LIVS·EX·*voto*

Au Musée d'Annecy, achat. Trouvé en 1868 à Saint-Hilaire, commune de Groisy, dans les matériaux d'un canal traversant le champ à côté de la chapelle.

Fragment de plaque en calcaire jaune grisâtre, long de 0m,31, large de 0m,25, épais de 0m,17. La partie conservée est encadrée d'une baguette, en haut et à gauche. Les deux premières lignes peuvent se lire MERCV*rio·et*
MAIA*e*

ou MERCV*rio*
MAIA*dae*

Maia, fille d'Atlas et de Pléione, était la mère de Mercure.

Il n'y a pas d'hésitation pour la restitution du texte des deux dernières lignes :

G·VERRIV*s·Aure*
LIVS·EX·*voto*

Le nom de ce personnage se trouve dans l'inscription précédente, provenant de la même commune.

Inédite.

N° 42

MERCV
ET

Au Musée d'Annecy depuis le mois d'août 1868; don de M. Girod, de Novel.

Fragment en calcaire urgonien jaune, long de 0m,47, haut de 0m,40, épaisseur 0m,31 ; hauteur des lettres 0m,08. La partie supérieure est ornée d'une moulure ; les trois autres côtés sont brisés.

Trouvé à Villaz, puis transporté à Novel chez M. Despine, et retrouvé chez M. Girod. Avant 1849, époque où ce fragment avait disparu pour quelques années, il était plus complet : la partie inférieure avait une moulure comme celle de la partie supérieure, et le texte se composait de ceci :

MERCV*rio*
ET
T COELI

Bibliographie. Despine, *Essai médic.*, manuscr., pl. 8. — Id., *Inscr.*, manuscr., p. 22. — E. Serand, Albums manuscr.

II. Arrondissement de Bonneville.

—

Canton de Bonneville.

—

N° 43

\IAE
IVLIVS
VS·MER
R

Au Musée d'Annecy, don de M. Tavernier, de Taninges.

Trouvé en 1868 à Thiez, avec d'autres débris romains.

Ce fragment est la partie droite d'une inscription brisée sur les trois autres côtés. Beau calcaire blanc. Hauteur 0m,21, largeur 0m,18, épaisseur 0m,13. Très beaux caractères, hauts de 0m,04 à chaque ligne. Dans IVLIVS les lettres LI sont formées d'un trait vertical terminé en bas, à droite et à gauche, par deux traits ondulés.

Inédit.

Canton de Saint-Gervais.

—

N° 44

EXAVCTORIT
IMP·CAES·VESPASIANI
AVG·PONTIFICIS·MAX
TRIB·POTEST·V·COS·V
DESIG·VI·P·P·
CN·PINARIVS·CORNEL
CLEMENS·LEG·EIVS·PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS·INTER
VIIMNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT

L. REVON. DEL. F. CHOMEL. SC.

A la Forclaz du Prarion, lieu dit le Larioz, commune de Passy. L'inscription, plus ou moins protégée par un cadre de pierre exécuté il y a quelques années, est à quelques pas de l'endroit (mur de clôture) où elle a été découverte, le 18 juillet 1853, par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

La table, aux contours irréguliers, est une roche feuilletée, schisteuse, d'un gris-bleu, avec taches de rouille. De nombreux grains de quartz, des fissures, des cavités, des bosselures, ont gêné fréquemment le graveur. Les injures du temps, sur un col élevé de 1,500 mètres, et aussi les dégradations volontaires, comme on le prétend, ont mutilé plusieurs lettres. L'interprétation de cette inscription, la plus précieuse de celles du département, a donné naissance à de nombreux commentaires et soulevé des discussions parfois orageuses. Il faudrait un volume pour analyser tous les travaux publiés sur ce sujet, et en particulier les savantes dissertations géographiques provoquées par l'avant-dernière ligne ; l'index bibliographique servira de guide à ceux qui voudraient reprendre à fond la question. Occupons-nous surtout du texte même de ce monument.

Dès la première ligne nous constatons des divergences : après EX AVCTORIT, l'estampage que j'ai pris en 1864 n'indique pas l'A figuré par la plupart des premiers auteurs, et encore moins le T que quelques-uns y ajoutent. Peut-être la pierre s'est-elle écaillée, ou a-t-on pris pour un A de petites fissures obliques ?

La lecture de la 2e ligne et de la 3e n'est l'objet d'aucune difficulté.

A la 4e les deux chiffres V sont bien tracés ; ils ont été cependant omis ou modifiés par quelques auteurs.

La Ve puissance tribunicienne de Vespasien expira avant le 1er juillet de l'an 74.

A la 5e ligne, après DESIG·VI, la pierre est écaillée et fendillée, de sorte que l'on a de la peine à lire la 1re lettre de l'abréviation suivante ; cependant on finit par y reconnaître un P. La 2e lettre est évidemment un P ; il faut donc lire : *Designati sextum, patris patriae*.

Les lignes 6, 7, 8, 9 et 11 sont très nettes. Le nom du personnage mentionné ici se retrouve dans une inscription de Gruter (page 451, n° 6) :

CN·PINARIVS·L·F·PAP·COI......
LEGAT·PROPR·EXERCITVS·QV....
SACRARVM·LOCORVMQ·PVBL....
TRIVMPHALIBVS·HORNAMENTIS..
..........IN·GERMA.........
....

C'est la 10e ligne qui a le plus fourni matière aux discussions. D'après de mauvaises copies, le 1er mot avait été lu *Veragrenses* (Henzen) et *Vallenses* (Mommsen), leçons évidemment fausses. Les seules lectures admissibles, parmi celles qui ont été données jusqu'ici, sont VIIMNENSES ou VEMNENSES, les deux I tenant lieu d'un E (Personnat, Bonnefoy, etc.), et VIENNENSES (Renier, Payen, Ducis, etc.) Si l'on s'en tient aux caractères seuls, sans autre considération, il faut avouer que le mot, peut-être mutilé de nos jours, et en tout cas tracé avec difficulté sur une matière ingrate par un graveur qui pouvait bien d'ailleurs ne pas être très fort sur l'orthographe, ressemble plus à la première interprétation qu'à la dernière. Après les deux 1res lettres, qui se lisent bien, la 3e est tout à fait identique aux I du reste de

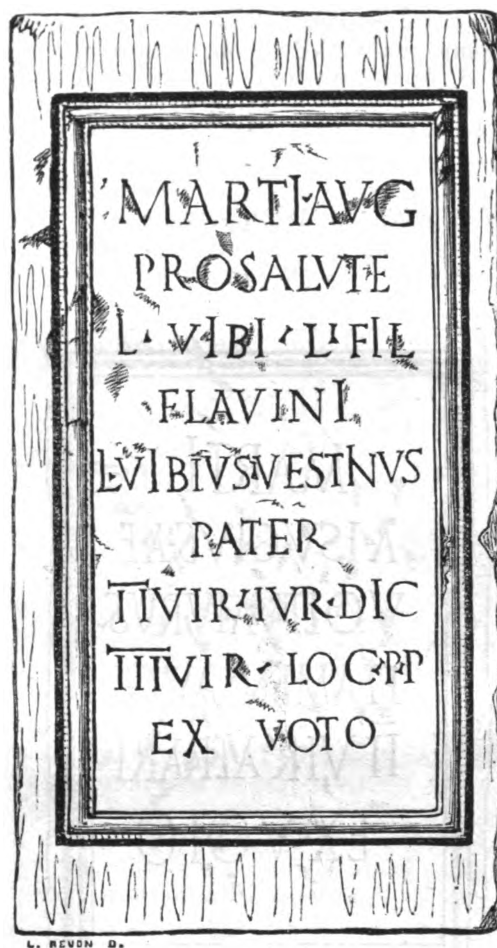
l'inscription, et ne rappelle pas les E ; partout ailleurs ceux-ci ont les trois traits horizontaux assez longs et terminés par un plein très marqué, en harmonie avec les caractères lourdement tracés de tout le texte ; bien plus ; au lieu d'une barre médiane en creux, on a ici un nodule en relief; du moins il existait quand j'ai examiné la pierre en 1864. La lettre qui suit, offrant une écaillure fissurée, la lecture en est douteuse ; on est libre de la prendre pour un M ou un N. N'oublions pas d'ailleurs que l'M est quelquefois substitué à l'N : à Pompéi on voit CVMCTA pour CVNCTA. Enfin, le caractère suivant est un N dont la barre diagonale n'atteint pas le sommet du jambage gauche. Le reste du mot est très lisible. — On pourrait encore ajouter une variante éclectique et lire VIINNENSES.

Ces réserves faites, je ne demande pas mieux que de me ranger à l'opinion des savants épigraphistes qui penchent pour VIENNENSES, étendant ainsi le territoire de la colonie de Vienne jusqu'au point marqué par notre monument. Ils s'appuient sur des considérations concluantes. Ainsi, entre autres arguments, M. Léon Renier rappelle qu'on voit dans la même commune une inscription où est mentionné un magistrat, le *triumvir locorum publicorum persequendorum* (voir n° 45), qu'on n'a rencontré jusqu'ici chez aucun autre peuple. — Pour les travaux publiés sur les *Viennenses*, voir l'index bibliographique.

Le dernier mot de la 10e ligne a d'abord été lu CENTRONES, puis CEVTRONES, enfin CEVTRONAS. La dernière leçon est la bonne : le mot est très lisible, et une cassure au bas de la 3e lettre a seule pu faire confondre le V avec un N. Nous trouvons une autre preuve de la vraie orthographe du nom des Ceutrons dans plusieurs monuments de Tarentaise : l'un porte CEVTRONES, un autre CEVTRON. MM. Allmer, Léon Renier et Aug. Bernard ont été les premiers à prouver qu'il fallait dire Ceutrons et non Centrons. — Voir l'index bibliographique pour les études publiées sur ce peuple.

Bibliographie. Journal de Genève, 31 déc. 1853. Incorr. — Henzen dans *Bull. de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1854, in-fol. Incorr. — Payen, *Carte top. et routière de la vallée de Montjoie*, et *Itinéraire*, p. 7, 1854. Nombreuses fautes corrigées dans le 2e tirage (1859) et le 3e (1863). — Orelli, *Inscr. lat. collectio*, continuée par Henzen, Zurich, 1856, t. III, n° 5256. Incorr. — *Congrès scient. de Grenoble*, 1857, p. 395. — L. Renier dans *Rev. archéol.* 1859, p. 358. M. Renier, sur la foi d'un estampage incomplet, avait d'abord omis les lettres P. P. Il fut un des premiers à signaler la probabilité de leur existence. — *Anzeiger für schw. Geschichte*, 1860, p. 106. Texte et notes d'après la *Rev. arch.* — *Acad. impér. de Lyon*, 1861. — Ducis dans *Mém. Ac. imp. Sav.* 2e série, t. V, p. LIX, omet V après COS et écrit CENTRONAS. — Ducis dans *Congrès scient. de France*, 30e session, Chambéry, 1863, p. 539 à 543. Trad. en français et dissert. sur les Viennois et les Ceutrons. — P. de Marans (pseud. de Victor Personnat) dans *Abeille de Chamonix*, 1863, n° 19. Incorr. et fautes typogr. Discussion en faveur des VIIMNENSES. — V. Personnat dans *Rev. savois.* 1864, p. 109, corrige le texte de l'*Abeille* et expose sa théorie géographique au profit des VIIMNENSES ou VEMNENSES. — Ducis dans *Rev. savois.* 1864, p. 117, combat cette théorie. — J. Dessaix dans le *Léman*, 1er janv. 1865, cherche à prouver que l'on peut écrire indifféremment Centrons et Ceutrons. — *Erster Nachtrag zu den Inscr. conf. Helv.*, 1865, p. 206, n° 6. Reprod. de la *Rev. arch.* et de l'*Anzeiger*. — H. Payen dans *Rev. savois.* 1865, p. 6, descr. détaillée du monument. — Ducis dans *Rev. sav.* 1866, p. 13, 21, 32, 37, 95, 110, dissert. sur cette inscr. et sur les Viennois et les Ceutrons. — Le Fort et Lullin, *Regeste genevois*, p. 7. Omission de P. P. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 46, col. 2., omet P. P. Précieuses indications sur la colonie de Vienne. — Voy. encore, sur cette inscr. et sur les Ceutrons, le travail de M. Allmer : *Sur quelques inscr. d'Aixme*, dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, juill. 1869, p. 283 à 288.

N° 45



Passy, encastré à la base du clocher, à droite. Calcaire jaune, caractères très purs, points de séparation d'une forme originale.

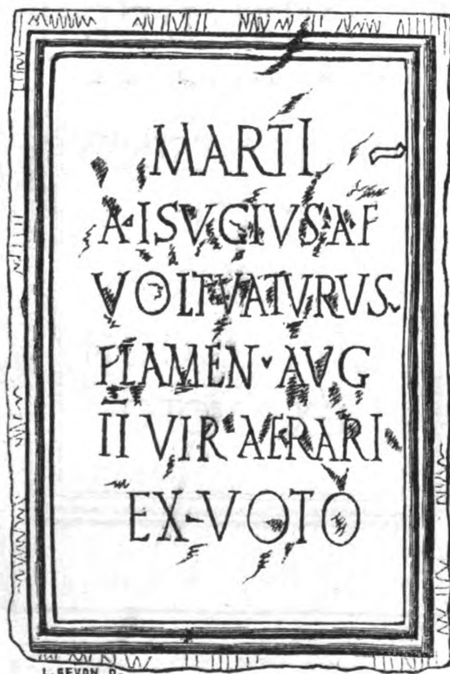
Cette belle inscription et la suivante (n° 46) ont été trouvées un peu plus loin, aux Outards *(altaria?)*, hameau où l'on a découvert des débris de colonnes et des tombeaux.

Les *duumviri juri dicundo* étaient deux magistrats chargés de rendre la justice dans les villes de province. On voit ce titre dans une inscription du Musée de Genève.

Les *triumviri locorum publicorum persequendorum* étaient des administrateurs des lieux et bâtiments publics, chargés de l'entretien des routes, etc. Il paraît que jusqu'ici on n'a rencontré ces magistrats que dans la colonie de Vienne. Plusieurs inscriptions du Musée de Genève en font mention : T · IVL · T · FIL · CORN · VALERIANO... etc..., IIIVIR | LOCOR • P • PERSEQVENDOR•.... etc. A Vienne une inscription publiée par Chorier porte ceci :....IIIVIR | LOC•PVBLIC•PERSEQ.....

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 35. Incorr. — *Theatrum Sabaudiae*, vol. III. Incorr. — Bourrit, *Nouvelle descr. des glac. de Sav.* 1785, t. 3, p. 22. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 3, p. 170. Incorr. — Despine, *Antiq.* Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 144 et atl. pl, 5., f. 21. Incorr. — J.-P. Pictet, *Nouvel itin. des vallées autour du Mont-Blanc,* 1818, p. 37, Incorr. — Ferrucci dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève,* t. I, p. 271. — Payen, *Notice* accompagnant la carte top. de la vallée de Montjoie, p. 8, écrit AVGVST au lieu de AVG. — L. Renier dans *Rev. arch.* 1859, p. 357-358. — Quicherat dans *Bull. Soc. imp. des ant. de France,* 1865, 3ᵉ trim., p. 150. — Ducis dans *Rev. savois.* 1866, p. 14. Citation en italiques. — E. Desjardins, *Table de Peutinger,* 1869, p. 46, col. 3.

N° 46



Passy. Encastrée dans la façade du clocher, à gauche. Beau calcaire jaune, caractères bien tracés. Cette inscription a été trouvée aux Outards, comme la précédente (n° 45).

Les *duumviri aerarii,* magistrats chargés du trésor public, figurent dans plusieurs inscriptions du musée de Genève, de même que les *flamines Augustales*; ainsi : T·IVL·T·F·CORN· etc... | IIVIR·AER.... | FLAM·AVG...

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 35. Incorr. — *Theatrum Sabaudiae,* III. — Bourrit, *Nouvelle descr. des glac.*, 1785, t. III, p. 22. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.* t. III, p. 170. Incorr. — Despine, *Antiq.* — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 144 et atl, pl. 5, fig. 22. Incorr. — J. P. Pictet, *Nouvel itin. des vallées*, etc., 1818, p. 37. Incorr. — Ferrucci dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève,* t. I, p. 271. — Payen, *Notice* accompagnant la carte top. de la vallée de Montjoie, p. 8. Incorr. — Quicherat dans *Bull. Soc. des antiq. de France,* 1865, 3ᵉ tr., p. 150. — Ducis dans *Rev. savois.* 1866, p. 14. Reprod. en italiq. — Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 46, col. 3.

Canton de Taninges.

N° 47



Au Musée d'Annecy. Trouvé dans un champ appelé vers Fan (*fanum*)*?* dans les Fins de Ley, hameau de la commune de Mieussy. Transporté dans la maison Cornillon, à Ley, puis, en 1867, chez M. Tavernier, à Taninges. Acheté à ce dernier, par le Musée, en octobre 1868.

Calcaire roux. Les faces latérales de cet autel votif sont un peu plus étroites que les autres, mais les moulures sont les mêmes.

D'après M. Adolphe Pictet, ATHVBODVA, ou plutôt CATHVBODVA est un surnom gaulois qui signifie *corbeau de guerre* et se rapporte à une Bellone gauloise. Les cassures de la pierre ne permettent pas de vérifier s'il y avait un C au commencement de la première ligne. — Une autre cassure ne laisse paraître que l'extrémité du V qui devait commencer la dernière ligne.

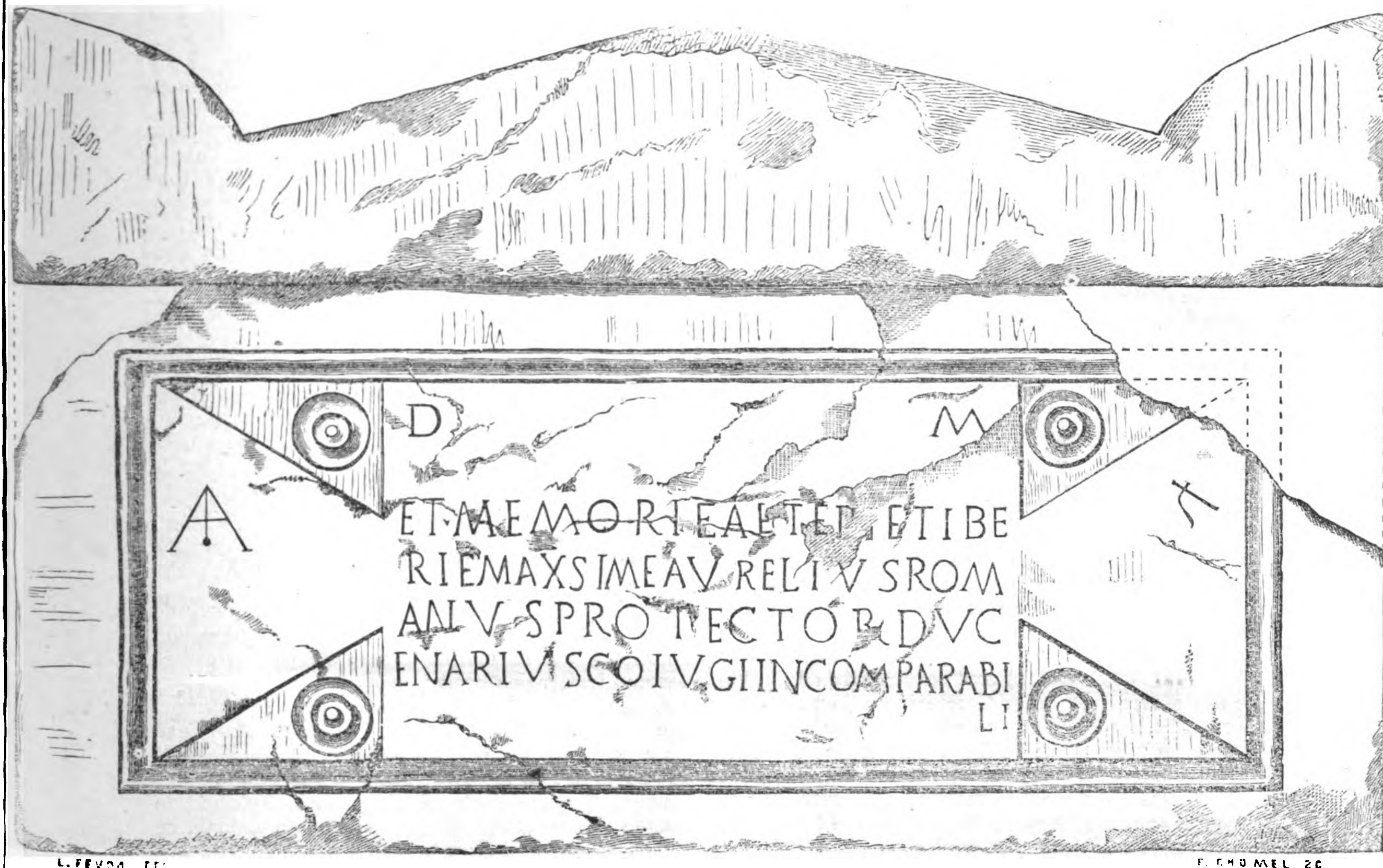
Des murailles romaines, des briques, des tuiles, ont été fréquemment exhumées dans les environs de Ley et le long de la voie dallée qui apparaît dans la direction de Quincy et d'Onion. A Mieussy, où l'on a découvert des monnaies antiques, une tête romaine, en marbre, est encastrée dans l'église.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 101. — Ad. Pictet et L. Revon, id. p. 112. — Ad. Pictet, dans *Rev. archéol.*, juillet 1868, p. 1. — Id., *Une nouvelle déesse gauloise de la guerre,* 1868, br. in-8°, tirage du précédent.

III. Arrondissement de Saint-Julien.

Canton d'Annemasse.

N° 48



L. REVON fe. F. CHOMEL sc

Annemasse. Tombeau posé debout et engagé dans la base du clocher. Le couvercle est vis-à-vis, la partie supérieure à moitié dissimulée dans la muraille. L'église ancienne, où est ce monument, doit être démolie en 1870 ou 1871, quand la nouvelle sera achevée.

Calcaire à gryphées, probablement du Salève, roux, devenu gris çà et là par les injures du temps. Largeur latérale 0m,98. Parois épaisses de 0m,18.

On voit aux Alyscamps (*Elysaei campi*) d'Arles les mêmes formes de tombeaux, avec *l'ascia* et le niveau (*libella*).

Le PROTECTOR était une sorte de garde du corps ; le DVCENARIVS, un officier commandant 200 hommes.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 38. Incorr. — Gruter, *Inscr.* t. I, p. 531. Incorr. — Spon, *Hist. de Genève*, II, 341. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.* I, 304. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 143 et atl. pl. 5, fig. 19. Incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 14. Incorr. — Id., *Inscr.* p. 34. Incorr. — Id., *Recueil d'inscr. rom.*, p. 23 et 29. Incorr. — H. Fazy dans *Rev. archéol.* novembre 1861, p. 402-403. Incorr. — A. Rilliet de Candolle dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XVI, p. 18. Incorr.

Comme on le voit, toutes ces transcriptions sont incorrectes (par exemple ATTINIAE pour AETERNE, etc.), chaque auteur s'étant contenté de copier la leçon fautive de ses devanciers, au lieu de prendre un bon estampage. Malgré les nombreuses cassures de la pierre, l'inscription se déchiffre assez facilement lorsqu'on a recours à ce procédé.

(*La suite au prochain n°.*) L. REVON.

SAINTE-BEUVE

I

Sainte-Beuve, de l'Académie française, né à Boulogne-sur-Mer le 23 décembre 1804, est mort à Paris le 13 octobre 1869.

La France perd en lui le plus savant, le plus fin de ses critiques, l'écrivain le plus ardent au travail, celui qui a été, dans l'époque moderne, le représentant le plus vrai de l'esprit français : la France perd en lui l'une de ses plus grandes gloires littéraires.

Le devoir de tout journal qui s'occupe des choses de l'esprit est de déposer un dernier hommage sur cette tombe qui vient de se fermer, et si j'accepte de remplir cette tâche honorable mais difficile dans la *Revue savoisienne,* j'ai mon excuse dans un sentiment de reconnaissance auquel je suis tenu envers celui que les lettres pleurent.

Ce n'est point une étude approfondie sur l'homme et sur l'écrivain que j'ai la prétention d'écrire ; j'ai lu tant de remarques contradictoires au sujet du grand critique durant ces derniers jours, que j'ai compris combien il était peu facile de l'apprécier justement, et ce n'est pas moi, humble parmi les humbles, qui me hasarderai à tenter une entreprise dans laquelle de plus autorisés ont échoué.

Et puis les œuvres d'un écrivain de la puissance de Sainte-Beuve demandent plus d'un jour pour être étudiées et analysées, et on ne pourrait employer impunément à leur égard la manière généralement usitée aujourd'hui, qui consiste à juger les productions d'un auteur sans les lire attentivement ; pour bien faire, il faudrait pouvoir leur appliquer la méthode dont Sainte-Beuve usait lui-même pour tracer ses immortels portraits littéraires, afin de ne pas tomber dans des lieux communs ou, ce qui serait pis, dans des absurdités.

Ce n'est donc pas une étude que j'apporte ; ce n'est qu'une page destinée à honorer la mémoire de l'écrivain éminent, de celui qui a consacré à nos hommes illustres de la Savoie plus d'un chapitre admirable de ses œuvres, et qui m'écrivait, un jour : « J'ai, « en effet, toujours été un ami littéraire de la Sa- « voie, et bien avant qu'il fût question d'annexion, « j'en admirais les paysages ; j'aimais la naïveté et « la finesse de Xavier de Maistre et d'autres écri- « vains qui en sont sortis. Saint François de Sales « est un de mes saints, et nous vous devons d'avoir « eu Vaugelas, le plus pur de nos grammairiens. »

II

Il n'est peut-être pas d'homme qui ait compté comme Sainte-Beuve avant sa mort, autant d'amis en même temps qu'un si grand nombre d'ennemis dans les camps politiques ou religieux. La cause de cette singularité se trouve dans la ligne de conduite suivie par l'illustre écrivain en morale et en politique dès son entrée dans le monde des lettres : il a touché à tous les ports sans débarquer nulle part. Mais ici, où il nous est interdit de sortir des questions purement littéraires et de nous placer sur le terrain brûlant des controverses, nous n'avons à envisager que le caractère et l'esprit de l'homme de lettres sous leur aspect général, ce qui nous met d'autant plus à l'aise pour apprécier sans réserves les côtés divers de son génie.

On l'a dit avec vérité, Sainte-Beuve a été l'artiste le plus curieux de son époque ; il a voulu tout voir, tout comprendre, et il s'est mêlé un peu à toutes les sectes, à tous les systèmes pour les étudier de près, mais sans jamais se laisser absorber, et fidèle toujours à la liberté morale et à l'indépendance de la pensée. Il s'est chargé lui-même, au reste, de dévoiler le secret de ses diverses évolutions :

« Je suis l'esprit le plus brisé et le plus rompu « aux métamorphoses. J'ai commencé franchement « et crûment par le dix-huitième siècle le plus « avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck et la phy- « siologie. Là est mon fond véritable. De là j'ai « passé par l'école doctrinaire et psychologique du « *Globe*, mais en faisant mes réserves et sans y « adhérer. De là j'ai passé au romantisme poétique « et par le monde de Victor Hugo, et j'ai eu l'air de « m'y fondre. J'ai traversé ensuite ou plutôt côtoyé « le saint-simonisme, et presque aussitôt le monde « de Lamennais, encore très catholique. En 1837, à « Lausanne, j'ai côtoyé le calvinisme et le métho- « disme, et j'ai dû m'efforcer à l'intéresser. Dans « toutes ces traversées je n'ai jamais aliéné ma vo- « lonté et mon jugement (hormis dans le monde « de Hugo, et par l'effet d'un charme), je n'ai jamais « engagé ma croyance, mais je comprenais si bien « les choses et les gens que je donnais *les plus gran- « des espérances* aux sincères qui voulaient me con- « vertir et qui me croyaient déjà à eux. Ma curio- « sité, mon désir de tout voir, de tout regarder de « près, mon extrême plaisir à trouver le vrai relatif « de chaque chose ou de chaque organisation, m'en- « traînaient à cette série d'expériences qui n'ont été « pour moi qu'un long cours de physiologie mo- « rale. »

Je n'ai pas à examiner si aux yeux des chefs de sectes ou des personnes animées d'une foi immuable, un homme ayant suivi cette voie n'a pas dû passer pour un traître ; on a dit le mot.

Cependant, qu'il me soit permis de faire observer que ce qu'on a pu prendre chez Sainte-Beuve pour un méchant calcul, n'était, me semble-t-il, qu'une affaire de tempérament. On vient de le voir, nouveau Diogène il cherchait la *vérité relative* de chaque chose et de chaque organisation, mais ce n'était pas avec l'arrière-pensée de s'établir l'adversaire ou le soutien déclaré de tel parti ou de tel homme ; son but était de perfectionner ses connaissances en physiologie passionnelle afin d'apprécier avec certitude les personnes et les systèmes dont il entreprenait d'écrire l'histoire ; il ne cherchait pas la vérité pour s'en faire le champion quand même, mais seulement pour l'exposer et l'analyser aux yeux de tous. En un mot, Sainte-Beuve n'était pas l'homme d'un parti, mais un pionnier avide de recherches dans le monde des idées, un voyageur infatigable ne s'arrêtant pas sur une terre pour y établir son domaine et s'y reposer, mais courant de découverte en découverte pour se donner la satisfaction de nous instruire en racontant ses impressions. Dans ce rôle difficile il a pu commettre des erreurs ; et quel est l'être humain, fût-il doué de l'intelligence la plus supérieure, qui peut se flatter de n'avoir jamais erré ? — Ah ! la raison humaine est si peu sûre, si fragile en soi, que nous sommes bien coupables de nous montrer aussi exigeants les uns envers les autres ! Ceux qui se prétendent les plus rapprochés de la vérité en sont quelquefois les plus éloignés.

III.

A un esprit chercheur, sans cesse obsédé par une curiosité inquiète, Sainte-Beuve joignait un sentiment délicat, un tact parfait, une prodigieuse facilité à saisir et à coordonner pour les décrire les côtés forts ou faibles des auteurs et des personnages littéraires qu'il voulait étudier, et le tout était relevé par une teinte de poésie heureusement distribuée. C'est l'ensemble de ces qualités, sauf meilleur avis, qui a formé le fond de son génie.

Mais avant de rappeler les talents de l'écrivain, il convient de dire quelles ont été ses œuvres. La poésie devait avoir les premières faveurs de Sainte-Beuve; cependant, je dois relever en passant que, par une de ces singulières contradictions qui se rencontrent assez souvent, le poëte fut d'abord destiné à devenir médecin! Lui, l'homme le moins fait, sans contredit, pour être absorbé dans l'étude réglée de la matière, cette étude qui bride l'imagination, lui trace une voie dont elle ne peut s'écarter à son aise! Aussi, a-t-il avoué qu'aussitôt après avoir pris la résolution de se vouer exclusivement au culte des lettres, il s'enfuit de l'amphithéâtre sans même emporter sa trousse. Il fut donc poëte à l'aurore de sa vie littéraire, et il ne put qu'être encouragé dans cette première voie par sa liaison avec Victor Hugo, auquel il resta attaché pendant quelque temps, retenu, il nous l'a dit, par une espèce de charme.

Sainte-Beuve publia d'abord un *Tableau de la poésie française* au XVIe *siècle* (1828); puis il fit paraître successivement : *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme* (1829) et les *Consolations*, poésies (1830); sept ans après ce dernier ouvrage, il publia encore un volume de poésies intitulé : *Pensées d'août*. C'est là tout ce qui compose ses œuvres poétiques, un peu oubliées aujourd'hui et auxquelles il attachait une grande valeur, car souvent il s'est plaint que ses vers aient été négligés par le public. Ce n'était pas, en effet, sans raison qu'il laissait échapper cette plainte : n'était-il pas un vrai poëte celui qui a pu, suivant l'expression heureuse de Th. de Banville, s'écrier en strophes nettes, brillantes, aux syllabes de cristal et d'or :

Rime, qui donne leurs sons
Aux chansons,
Rime, l'unique harmonie
Du vers, qui sans tes accents
Frémissants,
Serait muet au génie;

Rime, écho qui prends la voix
Du haut-bois
Ou l'éclat de la trompette,
Dernier adieu d'un ami
Qu'à demi
L'autre ami de loin répète;

Rime, tranchant aviron,
Eperon
Qui fends la vague écumante;
Frein d'or, aiguillon d'acier
Du coursier
A la crinière fumante;

Agrafe, autour des seins nus
De Vénus,
Pressant l'écharpe divine,
Ou serrant le baudrier
Du guerrier
Contre sa forte poitrine!

Mais le poëte devait bientôt faire place au critique; les *Portraits littéraires*, commencés en 1832, le roman *Volupté* publié en 1834, l'*Histoire de Port-Royal* en 1840, les *Portraits de Femmes* en 1844, les *Portraits contemporains* en 1846, élevèrent graduellement Sainte-Beuve au rang des premiers prosateurs français; vinrent ensuite ses *Causeries du lundi*, publiées de 1851 à 1857, son *Etude sur Virgile* en 1857, enfin ses *Nouveaux lundis* de 1863 à 1869, qui couronnèrent sa réputation. Il convient d'ajouter à la liste de ses travaux, une étude sur le *Général Jomini*, publiée cette année même, de nombreuses *Notices* et *Préfaces* accompagnant les œuvres d'auteurs classiques français, et des articles variés dans le *Globe*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *National*, le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, le *Temps*, le *Dictionnaire de la conversation*, l'*Athenæum français*, etc.

Sainte-Beuve, comme prosâteur, a eu deux manières bien distinctes. Dans la première, on pourrait lui reprocher un style un peu embrouillé tant il s'arrête à de menus détails, tant il prend soin de fouiller tous les plis et replis de la pensée; ne pouvant se décider à sacrifier une seule idée, ni à laisser, même dans une pénombre, le moindre côté de son sujet, il se livre à un vrai travail de dissection morale fatigant à suivre; dans ce travail, il faut le dire, l'écrivain développe une puissance de déduction si grande qu'on pourrait croire chez lui à l'intuition; mais cette qualité ne suffit pas pour racheter les défauts qui l'accompagnent et la déparent. Dans la seconde manière, l'allure du style est plus large, elle a plus de vivacité et mène plus droit au but; chacun y gagne, l'auteur, en ne se perdant pas dans des minuties, le lecteur, en saisissant mieux et plus vite l'ensemble du récit qu'il se grave plus facilement dans la mémoire.

Sainte-Beuve a lui-même fort bien expliqué comment, ayant reconnu ses défauts, il avait changé sa première manière. « Je m'étais fait, dit-il, à écrire « dans un certain tour, à caresser et à raffiner ma « pensée; je m'y complaisais. La nécessité, cette « grande muse, m'a forcé brusquement d'en changer : « cette nécessité qui, dans les grands moments, fait « que le muet parle et que le bègue articule, m'a « forcé, en un instant, d'en venir à une expression « nette, claire, rapide, de parler à tout le monde et « la langue de tout le monde : je l'en remercie. »

C'est dans les *Nouveaux lundis* que se manifestent principalement les conséquences de cette heureuse transformation, qui nous a valu des œuvres impérissables, surtout quand les sujets se rapportent aux grands siècles littéraires. On doit louer l'illustre écrivain d'avoir loyalement reconnu qu'il était tenu à plus de perfection et d'avoir cédé de bonne grâce à la *Nécessité*; ç'a été un bonheur et pour nous et pour lui qu'il ait, à cet égard, surmonté un faux amour-propre, qui a de tout temps et partout privé la littérature d'un nombre peut-être incalculable de chefs-d'œuvre. Il nous a donné encore un autre exemple de cette franchise, à propos des portraits d'auteurs qu'il a retouchés à quelques années d'intervalle. Ainsi, en commençant une nouvelle étude sur Béranger, datée du 15 juillet 1850, il fait la déclaration suivante qui démontre que déjà, à cette époque, il avait senti la nécessité de modifier sa manière, si ce n'est au point de vue de la forme, toute-

fois sous le rapport du fond : « Pour couper court, « écrit-il, avec ceux qui se souviendraient que j'ai « autrefois, il y a plus de quinze ans, fait un portrait « de Béranger tout en lumière et sans y mettre « d'ombre, je répondrai que c'est précisément pour « cela que je veux le refaire. Quinze ans, c'est assez « pour que le modèle change, ou au moins se marque « mieux ; c'est assez surtout pour que celui qui a la « prétention de peindre se corrige, se forme, se mo- « difie en un mot lui-même profondément. Jeune, je « mêlais aux portraits que je faisais des poëtes beau- « coup d'affection et de l'enthousiasme, je ne m'en « repens pas ; j'y mettais même un peu de conni- « vence. Aujourd'hui je n'y mets rien, je l'avoue, « qu'un sincère désir de voir et de montrer les cho- « ses et les personnes telles quelles sont, telles du « moins qu'en ce moment elles me paraissent. »

Cette déclaration peut servir de réponse à quelques biographes de la première heure, qui ont demandé à connaître le motif des changements qu'on remarque dans les portraits retouchés.

Quoi qu'il en soit, Sainte-Beuve a créé un genre de critique qui restera comme type, mais qui, au train dont marchent les choses, risque de ne pas trouver de continuateurs. Qu'on me passe cette hardiesse : il y a autant de différence entre le genre de critique de l'auteur des *Lundis* et celui qui est actuellement d'un trop fréquent usage, qu'entre la diction d'un professeur de la Faculté des lettres et celle d'un montreur d'images. Bien rares sont aujourd'hui les hommes qui apportent du calme dans l'étude ! On écrit comme on vit, à toute vapeur, sans souci du lendemain ; la littérature fait le boulevard et il n'en saurait être autrement : elle est payée à l'heure. Aussi, il faut voir avec quelle légèreté le critique littéraire accomplit sa tâche ! avec quelle rapidité un auteur et son livre sont étudiés et analysés ! Vite l'éloge déborde sur eux si c'est un ami qui les juge, plus vite encore le blâme ou l'ironie les accable s'ils sont inconnus ou non recommandés à l'aristarque qui les fait comparaître à sa barre.

Ah ! si jamais proverbe a été faux, c'est bien celui qui a déjà servi à tant d'Inutiles et qui se résume dans cette phrase sonore : La critique est aisée et l'art est difficile ! — L'art est difficile, oui ; mais la critique n'est pas plus aisée. La critique, après tout, n'est-elle pas aussi un art ? Pour la faire sérieuse, utile, ne faut-il pas avoir à son service une somme de jugement, de sagacité, de pénétration qui égale, si elle ne surpasse la somme de talent employée par l'auteur ou le personnage soumis à l'examen ? On fait un mauvais article de critique comme on fait un méchant livre, l'un n'offre ni plus ni moins de difficultés que l'autre. Il est facile de blâmer ou de louer à tort et à travers ; mais lorsqu'il s'agit de distribuer le blâme et la louange suivant les règles du bon goût, de la justice et de la vérité, alors grandes sont les difficultés à vaincre, et bien petit est le nombre des censeurs réellement habiles à surmonter les obstacles.

Sainte-Beuve a été le premier entre ceux-là, et ce n'est pas se hasarder beaucoup que de prétendre, je le répète, qu'il occupera longtemps encore cette première place.

IV.

Il faut dire aussi que les qualités du cœur se sont jointes chez Sainte-Beuve à celles de l'esprit pour établir la réputation de l'écrivain. Sauf deux ou trois exceptions, dont il serait facile de découvrir les causes, tous les journaux, tous les amis des lettres ont reconnu l'immensité de la perte que vient d'éprouver la France littéraire ; presque tous ont accordé à Sainte-Beuve de grandes qualités sociales, très rares chez les écrivains parvenus dont l'orgueil et la fatuité arrêtent souvent les élans généreux du cœur. On a dit qu'il était méchant, haineux ; un de ses confrères a même cherché à expliquer d'où lui venaient ces deux prétendus défauts, et il n'a rien trouvé de mieux que d'en attribuer la cause à la laideur physique ! Ce *digne* confrère n'a pas su cacher qu'il obéissait tout le premier aux vilains sentiments qu'il reprochait à autrui.

Eh bien, cracher sur une tombe, voilà ce que Sainte-Beuve n'a jamais su faire ! Certes, il était homme et participait à tous les nombreux travers d'esprit qui caractérisent l'humanité ; je le dis encore, il a pu errer plus d'une fois, qui pourrait le nier ? Il a pu avoir des inimitiés, qui n'en a pas eu ? Par exemple, on prétend savoir qu'il n'aimait pas Lamennais qu'il appelait le *diable en soutane*, ce que Lamennais lui retournait, après tout, en le qualifiant d'*abeille empoisonnée ;* le critique aurait avoué lui-même cette inimitié tout en ne cessant de rendre justice au talent du philosophe, et il aurait dit à ce sujet : « Lamennais me passe l'absinthe et je lui passe « le fiel. » Œil pour œil, dent pour dent. Mais ce qu'il faut constater, c'est que Sainte-Beuve ne s'en est pris qu'aux forts, ce qui était un acte de courage, et qu'il a soutenu les faibles et les méconnus, ce qui était un acte de justice ; et comme l'exemple d'une manière de faire toute contraire nous est donné chaque jour par la plupart des écrivains en renom, il est bien permis de féliciter l'auteur des *Lundis* sur sa conduite exceptionnelle, dictée par un sentiment d'équité, d'impartialité.

Au lieu de dédaigner les talents naissants, Sainte-Beuve les protégeait et les guidait. C'est ainsi qu'il a hâté la réputation de Gustave Flaubert, de Taine et de bien d'autres ; et ce ne sera pas là le moindre de ses titres à la reconnaissance de la postérité, car, par les encouragements qu'il a prodigués autour de lui, il a exercé une influence heureuse sur la littérature de son époque. Il a inspiré de suite aux jeunes écrivains cette hardiesse si longue à venir, qui ne se manifeste qu'après quelques succès difficiles à obtenir et sans laquelle l'esprit le mieux doué ne donne que la moitié de ce qu'il peut fournir. Au lieu de rester indifférent aux œuvres d'auteurs accablés par la mauvaise chance et morts sans avoir vu leurs noms sortir de l'obscurité, il les recherchait, et, s'il trouvait en elles la marque d'un vrai talent, il s'y intéressait et les faisait connaître. C'est de cette manière qu'il a pris sous sa puissante protection notre poëte Jean-Pierre Veyrat.

Au commencement de 1865, en lui envoyant les *Poëtes de la Savoie,* que je venais de publier, je crus devoir attirer son attention sur l'auteur de la

Coupe de l'Exil. Le 27 mai, il me répondit par ces lignes : « Veyrat est, en effet, un grand poëte parmi « les seconds; il est plus fort qu'Hégésippe Moreau, « au moins par le caractère, par une verve plus « forte et plus hardie. Ce que vous m'en dites, ce « que je lis de lui dans votre Recueil, ce que m'en « a dit déjà M. Modelon, un de ses amis intimes et « qui me revient par vous avec preuves, tout con- « tribue à me donner une haute idée de ce poëte des « Alpes, qui mérite, en effet, que la justice se lève « sur sa mémoire. » Dans le mois d'août suivant, le *Constitutionnel* publiait une longue étude sur Jean-Pierre Veyrat, signée de Sainte-Beuve. Elle fait partie du tome X des *Nouveaux lundis*.

Et voilà comment procédait cet infatigable chercheur, dont la plus douce jouissance était de faire *lever le jour de la justice* sur les méconnus. Ennemi déclaré de la pose et de l'artificiel, il était séduit par la simplicité et le naturel. Ce qu'il aimait surtout à reconnaitre chez un homme, c'était ce que l'on a très bien appelé le *pli personnel*. Il ne refusait jamais son appui à une œuvre marquée au coin de l'originalité, et il exigeait cette dernière qualité même dans les plus menus détails. Il écrivait un jour à l'auteur d'une brochure savoisienne : « Faites « rééditer votre brochure; gardez-vous bien, même « pour Paris, d'y mettre d'autre indication qu'An- « necy : que votre brochure paraisse au Palais- « Royal, Annecy en tête. Soyez *paysan du Danube* « jusqu'au bout. » Ce trait, à lui seul, ne peint-il pas admirablement l'esprit de l'illustre critique ?

Il va sans dire que cette condescendance pour les humbles a été reprochée par les lettrés orgueilleux à Sainte-Beuve, qui poussait l'obligeance jusqu'à ne pas laisser sans réponse une lettre ou un envoi d'ouvrage, quelle qu'en fût la provenance. Certains de ces gens de lettres, grands de fatuité et petits de cœur et d'esprit, enrageaient de voir un de leurs maitres aider ainsi à la décentralisation intellectuelle et porter un coup fatal à leur société d'admiration mutuelle. — Peines perdues ! colères inutiles ! La France aura bientôt appris à ne plus s'intéresser outre mesure aux faits et gestes de cette gent plumitive qui, si on la laissait faire, soumettrait le monde des lettres français à un régime renouvelé du moyen âge. Grâce aux congrès, grâce aux sociétés provinciales, la fédération littéraire s'organise... en attendant mieux !

V

Aux sentiments de justice et d'équité qui distinguaient Sainte-Beuve, s'ajoutait une autre grande qualité sociale : la charité. Il avait ses pauvres, à qui il distribuait régulièrement des secours, surtout depuis que le traitement de sénateur était venu augmenter son aisance (1861). Ce que d'autres absorbent dans le luxe, lui, que le travail empêchait de parader au Bois, l'employait à soulager la misère. On a cité, à ce sujet, ces mots d'une naïveté touchante échappés à un vieillard de ses protégés qui était allé le visiter pendant sa maladie : « Ah! mon- « sieur Sainte-Beuve, si vous veniez à mourir, il ne « me resterait plus qu'à me tuer : vous êtes mon « seul moyen d'existence ! » — Que d'autres auraient pu en dire autant !

Peu d'écrivains illustres, je l'ai déjà laissé entendre, ont, à l'égal de Sainte-Beuve, donné l'exemple d'une vie simple et laborieuse.

Combien en avons-nous vu qui, arrivés à la renommée, ont lâchement abandonné le terrain de leurs victoires et volé à l'humanité les services qu'ils pouvaient encore lui rendre ? Combien en avons-nous vu qui, grisés tout d'abord par le succès, ont étouffé par le suicide le reste d'intelligence que leur avait laissé l'orgie ? Grands coupables que leurs chefs-d'œuvre peuvent à peine faire absoudre !

Sainte-Beuve, sous ce rapport, n'eut rien à se reprocher. Dans la gêne, dans l'aisance, puis dans la richesse, il n'a pas cessé de vivre patriarcalement et tout entier au travail. Une petite maison à Montparnasse, entourée de quelques arbres où se reposaient des pigeons que le maître nourrissait de sa main, un petit kiosque où il venait parfois écrire, ainsi se composait son habitation, qui n'offrait rien du luxe d'une demeure sénatoriale. Sa chambre à coucher était en même temps son cabinet de travail; on y voyait un simple ameublement, une armoire, un bureau, des fauteuils et des chaises recouverts de damas vert, des livres épars, deux bustes de plâtre à droite et à gauche de la glace de la cheminée, un lit de fer avec un seul matelas et pas de rideaux.

C'est là que la mort est venue le chercher, mais non le surprendre, car il l'attendait avec calme depuis longtemps; c'est là que la mort l'a trouvé, debout, à son poste, en pleine possession de son talent; c'est là qu'il a rendu le dernier soupir entre les bras de son secrétaire, M. Troubat, du docteur Veyne et de sa gouvernante, qui l'a soigné pendant de nombreuses années comme si elle avait été sa sœur. C'est de là que, le 16 octobre, un long cortége l'a accompagné jusqu'au champ du repos : cinq ou six mille personnes se pressaient derrière le char funèbre. Sénateurs, hommes de lettres, ouvriers marchaient sans ordre hiérarchique, le défunt ayant défendu tout cérémonial. Le corps une fois déposé dans le caveau de famille, au cimetière Montparnasse, M. Lacaussade, un des exécuteurs testamentaires, a prononcé ces simples paroles : « Adieu, Sainte-Beuve; adieu, notre ami, adieu! » Puis, se tournant vers l'assistance : « Messieurs qui l'avez accompagné jusqu'ici, soyez remerciés en son nom ! »

Et Sainte-Beuve appartenait à la postérité, qui lui gardera une place parmi les premiers, comme ses amis lui conserveront un souvenir qui ne s'éteindra qu'avec eux !

JULES PHILIPPE.

GLANURES HISTORIQUES

XVI

Le 2 mars 1584, fut décerné, à Annecy, par Claude Dangeville, primicier de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de La Roche, en sa qualité de vicaire général et official de Monseigneur Claude de Granyer (*sic*), évêque et prince de Genève, un monitoire relatif à des vols considérables commis, dans la ville de Rumilly, au préjudice de la famille de Maillard.

Cette mesure avait été sollicitée par Pierre Jérôme

ou Hiéronime Lambert, abbé d'Aulps, curateur de Prospert de Maillard, comte de Tournon, baron du Bouchet et de Chevron, et de demoiselle Claudine de Maillard, sa sœur; l'abbé d'Aulps était, en même temps, tuteur de demoiselles Anne et Charlotte de Maillard, sœurs des deux précédents.

Il est question dans ce monitoire, des biens délaissés par « *feu Pierre de Maillard, en son vivant* « comte de Tournon, baron du Bouchet et de Che- « vron, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieute- « nant général pour Son Altesse en Savoie. »

De ce document authentique on peut conclure, avec sûreté, que Pierre de Maillard avait cessé de vivre depuis un certain temps, à l'époque où ce monitoire fut décerné.

Il ne peut donc point s'être opposé trois ans plus tard (1587), comme gouverneur du fort de l'Annoncide, au passage des cinq mille suisses levés par Henri, roi de Navarre, et qui prirent le chemin de Savoie pour se rendre en Dauphiné (*Histoire de Rumilly, de M. Croisollet,* p. 79 et 80); c'est ce qui résulte, d'ailleurs, de l'ouvrage de Guichenon lui-même, que cite M. Croisollet.

Le monitoire s'adressait à tous ceux qui avaient « su, vu, entendu, ouï dire avoir été distraits, pris, « emportés, retirés, » de la maison de Maillard, située à Rumilly (*Remilly*), les objets ou quelques-uns des objets que mentionnait l'official Dangeville.

L'énumération des objets volés n'est point sans intérêt; elle comprenait, entre autres, habits, accoutrements, soit de drap soit de laine, *ou autre chose,* avec boutons, cordons, passements d'argent, quelques-uns fourrés de martre, loup-cervier, renard et autres riches fourrures, et garnis de riches ornements, comme aussi des linges, nappes et serviettes damassées, autres linges fort déliés, de lin, de toile, de chanvre, de rite ordinaire, des *garniments* de lit, tant drap de soie, faits en broderies, que rideaux, couvertures de lit, *catalognées, contrepointées,* coussins, carreaux, matelas et autres *garniments,* bahuts de bois de noyer, chaises garnies tant de peau que en soie ou en laine, tabourets, tables, *coffres à bahuts,* escabelles, bancs ou autres meubles de bois, tapisseries de Flandre, de Turquie, Bergame, *espallerie,* ou d'autre façon, bassins, pots, vases, aiguières, chandeliers, coupes, tasses dorées, etc., et autres meubles, de quelque espèce que ce soit, vaisselle d'argent,... d'étain,... de terre.

Que les objets volés proviennent de feu Pierre de Maillard, ou de Prosper de Maillard, *moderne* comte de Tournon, ou de feu Emanuel-Philibert de Maillard, son frère, ou de Claudine de Bellegarde, tutrice de ces deux derniers, qu'ils aient été transportés à Chambéry, à la Bâtie d'Albanais ou ailleurs, tous ceux qui ont connaissance, d'une manière quelconque, de ces vols, sont tenus, sous les peines ecclésiastiques, de le faire savoir, dans le délai de dix jours, dès la publication du monitoire, au commissaire désigné par l'official.

Plusieurs ordonnances furent rendues, en 1484 et en 1485, pour la même affaire, par l'official Dangeville. La publication de ces ordonnances et du monitoire fut faite et certifiée, à Rumilly en Albanais, par Pierre Crochon, vicaire (curé?) de cette ville. Les pièces que j'ai sous les yeux renferment trois signatures autographes du primicier Dangeville; elles rectifient et complètent, sur un point de détail, l'intéressante publication de M. Croisollet.

JULES VUY.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

(Suite. — Voir le n° d'octobre 1869.)

Mais avant de suivre Menenc dans le développement de ses raisons, je crois utile de citer son entrée en matière, qui donne la mesure des arguments de l'un et l'autre parti et montre combien était sensible la fibre patriotique du *Montaignard:*

Le Planan.

« Je suis fort esbaye que les grands font tant de cas de ces montagnards, notamment des Savoyards, qui souloyent estre ung genre si abiet et vilipendé.

Le Montaignard.

« Vous auez esté informé de quelqu'un qui n'est pas a leur bonne grace, car le tesmoignage de la vérité est, que des montagnes sont hissuz des rares hommes, et de telle preeminence, qu'ilz ont souuentes foys obtenu aux universites, les premiers degrez par disputes, et en predication non rarement les plus dignes chaires: et quant au faict de guerre, l'on scait asses qui a emporte le lot entre tous les chiefz du camp dresse contre Geneue (1).

Le Planan.

« Vous estes par aduenture allie aux Sauoysiens, car vous parlez fort à leur aduantage.

Le Montaignard.

« Ie les ay frequenté, et les cognois de telle nature et renommee, qu'encores qu'auroys le choix, ie ne voudrois eslire autre nation pour mener vie sincere et louable.

Le Planan.

« Mais ie vous prie, quel plaisir pouuez vous receuoir la ou n'y a presque que des rocs et forests, receptacles des Ours et des Loups?

Le Montaignard.

« Si vous parlez des richesses, fertilités et beauté des lieux, ie vous quitteray volontiers les premieres places: Mais si vous disputez de la fidelité, valeur, pieté et prestance des hommes, vous aurez peine treuuer meilleur argument que notre patrye.

Le Planan.

« Si tu voulais debattre auec moy ceste difficulté, tu verrois en brief lequel des deux rapporterait la carte blanche. »

Le Montaignard accepte le défi et annonce à son adversaire qu'il le combattra avec le secours de « l'es- « cripture tant du Vieil que du Nouueau testament. »

Le Planan pose alors ses objections et commence par faire le procès à la nature aride des montagnes.

C'est avec un certain air de triomphe qu'il avance qu'au lieu des « figuiers, orangiers, amandoliers et « aultres semblables arbres fertiles et délicieux, »

(1) Allusion à une guerre du duc de Savoie contre les Suisses, en 1589.

la Savoie n'a que « des sapins, faux et fresnes. » Et « pour les romanys, genivre et buissons; pour les « vignes, espiniers, rousiers et croysonniers. » Il se hasarde même dans le genre ironique et *avoue* qu'avec ces derniers on fait un vin qui ne craint pas le tonnerre d'été et qui est excellent pour composer des remèdes, car... le transcrirai-je?... « il cause une « merveilleuse purgation de ventre! » — Mais les grands froids, la grêle détruisent toutes les récoltes; on retire l'avoine gelée de dessous la neige; tellement que les habitants, voyant qu'ils sont « dans un pur- « gatoire (sic) ou plutôt dans un enfer des hommes, » s'expatrient et vont en foule à Lyon, à Paris et à Rome, où ils appellent leurs frères, leurs cousins et voisins pour les soustraire à la famine!

Sauf la plaisanterie du purgatif, n'est-ce point là le raisonnement que font encore de nos jours beaucoup d'étrangers au sujet de la Savoie? Et n'est-il pas instructif de constater qu'à la fin du XIXe siècle nous sommes presqu'aussi inconnus que du temps de Henri IV?

Mais voici le tour du *Montaignard* qui va lancer ses singuliers arguments à cette fin de prouver qu'on ne saurait « mieux eslever les Savoysiens que les « appelant pauures montaignards, ny plus condam- « ner les planans que les preschant riches et opu- « lentz seulement. » Il pourrait prouver que son pays n'est pas tout à fait ce que l'on croit, et qu'on ignore sa richesse agricole; toutefois il préfère choisir des arguments puisés à une source plus élevée, et c'est alors que, s'aidant de la morale évangélique, il cherche à démontrer que l'état de pauvreté est préférable à l'état de richesse, et qu'en conséquence les montagnards, dans leur modeste aisance, sont plus estimables que les habitants des villes plongés dans le luxe et la débauche. « Toute l'escripture est pleine, « dit-il, des louanges de la pauureté de sorte que les « plus singuliers amys de Dieu l'ont embrassée... « Quand tu vois donc quelcun affligé d'indigence tu « ne dois incontinent le iuger malheureux, mais « plus au contraire. »

Ce raisonnement, tenu par le *Montaignard*, serait sans doute reçu avec froideur aujourd'hui et risquerait fort de succomber sous les anathèmes des écoles socialistes; mais, à l'époque où écrivait Menenc, l'état des croyances politiques et sociales le justifiait pleinement; la glorification de la pauvreté satisfaisait également les pauvres et les riches, car les premiers y trouvaient une consolation à leurs peines, et les seconds y voyaient un moyen d'apaiser la convoitise excitée par leur opulence. Cependant le *Montaignard* ne se fait pas faute de frapper assez rudement sur la richesse « alliée aux voluptes, delices, et mondains « plaisirs, chargee de toutes maledictions et indi- « gnations! » C'était, il faut l'avouer, aller un peu loin pour ce temps-là; si les seigneurs aimaient qu'on prêchât la patience aux déshérités, à coup sûr, ils ne pouvaient voir d'un bon œil qu'un moraliste les anathématisât tout à fait, même avec les meilleures intentions. Mais le brave régent de Rumilly nous a déjà donné l'exemple de pareilles hardiesses dans ses fameuses *Règles de conduite* pour ses disciples (1).

(1) Voir la *Revue savoisienne* des mois d'octobre 1866, juillet, août et octobre 1867.

Il fait donc une description terrible des maux engendrés par les richesses, description qui, à tout prendre, est loin d'être fausse en plus d'un endroit; il plaint, à l'encontre de l'opinion commune, les peuples qui sont dans l'opulence : « Leurs enfans, dit-il, « croissent en leur jeunesse, ainsi que les belles ten- « dres plantes sises en bonne terre; leurs filles or- « nees comme les polies colonnes du temple; leurs « greniers et celliers sont pleins regorgeans en toute « sorte de provisions; leur bergeail croist à miliers, « leurs bêtes à cornes en bon poinct; bien-heureux « on iuge le peuple auquel telles choses adviennent. « Mais bien-heureux le peuple duquel le seigneur est « Dieu et propice! »

On devine aisément la conséquence que le *Montaignard* tire de cette partie de son raisonnement: « Pourquoy, dit-il, vous aultres planans qui abondez « en telle fertilité ne brocardez desormais les Sauoy- « siens leur opposant pour marque de reprobation « l'indigence et austerité des viures laquelle a tou- « siours et communement accompagné les plus se- « cretz et intimes amys de Dieu. »

A cette conclusion, le *Planan* répond par un aveu plein de sagesse et qui complète la pensée de l'auteur : « Tu m'as si euidemment respondu sur le point « de la pauureté qu'ay deliberé dès a ceste heure ne « *faire si grand cas des hommes pour leur ri-* « *chesse, s'ils n'ont aultres qualites dignes d'hon-* « *neur.* »

Cette dernière déclaration rachète toutes les naïvetés qui l'ont précédée; elle met au service d'une cause patriotique et respectable un principe de morale dont il est impossible de contester la vérité; je dirai même qu'elle fait connaître le seul côté réellement sérieux du genre d'argumentation adopté par Menenc. On en jugera par ce qui va suivre.

(A continuer.) JULES PHILIPPE.

ETHNOGRAPHIE

LES PÉRUVIENS ET LES TURCS

En adressant à la Société un exemplaire de son ouvrage sur la Bolivie, que le gouvernement bolivien a fait traduire et distribuer à tous ses fonctionnaires, et qui a également reçu une grande publicité dans les autres États de l'Amérique méridionale, l'auteur, M. Léon Favre, consul général de France successivement à Bolivia, à Gênes, à Corfou, à Tripoli de Barbarie, l'a accompagné d'une lettre à M. Ducis, inspirée, comme toute sa correspondance, par les sentiments les plus patriotiques pour la Savoie, dont sa famille est originaire. Le destinataire a pensé être agréable aux lecteurs de la *Revue*, en extrayant cette note :

« Vous savez mieux que moi qu'on attribue aux Indiens qui peuplent aujourd'hui l'Amérique du Sud, une origine mongolique. Il y a dans la configuration craniologique une certaine similitude qui rend l'assertion probable. J'avais trouvé entre les idiomes quichuas que parlent les Indiens des Cordillères et la langue des Aztèques au Mexique des analogies frappantes, des séries de mots ayant une même signification, ce qui militait pour une commune origine.

« Me trouvant à Tripoli en compagnie du Pacha il me proposa de faire exécuter par la musique militaire, un air primitif turc. Quel ne fut pas mon étonnement, en reconnaissant dans cet air turc, un *triste* des Indiens de la Cordilière ! Non seulement il y avait identité de rhythme, mais la cantilène était la même, note pour note, et, comme je suis musicien, le souvenir en était précis dans ma mémoire. D'où pouvait provenir cette similitude absolue? D'un simple hasard? Cela peut n'être pas inadmissible, bien que la rencontre, note pour note, soit assez étrange. Mais les Turcs viennent de la Mongolie comme les Indiens, dit-on; ne se pourrait-il pas qu'une mélodie primitive se fût perpétuée par la tradition et eût suivi ces deux courants divergents dont l'un se perpétuait à l'ouest et l'autre au sud? A quelque antiquité que dût remonter cette communauté de source, elle est possible; car on trouve des faits presque analogues. J'ai vu à Corfou, qui a été peuplé par des immigrations crétoises, la *Pyrrhique*, qu'exécutaient les metteurs en scène de l'offrande au Minotaure des sept vierges d'Athènes. La danse, le rhythme, tout s'est conservé intact depuis ces temps héroïques. Les érudits seuls en connaissent aujourd'hui la signification.

« L. FAVRE-CLAVAIROZ,

« Consul général de France. »

On a vu dans la *Revue savoisienne*, 1868, page 36, que le surnom de *Clavairoz* est resté à la famille Favre de Beaufort, comme à celles des Blanc et Nicollin, d'une fonction que plusieurs membres de ces familles ont exercée de père en fils à Annecy, dans les XVe et XVIe siècle. Le Clavaire était chargé des archives et du trésor à la Chambre des comptes de Genevois. La finale en *oz* n'est autre qu'une ortographe locale, que l'on retrouve dans plusieurs autres noms, et qui correspond dans la prononciation à l'*e* muet français.

L'écu de la famille Favre-Clavairoz est tiercé en fasce d'azur, de gueules et contrepalé d'azur et d'argent; l'azur chargé d'une colombe d'argent au rameau de simple, et le gueules d'une clef d'or.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

MM. le président, le secrétaire et l'archiviste procèdent au dépouillement de la correspondance.

M. *Revon* fait connaître qu'il a commencé à établir une bibliothèque circulante, pour laquelle il a déjà obtenu du ministère un don de cent volumes; il désirerait placer cette institution sous le patronage de la société qui pourrait continuer les premières démarches faites auprès de la municipalité pour obtenir un local. La réunion adopte cette proposition, en remerciant M. Revon de la louable initiative qu'il a prise au sujet d'une institution aussi utile.

M. *A. Despine* donne lecture d'une lettre relative à la découverte de mosaïques près de Montmélian (Savoie); cette lettre contient quelques détails sur les premiers travaux exécutés pour mettre à découvert ces précieux restes de l'antiquité romaine qui se trouvent dans une propriété de M. d'Oncieux, de l'Académie de Savoie.

Le même membre annonce l'envoi prochain d'un cahier d'éphémérides savoisiennes, œuvre de M. Cassagnes, rédacteur de l'*Echo du Salève*, qui veut bien l'offrir à la Société.

M. Despine fait connaître ensuite que de nouveaux ossements fossiles de rhinocéros ont été trouvés à Challonges, près de Seyssel, et ont été envoyés à Paris. La Société, regrettant de voir soustraire ces objets aux musées savoisiens, arrête qu'elle emploiera tous ses efforts pour empêcher le retour de pareils faits.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion archéologique faite à Belleville dans la commune de Hauteluce (Savoie), qui sera reproduite dans la *Revue*, et annonce la découverte par M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, d'une inscription romaine : ***Matronis Aximo Lucius Julius Marcellinus votum solvit libens merito.*** C'est la seconde connue en Savoie de celles dédiées aux déesses mères. M. Ducis a publié la première trouvée à Allondaz près Albertville.

Le même donne quelques détails sur la découverte d'une chapelle funéraire sous la nef de l'église romane de Saint-Martin d'Aime, dans un plan inférieur à la crypte qui se trouve sous le chœur.

M. *Revon* présente : 22 monnaies russes, en argent, données par M. Seguin, de Genève; — 27 médailles antiques en argent et en bronze, données par M. Goguel, médecin du 21e de ligne; parmi ces pièces consulaires, impériales, grecques, etc., on remarque un magnifique grand bronze de Lysimaque; — un ancien drapeau sarde, en soie, donné par M. Pierre Terrier; — des fragments de mosaïque romaine, donnés par M. Romand; — un nouveau don de M. Tripp, à Tampico: grand bassin mexicain, en cèdre, et un appareil en basalte pour broyer le maïs, fabriqué par les anciens habitants du Mexique; — une patère gallo-romaine, en bronze, trouvée près de Thonon; — des gravures faites et données par M. Perret, de Mâcon, représentant les chapiteaux de Cluny; — et la collection, donnée par M. Ginet, des antiquités trouvées sur la voie romaine du Val de Fier: vase en bronze, bracelet, lance, sabots de chars, ciseau, médailles, etc.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° Aimé Vingtrinier, ***Esquisse sur la vie et les travaux de Arthur de Viry***, don de l'auteur; — 2° abbé Grosset, ***Histoire de Megève pendant la Révolution française***, don de l'auteur; — 3° G. Vallier, ***Le poète Jean Millet et l'abbaye de Bongouvert***, don de l'auteur; — 4° abbé Tissot, ***Manuel de chant et de composition musicale***, don de l'auteur; — 5° L. Charvet, ***Sébastien Serlio***, don de l'auteur; — 6° F. Seguin, ***Les différentes formes des aigles sur les monnaies russes***, don de l'auteur; — 7° Giov. Spano, ***Storia e necrologio del Campo santo di Cagliari***, don de l'auteur; — 8° ***Le cœur de saint François de Sales peint par ses contemporains***, don de M. Ch. Burdet; — 9° ***A la grosse cloche de Notre-Dame la cloche de l'hôpital d'Annecy***, don du même; — 10° Chervin, ***Du bégaiement considéré comme vice de prononciation***, don de l'auteur; — 11° quatre brochures sur la méthode curative du bégaiement, don du même; — 12° ***Le centenaire***, ballade par F. Modelon; — 13° ***Les appétits et leurs mots***, par Aeolus; — 14° ***La liberté***, poème par G. Jeanne; — 15° ***Les canticiques*** de Theo Chabert; — 16° manuscrits et publications historiques, don de M. Bernaz; — 17° Léon Favre-Clavairoz, ***La Bolivie, son présent, son passé, son avenir***, don de l'auteur; — 18° ***Rapport de la commission des soies***; — 19° ***Enquête agricole***; — 20° ***Bulletin*** de l'Académie delphinale; — 21° ***Bulletin*** de la Société royale de botanique de Belgique; — 22° ***Annales*** de l'Académie de Mâcon; — 23° ***Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution***; — 24° ***Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses***; — 25° ***Mémoires*** de l'Académie du Gard; — 26° la ***Tribune contemporaine***; — 27° ***Bulletin*** de la Société de statistique de l'Isère; — 28° ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne; — 29° l'***Investigateur***; — 30° la ***Bourgogne***, — 31° ***Revue*** des Sociétés savantes des départements; — 32° ***Association scientifique de France***; — 33° ***Gazzetta medica Siciliana***; — 34° le ***Propagateur***; — 35° ***Journal*** de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 36° ***Revue du Lyonnais***; — 37° l'***Italia agricola***; — 38° ***Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie***, publié par M. Caffe; — 39° le ***Mont-Blanc***; — 40° le ***Léman***; — 41° l'***Union savoisienne***; — 42° le ***Faucigny***; — 43° l'***Echo du Salève***; — 44° l'***Industriel savoisien***; — 45° le ***Courrier du Chablais***.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **15 décembre 1869.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite et fin)

N° 49



Annemasse, chez M. Couriard. Trouvé en 1861 dans le champ en face de l'école, où l'on vient de pratiquer une nouvelle route. Grès brunâtre, épaisseur 0m,12.

La seconde ligne se termine par le commencement d'un R, et non par un I, comme le prétendent quelques archéologues. Il faut donc lire PRO·MER*itis* et non MEI*s*.

Les consuls C.ATEIVS·CAPITO et C·VIBIVS·POSTVMVS ont été en charge l'an 4, l'an 5 ou l'an 6 de notre ère. D'après Orelli-Henzen, *Inscr. lat. coll.*, indices, p. 94, ce fut au mois de juillet de l'an de Rome 758 (5 après J.-C.).

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1861, p. 68. Erreur relevée à la p. 75 par M. Hisely, qui cite trois fastes consulaires où sont mentionnés les deux consuls. — H. Fazy dans *Rev. arch.* novembre 1861, p. 402. — A. Rilliet de Candolle dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève*, t. XVI, p. 18. — *Le Faucigny*, n° du 18 avril 1869. Incorr.

N° 50

IMP·CES·GAL·
ΓAL·MAXIMIANO·
P·F·INVIC-AVG·
ET MAXIMINO·
NOB·CESARI·

Annemasse, chez M. Couriard. Trouvé en février 1869, à 1 mètre de profondeur, dans le champ de M. Etienne Berthet, à 4 mètres à droite du pont qui traverse la route de Genève à Bonneville, près de l'avant-dernière habitation.

Colonne en protogine d'un gris fauve, tachetée de blanc; hauteur 1m,67, diamètre 0m,32. Elle est brisée à la base et offre un bourrelet à la partie supérieure. Le commencement des lignes est un peu usé. A la 3me ligne, une cassure ne permet pas de reconnaître facilement s'il y a *P*(*atri*) *P*(*atriae*) ou *P*(*io*) *F*(*elici*); cette dernière formule est fréquente dans les inscriptions de cette époque. A la 4me ligne, le mot ET est presque entièrement effacé.

Cette inscription est de l'an 305 ou 306.

Un autre milliaire (voir la 2me partie : inscriptions disparues, n° 78), de même forme et de même diamètre, avait été trouvé tout près de là, entre Annemasse et Etrembières, à la fin du siècle dernier ; en voici le texte d'après Despine :

IMP CS GAL·VAL·
MAXIMIANO·P·F·INVIC·
ET·FLA·VAL·SEVERO·P·F·IN·AVG
ET GAL·VAL·MAXIMINO
ET·FLA·VAL·CONSTANTINO
NOB·CAES M P

On voit derrière le Salève, d'Arbusigny à Esery, une antique route dallée qui pourrait bien être la voie romaine de Bautas (Annecy) à Genava. La bifurcation de cette route avec une voie allant de la vallée de l'Arve à Genève, et d'une autre voie se dirigeant sur Thonon, était probablement à Annemasse. Ce bourg paraît avoir été une station d'une certaine importance: les minages y font découvrir fréquemment des médailles du Ier au IVe siècle, des substructions, des *tegulae*, de beaux fragments de poteries samiennes, des contrepoids de tisserands, des débris d'amphores, de meules, etc.; on y a trouvé plusieurs statuettes et de beaux bracelets en bronze; l'église que l'on va démolir offre à sa base de grands matériaux romains; enfin j'ai levé le plan d'un aqueduc souterrain, d'abord en grandes *imbrices*, puis en tuf, et finalement en *rudus*, allant de Cranves à Genève par Annemasse.

Bibliographie. Cette inscription n'a encore été publiée que dans deux journaux de Savoie, le *Courrier du Chablais,* 9 février 1869, et le *Faucigny,* 18 avril, incorr.

Nº 51

*i*VL·SATVRNINvS
MARTI
v· S· L· M

Ville-la-Grand, au fond du poulailler de la maison Bonnet.

Bloc de calcaire jaune, longueur 0m,48, hauteur 0m,40, profondeur 0m,40? Lettres d'une bonne époque, hautes de 0m,07. A la première ligne, le **T** dépasse la ligne et le dernier V est plus petit que les autres caractères.

On voit le même nom et la même dédicace dans une inscription du Musée de Lyon, trouvée près de cette ville :

MARTI
T IVL
SATVRNINVS

(Comarmond, *Notice du mus. lap. de Lyon,* p. 36, nº 131, et *Descr. du mus. lap.*, p. 106). Cf. aussi le fragment découvert à Thiez, nº 43 : IVLIVS.......VS

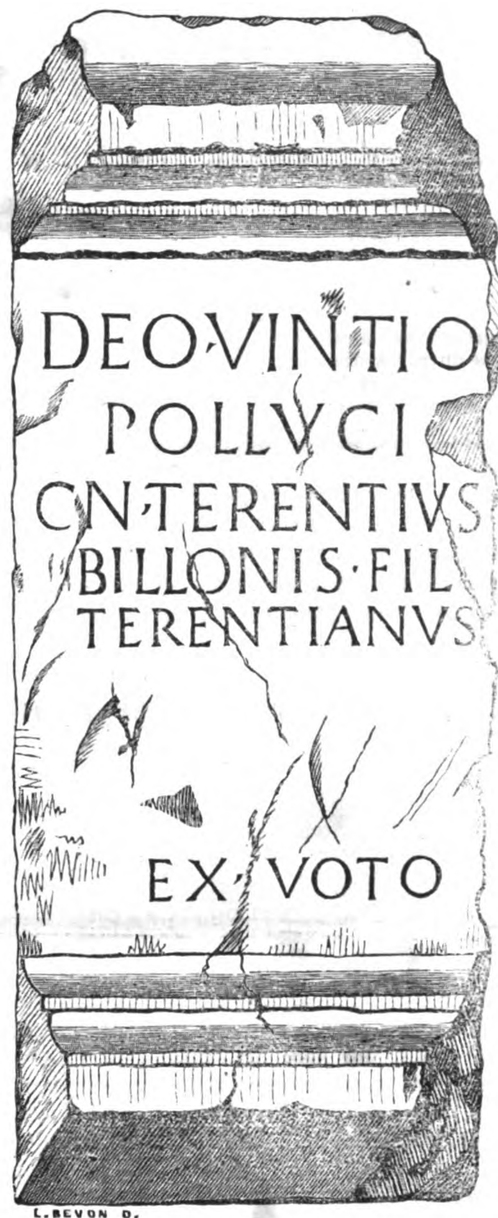
Voilà le cinquième ex-voto en l'honneur de Mars que nous notons dans le département. Il paraît que dans nos contrées on était du même avis que l'auteur d'un graffito de Pompéi : *Marti omnia vota valent.*

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1867, p. 16. — H. Fazy dans *Rev. arch.* mars 1867, p. 225.

Canton de Seyssel.

—

Nº 52 *(voir la colonne ci-contre).*



Seyssel, encastré derrière l'église, à l'extérieur. Calcaire roux, épaisseur 0m,80.

L'inscription, en beaux caractères gras, est facile à lire ; cependant quelques auteurs ont pris pour des lettres les cassures qui sont au commencement de la seconde ligne et de la quatrième.

J'ai déjà parlé du nom topique VINTIO à propos de l'inscription nº 35, où ce nom est répété deux fois.

BILLONIS est un nom d'origine celtique. Cf. en Auvergne Billom, Billomagus.

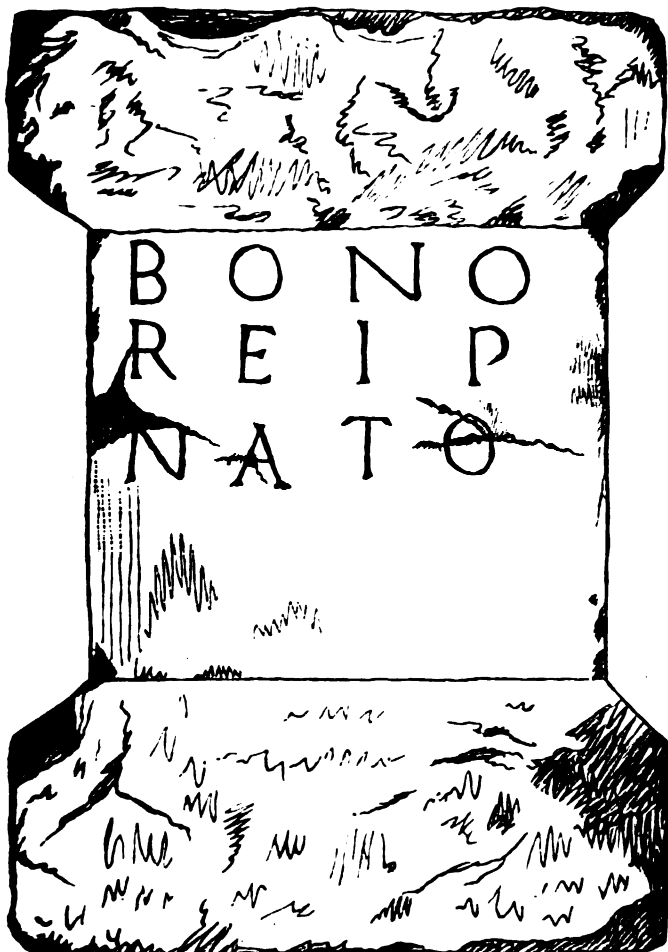
A une demi-lieue de Seyssel, près de l'emplacement supposé de la station de *Condate,* sur une hauteur voisine du confluent du Fier et du Rhône, on trouve le village et le château de *Vens,* qu'on écrit aussi *Vance.* C'est sous ce plateau que passait la voie romaine du val de Fier ; des murs de soutènement et le trajet en plein roc se distinguent encore entre ce point et le village de Saint-André. Le Musée d'Annecy possède les antiquités trouvées le long de cette voie lorsqu'on fit la nouvelle route.

Bibliographie. Reinesius, *Syntagma inscript. antiq.* nº 218, p. 209, écrit à tort BILLIONIS. — Guichenon, *Hist. de Bresse,* p. 7. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 180 et atl. pl. XI, fig. 57. Incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 18. — Id., *Inscr.* p. 36. — Fivel dans *Mém. Acad. imp. Sav.* 2e série, t. 5, p. XLII. Incorrections rectifiées en partie par F. Rabut. — Ducis dans *Mém. Acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 8, p. XIII.

Nº 53 (*voir la colonne ci-après*).

Seyssel, au commencement de la route de Frangy. Auparavant sous le maître-autel de l'église paroissiale. Une grande croix est plantée dans une cavité presque cubique qui existait déjà, dit-on, primitivement.

Calcaire blanc devenu gris à la surface. La moulure supérieure a été martelée sur le devant. La face postérieure est à peine équarrie, ce qui porte à croire que le monument a dû être appuyé contre un mur. Épaisseur 0m,75 à la base.



M. Descemet regarde ce monument comme une base de statue d'empereur; M. Ducis y a vu un autel; M. F. Rabut y voit la partie inférieure d'un milliaire composé de deux blocs comme celui de Beaune, qui porte en haut :

IMP·CAES·FL·
CONSTANTINO
P·F·AVGVSTO
. . . .

et sur le bloc inférieur :

BONO
REIPVBL
NAT.
LXXIII

La formule de notre inscription se lit en Suisse sur plusieurs milliaires du temps de Constantin. Voyez, par exemple, dans Mommsen, *Inscr. conf. Helv.* les n°s 315, 316, 317, et le n° 48 du Supplément (*Erster Nachtrag*, etc.).

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1862, p. 66. Citation en italiques. — Id., *Voies rom.*, p. 102. — Id. dans *Rev. savois.* 1863, p. 13. — F. Rabut dans *Mém. et doc. Soc. savois. d'hist. et d'arch.*, t. 9, p. VI.

N° 54



Au château de Vens, commune de Seyssel. Partie inférieure d'un cippe en grès-molasse d'un gris verdâtre, trouvé en 1862 dans le verger qui touche le château. On ne fait jamais un minage dans ce verger sans découvrir des murs romains, des tuiles à rebords, des poteries; on y a trouvé à plusieurs reprises des médailles en grand, moyen et petit bronze.

L'ACCENSVS CONSVLARIS était un officier subalterne attaché aux consuls, une espèce d'appariteur ou de messager.

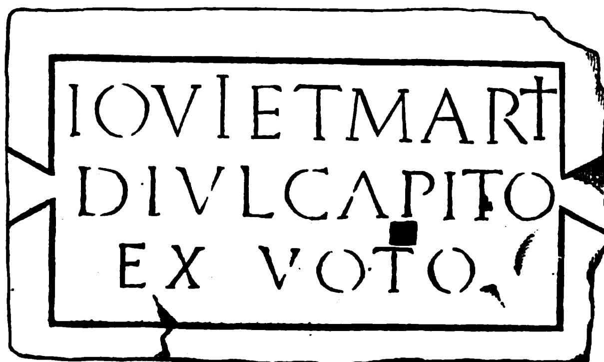
Le CVRATOR était un inspecteur, un commissaire, un intendant; il y avait des *curatores viarum, regionum, aquarum, vicorum, reipublicae*, etc. Ici nous avons un CVRATOR CIVIVM ROMAN*orum*. A Lyon, le Musée possède une inscription en l'honneur de SEX·LIGVRIVS... SVMMVS CVRATOR C·R·

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1862, p. 67. — Id. *Voies rom.*, p. 100.

IV. Arrondissement de Thonon.

Canton de Douvaine.

N° 55



Douvaine. Table de beau calcaire blanc, entreposée sous l'escalier de la tribune de l'église. L'autorité locale ne consent pas à son déplacement, malgré les offres hospitalières des Musées de Thonon et d'Annecy...

Cf. l'inscription de Vienne, mal citée par Gruter, Chifflet et Chorier, et rétablie par Mommsen (*Inscr. conf. Helv.*, p. 15, n° 90) :

D.IVL·D·F·VOL
CAPITONI
FLAM·IVENT·IIIVIR
LOC·PVBLIC·PERSEQ
II VIR·AER·AVGVRI
PRAEF·FABRVM·TRIB
MILIT·LEG.... ADIVTR
CENSITORI
REMI·FOEDERAT
PVBLICE
L. D. D. D

Le même personnage figurait sur une inscription de Genève, aujourd'hui disparue :

D·IVL·D·F·VOLT·CAPITON
AVGVRI·IIVIRO·AERAR
FLAMINI·MARTIS·TR
MILIT.

(Spon, *Hist.* II, 327. — Mommsen, *ut sup.* — H. Fazy, *Gen. sous la dom. rom.* p. 40).

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 42. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 2, p. 244. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 197 et atl. pl. X, fig. 55. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.* p. 13. Incorr.

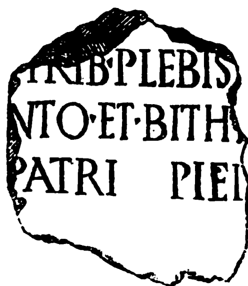
N° 56

A V G·S

Douvaine. Petit fragment dans le mur du cimetière. Lettres hautes de 0^{m},07, d'un beau style. — Inédit.

Canton de Thonon.

N° 57



Au Musée d'Annecy. Trouvée en février 1863 dans un minage à Concise, commune de Thonon. Plaque brisée de beau calcaire blanc, épaisseur 0^{m},10.

On peut restituer une partie du texte :

TRIB·PLEBIS
*in Po*NTO·ET·BITH*ynia*
PATRI·PIEN*tissimo*

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1863, p. 31.

DEUXIÈME PARTIE.

INSCRIPTIONS TRANSPORTÉES A L'ÉTRANGER, DÉTRUITES OU INCERTAINES.

Arrondissement d'Annecy.

N° 58

MVRV*s*
PRIVATV*s*
T I

Découverte dans les Fins d'Annecy à une époque reculée, cette inscription se voyait encore il y a quelques années dans le mur de l'ancienne maison du séminaire, soit des Pères de la Mission, rue de Bœuf, n° 15. Guidé par M. Serand, j'ai vainement cherché ce monument, dissimulé depuis longtemps sous une couche de mortier.

La pierre avait 0^{m},55 de hauteur, 0^{m},32 de largeur, 0^{m},21 d'épaisseur, les lettres 0^{m},09.

Cf. n° 14, une autre mention d'un mur de clôture, MVR·PRIVAT·

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 8. Lecture comme ci-dessus. — Id., *Inscr.* p. 22. — Id., *Recueil d'inscr.* p. 24, donne à peu près la mauvaise leçon de Guichenon (*Hist. gén.* p. 38) :

MVRVS
PRIMITVS
T · L · B ·

E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39; et *Les Fins,* p. 12, citation d'après E. Serand.

N° 59

SEPVLTVRA PVBLII

Correction de la leçon vide de sens SCVLTVRA PVBLII qui avait été donnée par Fodéré, *Narrat. histor.* p. 997. C'était la portion lisible d'une inscription trouvée dans les Fins d'Annecy, et dont les autres caractères étaient effacés. Disparue depuis très longtemps.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 38. — Id., *Les Fins,* p. 8.

N° 60

....M A...
...VOLT...

Ce fragment, disparu, se voyait il y a quelques années à Annecy, maison Rivollier, rue de Bœuf. On y retrouve le nom de la tribu VOLT*inia,* qui figure souvent dans nos inscriptions conservées.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr., reprod. par Ducis dans *Rev. sav.* 1863. p. 39; et *Les Fins,* p. 13.

N° 61

...T M...

Ces lettres étaient tracées sur la partie plane d'un fragment de moulure, disparu; il était dans le lac d'Annecy, près de l'avenue d'Albigny.

Bibliographie. De Reydet, manuscr. reprod. par Serand, Album manuscr., et par Ducis, *Revue sav.* 1863, p. 53, et *Les Fins*, p. 36.

N° 62

. . TRIBVN. . .
. . AF THRAC . .
. . BIN TERRAET .

Cette inscription, très altérée, servait d'escalier dans la maison Bocquet, près du collége d'Annecy. Quand M. Serand la copia, en 1850, on n'y lisait plus que ceci :

TRIBVN
I THRAC
I VT

Elle a été brisée en 1852.

Reprod. par M. Ducis dans *Rev. savois.* 1863, p. 39, et *Les Fins*, p. 12.

N° 63

SEX
MER

J'ai pris il y a cinq ans un estampage de ce fragment, long de $0^{m},70$, qui avait été retaillé en rond pour former le support d'une potence tournante, dans la grange de M. Montanier, à Novel près Annecy. Il a disparu en 1868. Avant sa mutilation on lisait encore :

SEX•I
MER...IO

En comparant ces magnifiques lettres, hautes de $0^{m},22$ à la 1re ligne et de $0^{m},18$ à la 2me, avec les caractères de même style et de même hauteur du débris d'une autre inscription, ..X•IVLIV.., n° 7, et avec les nos 20 et 21, nous retrouvons encore une fois le nom de SEX•I*ulius Optatus*, élevant probablement un autel votif MER*cur*IO.

Bibliographie. Despine, manuscr. — Serand, Album manuscr. — Ducis, *Les Fins*, p. 16. — L. Revon dans *Rev. savois.* 1864, p. 75.

N° 64

LAVRI....IPAE....LLINAR·
FIDE DVPLA·

Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39: « Annecy-le-Vieux, au seuil de la grande porte de l'église de Saint-Laurent, en caractères presque effacés. » — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24, Même leçon. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 141 et atl. pl. IV fig. 18 :

LAVRI.....RIPAE.....LLINAE...T...FIDE DVPIA..

« Cette inscription est gravée sur un bloc de marbre jaunâtre ayant 8 pieds de long sur 8 pouces de haut, qui sert de marche-pied à l'entrée de l'église de Saint-Laurent. Ce marbre faisait dans son origine partie d'une architrave, mais l'incription est si effacée qu'il m'a été impossible de la copier dans son entier. » — E. Serand, Album manuscr., d'après Despine. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 187, d'après Despine. — Ducis dans *Rev. savois.* 1863, p. 40, d'après Guichenon. — Id., *Les Fins*, p. 19.

Disparu depuis la reconstruction de l'église.

Comme Guichenon et Albanis Beaumont ne brillaient pas plus l'un que l'autre par l'exactitude de leurs copies, on ne peut pas avoir grande confiance dans les deux lectures ci-dessus, qui d'ailleurs diffèrent en plusieurs points.

N° 65

......ANN

Annecy-le-Vieux, « en la place, sur une grande pierre levée en forme de table. » (Guichenon, *Hist. gén.*,p. 39).

Bibliographie. Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24. Même désignation. — Ducis dans *Rev. savois.* 1863, p. 40, et *Les Fins*, p. 19. Citation d'après Guichenon et Despine.

Disparu depuis la reconstruction de l'église.

N° 66

...O SACR

Angle orné d'une moulure à la partie supérieure et à droite, d'un fragment qui existait à Talloires, dans le mur de la maison Vautier. (Serand, Album manuscr.) Disparu.

N° 67

ANIC...

Fragment trouvé près de Meythet, figuré avec une moulure qui l'entoure en haut, en bas et à gauche : Alb. Beaumont, *Descr.* I, 186 et atl. pl. XII, fig. 66. Disparu ou apocryphe.

N° 68

...TVS PRIMV...
...TOR·NERONIS·O...
...IO PRIMV...

« Saint-Jorioz. Cette inscription sert de table à l'autel; le dessus est moulé et le dessous est l'inscription ici décrite. » (Despine, *Essai méd.* pl. IX. — Id., *Antiq.* p. 23.)

L'état actuel de l'autel ne m'a pas permis de vérifier l'exactitude du texte et de la description de Despine.

Bibliographie. Alb. Beaumont, *Descr.* I, 185 et atl. pl. XII, fig. 64, donne quelques lettres de plus :

TVS....... PRIMVS...
STOR NERONIS..:OC..
IO.......... PRIMVL..

E Serand, Album manuscr., d'après Despine. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 231, d'après Alb. Beaumont.

Nº 69	Nº 70
C · SENNI . . .	. . LINEVM . . .
HAO.	. . . . I · VT . . .
INEO	. . . . . VI . . .
QVEVI.	. . . . \ · II . . .
TVTELA\ . .	. . . LISSEN . . .

Autrefois à la chapelle de Saint-Marcel, ces fragments ont disparu depuis la démolition du monument.

Cf. les inscriptions conservées qui les accompagnaient, nos 31, 32 et 33. On retrouve ici le nom de C · SENNI*us* · *Sabinus*.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.* pl. I, donne le texte ci-dessus; le nº 69, extrémité gauche de l'inscription, est entouré de trois côtés d'une bordure analogue à celle des nos 31 et 32; le nº 70 a cette bordure figurée en haut et en bas, montrant que les deux autres côtés sont brisés. — Id., *Inscr.* p. 8 : « Inscriptions latérales du bassin, dont la première a 2 pieds de largeur, lettres 2 pouces; longueur en haut 1 pied 2 pouces, en bas 3 pieds 2 pouces. La seconde, même largeur; la longueur en haut est de 2 pieds 2 pouces, en bas 1 pied 8 pouces. » — Id., *Recueil d'inscr. rom.*, p. 4, leçon un peu différente : à la quatrième ligne du nº 69, il lit QVIEVI. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 174 et atl. pl. X, fig. 49 :

C · SENNIV .	ALINEVM
. . OVE. . .	. .˙. . VE
. . INECI´. .	 VI
QVES · V . .	 IIV
TVTELA . .	. . NISSE . .

Guichenon, *Hist. gén.* p. 39, donnait une leçon absurde . MISINEVM, etc.

Nº 71

REEDIFICAVIT
IMP · DOMITIANVS

« Etait au château de Rumilly. » (Despine, *Antiq.*)

M. Croisollet m'a dit qu'on voyait jadis cette inscription à l'angle de la maison Morand. Il la regarde maintenant comme apocryphe; c'est l'avis de la plupart des archéologues savoisiens, qui n'y reconnaissent pas le style épigraphique.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 29, citation en italiques d'après Despine. — Id., *Voies rom.* p. 111. — Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 4.

Nº 72

ROMILIA

Alb. Beaumont, *Descr.* I, 195 : « J'ai lu ce mot sur un fragment à Rumilly. » — Grillet, *Dict. hist.* t. III, p. 235, lit ROMILLIA et dit que ce fragment a été trouvé dans les ruines de l'ancien château. — Ducis, d'après les précédents, dans *Rev. sav.* 1863, p. 29. — M. Croisollet (*Hist. de Rumilly,* p. 1), dit que les débris de cette inscription, qui était très longue, ont été enfouis dans les fondations de la maison contiguë au sud-ouest du pont Saint-Joseph.

Nº 73

« Il y avait anciennement à Rumilly un temple consacré à Mercure l'Heureux, comme le prouvent les fragments d'un ex-voto trouvé proche des ruines du château; on y a aussi découvert, en différents temps, des fragments d'autels portant des inscriptions latines, mais très effacées, sur lesquelles on lisait :

MERCVRIO OPTIMO

(Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 4.)

Nº 74

SIXTIO . . . IIIN
PATRI . . . . . .
. . . .
PONENDVM CVRAVIT

« Au village de Sales, près de Rumilly, devant l'église, sur un ancien sépulcre. » Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39.

Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24, et *Antiq.*, même lecture, sauf SIXTIO remplacé par SEXTIO.

Alb. Beaumont, *Descr.* I, 192, et atl. pl. XIII, fig. 75 :

D· M·
. . . . . SEXTIO . . . . . SN . . V
. . . PATRI . . . PA . . HIVIR
PONENDVM . . . . T . . I . . . .

« Côté d'un sarcophage, dans la maison d'un particulier, à Sales. L'autre portion du sarcophage sert de marchepied à l'entrée du cimetière. »

Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 8, donne une copie incomplète.

Disparu depuis la reconstruction de l'église, à moins que ce ne soit le tombeau en pierre long de 2m,30, large de 0m,85 qu'on voit dans la campagne de M. Ginet et qui a été longtemps sur le passage entre l'église et le cimetière : l'un des grands côtés manque entièrement, et sur l'autre, aux trois quarts détruit, on n'aperçoit qu'une moulure sans inscription.

N° 75

FLAMINIO
IVL·INICIO ET . . .
. . . IIVIR . . . . . .

« Ce reste d'inscription a été trouvé à Sales. » (Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 194 et atl. pl. X, fig. 52). Reproduit par Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 8. — Disparu.

Cf. n° 38, une FLAMINICA, et n° 77.

N° 76

SEXTIO...ALL·III·SALII...MI·CVM·

C.-A. de Sales, *Pourpris histor.*, p. 11 : « Se voit devant la grande porte (de l'église de Sales) un sépulchre d'une seule pierre cavée en arche, longue de six pieds et demy, large de deux, haute d'autant, où l'inscription est presque toute effacée par les iniures des temps, sinon quelques caracteres en cette sorte. »

Cette inscription, disparue, est peut-être la même que le n° 74; il n'y a là rien d'étonnant pour ceux qui savent à quel point Guichenon, C.-A. de Sales et Albanis Beaumont poussaient la négligence dans leurs copies.

Dans un ouvrage manuscrit, M. de Reydet plaçait ce monument à Thorens, confondant Thorens-Sales avec Sales près Rumilly.

N° 77

C.-A. de Sales, *Pourpris hist.*, p. 11 : « En une muraille de la maison Presbiterale, se voit une autre grande pierre avec ces gros caractères de la belle façon Romaine,

· IVLIO...NO..FLAMINIO·

Dans son manuscrit, M. de Reydet, faisant la même confusion que pour le n° précédent, place cette inscription à Thorens. Il met le dernier mot à la seconde ligne.

C'est peut-être la même inscription que le n° 75, ou que le n° 38, avec les fantaisies de lecture qui distinguent les travaux de C.-A. de Sales.

Arrondissement de Saint-Julien.

N° 78

IMP CS GAL·VAL· MAXIMIANO·P·F·INVIC· ET·FLA·VAL·SEVERO·P·F·IN·AVG ET GAL·VAL·MAXIMININNO (*sic*) ET FLA·VAL·CONSTANTINO NOB CAES M P	IMP·CS·GAL·VAL· MAXIMIANO P·F·VIC· ligne omise ET GAL·VAL·MAXIMIANO ET FIL·VAL CONSTANTINO NOB·CAES·M·P·
Despine, *Essai méd.*, pl. 14 ; *Inscr*, p. 30 ; *Recueil*, p. 29.	Alb. Beaumont, I, 143 et atl. pl. V, fig. 20.
IMP CS GAL·V. . . . MAXIMIANO· . . . . T·FLA·VAL·SEV. . . ET·GAL·MAX...I. . . ET FLA·VAL·CO. . . NOB CAES MP. . . .	*Imp. C(ae)s Gal. Val.* *Maximiano P. F. Invic.* *Et Fla. Val. Severo. P. F. In. Aug.* *Et Gal. Val. Maximino* *Et Fla. Val. Constantino* *Nob. Caes. M. P.*
De Reydet, manuscr.	H. Fazy complétant de Reydet (*Rev. arch.* nov. 1861, p. 403).

Je donne ici quatre leçons dont la dernière est la meilleure, M. Fazy ayant complété le texte de M. de Reydet, qui lui-même avait pris à tâche de rectifier les erreurs de son contemporain Albanis Beaumont.

Cette inscription, de l'année 306 ou 307 après Jésus-Christ, était sur une colonne milliaire trouvée à la fin du siècle dernier par un paysan qui labourait un champ de Mme Portey, entre Annemasse et Etrembières. Transportée chez cette dame à Annemasse, elle y fut copiée par Alb. Beaumont, de Reydet et Despine. A cette époque, la propriétaire projetait d'en faire un rouleau de jardin. Il paraît qu'elle mit son projet à exécution, car on a perdu les traces de ce fragment. D'après le dessin de Despine, la pierre avait à peu près la même forme que le n° 50 : c'était une petite colonne en calcaire, terminée à la partie supérieure par un bourrelet; le diamètre était d'un pied deux pouces, et la longueur de deux pieds quatre pouces seulement, la base étant brisée.

N° 79	N° 80
*v*OL AFRO *tr*IB·MIL·LEG·XXI	IVLI LIB CELATVS EX VOTO

Alb. Beaumont, *Descr.*, 1, 177 et atl. pl. IX, fig. 52 et 53 : « Ces deux fragments sont placés à un des

angles extérieurs de l'église paroissiale de Frangy. Il est visible qu'ils ne faisaient dans l'origine qu'un seul et même bloc. »

Grillet, *Dict. hist.*, t. II, p. 276, oubliant le 1er fragment, se contente de donner la lecture suivante, de même que M. Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 346 :

IVLII CELATVS LIBERTVS EX VOTO

Les deux fragments ont été brisés pour être employés dans la construction de la nouvelle église.

N° 81

M. Balliard m'a appris qu'à Nangy on voyait jadis, sur le bord de la route d'Annemasse à Bonneville, un milliaire avec une inscription où se lisaient ces mots :

ITER (probablement IMP) CAESAR . . .

Il fut transporté dans la campagne de Mmes de Baudry. J'ai vainement cherché les traces de cette colonne à Nangy et à Arthaz.

N° 82

SEX POMPEIO . . .
MACRINO
I . . . . . : . . .

« Au château de Novéry, canton de Viry. Elle est sur une pierre calcaire qui sert de base à un buffet que l'on trouve à droite en entrant. La pierre est enchâssée par les deux bouts dans le mur; on ne rapporte ici que ce que l'on peut apercevoir. Elle a 3 pieds 1 pouce de long, 1 pied 5 pouces de large, épaisseur 2 pieds, hauteur des lettres 3 pouces 11 lignes. » (Despine, *Essai méd.*, pl. XII. — Id., *Inscr.*, p. 29.)

Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 175 et atl. pl. IX, fig. 50, donne la même lecture et ajoute : « Cette inscription est gravée sur un très beau bloc de marbre blanc, ayant 5 pieds et 1/2 de long sur 2 et 1/2 de large; les lettres, qui sont d'une excellente exécution, ont 4 pouces de haut. L'inscription se trouve sur une des premières marches du grand escalier du château de Novairy. »

Ducis, *Voies rom.*, p. 105, citation en italiques d'après les précédents. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 346.

Dans une excursion faite l'année dernière à Novairy, je n'ai pas pu découvrir cette inscription.

Arrondissement de Thonon.

N° 83

IMP CAES FLAVIO
VAL CONSTANTIO
PIO FEL IN AVG · ET
SEVERO NOB CAES
VII

Au musée de Genève. Colonne en calcaire roux, hauteur 2 mètres, environ 0m,50 de diamètre.

Les épigraphistes qui ont décrit ce milliaire le désignaient un peu vaguement comme trouvé « aux environs d'Hermance. » En interrogeant les habitants des villages voisins, j'ai appris qu'il a été découvert à une demi-lieue d'Hermance, en face de Crevy (commune de Veigy-Foncenex, Haute-Savoie), tout à fait au bord de la route de Genève à Douvaine. M. Turrettini pensait que cette pierre devait avoir été primitivement sur l'autre rive du lac, entre Coppet et Mies. (*Mém. de la Soc. d'hist. de Gen.*, xv, 119.)

Ce monument, portant le nom de Constance Chlore, est de l'an 305 ou 306.

Les anciens itinéraires ne signalent pas de voie sur la rive méridionale du lac. Mais indépendamment de ce milliaire, de nombreux débris attestent le séjour des Romains dans cette partie de la Haute-Savoie ; on a trouvé des substructions, fragments d'architecture, tuiles, poteries, monnaies, à Annemasse, Ville-la-Grand, Loisin, Chilly, Brenthonne ; des tombeaux renfermant des objets en bronze, à Perrignier, Orcier, Thonon; au Lyaud, les trois beaux trépieds en bronze qui se voient au Louvre et au musée de Genève; des inscriptions à Annemasse, Ville-la-Grand, Douvaine, Bons, Chignans, Concise, etc.

Bibliographie. Soret : « Trouvé aux environs d'Hermance, probablement sur l'emplacement ancien, car la distance de Genève est bien d'environ 7 milles romains. » — Mommsen, *Inscr. conf. Helv.*, n° 320, écrit FIO au lieu de PIO : j'ai pris des estampages sur lesquels le P est bien marqué. D'ailleurs Mommsen corrige cette faute dans les *errata*. — H. Fazy, *Genève sous la dom. rom.*, p. 56. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 55, col. 3, d'après Mommsen.

N° 84.

T · RICCIO · T · FIL · VOL ·
FRONTONI · IIVIR · AER ·
ET · T · RICCIO · FRONTONI
PATRI · ET · Q · RICCIO
FIDO FRATRI
HERED · EX · TESTAM

Au musée de Genève. Table en calcaire blanc du Jura, longue de 0m,95, haute de 0m,71, épaisse de 0m,20 ; lettres hautes de 0m,06. Pour serrer le texte, le graveur a souvent fait un *nexus* de plusieurs lettres, comme les N et les T, les N et les I, les I et les R ; un espace sans lettres existe au milieu de l'avant-dernière ligne.

Cf. une inscription qui se voit dans un contrefort de la cathédrale de Genève, du côté de l'abside :

*R*ICCIO · T · FIL
*V*OL FRONTONI
VIR AERARI
Her EX TESTAMEN

Nous avons déjà vu un *Duumvir aerarii* au n° 46.

Cette inscription a été retrouvée par M. Auguste Turrettini à Bons, dans un fenil. Elle était antérieurement au château de Chignans, près de Thonon.

Bibliographie. Aug. Turrettini dans *Journal de Genève*, du 28 mai 1864, et dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XV, p. 120).

N° 85

Sa BINIANUS
fa C.CVRA *vit*

A Genève depuis 1864. Fragment trouvé dans les démolitions de la voûte de l'église de Bons.

Bibliographie. Aug. Turrettini, dans les deux recueils cités au n° précédent.

N° 86

IMP CAES SEPTIM SEVERo
PIO PERTIN AVG ARAB ADIAB
PARTHIC MAX P M TRIB POT IX
IMP XI COS II DESIG III PPPR
ET M AVREL ANTONINO
AVG TRIB POT IIII COS DESIG
IIII

A Genève, dans la propriété de M. Turrettini. Placée depuis près d'un siècle à l'église de Messery, cette colonne milliaire a été retrouvée près de ce village ; selon l'opinion de M. Aug. Turrettini, elle devait être primitivement sur l'autre rive du Léman, entre Céligny et Founex, marquant le quatrième mille sur la voie de Genève à Nyon.

Cette inscription, dédiée à Septime Sévère et à Caracalla, est de l'an 201.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 42. Très incorr. — *Theatrum Sabaudiae,* III. Incompl. et incorr. — Spon, *Hist. de Gen.*, II, 342. Incompl. et incorr. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.*, p. 13, Incompl. et incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 180 et atl. pl. X, fig. 56. Incorr. — Orelli. *Inscr. Helv.*, 1844, p. 27, citation d'après Spon. — Aug. Turrettini dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XV, p. 118. C'est à ce recueil que j'emprunte la lecture ci-dessus. — *Erster Nachtrag*, etc., p. 216. Extrait du travail précédent.

N° 87

In hoc to IOL° REQ
uiescit bone MEM
*ori*E DROVACCVS
*qu*I VIXIT ANNS XIII
*e*T MIMSIS IIII
ET TRANSIIT XKL
SEPTEMBRIS
MAVVRTI°VI
R° CLR CONSS·
SVB VNC C°NSS
BRAND°BRICI RE
DIMTI°NEM A
DNM° GVDOMA
RO REGE ACCE
PERVNT
†

Inscription burgonde trouvée en 1855 dans la commune de Lugrin, entre Evian et la Tour-Ronde, en labourant le cimetière de l'ancien couvent de Saint-Offenge, situé au bord du lac. Après avoir été transportée au château d'Allaman, elle a été donnée au Musée de Lausanne.

Plaque de calcaire roux grisâtre, enchassée par son ancien propriétaire dans une bordure de mastic et dans un cadre qui empêchent de voir exactement les contours. Les dimensions paraissent être, sans le mastic, de 1 mètre sur 0m,30. La pierre présente une moulure qui fait supposer qu'elle appartenait primitivement à un monument romain. On a trouvé des fragments de *tegulae* et du *rudus* dans le cimetière.

Je donne la lecture ci-dessus d'après les estampages que j'ai faits récemment à Lausanne et d'après le moulage en plâtre que nous possédons au Musée d'Annecy. Ma leçon diffère un peu de la plupart des autres pour la copie de certaines lettres : la 1re ligne se termine par un Q généralement omis ; à la 3me ligne, M. Ducis a lu comme moi BROVACCVS au lieu de ONOVACCVS, car si la partie supérieure des deux premières lettres a disparu avec un éclat de pierre, il est certain du moins que la première lettre, formée à gauche par un trait vertical et non arrondi, n'est pas un O, et la seconde lettre n'a pas le jambage droit d'un N ; à la 5me ligne, il y a plutôt MIMSIS que MINSIS ; dans ET TRANSIIT on omet le premier T qui est cependant visible ; enfin je lis BRANDoBRICI, car il y a un C exactement pareil à tous les C du reste de l'inscription, tandis que les G sont tracés tout autrement.

Le consul nommé ici fut en charge l'an 527.

Bibliographie. F. de Gingins dans *Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses,* 1855, p. 48. Incorr. et erreurs de restitution. — K. L. Roth, id., 1856, p. 5. — F. de Gingins, id., id., p. 37. — A. Morlot, id., 1857, p. 10. — Ducis dans *Rev. sav.* 1865, p. 86, interprète en italiques plusieurs mots autrement qu'ils ne sont écrits. — Le Blant, n° 683, II, p. 578. Je n'ai pas pu me procurer ce texte, cité par Binding comme contenant des inexactitudes. — Carl Binding, *Das Burgundisch-romanische Kœnigreich,* I, 262, diffère de ma lecture en quelques-uns des points que j'ai signalés plus haut : ONOVACCVS, MINSIS, ETRANSIIT, et BRANDoBRIGI.

TROISIÈME PARTIE.

NOMS ET MARQUES SUR POTERIES, SUR MÉTAL ET SUR PIERRE.

Sauf indication contraire, toutes les marques sur poteries qui figurent ici ont été trouvées dans la plaine des Fins d'Annecy, et sont conservées au Musée de cette ville. Parmi les noms de céramistes, les uns sont imprimés en ligne droite sur des vases en terre de Samos ornés de jolis sujets en relief, et occupent le plus souvent le fond du côté intérieur ; — d'autres, sur des imitations plus ou moins grossières de terre samienne ; — d'autres, sur le rebord de grandes jattes à lait, sur des anses d'amphores, sur des contrepoids (*pondera*) de métiers de tisserands, en forme de pyramide quadrangulaire tron-

quée ; — d'autres enfin sont marqués en rond à l'extérieur du fond de vases en terre grise ou noire.

Au nombre de ces derniers, on remarquera la fréquence du nom de MARTINUS : il a été trouvé à une vingtaine d'exemplaires en un même point de la plaine des Fins, dans l'enclos de M. Bonetto et dans le champ voisin. Plusieurs fragments de vases n'avaient pas encore subi la cuisson ; près de là on a découvert des instruments de potier. La plaine est riche en argile utilisée par les fabriques actuelles.

Des fours romains ont été trouvés à l'extrémité sud de la plaine, sur les hauteurs d'Annecy-le-Vieux, à Bredannaz, à Viuz-la-Chiésaz, etc.

Pour la comparaison entre nos marques de céramistes et celles de contrées voisines, on peut consulter les recueils de Comarmond et de Mommsen, indiqués au commencement de cet ouvrage ; le Catalogue de M. H. Fazy et ses Notes sur les fouilles des Tranchées de Genève ; et Tudot, *Collection de figurines,* Paris, 1860, 1 v. in-4°.

N° 88	·ACIMETO·	Fond samien.
89	AGENOR FE	En rond, fond noir. Existe à Genève, au Musée et coll. Thioly ; et au Musée de Chambéry.
90	ALBVcIA	Fond samien. Trouvé à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne. On voit AL.VCI·OF à Genève, coll. Thioly.
91	ANTON·O	Anse d'amphore. Les N sont retournées.
92	A·RVSSA	Fond samien.
93	ATTIANI	Id.
94 à 96	AVG·VASSO·F*ecit*	Sur 3 bords de jattes.
97	BVRDONI OF*ficina*	Fond samien.
98	CAICATI M*anu*	Id.
99	CALPVRNB	Anse d'amphore, des Barattes ; il y a un *nexus* des lettres ALP et VR.
100	CAVVS	Fond samien. *Nexus* des 3 lettres médianes.
101	CAPEIIL·OF	Id., nom écrit de droite à gauche, lecture douteuse.
102	OF·CARAN	Id. On voit dans l'Allier CARANTI M (Tudot).
103	CATIANI·M	Id. » » CATIANI et CATIANVS
104	OF·CAT	Id., de droite à gauche.
105 à 111	CATVLLVS F·	En rond, fond noir, 7 exempl. A Lyon on a CATVL (*Mus. lap.* n° 397).
112	CIMTV...	Fond samien. Trouvé à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
113	...CIM...	Anse d'amphore, des Barattes.
114	CINNAMI·M	Fond samien. Tr. à Annemasse, coll. Balliard.
115	CLARI.....	Fragment de brique, des Barattes, près Annecy. Des briques portant les noms de CLARIANVS, CLARIANA, CLARIA NVMADA, se retrouvent sur toute la ligne du Rhône : j'en ai estampé dans les collections de Chambéry, Aix-les-Bains, Lyon, Vienne, Avignon, Arles, etc.
116	CLEMENTI	Fond samien. Tr. à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
117	COSSI	Graffito sur un vase samien trouvé à Pringy.
118	COTTIL·M	Fond samien.
119	C·P IVLI	En rond, fond noir. J'ai retrouvé ce nom, écrit à la pointe sur la panse d'un vase noir d'Albens (Savoie), au Musée d'Annecy.
120	CRESCES	Fond de lampe. On le trouve sur une lampe du Musée de Chambéry, et sur 2 lampes du Musée de Lyon (Comarmond, p. 457 et 465).
121	CTM	Graffito sur contrepoids.
122	..CVM..	Fond samien.
123	DO...	Fragment de jatte.
124	D·S·	Fragment de *tegula* de Viuz-en-Sallaz, coll. du doct. Dufresne.
125	EL...I	Fond samien.
126	‾ EVI	En rond, fond noir.
127	..FEC..	Id.
128	G	Contrepoids,
129	†AVI M	Id. = ITAVI M*anu*.
130	IVITANI	Fond samien. Le V est barré pour former les lettres VIT, et il y a un *nexus* de l'A et de l'N.
131	F·IVL·APA	Fond samien.
132	LIMA O	Id., coll. de M[me] Dunand-Collomb.
133	L·Q·I	Anse d'amphore de Saint-Jean-de-Tholome, coll. de M. Dufresne.
134	MACRIANIA	Fond samien.
135	MACRINVS	Id. Se trouve à Genève, à Fécamp, dans l'Allier, au Musée de Londres.
136	MAN	Fond samien.
137	MANI...	Id., tr. à Grandnoëx, coll. L. Dufresne

Nº 138	F·MARCAS·	En rond, fond noir.
139	MARCELLINII	Fond samien. Dans l'Allier MARCIILLIN (Tudot).
140	MARTI·	Graffito sur contrepoids.
141 à 161	MARTINVS	et MARTINVS F. J'ai parlé plus haut de ces nombreux exemplaires du même nom, trouvés dans les Fins d'Annecy.
162	MARTINVS	En rond, fond noir, tr. à La Tour près Saint-Jeoire, coll. Dufresne.
163	OF MA...	Fond samien.
164	MASCVRICVS FEC	En rond, fond noir. Au-dessus, on lit en partie l'estampille O VIRRI ACHILLINI (v. nº 210 et 211). Au Musée de Genève, MASC..,.
165	.....RICVS·FE·	En rond, fond noir. C'est la fin de la marque ci-dessus.
166	ME FEC·	Anse d'amphore.
167	MERCVS SEF	Fond samien.
168	MIIVI	Id.
169	MIVI\N	Id.
170	MIM	Anse d'amphore.
171 et 172	NOSTR·F	et NOSTER F· En rond, fond noir. A Genève NOSTERI; à Gilly NOSTER·F (Mus. de Chambéry), idem à Albens (Mus. de Saint-Germain).
173	...NTINI M	Fond samien. VALENTINI au Musée de Zurich (Mommsen, nº 209, p. 99).
174	...OLAE	Anse d'amphore, des Barattes.
175	...OLC..	En rond, fond noir. Trouvé à Ambilly. Au Musée de Chambéry, 3 vases de Cordon et de Gilly ont en rond SIOLCAS·
176	P	Graffito sur vase samien.
177	P'	Id., id.
178	PI	Id. sur contrepoids.
179	PºRPAH	Anse d'amphore, de Thonon, coll. Jahard.
180 et 181	PRISCVS·FE·	En rond, fonds noirs. Dans l'Allier on lit sur des moules en argile PRISCI F et PRISCVS FE (Tudot).
182	‾PROBI	Anse d'amphore, villa de Menthon, coll. Vernet.
183	ME PROCL	Id., id., id.
184	P·S·AV†	Id. Fins d'Annecy. Existe dans l'Allier (Tudot, p. 71) et à Vindonissa (*Erster Nachtrag*, nº 69, p. 217).
185	PVBLıC	Brique. Cf. Mommsen, p. 83, nºs 10 et 11, la même marque sur des *tegulae* trouvées au Grand-Saint-Bernard dans les ruines du temple de Jupiter.
186	QVINTINI	Fond noir, *nexus* du 1er I et de l'N.
187	*S*	Sur des briques de Bredannaz. Le four romain de Bredannaz, que j'ai fouillé, est construit avec des *tegulae* et des *lateres* portant cette marque tracée avec le doigt.
188 à 190	SCARPVS·F·N	et .....PVS·F·\ En rond, fonds noirs.
191	SECVNDVS	Bord de jatte. *Nexus* de ND.
192	OF SEGVNDI	Fragment samien, de Doussard. *Nexus* de VND. Ce nom existe à Vindonissa (Mommsen, p. 98); à Genève au Musée et coll. Thioly; à Lyon (Comarmond).
193	O·SEGVND	Patère samienne, de Pringy.
194	SERVM	Ecrit de droite à gauche sur le bord d'un vase samien. Existe dans l'Allier (Tudot, p. 68).
195	SEVERIANA	Vase samien, de Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
196 à 200	SEVVO FEC†	et SEVVO ĿE En rond, fonds noirs. Se voit aussi à Genève (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, p. 72), à Lyon (Comarmond, p. 472).
201	SIL....	Fragment rouge.
202	OF·SILVINI	Vase d'Annemasse, au Musée de Genève (H. Fazy, *Rev. arch.*, 1861, p. 403).
203	....SON	En rond, fond noir.
204	SVOBNIꓘꓘI	Imitation de terre samienne. Cette marque, avec les deux L archaïques, ꓘ, se retrouve à Genève (H. Hazy, 2e note antiq. Tranchées, pl. I).
205	TITVS	Bord de jatte. Ecrit de droite à gauche.
206	VAL·O	Anse d'amphore.
207	VAS·N·	Id. , des Barattes.
208	VIBIANI	Fond d'une lampe, d'Annemasse. Très commun sur les lampes, en Italie et ailleurs.
209	OF VIRIL'	Fond samien. A Genève, OF·C·L·VIRILI au Musée, et OF·L·C· VIRILI coll. Thioly; à Lyon OF·VIRIL, à Chambéry OF·VIRIL'.

210	O VIRRIACHILLINI	En rond, fond noir. Cf. nº 164.
211	*O. Virri.* ACHILL*ini* *Masc*VRICV*s fec.*	2 marques concentriques, fond noir, Cf. nº 164.
212	VIVII MAN	Fond samien.
213	VIVI MAN	Anse d'amphore, *nexus* des 3 dernières lettres.
214	V...SVS	En rond, fragment de fond noir.

MARQUES SUR MÉTAL.

215	NIGELLI OF	Sur un manche de patère en bronze, trouvé, dit-on, à Annemasse; la patine indique plutôt les bronzes romains du Mâconnais. Coll. Balliard, à Reignier.
216	RVT L'ΣE	Bague en or, pesant 15 grammes, trouvée en avril 1866 à la Balme-de-Sillingy près Annecy. L'S est traduite par un *sigma* majuscule. Cette bague est considérée comme gallo-romaine (*Rev. savois.* 1866, p. 49). Propriété de M. Jules Philippe, qui l'a acquise pour la céder au Musée.

MARQUES SUR PIERRE.

217	XXIII	Sur un poids en pierre blanche, en forme de sphère déprimée, trouvé en décembre 1869 dans les Fins d'Annecy. Au Musée. Cette pierre pèse 7 kilogr. 420 gr. En tenant compte de quelques cassures, on obtient à peu près les 23 livres romaines.

Corrections.

Avant de faire un tirage à part, jai prié quelques archéologues de vouloir bien signaler tous les péchés de commission et d'omission dont je pouvais m'être rendu coupable dans le cours de ce travail. Voici les observations recueillies jusqu'ici.

Nº 9. Sur les indications de M. Allmer, j'ai reconnu qu'au lieu de lire POMILIVS, comme je l'avais fait avec tous mes devanciers, il faut POMPEIVS. La partie ronde du 2ᵉ P et les barres horizontales de l'E sont si effacées qu'un estampage ne pouvait guère les rendre, mais par un temps favorable on parvient à distinguer ces deux lettres sur la pierre.

Nº 38. La *flaminica* n'était pas nécessairement la femme d'un flamine : on a des exemples de flaminique non mariée (M. A. de Barthélemy).

Nº 39. M. Allmer a cru apercevoir L·ROMANIO. J'adopte sa lecture : je n'ai pas vu l'O final, mais il semble en effet que les traits d'une L apparaissent au commencement de la ligne. Dans ce cas le mot suivant devra se lire EVPREPITI.

Nº 44. M. Ducis m'a fait observer que sur la foi d'un compte-rendu de l'Académie de Savoie, j'ai omis de le mentionner parmi les archéologues qui ont plaidé les premiers pour la vraie orthographe du nom des Ceutrons. C'est à lui que M. Aug. Bernard, qui le dit lui-même, a dû la connaissance de l'inscription d'Aime (*Rev. archéol.* 14ᵉ année). L'Académie de Savoie n'a publié qu'en 1862, et avec des erreurs typographiques, les notes que M. Ducis avait envoyées dès 1855 et 1857. D'ailleurs, comme je l'ai indiqué dans la bibliographie, M. Ducis avait déjà fait en 1857 une communication au congrès de Grenoble. — M. de Barthélemy me fait remarquer que l'inscription de Gruter ne se rapporte pas au même personnage que le *Pinarius* de la Forclaz, puisque le surnom et la désignation de la tribu sont différents : à la Forclaz, le surnom est *Clemens* et la tribu *Cornelia;* dans Gruter le surnom, incomplet, est *Coi* et la tribu *Papiria.*

Nº 45. M. de Barthélemy regarde la définition des *triumviri locorum publicorum persequendorum* comme un peu hasardée : il pense qu'au lieu d'un administrateur permanent, il s'agissait de gens chargés de rechercher les immeubles appartenant au domaine public.

LOUIS REVON.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE A BELLEVILLE DE HAUTE-LUCE

D'Albertville on pénètre dans la vallée de Beaufort par une route départementale, dont le tracé traverse d'abord la berge du plateau de Venthon et longe la rive gauche du torrent profondément encaissé du Doron, qui va se jeter dans l'Arly sous Césarches. Au pont des Rouengers on passe à la rive droite sous Queige jusqu'au pont de la Louïe, où l'on reprend la rive gauche jusqu'au pont du Villard.

La tour du Barioz de Queige était du mandement féodal de Cornillon sur Césarches avant d'être réunie à celui de Beaufort.

Queige est la patrie de M. Dugit, un des secrétaires de Voltaire; de Mgr Martinet, évêque de Tarentaise, puis archevêque de Chambéry; de l'abbé Martinet, qui a refusé la dignité épiscopale, auteur de plusieurs ouvrages politiques, philosophiques et religieux formant plus de trente volumes. Le *Platon polichinelle,* entre autres, a eu un grand retentissement et a été traduit dans plusieurs langues de

l'Europe. Le plus considérable est une théologie en huit volumes, d'une érudition vaste, d'une science à l'épreuve, d'une élévation de vues remarquable et d'une élégance de style devenue rare aujourd'hui chez les auteurs français écrivant en latin.

Le Villard de Beaufort a vu naître le médecin Maigrat, qui s'est acquis une grande célébrité dans l'arrondissement d'Albertville.

En sortant de cette commune, près de la cascade de Mânant, on laisse à droite la route départementale pour gravir un plateau en forme de cône tronqué, sur lequel s'étendent les ruines du château de Beaufort et de ses dépendances en partie couvertes de broussailles, et du milieu desquelles s'élèvent encore majestueusement trois tours, que la foudre et les orages n'ont pu entièrement démolir.

Le plus ancien seigneur connu de la maison de Beaufort est Bernard, qui fut parrain de saint Bernard de Menthon, fils de Richard, son cousin germain. L'identité de souche de ces deux familles, affirmée par l'historien et le successeur de l'apôtre des Alpes, Richard de la Val-d'Isère, ressort également de leurs armoiries.

Les de Beaufort avaient *de gueules au lion d'argent;* les de Menthon, *de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur brochant sur le tout.* Cette dernière semble indiquer la branche cadette (1). Elle devait l'être en tout cas, puisque saint Bernard de Menthon était fils unique et n'a pas laissé de postérité. La descendance directe des Beaufort s'est éteinte dans le XVIIe siècle.

Le château et la baronie de Beaufort, vendus en 1271 et 1276 à Béatrix de Faucigny, comtesse de Viennois, suivirent toutes les phases du Faucigny sous les Dauphins. Echangés en 1354 contre les possessions de la Maison de Savoie en Dauphiné, ils furent donnés en apanage à Jacques d'Achaie, à Philippe et à Janus de Savoie, et enfin à la branche de Savoie-Nemours en 1514 (2).

Dès 1580 Jacques de Nemours avait confié aux dominicains d'Annecy le service de la chapelle du château de Beaufort, dédiée à Notre-Dame-du-Puy, et dont l'origine remontait à l'époque sarrasine. La propriété définitive leur en fut acquise avec celle du pourpris rural en 1614, en échange d'une dépendance de leur couvent d'Annecy cédée pour l'établissement des Barnabites, qui venaient de se charger de la direction du collége Chappuisien (3).

C'est ensuite de la juridiction féodale du château de Beaufort que le mandement et le chef-lieu *Saint-Maxime* en ont pris le nom. Mais auparavant et dès les temps les plus reculés la vallée a porté le nom de *Vallis Lucia.* Les documents les plus anciens qui en font foi remontent au Ve siècle, et les derniers sont du XVe. Le nom antique n'est point encore perdu. Du tertre du château ou *des châteaux,* selon l'appellation vulgaire, on aperçoit sur la gauche vers le nord-est un prolongement latéral de cette vallée, dont l'élévation relative lui a valu le nom d'*Alta Lucia,* Hauteluce, qu'elle porte encore. On y arrive par un chemin de grande vicinalité qui se poursuit jusqu'en Faucigny.

(1) Comte de Foras, *Armorial nobiliaire de Savoie.*
(2) Ducis, *Vallée de Beaufort en Savoie.*
(3) *Archives de la cure de Beaufort.*

C'est d'Hauteluce qu'était le bénédictin Dom Claude Bal, qui, lors de la vente des biens nationaux, acheta les châteaux de Beaufort pour rendre le sanctuaire à sa destination. Il n'a pu être rétabli que par M. Martinet, qui a écrit plusieurs de ses opuscules dans les mâsures restaurées.

Parmi les illustrations de cette commune nous devons noter surtout M. Breysaz, professeur distingué de l'ancien collége Chappuisien.

On sait qu'Eustache Chappuis, mécontent des professeurs qu'il avait envoyés de Louvain en 1549, eut un moment la pensée d'en demander à Paris. Mais cette proposition ne fut pas agréée dans sa patrie. On y pourvut autrement. Les syndics d'Annecy choisirent MM. Machet et Pelard, d'Annecy; le chanoine de Monthoux, représentant le fondateur, choisit M. Breysaz, de Hauteluce. En septembre 1550 ils allèrent tous les trois à Louvain subir leur examen avec tant de succès que les examinants déclarèrent n'en pas trouver de plus capables.

Bal et Breysaz sont deux noms très communs en Bretagne. *Bal* signifie chef, seigneur, élevé. *Breisad* ou *Breysaz* est le nom même des Bretons, de *Breis,* Bretagne. Les familles Bal et Breysaz sont très anciennes et encore très nombreuses à Hauteluce; elles l'étaient autrefois dans plusieurs communes des environs.

Faut-il attribuer à une origine bretonne l'usage des larges *brayes* de velours, qui s'est maintenu presque exclusivement à Hauteluce, même par les jeunes gens, jusqu'au premier tiers du XIXe siècle? Il n'a point encore totalement disparu.

Autre rapprochement avec les races anciennes, l'habitation dans des maisons de bois. Un soubassement maçonné et souvent voûté contient les écuries, les caves, les instruments aratoires, etc. Au-dessus s'élève un bâtiment dont les murs sont formés de pièces de sapin équarries, posées horizontalement les unes sur les autres jusqu'au faîte et encochées aux quatre angles. Une galerie en bois entoure les façades exposées au soleil et sert de communication aux divers compartiments de la grange, de l'habitation, du grenier, dont les intersections sont aussi formées par des pièces superposées comme aux parois extérieures. Le grenier, où l'on renferme les provisions de comestibles, les habits, les titres et les valeurs, est le plus souvent isolé du corps de bâtiment, en prévision des incendies; alors il pose sur une cave à fromages ou à fruits.

Au-dessus du foyer, formé de dalles gypsées, s'élève une cheminée en bois, terminée par un couvercle à deux volets, qu'on ferme et ouvre à volonté par une perche de bois fixée au foyer. Cette sorte de cheminée s'appelle *bourne* ou *borne.* Quelque dangereux que paraisse ce genre de construction, les incendies sont tout-à-fait rares à Hauteluce.

Le clocher de la paroisse est remarquable par l'escalier intérieur percé dans l'épaisseur des murs, comme à l'une des tours de Beaufort. Huit fenêtres ogivales y ont été fermées; huit autres à plein cintre ont été ouvertes dans l'exhaussement de la tour.

A peu de distance du chef-lieu, la chapelle du village des Agnuits possède un tableau où saint

(1) *Archives de la Société Florimontane.*

Bernard de Menthon est représenté avec le costume d'archidiacre du xe siècle.

On passe ensuite sur un plateau de bitume non encore exploité. On remarque au village des Prés les restes d'une construction du XIIe siècle. En remontant encore on découvre enfin le riant vallon de Belleville, adossé aux pieds de la frête des Aiguilles qui le sépare des montagnes de Megève (1300 mètres).

Ce bassin est fermé au sud-est par un plateau de 1830 mètres d'altitude, dans lequel le lac de la Girottaz s'étend sur une circonférence de cinq kilomètres. Moins élevé que celui du Mont-Cenis, il n'est peuplé que par des canards sauvages. Alimenté par deux ruisseaux, il se dégorge par une cascade sur un banc d'anthracite. Au sud-est du lac la crête des Enclaves, qui termine les montagnes d'Authray sur la commune de Beaufort, recèle des cavernes à cristaux dans lesquelles on pénètre par des échelles à cordes.

Au nord du lac une mine de plomb argentifère a été exploitée autrefois : on ajoute même qu'elle fournissait à un atelier de faux-monnayage.

Dans les cartes anciennes de la Savoie publiées à Paris dès 1663 jusqu'à 1745, le village central est appelé *Saint-Mesme,* du patron qu'on y honore simultanément avec saint Genès. Le hameau le plus rapproché, Nant-Pays, a été le berceau de la famille de Jean-François Ducis, successeur de Voltaire à l'Académie française. Son père, Pierre, fils d'André, avait également au chef-lieu de Hauteluce une maison, que Lamartine vint visiter en 1831 dans le dessein de l'acquérir et d'y élever un monument au poète. La famille des Ligeon, parents et acquéreurs des Ducis, refusa de l'aliéner.

Cette famille avait des armes parlantes, *d'argent au grand duc de sable perché sur tronc d'arbre de sinople.* Le poète y a ajouté ces mots : *abstine et sustine,* qui résument sa conduite sous la République et le premier Empire.

Les fonctions de châtelains et de trésoriers des comtes de Savoie avaient valu à une autre branche des armoiries nobles. Les plus anciennes sont de 1357 et semblent être des armoiries d'alliances : le premier écu porte *de gueules au lion rampant d'argent,* le second, *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un arbre de sinople.* Le premier écu a beaucoup de ressemblance avec celui des Beaufort.

La maison d'habitation des religieux qui desservaient l'ancienne paroisse de Belleville, a revêtu une forme plus moderne pour la villégiature de la famille Perrier de la Bâthie. C'est au spectacle de cette belle nature que le baron actuel est devenu un de nos botanistes les plus distingués.

La chapelle, orientée de l'est à l'ouest, se compose d'une abside romane de près de deux mètres de rayon dans œuvre, et d'une nef de six mètres de long sur quatre de large, qui n'a été voûtée que depuis quelques années. L'arc triomphal et la porte d'entrée accusent à peine le commencement du tiers-point.

Dans la voûte de l'adside, divisée par de légères arêtes en de longs triangles, on avait peint le Christ au milieu, et de chaque côté les apôtres, tenant d'une main leur emblème et de l'autre une bande sur laquelle était écrit en lettres gothiques un article du *Credo.* Un badigeon moderne a malheureusement couvert cette peinture précieuse.

Il en reste une autre remarquable dans le tympan au-dessus de la porte d'entrée. La Vierge y porte une couronne royale ouverte. La ceinture avec agrafes et chaînette sur le devant, au lieu de serrer la taille, pose sur les hanches, comme dans les costumes du XVe siècle. De ses bras elle étend son manteau sur une foule de personnages groupés de chaque côté dans cet ordre : papes, cardinaux, rois, évêques, chefs d'ordres religieux, grandes dames, bourgeoisie, etc. Les coiffures coniques et cylindriques rappellent également le XVe siècle.

Deux autres petites fresques représentent d'un côté saint Jean-Baptiste portant un agneau, de l'autre saint Genès jouant de la viole; c'était un comédien devenu martyr à Rome.

Deux baies romanes, percées au sud, donnent le jour l'une au sanctuaire, l'autre à la nef, qui sont divisées par une grille formée de colonnettes de bois avec porte sur le devant de l'arc triomphal. Cette disposition se retrouve dans la plupart des chapelles rurales, qui ont, en outre, une autre grille semblable dans le mur de la façade. Telle a dû être, je le présume, celle de Belleville lors de sa construction, à la fin du XIIe siècle. Le remplissage en maçonnerie aura été fait lors d'une restauration de la chapelle, que tout indique avoir eu lieu au XVe siècle.

Une ligne de consoles en tuf, taillées en congé, entoure tout l'édifice et devait soutenir une corniche. Il y en a quatre sur la façade, dix-huit autour de l'abside, treize sur le côté sud, onze sur le côté nord de la nef. Ce nombre inégal n'accuse-t-il point le symbolisme de l'inflexion du corps du Christ sur la croix, que l'on retrouve dans la plupart des monuments de cette époque? L'exhaussement de la nef pour la voûte moderne a isolé du toit ces lignes de consoles.

La façade sud du clocher, qui seule s'aligne avec le mur de la chapelle, au sommet de la nef contre l'abside, est aussi armée de quatre consoles à moitié de sa hauteur; ce qui prouverait que le clocher a été exhaussé, probablement au XVe siècle, comme on peut l'induire de la date de la cloche. Elle porte cette inscription en lettres gothiques dans une bande bordée en haut de billettes et dessous d'arcatures ogivales : † *Mentem* (une petite cloche en relief) *Sponte move in* * *honorem* * *Deo* * *et* * *patrie* * *liberacionam* * *anno* * *Dni* * *M* * *CCCC* * *XXVIII* (1428).

Un placard pratiqué dans l'épaisseur du mur de l'arc triomphal, qui est d'un mètre, et fermé d'une serrure ornementée à jour, contenait, avec d'autres objets du culte, un missel romain en lettres gothiques imprimé à Lyon par *Jean Moylin alias de Cambray,* au mois de juillet 1519.

Lorsque le rit romain fut rétabli dans le diocèse de Tarentaise, en 1609, et dans celui de Genève, en 1612, les imprimés gothiques n'étaient plus en usage. La présence du missel romain à une époque où les deux diocèses limitrophes avaient chacun leur rit spécial, vient à l'appui de la tradition locale qui veut que des religieux aient desservi cette paroisse. Le monument rustique du village des Prés a dû leur appartenir.

Dans ce missel, au bas de chaque mois du calen-

drier, on lit en quatre vers latins des prescriptions hygiéniques très curieuses : la médecine avec la prière ! Heureux temps où les principes de conservation de l'âme et du corps marchaient de pair jusques dans les livres liturgiques !

Belleville fait depuis longtemps partie de la paroisse de Hauteluce. Mais le type de la population semble appartenir plutôt à la vallée de Mont-Joie, avec laquelle elle a toujours de fréquents rapports par le col du Mont-Joly, qui mène à Contamines-sur-Saint-Gervais.

Par le col de la Fenêtre on arrive aussi sur la route du Bonhomme au plan du Jovet, puis au plan des Dames, ainsi appelé d'un *tumulus* de forme conique, de quatre mètres de hauteur et de seize mètres de circonférence, sous lequel on prétend que deux femmes sont ensevelies, et sur lequel, pour ce motif, chaque passant doit jeter une pierre. Ajoutons que ces vieilles traditions s'en vont avec le mouvement de notre époque. C.-A. DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes d'histoire naturelle (ENTOMOLOGIE), par Romuald Jacquemoud (1).

« Viens me réchauffer de tes feux et m'éclairer de ta lumière, cœur du monde, œil de la nature, vivante image de la divinité ! viens m'enseigner l'ordre où tu développas la matière quand tu lui communiquas les couleurs, les formes, les mouvements et la vie ! » Cette invocation poétique de Bernardin de Saint-Pierre n'est-elle pas sortie de la bouche de tous les hommes lorsque la raison a commencé à illuminer leur esprit ? La première inquiétude qui agite l'intelligence humaine n'est-ce pas celle qui naît de l'observation de la nature dans ses mystères innombrables dont nous avons chaque jour le spectacle sous les yeux ? Ces secrets merveilleux ne sont-ils pas le sujet sur lequel s'exerce tout d'abord notre esprit ? n'est-ce pas eux qui jettent en nous le premier trouble et excitent ce sentiment de curiosité qui ne nous quitte jamais parce qu'il ne cesse d'être alimenté ?

Le vol d'une mouche surprend l'enfant dans ses premiers ébats et le fait réfléchir, et s'il parvient à saisir l'insecte, il l'examine, le retourne dans tous les sens, le regarde se débattre et s'étonne de voir un si petit être bouger, marcher, en un mot, vivre, comme lui ; si la mouche s'échappe et prend son vol, l'enfant se désole et pleure ; il aurait voulu approfondir ce mystère, voir le mécanisme qui faisait mouvoir le petit être ; à dater de ce jour la curiosité a pénétré dans son esprit et sa raison a appris à avoir des exigences qui le poursuivront toujours ; il voudra connaître les causes de tout ce qui l'entoure, approfondir, autant qu'il lui sera donné de le faire suivant son âge ou ses aptitudes, les diverses transformations de la matière, étudier le mouvement et la vie : c'est l'origine de la science.

Tous, étant enfants, nous avons donc plus ou moins effeuillé des roses ou des marguerites pour nous rendre compte de la structure de la fleur, cassé des cailloux pour étudier l'intérieur de la pierre, chassé le papillon pour admirer de près ses brillantes couleurs et voir comment ses ailes sont attachées ; nous avons tous été plus ou moins collectionneurs. Chez quelques-uns ce qui n'est d'abord qu'une simple satisfaction donnée à la curiosité, se transforme en passion, et l'étude des sciences naturelles prend chez ceux-là le pas sur toute autre préoccupation ; ils acceptent alors la mission de nous initier aux secrets de la nature dont ils nous dépeignent les harmonies comme Bernardin de Saint-Pierre, ou nous en facilitent l'étude en mettant de l'ordre dans la classification des sujets, ainsi que l'ont fait Linnée, Buffon, etc., etc. Mais tous n'arrivent pas au titre de maître ès-sciences naturelles à l'égal des hommes illustres dont je viens d'écrire le nom, et tandis que les uns passent au rang des immortels, d'autres, dont le génie ne peut aller jusqu'à concevoir des idées d'ensemble qui établissent les bases de la science, se consacrent modestement à l'étude des détails ; ce sont les travailleurs, les pionniers laborieux, ceux qui extraient les matériaux pour élever l'édifice scientifique, et sans lesquels les grands architectes ne sauraient rien construire.

M. Romuald Jacquemoud, de Moûtiers, est de ce nombre, et sa brochure, qui fait l'objet de cet article, lui assigne une place honorable parmi les entomologistes. La Savoie a fourni déjà sa part de naturalistes : Jean-Jacques Perret, d'Aix, Mouxy de Loches de la même ville, Jean-Louis Bonjean, de Chambéry au commencement du siècle, et de nos jours Coppier, Genin, Huguenin, Bailly, Bourgeaux, Pillet, Vallet, docteur Bouvier, Dumont, Thabuis ont dignement représenté chez nous les différentes branches des sciences naturelles. Il serait donc heureux que ces savants trouvassent des continuateurs dans la génération nouvelle, à l'exemple de M. Romuald Jacquemoud.

Le travail de ce jeune homme (il n'a que dix-huit ans) mérite d'être signalé à divers titres, et bien qu'il ne soit qu'une partie détachée de nombreuses études sur les insectes, il suffit pour donner la mesure du talent d'observation et de l'esprit critique de son auteur qui fait preuve d'une intelligence précoce et promettant beaucoup pour l'avenir. L'entomologie est sans contredit une des branches les plus intéressantes de l'histoire naturelle ; les études qu'elle comporte ont captivé plus d'un esprit d'élite et donné naissance à de nombreux travaux qui resteront longtemps comme des modèles, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue philosophique : il suffit de rappeler les œuvres des Huber, des Vogt et des Michelet.

M. Romuald Jacquemoud a eu l'heureuse chance de pouvoir se placer dans les deux catégories ; il fait en même temps de la science et de la philosophie, et c'est ce qui donne à son livre un attrait tout particulier, ce qui le rend intéressant non seulement pour les spécialistes mais encore pour toutes les classes de lecteurs. Je dirai même que l'esprit philosophique y domine la science pure, en ce sens qu'on y rencontre bien peu d'observations scientifiques qui ne soient accompagnées de considérations générales dont le moindre résultat est d'atténuer la monotonie de la description matérielle et de la classification. La première partie des *Etudes* de M. Jacquemoud, consacrée à des considérations sur le

(1) Moûtiers-Tarentaise (Savoie), Ch. Ducrey, imprimeur-éditeur, 1869.

monde des insectes, mérite surtout d'être signalée; les vues d'ensemble y abondent et l'étude sur les grandes lois harmoniques de la nature forme le fond des questions qui y sont traitées.

L'auteur entre dans son sujet en jetant un coup d'œil sur cette admirable organisation des êtres animés, dont le plus infime comme le plus puissant présente le spectacle de merveilles innombrables de structure et d'industrieuse activité. C'est, ainsi qu'on le voit, prendre la question de haut et de telle sorte qu'on ne puisse plus descendre. M. Jacquemoud, il faut le dire à sa louange, n'a pas abandonné le terrain qu'il a choisi. Soit qu'il décrive l'insecte, soit qu'il nous fasse assister à tous les mystères de la reproduction, de la transformation, de la vie et de la mort de ces milliers de petits êtres qui peuplent l'air, la terre et l'eau, dont le domaine s'étend partout, jusque chez l'homme, il ne se montre pas un seul instant au-dessous de la grande voie qu'il s'est tracée. Il n'est pas jusqu'à cette grande question d'équilibre entre les êtres animés qu'il ne traite avec vérité, mais simplement, sans étalage de grands mots, avec l'accent modeste qui convient au véritable homme de science.

« Presque tout ce qui a vie ici-bas, écrit-il, a besoin de tuer pour vivre. Nous, habitants d'un monde civilisé, ne sommes-nous pas obligés, pour conserver notre existence, d'ôter la vie à beaucoup d'animaux que la nature a répandus autour de nous? Sans la chasse et la pêche, où en seraient les habitants des Savanes et les peuples des contrées polaires? Le passereau, dans les airs, poursuit le moucheron et est à son tour poursuivi par l'oiseau de proie. Le poisson se repaît de butin vivant, jusqu'à ce qu'il serve lui-même de pâture à un plongeur plus gros que lui. La plupart des animaux qui peuplent les bois, les coteaux, les prairies, chassent pour se nourrir. L'homme tue, lui aussi. Manger, être mangé : telle est la loi immuable de la vie générale. C'est le secret providentiel de Dieu. La nature se consomme elle-même avec une étrange et incessante voracité pour vivre et se transformer sans fin. Cercle mystérieux de la création! »

On ne peut ni plus simplement ni mieux dire.

Et lorsqu'il s'agit de décrire la structure de l'insecte, croit-on que l'auteur des *Etudes d'histoire naturelle* va se borner à cataloguer les pattes, les ailes et toutes les parties du corps? Non pas; il termine par ces considérations élevées qui nous ramènent dans les sphères philosophiques :

«... C'est un abrégé de délicates merveilles, un mécanisme parfait qui tient tout entier dans un point. Certes, il a fallu à la Nature une précision mathématique pour combiner les proportions de chaque organe et de chaque membre. Véritablement, on serait tenté de dire qu'elle a travaillé à la loupe pour créer ces formes infinitésimales. Et maintenant, qu'est-ce, ô mon Dieu! que la vie elle-même, principe mystérieux et insaisissable, millième d'étincelle, qui anima cet organisme microscopique?... Et, outre la vie, qu'est-ce encore que l'intelligence animalculaire qu'on appelle *instinct*?... — Et ces trois choses intimement liées ensemble : le mécanisme physique, la vie et l'instinct, comment se comportent-elles, non-seulement dans les insectes ordinaires que nos sens peuvent atteindre, mais encore dans le monde des atomes organisés et vivants?... »

Ai-je tort de prétendre que M. Jacquemoud n'est pas un observateur vulgaire? — Au lecteur de répondre.

Mais si ce jeune naturaliste a toute l'étoffe d'un homme de science sérieux, il ne laisse pas non plus d'être accessible au sentiment poétique, et s'il en était autrement je le blâmerais, car un homme d'intelligence, à son âge, ne peut et ne doit pas rester muet à ce sentiment. Les désillusions viennent assez tôt dessécher notre cœur sans que nous hâtions bénévolement la venue de ce spectre noir qu'on appelle le désenchantement! M. Jacquemoud semble avoir compris cela et il nous le prouve en plus d'un endroit de son livre; qu'il me soit permis de citer, entre autres, le passage suivant qui m'a frappé par sa délicatesse et son parfum de poésie :

La plante est souvent pour les insectes un vaste établissement où ils naissent et meurent, où surtout ils élèvent de nombreuses générations. La fleur, dans ses frais replis, entre ses brillants pétales, sous le mystère de son humide corolle, loge, comme dans un pavillon embaumé, des insectes qui font presque corps avec elle. Réunis par un mystérieux amour, attachés par des sentiments réciproques qu'il ne nous est pas donné de connaître, mais seulement de pressentir, l'insecte et la fleur vivent l'un avec l'autre, et, pour ainsi dire, l'un pour l'autre. La fleur s'ouvre discrètement pour donner accès à son petit ami qui arrive de voyage; elle lui prête, pour se reposer, son moëlleux duvet, l'enivre de ses haleines odorantes, lui sert au fond de sa coupe, comme un banquet de parfums. Vient-il à pleuvoir? elle forme de ses pétales un gracieux berceau, une tente de quelques heures, dont elle recouvre son protégé jusqu'à ce que le ciel recommence à sourire à tous les deux. L'insecte ne s'éloigne jamais beaucoup de son amie; il lui confie l'éclosion de ses œufs, lui donne sa famille à garder, mêle aux couleurs veloutées de la fleur son éclat métallique et chatoyant; il lui rend amour pour amour!... Rien ne ressemble au pétale comme l'aile de l'insecte, cette fleur qui vole. Si la fleur de la plante n'élabore pas le miel dans son calice tout exprès pour l'insecte, pour qui donc le compose-t-elle?...

Et voilà comment ce naturaliste de dix-huit ans nous initie aux mystères de la vie du papillon et de l'abeille; avouons que bien des maîtres, peut-être bourrés de science, n'ont su nous intéresser aussi agréablement à leur études profondes.

Mais je ne puis pousser plus loin cette analyse; ceux de mes lecteurs que j'aurai eu le bonheur d'intéresser à l'étude de M. Jacquemoud, pourront en apprendre plus long dans cette étude elle-même. Quant à moi, mon devoir était de signaler cette première et heureuse tentative faite par un jeune homme qui tient le travail en honneur et donne un noble exemple à sa génération. J'aurais pu présenter quelques critiques de détail sur la brochure de M. Jacquemoud; je n'ai pas voulu le faire, d'abord parce que ces critiques n'auraient porté que sur des questions secondaires, et en second lieu et surtout, parce que j'ai tenu à ne pas ternir la joie que jette dans l'âme d'un jeune homme la publication d'un premier livre et la satisfaction d'avoir fait une œuvre de bien. Tout ce qu'on doit faire, c'est de lui crier : Courage!

JULES PHILIPPE.

L'abondance des matières, malgré le supplément de huit pages ajouté à ce n°, ne nous a pas permis d'y faire entrer l'article sur Vaugelas et le Bulletin qui figurent au sommaire. Ils paraitront dans la livraison de janvier à laquelle seront joints la table, les titres et la couverture de l'année 1869.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.





